



(Zetes Industries S.A., société anonyme constituée conformément au et régie par le droit belge, ayant son siège social à Da Vinci Science Park, Rue de Strasbourg 3, 1130 Bruxelles, Belgique)

OFFRE EN SOUSCRIPTION D'UN MAXIMUM DE €30 MILLIONS D' ACTIONS NOUVELLES AVEC STRIPS VVPR ("L'OFFRE PRIMAIRE") ET OFFRE EN VENTE D'UN MAXIMUM DE 1.377.995* ACTIONS EXISTANTES PARTIELLEMENT AVEC DES STRIPS VVPR ("L'OFFRE SECONDAIRE")

LES ACTIONS OFFERTES SERONT OFFERTES AU PUBLIC EN BELGIQUE ET DANS LE CADRE D'UN PLACEMENT PRIVÉ AUPRÈS D'INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS EN BELGIQUE ET EN EUROPE

* y compris l'Option de Surallocation

Les Joint Global Coordinators bénéficieront d'une Option de Surallocation, exerçable pendant une période de 30 jours à compter de la Date de Cotation, correspondant à un maximum de 15% des actions offertes dans le cadre de l'Offre dans le seul but de permettre aux *Underwriters* de couvrir d'éventuelles surallocations. L'Option de Surallocation consiste en une option d'achat portant sur des Actions Existantes détenues par les Actionnaires Cédants. Les actions couvrant l'Option de Surallocation n'auront pas de strips VVPR séparés.

Admission à la cote d'Eurolist by Euronext Brussels de toutes les Actions Existantes de la Société, des Actions Nouvelles et des strips VVPR



Joint Global Coordinators
Bookrunners

Co-Lead Manager



Selling Agents
KBC Bank, CBC Banque, Banque Degroof and Petercam

Conseiller de la Société
Petercam



Ce prospectus est daté de novembre 2005

TABLE DES MATIERES

RESUME	7
Résumé des opérations	7
Gouvernance d'entreprise	9
Résumé de l'offre (éléments clés de l'offre et calendrier)	9
Données financières sélectionnées	13
Résumé des Commentaires et Analyse par le Management	14
FACTEURS DE RISQUES	17
Risques liés à l'activité de la Société	17
Risques liés à l'Offre	20
LIMITATIONS DE LA RESPONSABILITE ET COMMUNICATIONS GENERALES	22
Absence de déclarations	22
Décision d'investir	22
Restrictions relatives à l'Offre et à la distribution du Prospectus	22
Informations prévisionnelles	24
Informations relatives au marché, aux parts de marchés, aux classements et d'autres informations	24
Arrondissement des informations financières et statistiques	24
1. INFORMATIONS GENERALES ET INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE POUR LE PROSPECTUS ET POUR LE CONTROLE DES COMPTES	25
1.1 Responsabilité du contenu du Prospectus	25
1.2 Responsabilité pour le contrôle des comptes	25
1.3 Approbation du prospectus	26
1.4 Publications légales	26
1.5 Informations disponibles	26
1.5.1. Prospectus	26
1.5.2. Documents sociaux et autres informations	26
2. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A L'OFFRE ET A L'ADMISSION A LA COTE D'EUROLIST BY EURONEXT BRUSSELS	28
2.1 Informations relatives à l'augmentation de capital	28
2.2 Informations clés	28
2.2.1. Déclaration relative au fonds de roulement	28
2.2.2. Capitalisation et endettement	29
2.2.3. Raisons de l'Offre et utilisation du produit	31
2.3 Intérêt des personnes physiques et morales impliquées dans l'Offre	32
2.4 Modalités de l'Offre	32
2.4.1. Conditions et nature de l'Offre	32
2.4.2. Le Prix de l'Offre	33
2.4.3. La Période de l'Offre	33
2.4.4. Procédure de souscription	33
2.4.5. Allocation des actions	34
2.4.6. Paiement, règlement et livraison des actions et des strips VVPR	35
2.4.7. Forme des actions et des strips VVPR	35
2.4.8. Dividendes	36

2.5	Admission à la cote et premières négociations	36
2.6	Underwriting agreement	37
2.7	Option de Surallocation et stabilisation	37
2.8	Intentions des actionnaires	38
	2.8.1. Actionnaires Cédants	38
	2.8.2. Accord de Lock-Up	38
	2.8.3. Intentions des actionnaires après l'Offre	39
2.9	Frais et rémunération des intermédiaires	39
2.10	Service financier	39
2.11	Loi applicable et tribunaux compétents	39
2.12	Offre aux Employés	40
2.13	Informations relatives aux actions	40
	2.13.1. Règles applicables en Belgique en cas de vol ou de perte de titres	40
	2.13.2. Fiscalité belge	40
3.	INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A ZETES ET A SON CAPITAL SOCIAL	47
3.1	Informations générales	47
3.2	Objet social	47
3.3	Structure du groupe	48
3.4	Capital de la Société et actions	49
	3.4.1. Capital social et actions	49
	3.4.2. Autres instruments financiers en circulation	49
	3.4.3. Développement du capital	49
	3.4.4. Description des droits attachés aux actions	50
	3.4.5. Forme et transfert des actions	52
	3.4.6. Achat et vente d'actions propres	53
3.5	Plans d'options / Warrants	53
3.6	Instruments financiers en circulation avant la Date de Clôture	53
3.7	Les actionnaires	54
	3.7.1. Les Actionnaires Cédants	54
	3.7.2. Actionnaires avant la Date de Clôture et avant l'exercice des Warrants	55
	3.7.3. Actionnaires après l'exercice des Warrants mais avant la Date de Clôture	55
	3.7.4. Actionnaires après la réalisation de l'Offre	55
3.8	Publicité des participations importantes	56
3.9	Offres publiques d'acquisition	56
3.10	Cession forcée de titres (Squeeze- Out)	57
4.	GOVERNANCE D'ENTREPRISE	58
4.1	Généralités	58
4.2	Conseil d'administration	58
	4.2.1. Généralités	58
	4.2.2. Président	59
	4.2.3. Administrateurs indépendants	59
	4.2.4. Composition du conseil d'administration	60
4.3	Comités au sein du conseil d'administration	61
	4.3.1. Généralités	61
	4.3.2. Comité d'Audit	62
	4.3.3. Comité de Rémunération	62
4.4	Comité Exécutif	62
	4.4.1. Généralités	62
	4.4.2. Chief executive officer (CEO) et administrateurs délégués	62
	4.4.3. Composition du Comité Exécutif	63

4.5	Rémunération des administrateurs et du Comité Exécutif	63
4.5.1.	Administrateurs	63
4.5.2.	Comité Exécutif	63
4.6	Actions et Warrants détenus par les administrateurs et les membres du Comité Exécutif	64
4.6.1.	Actions détenues par les administrateurs non exécutifs	64
4.6.2.	Actions détenues par les membres du Comité Exécutif	64
4.7	Le commissaire	64
4.8	Conflits d'intérêts des administrateurs et des membres du Comité Exécutif et opérations avec des sociétés liées	64
4.8.1.	Conflits d'intérêts des administrateurs et des membres du Comité Exécutif	64
4.8.2.	Opérations avec des sociétés liées	65
4.9	Relations avec des sociétés liées	66
4.10	Relations avec les actionnaires significatifs	66
5.	LE SECTEUR DE L'AUTO-ID	67
5.1	Les marchés	68
5.1.1.	Identification des Biens	68
5.1.2.	Authentification de Personnes	68
5.2	Les acteurs du secteur de l'Auto-ID	69
5.3	Convergence entre l'Identification des Biens et l'Authentification de Personnes	69
5.3.1.	Convergence des moteurs de croissance	69
5.4	Taille et potentiel de croissance du marché de l'Auto-ID	70
5.4.1.	Identification des Biens	71
5.4.2.	Authentification de Personnes	71
5.5	Technologies de l'Auto-ID	72
5.5.1.	Codes à barres	72
5.5.2.	RFID	73
5.5.3.	Reconnaissance vocale	75
5.5.4.	Cartes à puces	76
5.5.5.	Biométrie	78
5.5.6.	Ordinateurs mobiles	80
6.	ACTIVITES DE ZETES	81
6.1	Brève présentation de la Société	81
6.2	Bref historique	81
6.2.1.	Croissance organique et par acquisitions	82
6.2.2.	Autres faits historiques relevant	83
6.3	Mission, vision et stratégie	83
6.3.1.	Déclaration de mission	83
6.3.2.	Vision: convergence entre l'Identification des Biens et l'Authentification de Personnes	84
6.3.3.	Stratégie commerciale	86
6.3.4.	Stratégie de l'entreprise	86
6.3.5.	Positionnement de la Société	87
6.3.6.	Présence géographique	91
6.3.7.	Clients	92
6.4	Tendances du marché observées par Zetes	93
6.5	Technologies d'Auto-ID utilisées par Zetes	94
6.5.1.	Codes à barres	94
6.5.2.	RFID	95
6.5.3.	Reconnaissance vocale	96

6.5.4.	Les cartes à puce	96
6.5.5.	Biométrie	98
6.5.6.	Ordinateurs mobiles	98
6.5.7.	Communications	99
6.5.8.	Intégration	101
6.6	Principales alliances de Zetes avec des fournisseurs	102
6.7	Concurrence	103
6.7.1.	Positionnement	103
6.7.2.	Différentiateurs clefs de Zetes	103
6.7.3.	Principaux concurrents	103
6.7.4.	Identification des Biens	103
6.7.5.	Authentification de Personnes	104
6.7.6.	Conclusion	105
6.8	Ressources humaines	105
	Services Corporate	107
	Directeurs nationaux	108
6.9	Procédures en justice	110

7.	COMMENTAIRES ET ANALYSE PAR LE MANAGEMENT DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS D'EXPLOITATION	111
7.1	Aperçu	111
7.2	Facteurs influençant sur les résultats des opérations	111
7.2.1.	Évolutions importantes dans l'Identification de Biens	111
7.2.2.	Évolution importante dans l'Authentification de Personnes	112
7.2.3.	Vente de l'activité de distribution	112
7.2.4.	Acquisitions	113
7.2.5.	Cyclicité et nature des projets	113
7.3	Résultats d'exploitation	114
7.3.1.	Aperçu	114
7.3.2.	Chiffre d'affaires	115
7.3.3.	Marge brute	116
7.3.4.	Charges d'exploitation & EBITDA	118
7.3.5.	Amortissement, dépréciation et pertes de valeur	120
7.3.6.	Frais de restructuration	122
7.3.7.	EBIT	123
7.3.8.	Résultats financiers	123
7.3.9.	Impôts	123
7.3.10.	Résultat net	124
7.4	Comptes De Bilan	124
7.4.1.	Actifs non courants	125
7.4.2.	Actifs courants	127
7.4.3.	Dettes fournisseurs et autres dettes	129
7.4.4.	Capitaux propres et endettement	130
7.4.5.	Fonds de roulement net	132
7.5	L'activité de Distribution de 2002 à 2004	133
7.6	Comptes consolidés 2002 et 2003 établis selon les normes belges (Belgian Gaap)	134
7.6.1.	Compte de résultats	134
7.6.2.	Chiffre d'affaires	134
7.6.3.	Marge brute	134
7.6.4.	Charges d'exploitation	134

7.6.5.	EBITDA	135
7.6.6.	Amortissements et Dépréciations	135
7.6.7.	Résultats financiers	135
7.6.8.	Résultats extraordinaires	135
7.6.9.	Impôts	135
7.6.10.	Aperçu du Bilan	136
7.7	Développements récents	137
7.8	Perspectives	139
7.8.1.	Identification des Biens	139
7.8.2.	Authentification de Personnes	140
7.8.3.	Corporate	140
8.	INFORMATIONS FINANCIERES	141
8.1	Comptes consolidés	141
8.2	Etats financiers intermédiaires résumés établis selon les normes IAS/IFRS	141
8.2.1.	Comptes de résultats	141
8.2.2.	Bilan	143
8.2.3.	Tableau de financement	144
8.2.4.	Etat des variations de capitaux propres	144
8.2.5.	Déclaration de la Société	145
8.3	Comptes annuels 2004 – 2003 (normes IAS/IFRS)	146
8.3.1.	Comptes de résultats	146
8.3.2.	Bilan	147
8.3.3.	Tableau de financement	148
8.3.4.	Etat des variations des capitaux propres	149
8.3.5.	Résumé des principales règles d'évaluation	149
8.3.6.	Gestion du risque financier	155
8.3.7.	Annexes aux comptes consolidés	156
8.4	Comptes annuels 2003- 2002 établis selon les normes belges (Belgian GAAP)	169
8.4.1.	Compte de résultats	169
8.4.2.	Bilan	170
8.4.3.	Règles d'évaluation	171
8.4.4.	Annexes aux comptes consolidés	174
8.5	Rapports du Commissaire	178
8.5.1.	Rapport d'examen limité du commissaire sur les états financiers intermédiaires résumés consolidés au 30 juin 2005	178
8.5.2.	Rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2004 présentés à l'assemblée générale des actionnaires	178
8.5.3.	Rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2003 présentés à l'assemblée générale des actionnaires	179
8.5.4.	Rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2002 présentés à l'assemblée générale des actionnaires	180
9.	GLOSSAIRE PROFESSIONNEL	182
ANNEXE 1:	COMMUNIQUÉS DE PRESSE 2005	184
LA SOCIETE		191

RESUME

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Il contient des informations sélectionnées concernant Zetes et l'Offre. Il ne comprend pas toutes les informations qui peuvent être importantes pour les investisseurs. Ce résumé doit être lu conjointement avec, (et être entièrement nuancée par) les informations plus détaillées et les états financiers consolidés et les annexes s'y rapportant repris ailleurs dans le Prospectus. Il doit également être lu conjointement avec les informations figurant dans la section "Facteur de Risques". La Société ne supporte aucune responsabilité quant à ce résumé, y compris ses traductions, à moins qu'il ne soit trompeur, imprécis ou incompatible avec les autres sections du Prospectus. Toute décision d'investir dans les Actions Offertes doit être basée sur l'entièreté du Prospectus. Lorsqu'une réclamation afférente à l'information contenue dans un prospectus est portée à la connaissance d'un tribunal, l'investisseur plaignant pourrait, selon le droit applicable, devoir supporter les coûts liés à la traduction du prospectus avant le commencement de la procédure judiciaire.

RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS

Le secteur de l'Identification Automatique (marché Auto-ID) est un secteur technologique offrant de fortes perspectives de croissance. Il englobe deux marchés : le marché de l'Identification des Biens et le marché de l'Authentification de Personnes. L'Identification des Biens comprend la collection et la gestion de données relatives au mouvement des biens. L'Authentification de Personnes comprend la vérification fiable que les individus sont bien qui ils prétendent être.

En raison de l'accroissement des **besoins d'efficacité, de sécurité et d'exactitude des données**, on prévoit une croissance du secteur de l'Identification Automatique entre 2004 et 2008, avec un **CAGR** (*compound annual growth rate*) ou taux de croissance annuel moyen d'environ **11,6 %**, afin d'atteindre une valeur totale supérieure à 29 milliards de \$ en 2008 (sources : VDC, Eurosmart, estimations de Zetes).

Zetes est un intégrateur de systèmes paneuropéen de premier plan déployant des solutions à valeur ajoutée dans le secteur de l'Identification Automatique, tant en Identification des Biens qu'en Authentification de Personnes.

Zetes ressent une **convergence entre les marchés de l'Identification des Biens et de l'Authentification de Personnes**. Comme Zetes est active sur les deux marchés, cette convergence bénéficie à la Société et, entre autres avantages, lui permet de tirer parti de son expertise en Identification des Biens (saisie et transmission de données) pour répondre aux besoins de ses clients dans le secteur émergent de l'Authentification électronique de Personnes.

Proposant des services d'intégration de systèmes pour la création de solutions complètes, Zetes concentre ses efforts sur deux segments d'activité principaux:

- *Identification des Biens* : combinant sa maîtrise des technologies de l'identification en Auto-ID avec son expérience en systèmes de communication et sa compétence en matière d'intégration, Zetes conçoit, développe et fournit des solutions complètes d'Identification des Biens destinées à des applications telles que la gestion des processus de fabrication, la préparation de commandes dans les entrepôts, la gestion des prix en point de vente, la planification des services de maintenance, la gestion de fret dans le secteur des transports et la gestion de ventes mobiles avec accusé de livraison.
- *Authentification de Personnes* : en utilisant la technologie de la carte à puce, la biométrie, le cryptage, les communications sécurisées et les logiciels applicatifs, Zetes crée des solutions complètes d'Authentification de Personnes comprenant la création de documents sécurisés tels que les cartes d'identité nationales, cartes de santé, cartes d'électeur, cartes d'étudiants et de personnel universitaires, porte-monnaie électroniques et cartes prépayées, pour les gouvernements, institutions, services financiers, assurances, transports publics et prestataires de services de télécommunications. Zetes cible principalement les segments de marché gouvernementaux et institutionnels mais est également active dans d'autres segments lorsque des solutions à valeur ajoutée et à fort contenu humain ou « high-touch » (voir « Glossaire professionnel ») doivent être déployées.

Afin de créer des solutions complètes, Zetes propose une gamme complète de services — de l'analyse à la gestion et à l'exécution de projets, et à la maintenance.

Zetes possède **20 années d'expérience** dans le secteur de l'Identification Automatique : 20 ans dans l'Identification des Biens et 6 ans dans l'Authentification de Personnes. L'entrée de Zetes dans le secteur de l'Authentification de Personnes, et les investissements qui en ont résulté ont été guidés par l'anticipation, par la Société, d'un besoin accru de sécurité et d'identification électronique des personnes. Au cours des 20 années de son histoire, Zetes a acquis une connaissance profonde des besoins des clients, besoins qu'elle cherche à traduire en processus métiers adressés par des solutions qui intègrent les technologies appropriées.

Créée en 1984, avec son siège social en Belgique, la société a connu une croissance à la fois organique et par acquisitions, ce qui lui permet d'être présente dans **8 pays** : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. Cette présence géographique locale, soutenue par les centres de compétences centralisés de la Société, a été mise en place dans le but de se forger une connaissance des marchés locaux, de comprendre la culture locale, de comprendre les besoins du client, d'entretenir des relations commerciales à long terme avec lui et d'en être proche afin de développer de nouvelles activités avec lui, et d'être en mesure de supporter et d'assurer la maintenance de ce client sur le long terme. **Grâce à son positionnement paneuropéen et à sa réputation établie sur son marché local, Zetes peut accélérer le rythme de sa croissance dans les grands pays européens.** Pour connaître la répartition géographique des ventes de Zetes, voir les sections 7.3.2.1 et 8.3.7.3.

Zetes emploie actuellement 440 personnes (en équivalents temps plein).

En tant que fournisseur de solutions, le succès de Zetes dépend des personnes délivrant ses services. Par conséquent, il est essentiel pour Zetes d'encourager les talents dans une large gamme de disciplines incluant, sans que cette liste soit limitative : la conception hardware, la maintenance et la réparation du matériel, la gestion de projets, la programmation de logiciels, les réseaux, l'assistance logicielle et le conseil.

Etant donné l'ampleur et la richesse des talents dont elle dispose, Zetes est en mesure de faire intervenir pratiquement partout dans le monde des équipes comprenant des analystes métiers, des gestionnaires de projets, des ingénieurs pour le développement et la maintenance. Il en résulte que pour le déploiement de projets étalés sur plusieurs années, tels qu'un projet d'Authentification de Personnes gouvernemental, Zetes est à même d'affecter une équipe qui demeure dans le pays hôte pendant le temps du projet.

Le projet d'Authentification de Personnes récemment remporté et mis en oeuvre avec succès par Zetes, portant sur des kits d'enregistrement d'électeurs et de délivrance de cartes d'électeur pour la République Démocratique du Congo (RDC) est un exemple d'un tel déploiement international à grande échelle réalisé par Zetes (voir également la section 6.5.5).

Zetes n'est pas liée à et ne mise pas sur une seule technologie. Elle utilise à la fois des technologies émergentes et des technologies éprouvées, selon ce qui est approprié, afin d'apporter une solution au client. Le suivi et la recherche de l'innovation technologique sont prises en charge par des équipes spécialisées appelées « centres de compétences ». Ces centres soutiennent les équipes nationales et apportent leur expertise et leur expérience aux filiales locales de Zetes lorsqu'il est établi qu'une technologie émergente est la plus apte à satisfaire les besoins d'un client.

Zetes a également acquis un savoir-faire en matière d'établissement d'unités de production sécurisées. En Belgique, Zetes dispose d'une unité de production et de personnalisation de cartes à puce et de documents sécurisés, dans laquelle des milliers de cartes à puce hautement sécurisées, telles que la carte d'identité électronique belge, sont produits chaque jour. Outre un investissement en capital considérable et ciblé, la création d'une unité sécurisée de ce type exige un substantiel savoir-faire. Au fil des ans, Zetes a développé dans toute l'Europe une base installée de clients actifs dans pratiquement tous les segments de marché : fabrication, transport et logistique, gouvernement, santé, distribution, alimentation, industrie pharmaceutique, automobile, enseignement, services financiers, police, services d'accueil... Des entreprises multinationales comptant parmi les leaders de leurs secteurs respectifs valorisent et apprécient l'expertise de Zetes, ses services et sa couverture paneuropéenne.

Toujours au fil des années, Zetes a noué des relations avec de nombreux fournisseurs, conformément à sa volonté d'être un fournisseur de technologie indépendant et à sa stratégie d'intégrer uniquement les meilleurs produits dans ses solutions (voir la stratégie d'entreprise de Zetes dans la section 6.3.4). Par conséquent, Zetes dispose d'une offre complète de produits et services s'appuyant sur des partenariats solides avec les fournisseurs leaders de ses secteurs.

La Société a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 100,8 millions € en 2004. En Identification des Biens tout comme en Authentification de Personnes, les ventes de Zetes ont connu une forte croissance au 1er semestre 2005 (respectivement de 17,7 % et 190 %, en comparaison avec le 1er semestre 2004), tout comme sa rentabilité (EBITDA en progression de 119 % par rapport au 1er semestre 2004).

L'évolution du marché confirme le potentiel de ce dernier au niveau de l'Identification des Biens ainsi que l'émergence d'opportunités dans le domaine de l'Authentification de Personnes. Toutefois, le caractère fragmenté de ce marché et le manque de données fiables rendent impossible la détermination des parts de marché de Zetes et de ses concurrents. On peut cependant affirmer qu'à l'échelle mondiale, peu de sociétés disposent du positionnement de Zetes, tant sur le marché de l'Identification des Biens que sur celui de l'Authentification de Personnes, avec le même registre de compétences, la même vaste couverture géographique et la même portée internationale.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Dès la Date de Clôture, le conseil d'administration de la Société sera composé de neuf membres : trois administrateurs exécutifs et six administrateurs non exécutifs, dont trois administrateurs indépendants.

Le commissaire de la Société est Dupont, Ghyoot, Koevoets, Peeters, Rosier & Co Réviseurs SCRL, représenté par M. Dupont.

La Société adoptera une charte de gouvernance d'entreprise conformément aux recommandations contenues dans le Code belge de gouvernance d'entreprise publié le 9 décembre 2004 par le Comité belge de Corporate Governance. Le conseil d'administration de la Société a l'intention de respecter le Code belge de gouvernance d'entreprise, mais estime que certaines dérogations aux dispositions du code se justifient, vu la situation particulière de la Société. Le conseil d'administration de la Société reverra de temps à autre la charte de gouvernance d'entreprise et la modifiera comme il l'estime nécessaire et pertinent.

RÉSUMÉ DE L'OFFRE (ÉLÉMENTS CLÉS DE L'OFFRE ET CALENDRIER)

La Société	Zetes Industries SA, société anonyme de droit belge
Zetes	La Société et ses filiales (voir section 3.3)
Les Actionnaires Cédants	Les Actionnaires Cédants sont les sociétés anonymes de droit belge et personnes physiques suivantes: Zephir Corporation SA ("Zephir"), Cobepa SA, Inducam SA, E-Capital SCA, Sapec SA, KBC Private Equity NV, Dexia Banque NV/SA ("Dexia"), M. Franky Carbonez et M. Pierre Lambert.
Joint Global Coordinators	KBC Securities NV/SA et Fortis Banque NV/SA
Co-Lead Manager	Dexia Banque NV/SA
Underwriters	Les Joint Global Coordinators conjointement avec le Co-Lead Manager
Selling Agents	KBC Bank NV, CBC Banque SA, Banque Degroof et Petercam
Actions Offertes	La Société a l'intention d'offrir des Nouvelles Actions pour un montant maximum de €30 millions et les Actionnaires Cédants ont l'intention d'offrir un nombre total maximum d'Actions Existantes de 1.377.995 (en ce compris les actions de l'Option de Surallocation mais à l'exclusion de l'Offre aux Employés). Voir aussi section 2 "Informations générales relatives à l'Offre et à l'admission à la cote d'Eurolist by

Euronext Brussels". Toutes les Actions Offertes ont été/seront émises conformément au droit belge. Toutes les Actions Offertes auront les mêmes droits que les autres actions de la Société. Les Actions Offertes donneront droit à une fraction des bénéfices de la Société à partir du 1er janvier 2005 et, donneront par conséquent droit à un dividende le cas échéant pour l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2005 et, le cas échéant, pour les exercices comptables suivants. Les coupons no.1 et suivants seront attachés aux Actions Offertes.

Actions Nouvelles	Les actions nouvellement émises qui sont offertes dans le cadre de l'Offre Primaire pour un montant maximum de €30 millions. Le nombre d'Actions Nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre Primaire sera déterminé en divisant un maximum de €30 millions (en supposant que l'Offre Primaire soit souscrite en totalité) par le Prix de l'Offre. Le nombre maximum d'Actions Nouvelles sera confirmé et publié dans la presse financière belge avec la fourchette de prix de l'Offre. Le nombre effectif d'Actions Nouvelles sera publié avec le Prix de l'Offre.
Actions Existantes	Toutes les actions émises par la Société antérieurement à la Date de Clôture, y compris toutes les nouvelles actions émises par la Société qui seront créées suite à l'exercice des Warrants (tels que définis à la section 3.4.2.). Au sein des Actions Existantes, seules les Actions Existantes résultant de l'exercice des Warrants seront vendues avec un strip VVPR séparé.
Offre	L'Offre des Actions Offertes se compose: <ul style="list-style-type: none">• d'une offre publique en Belgique; et• d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels en Belgique et en Europe¹.
Offre Primaire	L'Offre Primaire consiste en l'offre des Actions Nouvelles.
Offre Secondaire	L'Offre Secondaire consiste en l'offre par les Actionnaires Cédants d'un maximum de 1.377.995 Actions Existantes (y compris l'Option de Surallocation mais à l'exclusion de l'Offre aux Employés). Le nombre effectif d'Actions Existantes offertes dans l'Offre par les Actionnaires Cédants sera confirmé et publié dans la presse financière belge avec le Prix de l'Offre. L'Offre Secondaire est subordonnée à l'Offre Primaire et est soumise à la condition suspensive de la clôture de l'Offre Primaire.
Strips VVPR	Les strips VVPR confèrent le droit à certains de leurs détenteurs de bénéficier d'un taux réduit de précompte mobilier belge (15% au lieu de 25%) sur les dividendes. Les strips VVPR seront négociables séparément. Lors de l'allocation des Actions Offertes, les Joint Global Coordinators feront des efforts raisonnables pour livrer des actions avec strips VVPR aux personnes physiques résidentes belges et aux investisseurs soumis à l'impôt belge des personnes morales, dans cet ordre de priorité.
Option de Surallocation	Les Joint Global Coordinators bénéficieront d'une Option de Surallocation, exerçable dès le premier jour de cotation jusqu'à 30 jours après, correspondant à un maximum de 15% des actions offertes dans le cadre de l'Offre Primaire et de l'Offre Secondaire (à l'exclusion de l'Option de Surallocation) dans le seul but de permettre aux Underwriters de couvrir les éventuelles surallocations. Le nombre

¹ Union Européenne et Suisse

maximum d'actions couvrant l'Option de Surallocation sera confirmé et publié dans la presse financière belge avec la fourchette de prix de l'Offre.

Cette possibilité existera que l'Offre Primaire et/ou l'Offre Secondaire soient souscrites en totalité ou non. L'Option de Surallocation ne sera pas supérieure à 15% des actions allouées (à l'exception des actions surallouées).

Les actions couvrant l'Option de Surallocation seront des Actions Existantes qui seront prêtées par les Actionnaires Cédants aux Joint Global Coordinators. Les actions couvrant l'Option de Surallocation n'auront pas de strips VVPR séparés.

Offre aux Employés

Dans une offre séparée, sous la condition suspensive de la clôture de l'Offre, la Société offrira à ses employés de souscrire à des nouvelles actions avec strips VVPR à concurrence d'un montant maximum de € 1,5 million. Le prix de souscription sera égal au Prix de l'Offre, diminué d'une décote de 16,66% (voir section 2.12). Les Actions sur lesquelles porte l'Offre aux Employés seront incessibles pendant une période de deux ans. Les coûts relatifs à l'Offre aux Employés seront supportés par la Société. Les actions de l'Offre aux Employés ne font pas partie des Actions Offertes.

Période de l'Offre

La Période de l'Offre débutera le 8 novembre 2005 et il est prévu qu'elle prenne fin le 18 novembre 2005, sous réserve de clôture anticipée. Les Joint Global Coordinators, en accord avec la Société, se réservent le droit de clore la Période de l'Offre à date et heure anticipées ou postposées. Toute clôture anticipée de la Période de l'Offre sera annoncée dans la presse financière belge. La Période de l'Offre sera, dans tous les cas, ouverte pendant au moins trois jours de bourse à compter de la disponibilité du Prospectus.

Prix de l'Offre et Date d'Allocation

Le Prix de l'Offre sera un prix unique exprimé en euro, applicable à tous les investisseurs, particuliers ou institutionnels. Le Prix de l'Offre sera déterminé dans une fourchette de prix. Le Prix de l'Offre effectif ne dépassera, en aucun cas, le haut de la fourchette. Les Joint Global Coordinators détermineront le Prix de l'Offre en accord avec la Société et les Actionnaires Cédants sur la base d'une procédure de constitution d'un livre d'ordres ("bookbuilding"), à laquelle seuls les investisseurs institutionnels peuvent participer. La fourchette de prix applicable sera publiée dans la presse financière belge le ou aux alentours du 8 novembre 2005. Le Prix de l'Offre sera déterminé dans les meilleurs délais après la fin de la Période de l'Offre, à la Date d'Allocation, qui est prévue le 21 novembre 2005, sous réserve de clôture anticipée. Le Prix de l'Offre sera publié dans la presse financière belge le premier jour de publication suivant sa détermination, qui est prévu le 22 novembre 2005.

Paiement, règlement et livraison

Le paiement et la livraison des actions et strips VVPR devraient intervenir sous la forme d'inscription en comptes contre paiement en fonds immédiatement disponibles le ou aux alentours du 24 novembre 2005, soit le troisième jour de bourse suivant la Date d'Allocation, sous réserve de clôture anticipée. Toutes les Actions Offertes et tous les strips VVPR seront livrés par le biais du système d'inscription en comptes de la CIK, conformément aux procédures habituelles en matière de règlement d'actions. Sur demande, les Actions Offertes et les strips VVPR seront livrés sous forme physique, dans les trois mois de la Date de Cotation.

Date de Clôture

La Date de Clôture est la date à laquelle l'augmentation de capital relative à l'Offre Primaire sera établie par deux administrateurs de la Société. La date de clôture est prévue le ou aux alentours du 24 novembre 2005, soit le troisième jour de bourse suivant la Date d'Allocation, sous réserve de clôture anticipée. Cette date sera publiée dans la presse financière belge avec l'annonce du Prix de l'Offre et les résultats de l'Offre.

Accord de Lock-Up

Les Actionnaires Cédants et la Société ont conclu un accord de lock-up avec les Joint Global Coordinators prenant fin 240 jours après le premier jour de négociation des actions, sauf en cas de consentement préalable et écrit des Joint Global Coordinators. Les Joint Global Coordinators acceptent que tout transfert d'actions ou de droits par un Actionnaire Cédant à une société liée à cet Actionnaire Cédant (au sens de l'article 11 du Code des sociétés) puisse avoir lieu sans leur accord, à condition qu'ils aient reçu une notification écrite, comprenant l'accord écrit de la société liée de se conformer au même accord de lock-up jusqu'à l'expiration de la période de 240 jours précédemment mentionnée. Ces dispositions sont décrites à la section 2.8.2.

Affectation du produit de la vente

Le produit net de l'Offre Primaire sera attribué à la Société. Le produit net de l'Offre Secondaire sera attribué aux Actionnaires Cédants. La Société a l'intention d'utiliser le produit net de l'Offre Primaire pour son fonds de roulement, pour des dépenses d'investissements, pour améliorer sa structure financière, pour des acquisitions, qui se présenteraient, et pour d'autres objectifs généraux de la Société. Voir section 2.2.3.

Frais et rémunération des intermédiaires

L'Offre inclut des coûts légaux et administratifs et d'autres coûts, des droits d'enregistrement relatifs à l'émission des nouvelles actions, la rémunération de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, les publications légales, le management, les honoraires des conseillers, les commissions de souscription et de vente des Underwriters, les frais et la décote relatifs à l'Offre aux Employés et les commissions initiales et récurrentes dues à Euronext Bruxelles.

Les commissions de souscription et de vente seront supportées par la Société et les Actionnaires Cédants en proportion du produit brut perçu. Les honoraires des conseillers juridiques de la Société, les commissions de management des Underwriters, les commissions initiales et récurrentes dues à Euronext Bruxelles et les frais d'impression des actions seront supportés par la Société. Les autres coûts de l'Offre seront supportés par la Société et les Actionnaires Cédants (avec, pour ces derniers, un montant maximal de €175.000). Les Actionnaires Cédants supporteront les honoraires et frais de leurs propres conseils et leurs propres frais liés à l'Offre.

Sur la base de ce qui précède, la part de frais supportés par la Société relatifs à l'Offre peut être estimée au total à environ €2,4 millions.

Cotation et Date de Cotation

Une demande a été introduite pour la cotation et l'admission aux négociations sur Eurolist by Euronext Brussels de toutes les Actions Existantes de la Société, y compris les actions couvrant l'Option de Surallocation, et de toutes les Actions Nouvelles. Une demande a aussi été introduite pour l'admission sur Eurolist by Euronext Brussels de tous les strips VVPR de la Société. Les négociations débuteront à la Date de Cotation, prévue le ou aux alentours du 22 novembre 2005, soit le premier jour de bourse suivant la Date d'Allocation, mais avant la Date de Clôture lorsque les Actions Offertes et les strips VVPR sont livrés aux investisseurs, sous réserve de clôture anticipée. Préalablement à la livraison des Actions Offertes et des strips VVPR, les actions seront négociées sur une base "as if-and-when-issued". Avant la cotation des actions et des strips VVPR, il n'y avait pas de marché public pour les actions et strips VVPR.

Code des Actions ISIN: BE0003827442
 Security Code: 3827.44
 Euronext Symbol: ZTS

Code des strips VVPR ISIN: BE0005600714
 Security Code: 5600.71
 Euronext Symbol: ZTSS

Calendrier

Les dates suivantes sont toutes des dates envisagées, sujettes à des circonstances imprévues et données sous réserve de clôture anticipée :

8 novembre 2005	Date envisagée de la publication de la fourchette de prix de l'Offre
8 novembre 2005	Début envisagé de la Période de l'Offre
18 novembre 2005	Fin envisagée de la Période de l'Offre
21 novembre 2005	Date d'Allocation envisagée
22 novembre 2005	Publication envisagée du prix de l'Offre
22 novembre 2005	Date de Cotation envisagée (admission à la cote et début des négociations)
24 novembre 2005	Date de Clôture envisagée (paiement, règlement et livraison)

DONNÉES FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Chiffres clés du bilan	1S 2005 IFRS	2004 IFRS	2003 IFRS	2003 Normes belges ⁽¹⁾	2002 Normes belges ⁽¹⁾
(en '000 €)	6 premiers mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Actifs immobilisés	34.215	36.631	33.730	28.967	28.702
Actifs corporels immobilisés	6.098	6.694	6.027	5.634	4.913
Actifs non corporels	2.967	2.969	2.882	283	625
Goodwill	21.707	23.413	21.930	22.630	22.663
Impôts différés	3.362	3.455	2.680		
Actifs circulants	62.095	43.400	40.111	42.266	43.707
Total des actifs	96.310	80.031	73.841	71.233	72.409
Fonds propres	9.438	8.955	10.105	7.748	10.699
Participations minoritaires	155	139	1.031	1.137	354
Emprunt subordonné ⁽²⁾	14.000	15.236	14.000	14.000	14.000
Autres dettes à long terme	2.194	7.184	4.478	4.400	6.921
Prêts portant intérêts	1.838	6.917	4.400	4.400	6.674
Provisions	356	267	78		246
Passif à court terme	70.523	48.517	44.227	43.948	40.435
Prêts portant intérêts	21.140	19.325	16.908	16.863	13.333
Total fonds propres et passif	96.310	80.031	73.841	71.233	72.409

⁽¹⁾ Les actifs et passifs sous-jacents doivent être compris conformément aux normes comptables belge ("Belgian GAAP - Belgian Generally Accepted Accounting Principles"). Voir section 8.3.7.17, "Transition vers l'IFRS".

⁽²⁾ L'emprunt subordonné peut être considéré comme des quasi fonds propres. L'emprunt subordonné sera remboursé par la Société et une augmentation de capital pour un montant de €14 millions interviendra avant la Date de Clôture de l'Offre.

Chiffres clés du compte de résultats	1S 2005 IFRS ⁽⁴⁾	1S 2004 IFRS	2004 IFRS	2003 IFRS	2003 Normes belges ⁽¹⁾	2002 Normes belges ⁽¹⁾
(en '000 €)	6 premiers mois	6 premiers mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	60.401	48.711	100.829	100.105	101.296	85.036
Marge brute ⁽⁵⁾	24.014	20.239	41.758	40.795	40.538	36.738
Charges d'exploitation	(18.034)	(17.509)	(35.934)	(34.713)	(35.340)	(32.787)
EBITDA ⁽²⁾	5.981	2.730	5.824	6.082	5.198	3.951
Amortissements ⁽⁶⁾	(2.390)	(1.920)	(4.688)	(5.264)	(5.273)	(4.998)
Bénéfice opérationnel / (perte)	3.590	810	1.136	818	(75)	(962)
Résultat financier net	(1.592)	(1.528)	(2.763)	(1.840)	(1.825)	(2.366)
Autres ⁽⁷⁾	(62)	(123)	89	(6)	119	(599)
Impôts sur les revenus	(694)	129	473	(267)	(725)	(533)
Bénéfice net du groupe / (perte)	1.236	(713)	(1.088)	(1.406)	(2.710)	(4.549)
Nombre d'actions ⁽³⁾	3.084.770	3.084.770	3.084.770	3.084.770	3.084.770	3.084.770
Bénéfice net par action ⁽³⁾	0,404	(0,231)	(0,353)	(0,456)	(0,878)	(1,475)

⁽¹⁾ Les actifs et passifs sous-jacents doivent être compris conformément aux normes comptables belge ("Belgian GAAP - Belgian Generally Accepted Accounting Principles"). Voir section 8.3.7.17, "Transition aux normes IFRS".

⁽²⁾ EBITDA: profits avant intérêts, taxes et amortissements

⁽³⁾ Sauf indication contraire, tous les nombres d'actions et les chiffres par actions sont calculés après division des actions et avant exercice des Warrants.

⁽⁴⁾ L'activité de distribution vendue est consolidée dans les états financiers au 1er semestre 2005 selon la norme IFRS 5 (activités abandonnées). Seuls le résultat de la vente de l'activité et le résultat après impôts sont intégrés dans les états financiers du premier semestre 2005 (pertes après impôts des activités abandonnées). Ceci représente une perte de €0,05 million pour la période du 1er janvier 2005 jusqu'à la date cession de l'activité.

⁽⁵⁾ La marge brute est plus élevée comparée aux comptes consolidés en raison de transactions entre segments. Les autres dépenses opérationnelles sont plus élevées pour le même montant.

⁽⁶⁾ IFRS incluant les coûts de restructuration.

⁽⁷⁾ Normes belges incluant les coûts de restructuration et IFRS 1er semestre 2005 incluant le résultat des opérations abandonnées.

Tableau de financement	1S 2005 IFRS ⁽¹⁾	2004 IFRS	2003 IFRS
(en '000 €)			
Flux de Trésorerie Nets relatifs aux activités opérationnelles	10.820	1.139	1.734
Flux de Trésorerie Nets relatifs aux activités d'investissement	2.033	(5.348)	(5.057)
Flux de Trésorerie Nets relatifs aux activités de financement	(5.663)	3.903	(508)
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et des équivalents de trésorerie	7.190	(315)	(3.933)
Nombre d'employés en équivalent temps plein	440	458	475

⁽¹⁾ Pour l'activité de distribution, seul le résultat de la vente de l'activité et le résultat après impôts de l'activité abandonnée sont intégrés dans les comptes consolidés du premier semestre 2005 (perte après impôts d'opérations abandonnées). Le tableau des flux de trésorerie du premier semestre 2005 inclut l'encaissement des liquidités relatives à la vente de l'activité de distribution.

RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES ET ANALYSE PAR LE MANAGEMENT

1er semestre 2005

Au cours du premier semestre de 2005, les ventes se sont améliorées de 24 % par rapport au 1er semestre 2004. Hors activité de distribution (ventes de €6,8 millions au premier semestre 2004), cette augmentation est de 44% d'une année à l'autre. Cette amélioration très significative est le résultat de la stratégie mise en œuvre depuis plusieurs années: en Identification des Biens, Zetes connaît une croissance durable soutenue par des revenus récurrents et par l'adoption par ses clients de nouvelles technologies telles que la reconnaissance vocale. En Authentification de Personnes, les projets tant nationaux qu'internationaux contribuent aux revenus.

- Identification des Biens, 1er semestre 2005

Représentant 78 % des ventes en 2004 et 72 % à la fin du mois de juin 2005, l'Identification des Biens reste l'activité principale de la Société. En 2004, Zetes a investi significativement dans la technologie de la reconnaissance vocale. C'est principalement grâce à ces investissements et à l'adoption de cette technologie par ses clients que Zetes enregistre une croissance de 17,7 % au 1er semestre 2005 par rapport au 1er semestre 2004.

- Authentification de Personnes, 1er semestre 2005

En plus des activités de production de smart cards, les premiers succès de Zetes en tant qu'intégrateur dans le domaine de l'Authentification de Personnes incluent le développement et la production des cartes d'identité électroniques (eID) belges ainsi que la livraison de kits d'enregistrement d'électeurs et d'émission de cartes d'électeur (contrat des Nations Unies pour la République Démocratique du Congo). Grâce à ses activités récurrentes, à l'exécution partielle (30 %) du contrat des Nations Unies et au démarrage en 2005 de la production de masse des cartes d'identité belges, les ventes de l'activité Authentification de Personnes s'élèvent à €17,1 millions au 1er semestre 2005, à comparer avec €5,9 millions pour le 1er semestre 2004.

En ligne avec la forte hausse des ventes et de la marge brute, l'EBITDA du 1er semestre 2005 s'élève à €6 millions, ce qui correspond à l'EBITDA généré par la Société sur tout l'exercice 2004 (€5,8 millions). Les frais d'exploitation sont sous contrôle ; au cours des exercices précédents, la Société avait déjà investi significativement afin de pouvoir absorber en douceur la croissance attendue.

Les amortissements sont en ligne avec les investissements réalisés dans le passé. Les charges financières restent élevées, principalement en raison de la dette subordonnée, des lignes de crédit finançant le besoin en fonds de roulement, et des commissions payées aux banques pour le contrat relatif aux kits d'enregistrement des électeurs au Congo. Au 1er semestre 2005, les impôts s'élèvent à 36 % du bénéfice avant impôts (EBT), et le bénéfice net à €1,2 million.

Au 30 juin 2005, la Société a enregistré (en réduction de ses capitaux propres) une perte de change sur devises (€0,9 million) relative à un contrat de couverture. Ce contrat couvre le risque de change sur les revenus en USD à recevoir au 2e semestre 2005.

Au 1er semestre 2005, les besoins en fonds de roulement sont limités grâce aux délais de paiement courts négociés avec les Nations Unies pour le contrat du Congo.

Comptes 2004 IFRS - 2003 IFRS - 2002 Belgian GAAP

En 2004, le chiffre d'affaires est resté stable par rapport à 2003, ce qui recouvre des situations individuelles très différentes parmi les entités géographiques du groupe. Malgré un environnement difficile (en particulier pour les investissements IT), la marge brute a légèrement augmenté (+2,4 %) grâce aux activités récurrentes et à l'exécution de contrats à valeur ajoutée. A l'inverse, en 2003, le chiffre d'affaires était en forte croissance par rapport à 2002 ; les ventes avaient augmenté de 19 % (Belgian GAAP).

- Identification des Biens

En 2004, la filiale néerlandaise a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires de €6 millions par rapport à 2003, ce qui occulte les bonnes performances des autres entités du Groupe. La croissance en 2003 de la filiale néerlandaise avait été soutenue par l'exécution d'un contrat très important effectué pour le compte d'un client actif dans le secteur de la distribution.

- Authentification de Personnes

En 2004, les ventes étaient inférieures aux attentes de la Direction de Zetes, qui avait anticipé le démarrage de la production de masse de la carte eID belge en cours d'année. En 2003, la Société a exécuté la première partie du contrat des cartes de sécurité sociale belges (cartes SIS).

La baisse de l'EBITDA enregistrée en 2004 (-4,2 %) fait essentiellement suite à la hausse des frais de personnel (+5,1 %). Cette hausse résulte de la décision stratégique prise par la Société de renforcer ses activités d'Authentification de Personnes (investissement requis pour le développement de ses activités internationales). Les autres charges d'exploitation sont restées sous contrôle (+0,5 %). L'EBITDA 2003 est supérieur de 31,6 % à celui de 2002 (Belgian GAAP), principalement grâce à l'augmentation des ventes en Identification des Biens et au démarrage de la production de la carte de sécurité sociale belge.

Les amortissements, dépréciations et pertes de valeur ont diminué significativement en 2004 (-17,2 %), en particulier les pertes de valeur sur goodwill. Il en résulte une augmentation du bénéfice d'exploitation. En 2003, le bénéfice d'exploitation est, en ligne avec l'EBITDA, supérieur de €0,9 million au bénéfice d'exploitation de 2002 (Belgian GAAP).

En 2004, les charges financières ont augmenté, en ligne avec l'augmentation de la dette nette de la Société qui, en excluant la dette subordonnée de €14 millions, est passée de €19,4 millions (31/12/2003) à €24,6 millions (31/12/2004). Cette hausse est le résultat de la préparation de la production de masse des cartes d'identités électroniques et de l'acquisition

d'intérêts minoritaires dans diverses filiales (IND / Zetes Multicom / Zetes Blackbird). A la fin de 2002, la Société a procédé à une augmentation de capital afin de gérer la croissance attendue. Cette opération a amélioré les charges financières de 2003 par rapport à 2002 (-22,9 % Belgian GAAP).

L'impôt sur le revenu 2004 a représenté un produit de €0,5 million pour la Société contre une charge de €0,3 million en 2003. Zetes a tenu compte des crédits d'impôts dans la mesure où leur probabilité d'utilisation était très forte.

Le résultat net s'est élevé respectivement à -€1,1 million (2004), -€1,4 million (2003) et -€4,5 millions (2002). Les résultats négatifs de 2003 et 2004 ont pour origine des charges financières importantes liées à l'endettement de la société (bilan avec levier très important), la sous-utilisation des capacités de production disponibles en Authentification de Personnes et, enfin, la sous-performance de l'activité de distribution.

Vente de l'activité de distribution

En avril 2005, Zetes a cédé son activité de distribution d'Identification des Biens (EDC UK) à une société américaine, ce qui a généré un encaissement net de €3,6 millions. Les ventes de l'activité de distribution s'élevaient à €13,2 millions en 2004, principalement au Royaume-Uni. La vente de cette activité de distribution n'aura aucune incidence opérationnelle sur les activités d'Identification des Biens de Zetes.

Les effets de ce désinvestissement sont visibles au 1er semestre 2005, sous la forme d'une diminution de l'endettement de la Société. Le résultat de la vente de la participation dans EDC UK et les résultats après impôt de cette filiale jusqu'à la date de la cession sont intégrés dans le compte de résultats du 1er semestre 2005 (perte après impôt des activités abandonnées : €0,05 million).

Acquisitions

En vue de devenir un leader paneuropéen en intégration de systèmes, Zetes a acquis, entre 1998 et 2001, six sociétés dans le domaine de l'Identification des Biens, et une société dans le domaine de l'Authentification de Personnes. Ces acquisitions ont permis une augmentation significative du taux de pénétration de Zetes qui, à partir de la Belgique, a acquis une présence dans 8 pays européens (en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en France, en Irlande, aux Pays-Bas, au Portugal et au Royaume-Uni). Dans la plupart des cas, des accords avaient été conclus avec les actionnaires vendeurs en vue du rachat ultérieur d'une participation minoritaire, à un prix basé sur les performances. Les dernières actions détenues par les actionnaires minoritaires ont été acquises en 2004 (voir également la section 6.9).

Facteurs de risques

Les affaires commerciales de la Société et de Zetes sont sujettes à plusieurs risques dont les suivants sont considérés comme les plus importants :

- évolution des technologies et de la concurrence ;
- changements inattendus des politiques et des dépenses des gouvernements et des cycles d'investissements des consommateurs ;
- la nature du modèle d'entreprise de Zetes qui est basé sur des projets, surtout dans l'Authentification de Personnes.

Ces risques et d'autres risques relatifs aux affaires commerciales de la Société et de Zetes et relatifs à l'Offre sont décrits dans la section "Facteurs de risques".

Informations complémentaires

Capital

Avant l'Offre et avant l'exercice des Warrants, le capital de la Société s'élevait à €19.254.476 et était représenté par 3.084.770 actions nominatives ordinaires sans valeur nominale. Le capital est entièrement libéré.

Statuts

Les statuts coordonnés de la Société seront datés du 4 novembre 2005. Ils contiendront, entre autres, des dispositions spécifiques relatives au management de la Société, aux assemblées générales des actionnaires (en ce compris des règles relatives au droit d'assister et de voter aux assemblées générales des actionnaires) et à la liquidation de la Société (voir sections 3.2 et 3.4). L'entrée en vigueur de certaines dispositions des statuts de la Société est sujette à la réalisation de l'Offre (par exemple les dispositions relatives au capital autorisé ou au rachat d'actions propres).

Informations disponibles pour le public

Les documents communiqués conformément aux exigences légales peuvent être consultés au siège social de la Société et/ou sur www.zetes.com

FACTEURS DE RISQUES

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Risques liés aux évolutions des technologies et à la concurrence

L'environnement dans lequel se situe l'activité de Zetes se caractérise par l'évolution des technologies et la convergence de celles-ci, un haut degré de complexité et une concurrence d'un niveau élevé. Le marché a été marqué par l'entrée de nouvelles technologies telles que les communications sans fil, le RFID (voir "Glossaire Professionnel"), les technologies vocales, les technologies des cartes à puce, la biométrie et les technologies de personnalisation sécurisée. L'environnement concurrentiel mouvant est l'une des problématiques principales à laquelle le secteur de l'Auto-ID doit faire face. Zetes fait concurrence à d'autres sociétés sur la base de plusieurs facteurs, en ce compris la connaissance de ces nouvelles technologies, le caractère complet de l'offre de produits, la réputation, la présence géographique, les compétences pour mener à bien un projet et le prix. Pour chaque produit, technologie et service, il existe des sociétés concurrentes, certaines disposant de moyens supérieurs à ceux de Zetes. Le succès de la Société dépend de sa capacité à établir une position concurrentielle concernant tous ces différents facteurs. Zetes est d'avis que son approche du marché de l'Auto-ID est unique.

Il n'y a pas de certitude que les concurrents de la Société ne réussiront pas à développer des solutions qui sont moins onéreuses ou plus efficaces que celles de Zetes, ou que les clients ne préféreront pas des solutions, des technologies ou des produits offerts par les concurrents de Zetes.

Risques liés aux changements imprévus dans les politiques et les dépenses des gouvernements et dans les cycles d'investissement des clients

Zetes est un intégrateur de systèmes actif dans le secteur de l'Auto-ID. En conséquence, les résultats futurs de la Société dépendront de l'évolution de cet secteur. Sur la base de données d'études du marché de l'Auto-ID (voir aussi chapitre 5 "Les activités de Zetes"), la Société prévoit que la croissance du marché sera principalement soutenue par :

- les besoins croissants pour la collecte et la gestion de données en temps réel;
- les besoins croissants des services d'intégration de systèmes;
- l'adoption en cours de nouvelles technologies, telles que la technologie vocale et le RFID;
- les investissements gouvernementaux dans le e-gouvernement;
- les investissements plus importants d'institutions nationales et internationales en matière de sécurité intérieure suite au 11 septembre et aux récentes menaces terroristes.

Cependant, des changements inattendus dans les politiques et les dépenses des gouvernements, les cycles d'investissement des clients, des développements majeurs au niveau des fabricants et l'adoption de technologies par le marché peuvent avoir un impact sur ces facteurs soutenant l'industrie, et, en conséquence, influencer les résultats de la Société.

Risques liés au fait que le modèle d'entreprise de Zetes est basé sur des projets

Incertitudes liées à la récurrence et à la croissance des produits et des résultats de Zetes

Le succès du modèle d'entreprise de Zetes et le profil de croissance en résultant dépendront de la capacité de la Société à gagner de nouveaux projets ou à renouveler des projets existants. Dans le marché de l'Authentification des Personnes, le défi sera de maximaliser sa connaissance existante et reconnue en vue d'obtenir des nouveaux projets dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique. Dans le marché de l'Identification des Biens, ce risque sera limité par l'abondance de projets potentiels et la position de premier plan de Zetes en Europe.

Risques liés aux investissements et aux efforts faits préalablement à l'obtention d'un projet dans le marché d'Authentification des Personnes

L'obtention de contrats publics demande des efforts significatifs (temps de gestion) et, dans certains cas, des investissements sans garantie de succès.

Risques liés à l'exécution des projets

Les contrats relatifs à des projets d'Auto-ID demandent parfois des investissements significatifs devant être pré-financés, dans certains cas, par Zetes. Dans le marché de l'Authentification des Personnes et pour les projets gouvernementaux en particulier, des processus de décisions assez longs (approbations politique, budgétaire et de planning) peuvent requérir de Zetes d'y consacrer des moyens significatifs pendant l'exécution du projet sans aucune certitude quant au résultat ou au timing des paiements liés. Ceci peut augmenter la volatilité des ventes et des bénéfices d'une période à l'autre.

Risques de réputation

Préserver la réputation de Zetes est vital. Dans le marché de l'Authentification des Personnes en particulier, Zetes fournit des services au profit de gouvernements, d'organismes gouvernementaux et d'institutions internationales. Leur visibilité et la capacité de Zetes de mener à bien ces contrats pourraient avoir un impact important sur la réputation de Zetes.

Risques liés à l'embauche et à au maintien d'un personnel de qualité

Compte tenu de la complexité et du haut degré de spécialisation de ses activités, Zetes a besoin d'un personnel hautement qualifié ayant une connaissance approfondie de la technologie et du marché. Zetes opère dans un marché de l'emploi très concurrentiel. Le succès de Zetes continuera de dépendre en partie de l'équipe de gestion et d'autres membres clés du personnel. Bien que Zetes estime être capable d'embaucher et de conserver du personnel qualifié et expérimenté, il ne peut y avoir de certitude qu'il en sera ainsi.

Risques liés à la protection d'informations confidentielles

En ce qui concerne les services de personnalisation, la Société gère régulièrement des informations confidentielles appartenant à des tiers. Dans le projet des cartes d'identité électroniques belges par exemple, la Société reçoit des informations relatives à la vie privée de l'utilisateur. Bien que ces activités de personnalisation aient été accréditées par les principaux certificats de sécurité disponibles auprès des organisations et organismes de l'industrie, la Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de prévenir toute tentative, interne ou externe, de pénétrer ses systèmes de sécurité et d'utiliser de façon détournée et frauduleuse les informations confidentielles. Si tel devait être le cas, même si ses activités sont conformes à tous les standards de sécurité et critères adoptés par l'industrie, la Société pourrait être forcée de se défendre face à des plaintes pour manquement de protection adéquate d'informations confidentielles. Une telle défense peut s'avérer longue et coûteuse. Des clients et des tiers pourraient aussi essayer d'obtenir réparation de la part de la Société. Finalement, une défaillance des systèmes de sécurité pourrait aussi avoir des effets négatifs sur la réputation de la Société, en particulier dans le secteur public, qui est considéré comme un marché important.

Risques liés à la livraison de produits et de services

Les solutions offertes par Zetes peuvent intégrer différents produits, technologies et services (hardware et/ou software), qui peuvent contenir des vices cachés de fabrication ou des défaillances de programmation. Etant donné que ces produits, technologies et services représentent des investissements substantiels et des changements dans la gestion des affaires de ses clients, des défaillances ou des erreurs importantes pourraient entacher la réputation de la Société, retarder la mise sur le marché, et requérir aussi l'accomplissement de réparations longues et coûteuses. De tels défauts de fabrication ou fonctionnels pourraient aussi causer des pertes aux clients, ces derniers pouvant essayer d'obtenir réparation de la Société. La défense contre ces demandes pourrait être longue et coûteuse et générer une mauvaise publicité, en conséquence de laquelle la Société pourrait perdre des clients.

Bien que ses contrats de vente et de services contiennent généralement des dispositions destinées à limiter son exposition aux risques liés aux actions en responsabilité, certaines législations ou des décisions judiciaires défavorables pourraient limiter l'efficacité de ces dispositions de limitation de responsabilité. La Société a aussi des assurances de responsabilité qu'elle estime être en ligne avec les pratiques du secteur mais elle ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle est suffisante pour couvrir une action en responsabilité contre la Société ou qu'elle sera capable d'obtenir ou de maintenir ses assurances dans des termes acceptables ou à des niveaux appropriés dans le futur.

Risques liés à l'exposition d'un risque de crédit pour les créances

Zetes est exposée à un risque de crédit pour les créances contre certains de ces co-contractants. Une partie des créances de Zetes sont actuellement couvertes par des assurances de crédit ou des garanties. De plus, plusieurs clients de Zetes sont des grandes sociétés ou des institutions publiques. Pour le reste, Zetes supporte le risque qu'un de ses contractants ne soit pas en mesure de payer ses créances commerciales. Dans le cas où un des grands co-contractants actuels ou futurs de Zetes ne serait pas en mesure de payer les créances commerciales, la Société pourrait encourir une baisse de son bénéfice.

Même si Zetes dispose de procédures pour limiter son exposition au risque de crédit de ses co-contractants, il ne peut y avoir d'assurance que Zetes sera à même de limiter la perte potentielle de revenus des clients qui ne sont pas à même de payer à temps.

Risques liés aux acquisitions

Les acquisitions ont fait et font toujours partie de la stratégie de développement de la Société dans l'Identification des Biens. Malgré le fait que Zetes étudie prudemment chaque acquisition, le risque demeure, entre autres, que les cultures d'entreprise ne correspondent pas, que les synergies escomptées ne soient pas entièrement réalisées, que des restructurations se révèlent plus coûteuses que ce qui était initialement anticipé, et que l'intégration des sociétés acquises se révèle plus difficile que ce qui était prévu.

Risques liés aux activités internationales de Zetes

Zetes a des activités internationales substantielles et est, par conséquent, soumise à certains risques, qui peuvent inclure la situation économique générale et/ou les situations politiques, réglementaires, de travail et/ou fiscales défavorables dans d'autres pays. Par conséquent, il existe un risque lié aux différentes exigences juridiques et réglementaires et aux conditions sociales, politiques et économiques de plusieurs états. Les risques inhérents aux opérations internationales incluent, entre autres, ce qui suit:

- l'exécution forcée de contrats peut être difficile et des créances peuvent être difficilement récupérées via le système juridique d'un pays étranger;
- des pays étrangers peuvent imposer des impôts à la source additionnels ou imposer autrement les revenus étrangers de Zetes, imposer des tarifs ou adopter d'autres restrictions sur le commerce étranger ou sur les investissements étrangers, y compris des contrôles des changes de devises;
- les situations économiques générales des pays dans lesquels la Société est active pourraient avoir un effet négatif sur les revenus des activités dans ces pays;
- des changements négatifs inattendus dans des législations ou des exigences réglementaires de pays étrangers pourraient se produire, y compris ceux relatifs aux droits d'exportation et aux quotas.

Bien qu'en 2004, plus de 90% des ventes de Zetes en 2004 aient été réalisées au sein de l'Union Economique Européenne, il ne peut y avoir d'assurance que ce risque n'aura pas d'effet négatif sur les résultats opérationnels futurs.

Risques liés aux fluctuations monétaires

La Société est soumise aux risques de change des devises dans la mesure où certains de ses revenus sont reçus en monnaies autres que les monnaies dans lesquelles les coûts liés de la Société sont exprimés. Les fluctuations monétaires entre l'euro et d'autres monnaies au moyen desquelles la Société exerce son activité pourraient causer des plus values et des moins values sur les opérations en monnaie étrangère. La Société ne peut prédire les effets des fluctuations de taux de change sur ses résultats opérationnels futurs. Cependant le fait que Zetes se concentre sur l'Europe limite son exposition aux risques de change étrangers. Les ventes sont principalement en euro, et dans une certaine mesure en livres britanniques et en dollars américains. Le département trésorerie de Zetes utilise des contrats d'opérations de change à terme et, dans une moindre mesure, des options sur devises pour couvrir son exposition aux fluctuations des taux de change. Les projets de vente importants donnent généralement lieu à des contrats de couverture séparés dont les maturités sont spécifiques au projet de vente.

RISQUES LIÉS À L'OFFRE

Absence de marché public liquide

Avant l'Offre, il n'existait pas de marché public pour les actions et les strips VVPR de la Société et un marché public actif pour les actions et les strips VVPR pourrait ne pas se développer ou ne pas être soutenu après l'Offre. Le Prix de l'Offre des Actions Offertes sera déterminé par les Joint Global Coordinators en accord avec la Société et les Actionnaires Cédants sur la base d'une procédure de constitution d'un livre d'ordres (bookbuilding) à laquelle seuls les investisseurs institutionnels peuvent participer. Le Prix de l'Offre peut ne pas être indicatif des prix futurs du marché, qui peuvent tomber en dessous du Prix de l'Offre.

Dilution future

La Société peut décider d'augmenter son capital dans le futur via des titres d'emprunts (convertibles) publics ou privés, des actions, ou des droits d'acquérir de tels titres, et de supprimer ou de limiter le droit de préférence se rattachant aux actions qui existeront à cette époque. Si la Société lève des fonds pour des montants significatifs par ces moyens ou via d'autres moyens, cela pourrait causer une dilution significative des actionnaires existants.

Volatilité du cours de l'action

De nombreux facteurs, en plus des autres facteurs de risques décrits dans ce Prospectus, peuvent avoir un impact significatif sur le cours de l'action et la volatilité des Actions Offertes, et sont notamment:

- les annonces de nouveaux contrats, d'innovations techniques, de nouveaux produits commerciaux ou de collaborations par les concurrents de Zetes ou par Zetes elle-même;
- les développements concernant les droits de propriété intellectuelle, y compris les brevets;
- les litiges; ou
- les facteurs économiques, monétaires et d'autres facteurs externes.

Risques liés à la négociation "as if – and-when-issued"

Dans la mesure où les Actions de la Société seront cotées sur Euronext sur une base "as-if-and when-issued" à partir de la Date de Cotation et jusqu'à la Date de Clôture envisagée, Euronext pourrait annuler toutes les opérations sur les actions si les Actions Offertes ne sont pas émises ou livrées à la Date de Clôture envisagée. Les investisseurs qui souhaitent effectuer des opérations sur les Actions avant la Date de Clôture envisagée, que ces opérations soient effectuées sur Euronext ou autrement, doivent être attentifs au fait que la Date de Clôture pourrait ne pas avoir lieu le 24 novembre 2005, ou pourrait ne pas avoir lieu du tout, si certaines conditions ou événements ne sont pas remplies, ou s'il n'y a pas été renoncé ou s'ils ne sont pas survenus avant ou à cette date. Ces conditions comprennent la réception des certificats des cadres (officers' certificates) et d'opinions juridiques (legal opinion) et ces événements comprennent la suspension de la négociation sur Euronext ou d'un changement significatif négatif dans la situation financière ou les affaires de la Société, ou sur les marchés financiers. Euronext a indiqué qu'elle annulerait toutes les opérations sur actions de la Société si les Actions Offertes ne sont pas émises à la Date de Clôture envisagée. Euronext a indiqué qu'elle ne pourrait pas être tenue responsable de tout dommage résultant de la cotation et de la négociation sur une base "as-if-and when-issued" à partir de la Date de Cotation et jusqu'à la Date de Clôture envisagée.

Pas de montant minimum pour l'Offre

La Société a le droit d'effectuer une augmentation de capital d'un montant réduit. Aucun montant minimal d'actions n'a été prévu pour l'Offre Secondaire. Le nombre exact d'Actions Offertes sera confirmé dans la presse financière belge avec le Prix de l'Offre. En conséquence, (i) seul un nombre limité d'actions pourrait être disponible pour négociations sur le marché, ce qui pourrait limiter sa liquidité et (ii) les capacités financières de la Société en vue des utilisations de revenus décrites à la section 2.2.3 pourraient être réduites. La Société pourrait en conséquence réduire son niveau d'investissement ou devrait avoir recours à des financements externes supplémentaires. Cependant, quelque soit le montant des revenus perçus par la Société dans le cadre de l'Offre Primaire, les €14 millions de l'émission d'obligations seront remboursés en espèces préalablement à la Date de Clôture à la suite de l'exercice des Warrants par les titulaires de Warrants pour un montant de €14 millions.

Actionnaires significatifs

Zephir et Cobepa resteront chacun des actionnaires importants de la Société après l'Offre et auront dès lors chacun des droits de vote importants aux assemblées générales de la Société.

Zephir et Cobepa ont conclu un protocole contenant certaines dispositions, qui sera matérialisé dans une convention d'actionnaires, à laquelle la Société ne sera pas partie, qui sera d'application à compter de la Date de Clôture et dont les dispositions principales sont :

- Nombre minimum d'administrateurs: chaque partie votera en faveur d'un nombre minimum de candidats administrateurs proposés par l'autre pourvu que celle-ci détienne au minimum 10% des droits de vote à une assemblée générale spécifique (voir section 4.2.1);
- Consultation: chacune des parties est libre d'utiliser ses droits de vote comme elle le juge approprié. En conséquence, Zephir et Cobepa n'ont pas d'accord pour contrôler la Société. Cependant, ils ont accepté de se consulter sur les décisions stratégiques devant être prises par la Société;
- Droit de préemption: les parties ont un droit de préemption sur les actions que l'autre partie souhaite transférer, selon certaines modalités: cependant, 25% de la participation de chaque partie immédiatement après l'Offre ne feront pas l'objet de ce droit de préemption.
- Après l'introduction en bourse, la politique de dividende de la Société sera d'accorder des dividendes pour un montant d'environ un tiers des bénéfices nets avant amortissement du goodwill.

Par conséquent, (i) la possibilité des autres actionnaires d'influencer certaines décisions d'actionnaires pourrait être limitée; (ii) les intérêts de chacun de Zephir et Cobepa liés à ces décisions peuvent différer de ceux des autres actionnaires de la Société et (iii) un changement de contrôle sur la Société pourrait être entravé.

LIMITATIONS DE LA RESPONSABILITE ET COMMUNICATIONS GENERALES

ABSENCE DE DÉCLARATIONS

Aucun opérateur, aucun vendeur et aucune autre personne n'a été autorisé à fournir des informations ou à faire des déclarations relatives à l'Offre et à l'admission à la cote qui ne seraient pas contenues dans ce Prospectus et, si ces informations ont été données ou ces déclarations ont été faites, elles ne peuvent être considérées comme ayant été autorisées ou reconnues par Zetes ou Fortis Banque, KBC Securities ou Dexia Banque.

Les déclarations faites dans ce Prospectus sont valables à la date indiquée sur la page de garde de ce Prospectus. La livraison de ce prospectus ou la réalisation de l'Offre et de l'admission à la cote ne signifieront, en aucun cas, qu'il n'y a pas eu de changement dans les activités ou la situation financière de Zetes depuis la date de ce Prospectus, ou que les informations contenues dans ce document sont exactes après la date de ce Prospectus. Conformément au droit belge, si un fait nouveau significatif se produit, entre la date de ce Prospectus et la réalisation de l'Offre, qui serait de nature à affecter l'évaluation des Actions Offertes par les investisseurs, ce fait nouveau devra être mentionné dans un supplément au Prospectus. Ce supplément fera l'objet de l'approbation de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, ci-après la CBFA, de la même manière que le Prospectus et sera rendu public de la façon indiquée par la CBFA.

DÉCISION D'INVESTIR

Dans leur décision d'investir dans les actions offertes dans ce Prospectus, les investisseurs doivent se baser sur leur propre examen de Zetes et des conditions de l'Offre, en ce compris sur son opportunité et sur les risques que celle-ci implique. Tout résumé ou toute description contenu(e) dans ce Prospectus de dispositions légales, de structures de droit des sociétés ou de relations contractuelles sont fourni(e)s à titre exclusivement informatif et ne doivent en aucun cas être interprété(e)s comme des conseils légaux ou fiscaux, quant à l'interprétation ou au caractère contraignant de ces dispositions ou relations. En cas de doutes sur le contenu ou la signification d'informations contenues dans ce document, les investisseurs potentiels devraient consulter une personne autorisée ou une personne spécialisée dans le conseil en acquisition d'instruments financiers. Les actions n'ont été recommandées par aucune commission fédérale ou locale compétente en matière de valeurs mobilières ou autorité de régulation en Belgique ou à l'étranger.

RESTRICTIONS RELATIVES À L'OFFRE ET À LA DISTRIBUTION DU PROSPECTUS

L'Offre et la distribution de ce Prospectus peuvent être restreintes par le droit de certaines juridictions autres que la Belgique. Zetes ne fait pas de déclaration selon laquelle ce Prospectus pourrait être légalement distribué dans des juridictions autres que la Belgique ou que les actions pourraient être légalement offertes conformément à une procédure d'enregistrement ou d'autres exigences applicables dans les juridictions autres que la Belgique, ou conformément à une exemption valablement accordée selon ces mêmes règles. Zetes n'assume aucune responsabilité pour de telles distributions ou de telles offres. En conséquence, les Actions Offertes ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, et ni ce Prospectus ni aucune publicité ou autres documents relatifs à l'Offre ne peuvent être distribués ou publiés dans une juridiction autre que la Belgique, sauf dans des circonstances dans lesquelles les droits et réglementations applicables sont respectées. Ce Prospectus ne constitue pas une offre en vente ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription, des actions de Zetes vis-à-vis de toute personne dans tout Etat dans lequel il est illégal de faire une telle offre ou sollicitation à de une telle personne. Les personnes qui seront en possession de ce Prospectus ou d'actions, doivent s'informer et respecter de telles restrictions.

Les Actions Offertes n'ont pas été et ne feront pas l'objet d'un enregistrement sous le régime du Securities Act des Etats-Unis d'Amérique. Sous réserve de certaines exceptions, les actions ne peuvent être ni offertes ni vendues ou livrées aux Etats-Unis d'Amérique, ou à des personnes américaines ou encore pour le compte ou le bénéfice de ces personnes, à l'exception de certaines transactions exemptées des exigences en matière d'enregistrement du Securities Act. Les termes employés dans ce paragraphe ont la signification qui leur est donnée par la Regulation S. Les Actions Offertes n'ont pas été approuvées ou fait l'objet d'un refus d'approbation par la Securities and Exchange Commission américaine, par une

quelconque commission de valeurs mobilières étatique ou par toute autre autorité réglementaire américaine, et aucune des autorités de contrôle susmentionnées n'ont approuvé ou souscrit aux qualités des Actions Offertes ou à l'exactitude ou au caractère adéquat de ce Prospectus. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux Etats-Unis.

Zetes, les *Joint Global Coordinators* et le *Co-Lead Manager* n'ont autorisé aucune offre des actions au public au Royaume-Uni au sens du *Financial Services and Markets Act 2000* ("FSMA"), qui aurait pour effet qu'un prospectus approuvé conformément à l'article 85 du FSMA devrait être disponible. Les Actions Offertes ne seront pas offertes ou vendues à des personnes au Royaume-Uni, à l'exception des personnes définies conformément à la section 86(1) du FSMA comme étant des "*qualified investors*", ou bien le seront dans des circonstances qui n'aboutissent pas et n'aboutiront pas en une offre au public au Royaume-Uni pour laquelle il serait requis qu'un prospectus approuvé soit disponible conformément à la section 85 du FSMA. Les *Joint Global Coordinators* et le *Co-Lead Manager* ne peuvent communiquer, directement ou indirectement des invitations ou incitations à s'engager dans des activités d'investissements (au sens de la section 21 du FSMA) relatives à l'émission ou à la vente d'actions que dans des circonstances où la Section 21(1) du FSMA ne s'appliquerait pas. Les *Joint Global Coordinators* et le *Co-Lead Manager* doivent se conformer à toutes les règles applicables du FSMA relatives à tout ce qu'ils font concernant les actions au, depuis ou impliquant d'une façon ou d'une autre le Royaume-Uni.

Ni ce Prospectus ni aucun autre document relatif à l'Offre n'ont été soumis en France à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers. Les Actions n'ont pas été offertes ou vendues et ne seront pas offertes ou vendues, directement ou indirectement, au public en France.

Les Actions Offertes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées sous le régime du Securities and Exchange Law du Japon. Dès lors, les Actions Offertes ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, au Japon à ou pour le compte d'un résident du Japon, en ce compris à toute société ou autre entité constituée sous les lois du Japon ou à d'autres pour une nouvelle offre ou revente, directe ou indirecte, au Japon à, ou pour le compte de, un résident du Japon, si ce n'est (i) en vertu d'une exemption d'enregistrement prévue par la Securities and Exchange Law du Japon et (ii) en conformité avec toute autre disposition légale ou réglementaire japonaise applicable.

Les Actions Offertes ne peuvent être offertes, vendues, transférées ou livrées aux Pays-Bas ou au départ de ce pays, que ce soit dans le cadre de leur distribution initiale ou d'une offre ultérieure, et ni ce Prospectus ni aucun autre document ou support relatif à l'Offre ou aux Actions Offertes ne pourra être distribué aux Pays-Bas, ou au départ de ce pays, si ce n'est à des individus ou des personnes morales qui négocient ou investissent dans des valeurs mobilières dans le cadre de leurs activités professionnelles (ce qui comprend les banques, les sociétés d'investissement, les intermédiaires en valeurs mobilières, les sociétés d'assurance, les fonds de pension, les autres investisseurs institutionnels, les départements de trésorerie ou financier de grandes sociétés), auquel cas il doit être clairement précisé, lors de l'offre et dans tous documents ou publicités dans lesquels une offre à venir des Actions Offertes est annoncée publiquement, que l'Offre est exclusivement réservée à de tels individus ou personnes morales.

L'Offre n'a pas été et ne sera pas enregistrée auprès de la *Comisión Nacional del Mercado de Valores en Espagne*. Par conséquent, aucune des Actions Offertes ne sera offerte ou vendue en Espagne et ni ce Prospectus ni aucun autre document ou support relatif à l'Offre ne sera distribué ou destiné aux investisseurs résidant en Espagne, sauf dans le cadre et en conformité avec les exigences de la Loi espagnole 24/1998 relative aux Marchés Financiers et de l'Arrêté royal 291/1992 sur les émissions et les offres publiques de titres, tels que ceux-ci sont amendés, et de toute réglementation y afférente.

Il est de la responsabilité de toute personne ne résidant pas en Belgique désirant participer à cette Offre de s'assurer du respect de la législation applicable dans son pays de résidence, et du respect de toutes autres formalités, qui peuvent être obligatoires, en ce compris le paiement de tous frais et taxes.

INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES

Ce Prospectus contient des informations prévisionnelles, des prévisions et des estimations établies par le management de la Société relatives aux performances futures attendues de Zetes et du marché sur lequel Zetes est actif. Certaines de ses déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'usage de mots suivants, sans que cette liste ne soit exhaustive, "croit", "anticipe", "attend", "envisage", "à l'intention", "planifie", "cherche", "estime", "peut", et "continue", ainsi que des expressions similaires ou utilisant des verbes au futur. Elles comprennent toutes des éléments qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations se basent sur différentes suppositions et appréciations de risques connus ou inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, qui semblaient raisonnables lorsqu'ils ont été faits, mais qui pourront s'avérer corrects ou non. Les événements réels sont difficiles à prévoir et peuvent dépendre de facteurs au delà du contrôle de la Société. En conséquence, les résultats réels, la condition financière, les performances ou les réalisations de la Société, ou les résultats du marché, peuvent s'avérer être substantiellement différents des résultats futurs, des performances ou des réalisations exprimées ou suggérées par de telles déclarations, prévisions ou estimations. Les facteurs qui peuvent causer de telles différences comprennent, de façon non-exhaustive, ceux exprimés à la section "Facteurs de risques". Etant donné ces incertitudes, aucune déclaration ne peut être faite quant à la précision ou l'exactitude de telles informations prévisionnelles, prévisions et estimations. De plus, les informations prévisionnelles, prévisions et estimations ne valent qu'à la date du Prospectus. La Société n'assume aucune obligation quant à la mise à jour de telles informations prévisionnelles, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la Société à cet égard, ou à tout changement d'événements, de conditions ou de circonstances sur lesquels se basent de telles informations, prévisions ou estimations, sauf dans la mesure de ce qui est prévu par le droit belge.

INFORMATIONS RELATIVES AU MARCHÉ, AUX PARTS DE MARCHÉS, AUX CLASSEMENTS ET D'AUTRES INFORMATIONS

Sauf indication contraire dans ce Prospectus, les informations relatives au marché, aux parts de marché, aux classements et toutes autres informations contenues dans ce Prospectus se basent sur des publications indépendantes relatives au marché, sur des rapports établis par des sociétés d'étude de marché et sur d'autres sources indépendantes ou sur les propres estimations du management de la Société, considérées comme raisonnables par celui-ci. Les informations fournies par des tiers ont été correctement reflétées dans le Prospectus et dans la mesure où la Société savait ou aurait pu le déterminer sur la base d'informations publiées, aucune information n'a été omise qui serait de nature à rendre les informations publiées imprécises ou trompeuses. La Société, les Joint Global Coordinators et le Co-Lead Manager et leurs conseillers respectifs n'ont pas vérifié de façon indépendante ces informations. De plus, les informations relatives au marché sont sujettes à des changements et ne peuvent être systématiquement vérifiées avec certitude à cause de la disponibilité et de la fiabilité limitée des données brutes, à cause de la participation volontaire au rassemblement de données, et à cause d'autres limitations et incertitudes inhérentes à toute étude statistique des informations de marché. En conséquence, les investisseurs potentiels devraient être conscients du fait que la Société ne peut garantir que les informations relatives au marché et aux parts de marché, aux classements ou à toutes autres informations similaires contenues dans ce Prospectus, et les estimations et anticipations basées sur de telles informations, soient fiables.

ARRONDISSEMENT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET STATISTIQUES

Certaines informations financières et statistiques contenues dans ce Prospectus ont fait l'objet d'arrondissements et d'ajustements en matière de conversion de devises. En conséquence, la somme de certaines données peut ne pas être égale au total exprimé.

1. INFORMATIONS GENERALES ET INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE POUR LE PROSPECTUS ET POUR LE CONTROLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABILITÉ DU CONTENU DU PROSPECTUS

La Société, représentée par son conseil d'administration, assume la responsabilité du contenu de ce Prospectus. Les parties suivantes du Prospectus ont été rédigées sur la base d'informations transmises par les Actionnaires Cédants, et sont les suivantes: (i) la description des Actionnaires Cédants et de leurs participations respectives dans la Société; (ii) toute déclaration relative aux intentions des Actionnaires Cédants quant à l'Offre Secondaire, y compris, sans que cette énumération ne soit limitative, les futurs transferts et le respect des restrictions y relatives; (iii) la description des conditions et de la structure de l'Offre et des accords d'Underwriting relatifs à l'Offre Secondaire; (iv) les biographies des administrateurs actuels de la Société qui ont été nommés par les Actionnaires Cédants; (v) la description de l'Option de Surallocation accordée par les Actionnaires Cédants aux Underwriters. La Société déclare, qu'à sa meilleure connaissance, les informations contenues dans ce Prospectus sont conformes à la réalité dans tous leurs aspects essentiels et ne comportent aucune omission qui serait de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration contenue dans ce Prospectus, et que toutes les précautions raisonnables ont été prises pour que cela soit le cas.

Les Underwriters ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie, que ce soit de manière expresse ou implicite, quant au caractère exact ou complet des informations contenues dans ce Prospectus, et ce Prospectus ne comporte, ni ne peut être considéré comme comportant, un quelconque engagement ou une quelconque déclaration des Underwriters.

Ce Prospectus est destiné à fournir des informations aux investisseurs potentiels dans le contexte et dans le seul but de l'évaluation d'un éventuel investissement dans les Actions Offertes. Il contient des informations sélectionnées et résumées, n'exprime aucun engagement, aucune reconnaissance ou aucune renonciation et ne crée aucun droit, que ce soit de manière expresse ou implicite, vis-à-vis de quiconque en dehors des investisseurs potentiels. Il ne peut être utilisé qu'en rapport avec l'Offre. Le contenu de ce Prospectus ne doit pas être considéré comme une interprétation des droits et obligations de Zetes, des pratiques du marché ou de conventions conclues par Zetes.

1.2 RESPONSABILITÉ POUR LE CONTRÔLE DES COMPTES

Dupont, Ghyoot, Koevoets, Peeters, Rosier & Co Réviseurs SCRL, une société civile à forme commerciale, constituée et régie par le droit belge, ayant son siège social à Bovenberg 124, 1150 Bruxelles, Belgique, représentée par M. Thierry Dupont, de nationalité belge, ayant ses bureaux à Bovenberg 124, 1150 Bruxelles, Belgique, et membre du groupement d'intérêt économique HLB Belgique, a été nommé commissaire de la Société pour une durée de trois ans prenant fin immédiatement après la clôture de l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 2008, et qui aura délibéré et se sera prononcée sur les comptes annuels de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2007.

Les comptes annuels de la Société pour les exercices clôturés respectivement le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003 ont été préparés conformément aux normes comptables belges généralement acceptées, ou Belgian GAAP. Les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004, de même que les chiffres relatifs à la période de six mois ayant pris fin le 30 juin 2005, ont été établis conformément aux normes International Financial Reporting Standards (IFRS). Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2003 ont été retraités conformément aux normes IFRS, à titre comparatif.

Les comptes annuels et consolidés ont été audités par Dupont, Ghyoot, Koevoets, Peeters, Rosier & Co Bedrijfsrevisoren / Réviseurs CVBA, représenté par M. Thierry Dupont, qui a émis des attestations sans réserve. Les comptes intermédiaires ont fait l'objet d'un examen limité par le commissaire.

1.3 APPROBATION DU PROSPECTUS

Le 27 octobre 2005, la CBFA a approuvé ce Prospectus pour les besoins de l'offre publique en Belgique conformément à l'article 14 de la loi belge du 22 avril 2003 sur les offres publiques de titres. L'approbation de la CBFA ne comporte aucune appréciation de l'opportunité ou de la qualité de l'Offre, des Actions Offertes ou de la Société.

Ce Prospectus a été préparé en langues anglaise, française et néerlandaise. La Société est responsable de la vérification de la cohérence entre les versions anglaise, française et néerlandaise du Prospectus. Pour les besoins de l'offre publique en Belgique, seules les versions néerlandaise et française du Prospectus font légalement foi.

L'Offre et ce Prospectus n'ont pas été soumis pour approbation à une quelconque autorité de contrôle ou gouvernementale en dehors de la Belgique.

1.4 PUBLICATIONS LÉGALES

L'avis requis par l'article 13, § 1 de la loi précédemment mentionnée du 22 avril 2003 a été publié dans la presse financière belge le 8 novembre 2005. Toutes les publications relatives à l'Offre seront effectuées dans la presse financière belge.

1.5 INFORMATIONS DISPONIBLES

1.5.1. *Prospectus*

Le Prospectus est disponible en néerlandais, en français et en anglais. Ce Prospectus sera mis gratuitement à la disposition des investisseurs au siège social de la Société, situé à Da Vinci Science Park, Rue de Strasbourg 3, 1130 Bruxelles, Belgique, et peut être obtenu sur simple demande auprès de KBC Telecenter au 078 353 353, auprès de CBC Banque Info Services au 0800 920 20, auprès de Fortis Banque au 0800 903 01, auprès de Banque Degroof au 02 287 97 11 ou auprès de Dexia Banque au 0800 321 00. Sous réserve de certaines conditions, ce Prospectus est aussi disponible, à titre informatif seulement, sur les sites internet suivants: www.zetes.com, www.kbcsecurities.be, www.fortisbank.be/beleggen ou www.fortisbank.be/investir, www.petercam.be, www.degroof.be et www.dexiainvestor.be.

La mise à disposition de ce Prospectus sur internet ne constitue pas une offre en vente ou une sollicitation d'offre d'achat des actions envers quiconque se trouvant dans un pays où une telle offre ou une telle sollicitation est interdite. La version électronique ne peut être copiée, mise à disposition ou imprimée pour distribution. Ce Prospectus ne fait légalement foi que dans la version originale imprimée circulant en Belgique conformément aux lois applicables. Les autres informations sur le site web de la Société ou sur d'autres sites web ne font pas partie du Prospectus.

1.5.2. *Documents sociaux et autres informations*

La Société doit déposer ses statuts (mis à jour et amendés) et tout autre acte devant être publié aux annexes du Moniteur Belge auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles (Belgique), où ils sont à la disposition du public. Une copie des statuts sera aussi disponible sur le site web de la Société.

Conformément au droit belge, la Société prépare des comptes annuels statutaires et consolidés audités. Les comptes annuels statutaires et consolidés et les rapports du conseil d'administration et du commissaire y afférant sont déposés à la Banque Nationale de Belgique, où ils sont à la disposition du public. De plus, en tant que société cotée, la Société devra publier des communiqués financiers annuels et semestriels, de même qu'un rapport comprenant ses comptes annuels, le rapport du commissaire et le rapport de gestion du conseil d'administration de la Société. Ces communiqués seront généralement publiés dans la presse belge sous la forme de communiqués de presse. Des copies de ceux-ci, et du rapport annuel, seront aussi disponibles sur le site web de la Société.

La Société devra également rendre publiques des informations susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours d'un instrument financier et certaines autres informations. Conformément à l'Arrêté Royal belge du 31 mars 2003 (tel qu'amendé) relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis aux négociations sur un marché réglementé belge, des informations et documents seront disponibles au travers du site web de la Société, de communiqués de presse et des moyens de communication d'Euronext Bruxelles.

Le site web de la Société se trouve à l'adresse www.zetes.com.

2. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A L'OFFRE ET A L'ADMISSION A LA COTE D'EUROLIST BY EURONEXT BRUSSELS

2.1 INFORMATIONS RELATIVES À L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Lors de l'assemblée qui se tiendra le 4 novembre 2005, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera d'augmenter le capital de la Société par l'émission d'Actions Nouvelles en contrepartie d'apports en numéraire, sous la condition de la réalisation de l'Offre et de l'admission à la cote des actions de la Société. Les Nouvelles Actions offertes dans l'Offre seront émises dans le cadre de l'Offre Primaire.

Le prix final d'émission de ces Actions Nouvelles sera déterminé au moyen d'une procédure de constitution d'un livre d'ordres ("book-building") à laquelle des investisseurs institutionnels prendront part. Le nombre d'Actions Nouvelles qui seront émises dans l'Offre Primaire sera déterminé en divisant un maximum de €30 millions (en prenant pour hypothèse que l'Offre Primaire est entièrement souscrite) par le Prix de l'Offre.

La Société a l'intention d'offrir des Actions Nouvelles pour un montant total de souscription de maximum € 30 millions (y compris la prime d'émission), mais elle se réserve aussi le droit d'en offrir moins. Que l'Offre Primaire soit entièrement souscrite ou non, les Joint Global Coordinators pourront procéder à des surallocations couvertes par des Actions Existantes, dans un but de stabilisation, après le début des négociations des titres. Voir aussi section 2.7 ci-dessous.

Pour l'émission des actions mentionnées ci-dessus, chaque actionnaire et chaque titulaire de Warrants de la Société a décidé de renoncer à son droit de souscription préférentiel en qualité d'actionnaire ou de détenteur de Warrants existants.

2.2 INFORMATIONS CLÉS

2.2.1. Déclaration relative au fonds de roulement

Fonds de roulement (en '000 €)	1er semestre 2005 IFRS	2004 IFRS	2003 IFRS	2003 Normes belges ⁽¹⁾	2002 Normes belges ⁽¹⁾
Actifs					
Inventaire	21.247	11.095	11.371	14.351	13.265
Créances clients	24.909	24.571	22.496	24.014	22.621
Autres créances	4.288	4.615	3.381	1.037	1.287
Paievements anticipés	2.853	1.511	941	941	659
Total	53.297	41.793	38.189	40.343	37.832
Passif					
Fournisseurs	35.008	14.515	12.585	12.565	14.648
Avances reçues	5.525	6.343	7.479	7.645	5.693
Autres créanciers (administration publique/ employés/autres)	6.999	7.552	6.097	5.793	5.554
Autres dettes actuelles	671	782	1.082	1.082	1.205
Total	48.203	29.192	27.243	27.085	27.100
Fonds de roulement	5.094	12.601	10.946	13.258	10.732

⁽¹⁾ Les actifs et passifs sous-jacents doivent être compris au sens des normes comptables belges généralement acceptées ("Belgian GAAP - Belgian Generally Accepted Accounting Principles"). Voir section 8.3.7.17, "Transition vers IFRS".

La Société a simulé, sur une base consolidée, différents scénarios de développement des affaires durant les 12 mois à venir, et estime que l'activité générera un cash flow suffisant pour faire face à ses exigences actuelles et pour couvrir les besoins en fonds de roulement. Les scénarios présentant les plus fortes croissances ne pourront pas se réaliser à défaut d'une position de fonds propres suffisamment forte. La croissance des activités d'Authentification des Personnes pourrait demander des montants temporaires importants de fonds de roulement qui pourraient être financés par des prêts

bancaires supplémentaires. Comme indiqué à la section 2.2.3, l'un des principaux buts de l'Offre est de fournir à la Société un fonds de roulement suffisant pour supporter la croissance de la Société.

2.2.2. Capitalisation et endettement

Le tableau ci-dessous indique la capitalisation de Zetes jusqu'au 30 juin 2005. Ce tableau doit être lu conjointement avec les comptes consolidés audités de la Société en IFRS, en ce compris les commentaires y afférents, et avec le chapitre "Commentaires et analyse par le management de la situation financière et des résultats d'exploitation" (voir section 7.4.4.4). Les obligations subordonnées seront remboursées et les Warrants seront exercés avant la Date de Clôture. La contrepartie payée par les titulaires de Warrants suite à l'exercice des Warrants s'élève à €14 millions.

Fonds propres (en '000 €)	1er semestre 2005 IFRS	2004 IFRS	2003 IFRS	2003 Normes belges ⁽¹⁾	2002 Normes belges ⁽¹⁾
Fonds propres	9.593	9.095	11.137	8.885	11.053
Fonds propres aux actionnaires	9.438	8.956	10.106	7.748	10.699
Capital émis	19.293	19.293	19.293	19.293	19.293
Capital social	19.254	19.254	19.254	19.254	19.254
Prime d'émission	38	38	38	0,038	38
Réserves	(10.188)	(9.249)	(7.781)	(8.834)	(4.045)
Pertes, non reprises dans le compte de résultat, sur le change de devises étrangères	(903)				
Résultat de la période	1.236	(1.088)	(1.406)	(2.710)	(4.549)
Participations minoritaires	155	139	1.031	1.137	354
Dette financière ⁽²⁾	21.028	26.242	21.308	21.257	20.002
Intérêts subordonnés	1.949				
Cash et équivalents cash	(8.797)	(1.607)	(1.922)	(1.916)	(5.861)
Dette financière nette ⁽²⁾	14.181	24.634	19.386	19.341	14.141
Dette subordonnée	14.000	15.236	14.000	14.000	14.000
Dette nette totale	28.181	39.870	33.386	33.341	28.141
Gearing ratio (Dette nette/Fonds propres)	293,8%	438,4%	299,8%	375,0%	254,6%
Ratio de Gearing «Zetes» (dette financière nette à l'exclusion de la dette subordonnée/ fonds propres + quasi fonds propres)	60,1%	101,3%	77,1%	85,0%	56,5%

⁽¹⁾ Les actifs et passifs sous-jacents doivent être compris au sens des normes comptables belges généralement acceptées ("Belgian GAAP - Belgian Generally Accepted Accounting Principles"). Voir section 8.3.7.17, "Transition vers IFRS".

⁽²⁾ A l'exclusion de la dette subordonnée de € 14 millions.

Selon la méthodologie de Zetes, les fonds propres incluent les revenus de l'exercice des Warrants ayant lieu avant la Date de Clôture (voir section 3.6).

En conséquence, la dette nette totale avant la Date de Clôture sera réduite de € 14 millions.

La dette subordonnée n'est ni cautionnée ni garantie. La dette bancaire et les lignes de crédit sont cautionnées (gages sur les actifs des sociétés du groupe Zetes, gages sur les actions des filiales de la Société, etc...). Les contrats de leasing sont généralement garantis par les actifs sous-jacents.

En 2001, la Société a émis des obligations subordonnées pour un montant total de € 14.000.000 et des Warrants (voir aussi section 3.4.2) qui permettent à leurs détenteurs d'exiger l'émission d'actions de la Société pour un prix d'exercice total de € 14.000.000. Les détenteurs de Warrants ont confirmé qu'ils exerceront tous leurs Warrants avant la Date de Clôture, ce qui donnera lieu à une augmentation de capital de € 14.000.000. Avant la Date de Clôture, les obligations subordonnées de € 14.000.000 seront remboursées par la Société (voir section 3.6).

Les tableaux suivants indiquent la capitalisation et l'endettement de la Société au 31 août 2005.

Dettes financières à court terme au 31/08/2005 (en '000€)	18.118
Cautionnées	11.690 ⁽¹⁾
Garanties	1.417 ⁽²⁾
Non cautionnées / Non garanties	5.011

⁽¹⁾ Cautions (sûretés):

Club Deal Crédit A Tr A: les actions de Zetes Industries dans IND & Zetes IND International GmbH

Club Deal Crédit A Tr B: Gage sur le fonds de commerce de la Société d'un montant de €270.000 et gage sur les actions détenues par la Société dans Zetes SA & CEC SA

Club Deal Crédit B Tr A & B: Gage sur le fonds de commerce de la Société et sur celui de Zetes SA d'un montant de €3.300.000 et gage sur les actions de Zetes SA dans ID-All

Club Deal Crédit C: Gages sur les fonds de commerce de la Société, de Zetes SA et de CEC SA d'un montant de €1.930.000

Club Deal Crédit D: Gages sur les fonds de commerce de la Société, de Zetes SA et de CEC d'un montant de €11.000.000

⁽²⁾ Actifs donnés en garantie : les actifs sous leasing

Dettes financières à long terme au 31/08/2005 (en '000€)	1.034
Cautionnées	197 ⁽³⁾
Garanties	650 ⁽⁴⁾
Non cautionnées / Non garanties	188

⁽³⁾ Cautions (sûretés):

Club Deal Crédit B Tr A: Gages sur les fonds de commerce de la Société et de Zetes SA d'un montant de €3.300.000 et gage sur les actions de Zetes SA dans ID-All

Club Deal Crédit C: Gages sur les fonds de commerce de la Société, de Zetes SA et de CEC SA d'un montant de €1.930.000

⁽⁴⁾ Actifs donnés en garantie : les actifs sous leasing

Dette subordonnée ⁽¹⁾ : Principal + Intérêts au 31/08/2005 (en '000€)	16.132
Non cautionnée / Non garantie	16.132

(1) Le principal des obligations subordonnées s'élève à €14 millions et les intérêts à €2,132 millions. Elles seront remboursées avant la Date de Clôture et les détenteurs de Warrants ont confirmé qu'ils exerceront tous leurs Warrants avant la Date de Clôture, ce qui mènera à une augmentation de capital de €14.000.000.

Fonds propres au 31/08/2005 (en '000€)	10.306
a. Capital social	19.293
b. Réserves	(8.951)
c. Autres réserves (Pertes non reprises dans le compte de résultat sur des diminutions de change de devises étrangères)	(36)

Endettement Net ('000 €)	Fin août 2005
A. Liquidités	7.061
B. Equivalents liquidités	0
C. Titres négociables	0
D. Liquidités	7.061
E. Créances financières à court terme	0
F. Dette bancaire à court terme	14.036
G. Portion à court terme des dettes à long terme	4.006
H. Autre dette financière à court terme	77
I. Dette financière à court terme	18.118
J. Endettement financier net à court terme	11.057
K. Prêts bancaires à long terme	1.034
L. Obligations émises	0
M. Autres prêts à long terme	0
N. Endettement financier à long terme ⁽¹⁾	1.034
O. Intérêts des obligations subordonnées à court terme	2.132
P. Endettement financier net ⁽¹⁾	14.223
Q. Dette subordonnée	14.000
R. Endettement net total	28.223

⁽¹⁾ A l'exclusion de la dette subordonnée.

La dette subordonnée sera remboursée à la Date de Clôture (voir section 3.6). La position de la Société en termes d'endettement s'améliorera par l'augmentation de capital résultant de l'exercice des Warrants (€ 14 millions) et, immédiatement après, par l'augmentation de capital liée à l'Offre (€ 30 millions).

2.2.3. Raisons de l'Offre et utilisation du produit

Les principaux buts de l'Offre sont le financement de la croissance de la Société, l'augmentation de la capitalisation et de la flexibilité financière de la Société, la création d'un marché public pour les actions de la Société et faciliter l'accès aux marchés des capitaux.

Si l'Offre Primaire est entièrement souscrite, le produit net de l'émission des Nouvelles Actions dans le cadre de l'Offre Primaire (c'est-à-dire après déduction du paiement des commissions et des frais relatifs à l'offre payables par la Société) peut être estimé à € 27,6 millions. Ce montant sera alloué à la Société. Pour plus d'informations sur les frais et dépenses de l'Offre, voir section 2.9.

La Société a l'intention d'affecter le produit net de l'Offre Primaire à son fonds de roulement, à des dépenses d'investissements, à l'amélioration de sa structure financière, à des acquisitions éventuelles, si elles se présentent, et à d'autres objectifs généraux de la Société.

Plus spécifiquement, la Société a l'intention d'affecter le produit net de l'Offre Primaire:

- au financement de la croissance de ses activités d'Authentification des Personnes, dans lesquelles certains projets pourraient exiger d'importants montants en termes de fonds de roulement et/ou d'importantes dépenses d'investissements;
- à des acquisitions sélectives d'intégrateurs de systèmes européens actifs sur le marché de l'Identification des Biens;
- si nécessaire, à des acquisitions sélectives sur le marché de l'Authentification des Personnes, pour obtenir des compétences technologiques, de l'expertise ou des droits de propriété intellectuelle ; et
- à un renforcement de la structure financière de la Société en vue de remporter d'importants contrats.

Le conseil d'administration de la Société et le management détermineront, à leur entière discrétion et sans que l'approbation des actionnaires soit requise, les montants et le calendrier des investissements effectifs de la Société, lesquels seront tributaires de différents facteurs, tels les tendances et opportunités sur le marché de l'Auto-ID, le sort favorable d'offres importantes sur le marché de l'Authentification des Personnes et le montant effectif issu de produit net par l'Offre.

La Société évalue, de façon constante, des opportunités d'acquisition d'entreprises et de technologies qu'elle estime être complémentaires à ses activités commerciales. La Société n'a pas déterminé les montants qu'elle planifie de dépenser dans les domaines précédemment cités ou le calendrier de ces investissements. En conséquence, la Société disposera d'une flexibilité importante et d'une large discrétion dans l'allocation du produit net issu de l'Offre.

2.3 INTÉRÊT DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES IMPLIQUÉES DANS L'OFFRE

KBC Securities NV/SA est une société liée (comme défini par l'article 11 du Code belge des sociétés) à KBC Private Equity NV. KBC Private Equity NV détient des obligations subordonnées et des Warrants émis par la Société (voir section 3.6). KBC Private Equity NV est également l'un des Actionnaires Cédants dans l'Offre.

Dexia Banque SA détient des obligations et des Warrants émis par la Société (voir section 3.6). Dexia Banque SA est Co-Lead Manager de l'Offre et est également l'un des Actionnaires Cédants dans l'Offre.

2.4 MODALITÉS DE L'OFFRE

2.4.1. Conditions et nature de l'Offre

L'Offre se compose d'Actions Nouvelles offertes dans le cadre de l'Offre Primaire et d'Actions Existantes offertes dans le cadre de l'Offre Secondaire (y compris les actions de l'Option de Surallocation), les coupons no.1 et suivants étant attachés. Les deux types d'actions seront offertes comme parties d'une offre unique et selon les mêmes modalités (sauf en ce qui concerne l'émission de strips VVPR relatifs aux Actions Nouvelles et aux Actions Existantes, comme indiqué ci-dessous). L'Offre Secondaire est subordonnée à l'Offre Primaire et est soumise à la condition suspensive de la clôture de l'Offre Primaire. Dans une offre distincte, soumise à la même condition de subordination et à la même condition suspensive, la Société offrira aussi des actions nouvellement émises avec des strips VVPR nouvellement émis aux employés de Zetes dans le cadre de l'Offre aux Employés. Toutes les Actions Offertes ont été/seront émises conformément au droit belge.

Toutes les Actions Nouvelles offertes bénéficieront d'un droit à un précompte mobilier réduit, connu sous le nom de "Verminderde Voorheffing / Précompte Réduit" ou "VVPR". Un strip VVPR séparé représentera ce droit. Il sera attaché, à chaque Action Nouvelle, un strip VVPR, qui sera négociable séparément. Au sein des Actions Existantes, seules les Actions Existantes résultant de l'exercice des Warrants seront vendues avec un strip VVPR séparé.

Les Joint Global Coordinators bénéficieront d'une Option de Surallocation, exerçable dès le premier jour de cotation jusqu'à 30 jours après, correspondant à un maximum de 15% des actions offertes dans le cadre de l'Offre Primaire et de l'Offre Secondaire (à l'exclusion de l'Option de Surallocation) dans le seul but de permettre aux Underwriters de couvrir, le cas échéant, les surallocations éventuelles. Voir aussi la section 2.7. Les Actions Existantes couvrant la surallocation seront vendues sans strip VVPR séparé.

L'Offre des Actions Offertes se compose :

- d'une offre publique des Actions Offertes en Belgique; et
- d'un placement privé des Actions Offertes auprès d'investisseurs institutionnels en Belgique et en Europe².

Il est prévu qu'au moins 10 % des Actions effectivement allouées (à l'exclusion des actions offertes en vertu de l'Option de Surallocation qui sera accordée aux Joint Global Coordinators) le seront à des investisseurs particuliers en Belgique. Cependant, (i) la proportion d'Actions Offertes allouées à des investisseurs particuliers pourra être augmentée, éventuellement de manière significative, si les souscriptions reçues de leur part excèdent 10% des Actions Offertes effectivement allouées ou, à l'inverse, (ii) cette proportion pourra être réduite si la demande relative des investisseurs institutionnels, pour un prix égal ou supérieur au Prix de l'Offre, dépasse de manière significative celle des investisseurs particuliers.

Pour les besoins de l'Offre, sont considérés comme étant des investisseurs particuliers (i) les personnes physiques résidentes belges et (ii) les personnes morales belges souscrivant à des actions pour un montant qui n'excède pas € 250.000.

² Union Européenne et Suisse

Lors de l'allocation des Actions Offertes, les Joint Global Coordinators feront des efforts raisonnables pour garantir que les actions avec strips VVPR soient livrées aux personnes physiques résidentes belges et aux investisseurs soumis à l'impôt des personnes morales, dans cet ordre de priorité.

Le Prix de l'Offre sera le même pour les investisseurs institutionnels et particuliers. Voir aussi section 2.4.2.

2.4.2. Le Prix de l'Offre

Le Prix de l'Offre sera un prix unique exprimé en euros, applicable à tous les investisseurs, particuliers ou institutionnels.

Le Prix de l'Offre sera déterminé dans une fourchette de prix. Les Joint Global Coordinators détermineront le Prix de l'Offre en accord avec la Société et les Actionnaires Cédants sur la base d'une procédure de constitution d'un livre d'ordres ("bookbuilding") durant la Période de l'Offre, à laquelle seuls les investisseurs institutionnels peuvent participer, et compte tenu également de divers éléments pertinents, qualitatifs et quantitatifs, y compris, de façon non-exhaustive, le nombre d'actions demandées, la taille des ordres reçus, la qualité des investisseurs passant de tels ordres et les prix auxquels les ordres sont faits, de même que les conditions du marché à ce moment là. Le Prix de l'Offre applicable ne dépassera en aucun cas le haut de la fourchette.

La fourchette de prix applicable sera publiée dans la presse financière belge le ou aux alentours du 8 novembre 2005. Le Prix de l'Offre sera déterminé dans les meilleurs délais après la clôture de la Période de l'Offre, qui est prévue pour le 21 novembre 2005 et il sera publié dans la presse financière belge le premier jour de publication suivant celui de sa détermination, qui est prévue le 22 novembre 2005. Les deux dates indiquées le sont sous réserve de clôture anticipée de la Période de l'Offre.

Les investisseurs particuliers en Belgique ne peuvent acquérir les Actions Offertes qu'au Prix de l'Offre, et sont tenus d'acheter le nombre d'actions mentionné sur leur bulletin de souscription, pourvu que le Prix de l'Offre se situe dans la fourchette.

2.4.3. La Période de l'Offre

La Période de l'Offre débutera le 8 novembre 2005 et il est prévu qu'elle prenne fin le 18 novembre 2005, sous réserve de clôture anticipée. Toute clôture anticipée de la Période de l'Offre sera annoncée dans la presse financière belge. La Période de l'Offre sera dans tous les cas ouverte pour un minimum de trois jours de bourse à compter de la disponibilité du Prospectus. La Période de l'Offre sera la même aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs particuliers.

Les candidats investisseurs peuvent déposer leurs ordres pendant la Période de l'Offre, sous réserve de clôture anticipée. Compte tenu de ce que la Période de l'Offre peut être clôturée de manière anticipée, les investisseurs sont invités à déposer leurs bulletins de souscription dans les meilleurs délais.

2.4.4. Procédure de souscription

2.4.4.1 Généralités

Les bulletins de souscription peuvent être déposés aux guichets des Joint Global Coordinators, du Co-Lead Manager et des Selling Agents sans frais pour l'investisseur.

Les investisseurs souhaitant acquérir des actions auprès d'intermédiaires autres que les Joint Global Coordinators, le Co-Lead Manager ou les Selling Agents sont invités à s'informer sur les frais que ces intermédiaires pourraient réclamer et dont ils seront seuls responsables du paiement.

Pour être valables, les bulletins de souscription devront être déposés au plus tard à 16h (heure de Bruxelles) le dernier jour de la Période de l'Offre.

2.4.4.2 Investisseurs particuliers

Les investisseurs particuliers doivent indiquer dans leurs ordres le nombre d'Actions Offertes qu'ils s'engagent à acquérir. Seul un bulletin de souscription par investisseur particulier sera accepté. Si les Joint Global Coordinators, le Co-Lead Manager et les Selling Agents constatent, ou ont des raisons de croire, qu'un investisseur particulier a, à lui seul, déposé plusieurs ordres, par l'intermédiaire de un ou de plusieurs membres du syndicat, ils peuvent ne pas tenir compte de ces bulletins de souscription.

Les investisseurs particuliers sont invités à déposer leurs bulletins de souscription dans les meilleurs délais aux guichets des membres du syndicat en Belgique.

2.4.4.3 Investisseurs institutionnels

Les investisseurs institutionnels doivent indiquer dans leurs ordres le nombre d'Actions Offertes qu'ils s'engagent à acquérir, et les prix auxquels ils passent ces ordres.

Seuls les investisseurs institutionnels peuvent participer à la procédure de constitution du livre d'ordres ("bookbuilding") pendant la Période de l'Offre. Pendant la période de constitution du livre d'ordres ("bookbuilding"), les investisseurs institutionnels devront indiquer le nombre d'actions qu'ils souhaitent acquérir ainsi que le prix proposé.

Les investisseurs institutionnels sont invités à introduire leurs ordres dans les meilleurs délais auprès des Joint Global Coordinators.

2.4.5. Allocation des actions

2.4.5.1 Généralités

L'Offre se compose à la fois d'Actions Nouvelles offertes dans le cadre de l'Offre Primaire et d'Actions Existantes offertes dans le cadre de l'Offre Secondaire, les coupons no.1 et suivants attachés. L'Offre Secondaire est subordonnée à l'Offre Primaire, et est soumise à la condition suspensive de la clôture de l'Offre Primaire. Le nombre exact d'Actions Offertes (y inclus les actions couvrant l'Option de Surallocation) attribuées respectivement aux investisseurs particuliers et aux investisseurs institutionnels sera déterminé à la fin de la Période de l'Offre par les Joint Global Coordinators en accord avec la Société et dépendra de la demande respective des investisseurs particuliers et institutionnels et de l'analyse quantitative et, pour les investisseurs institutionnels seulement, de l'analyse qualitative du livre d'ordres.

En cas de sursouscription des Actions Offertes réservées aux investisseurs particuliers, l'allocation parmi les investisseurs particuliers sera réalisée sur la base de critères objectifs de répartition (tels l'utilisation d'un montant d'actions relatif ou absolu concernant chaque souscription, qui peut (sans l'être nécessairement) être groupée en certaines tranches et dans lesquelles un traitement préférentiel peut être donné aux souscriptions introduites via les membres du syndicat). Un traitement préférentiel peut être accordé aux bulletins de souscription déposés auprès des succursales des Joint Global Coordinators, du Co-Lead Manager et des Selling Agents, plutôt qu'auprès d'autres intermédiaires financiers.

Les résultats de l'Offre, la clé d'allocation pour les investisseurs particuliers et le Prix de l'Offre seront publiés dans la presse financière belge, le ou aux alentours du 22 novembre 2005, sous réserve de la clôture anticipée de la Période de l'Offre.

2.4.5.2 Allocation des Actions Nouvelles et des Actions Existantes

a. Taxe sur les opérations de bourse

L'acquisition d'Actions Existantes donnera lieu, à moins qu'une exemption ne soit applicable, à la perception d'une taxe sur les opérations de bourse à un taux de 0,17% par transaction et par partie, avec un maximum de €500 par transaction et par partie. La souscription d'Actions Nouvelles ne donnera pas lieu à la perception d'une taxe sur les opérations de bourses. Voir aussi section 2.13.2.4.

Les Joint Global Coordinators fourniront des efforts raisonnables pour garantir que les actions livrées aux investisseurs particuliers soient des Actions Nouvelles. Si le nombre total d'actions allouées aux investisseurs particuliers excède le nombre total d'Actions Nouvelles effectivement allouées dans l'Offre, les Actions Nouvelles seront allouées aux investisseurs particuliers sur la base d'un pro rata.

b. Strips VVPR

Les Actions Nouvelles seront émises avec des strips VVPR conférant à leur titulaire le droit à un précompte mobilier belge réduit sur les dividendes. Ils seront négociables séparément. Voir section 2.13.2.1. Au sein des Actions Existantes, seules les Actions Existantes résultant de l'exercice des Warrants seront vendues avec un strip VVPR séparé.

Dans l'allocation des Actions Offertes, les Joint Global Coordinators fourniront des efforts raisonnables pour garantir que les actions avec strips VVPR soient livrées à des investisseurs particuliers résidents belges et aux investisseurs soumis à l'impôt des personnes morales, dans cet ordre de priorité.

Les strips VVPR seront négociables séparément sur Eurolist by Euronext Brussels à partir du premier jour de cotation des actions, et les investisseurs qui ne reçoivent pas de strips VVPR dans le cadre de l'Offre pourront acquérir ces instruments sur le marché secondaire.

Sous réserve de cet engagement d'efforts raisonnables en ce qui concerne l'allocation des strips VVPR, tous les investisseurs pourront recevoir soit des Actions Nouvelles soit des Actions Existantes ou une combinaison des deux. Bien qu'il soit prévu d'allouer aux investisseurs particuliers uniquement des actions avec un strip VVPR séparé uniquement, ni les Actionnaires Cédants qui ont accordé l'Option de Surallocation, ni la Société, ni les Joint Global Coordinators et Co-Lead Manager n'assument aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en ce qui concerne l'allocation des actions, avec ou sans strip VVPR.

2.4.6. Paiement, règlement et livraison des actions et des strips VVPR

Le Prix de l'Offre doit être intégralement payé en euros, avec toute taxe de bourse applicable. Pour plus d'informations concernant les taxes applicables, voir section 2.13.2.4, "Taxes sur les opérations de bourse", et section 2.13.2.5, "Taxe sur la livraison physique des actions au porteur".

La date de paiement est fixée à trois jours de bourse après la date d'allocation, et est prévue le ou aux alentours du 24 novembre 2005, sous réserve de clôture anticipée de la Période de l'Offre.

Il est prévu que les actions et strips VVPR soient livrés aux investisseurs le ou aux alentours du 24 novembre 2005, cette date étant aussi la date de paiement.

Toutes les Actions Offertes et tous les strips VVPR seront livrés par une inscription en compte auprès de la CIK (Caisse Interprofessionnelle de dépôts et virement de titres), le dépositaire central de titres belge. Comme indiqué à la section 2.4.7 ci-dessous, les actions et les strips VVPR seront uniquement disponibles sous forme d'inscription en compte après la clôture de l'Offre. Sur demande, des actions au porteur et des strips VVPR pourront être livrés sous forme physique endéans les trois mois à compter de la première date d'admission à la cote (pour les frais liés, voir section 2.13.2.5).

2.4.7. Forme des actions et des strips VVPR

Toutes les Actions Offertes auront les mêmes droits y afférents que les autres actions de la Société. Pour une description complémentaire des actions de la Société et des droits y afférents, voir section 3.4.4, "Description des droits attachés aux actions", et au chapitre 3, "Informations générales sur Zetes et son capital".

Comme indiqué à la section 2.4.6 ci-dessus, toutes les actions et strips VVPR seront livrés sous la forme d'une inscription en compte, représentés par un ou plusieurs certificats globaux qui auront été déposés auprès de la CIK qui en assurera la garde pour le compte des personnes bénéficiaires des actions et des strips VVPR.

Par conséquent, au moment de la livraison des actions et des strips VVPR prévue au plus tard le 24 novembre 2005, les actions et les strips VVPR seront des titres au porteur sous forme d'inscriptions en comptes. Les actions et les strips VVPR ne pourront être cependant livrés sous forme physique. Des certificats physiques seront disponibles dans les meilleurs délais, et dans tous les cas dans un délai de trois mois à compter du premier jour de cotation. Ils seront disponibles sous la forme de certificats physiques représentant 1, 15, 25 ou 100 actions et strips VVPR ou tout autre coupure que la Société sera capable d'imprimer, avec les coupons no.1 et suivants attachés. Jusqu'au moment où ils seront livrés sous forme physique, un certificat global représentera les actions au porteur et les strips VVPR et seules des opérations par inscriptions en compte seront possibles.

Les actionnaires demandant la livraison physique des actions au porteur et des strips VVPR doivent prendre en compte les frais de livraison s'élevant, aux guichets de KBC Group à €10 (+TVA), à 20€ (+TVA) aux guichets de Fortis Banque, à 20€ (+TVA) aux guichets de Banque Degroof, à 20€ (+TVA) aux guichets de Petercam et à € 10 (+TVA) aux guichets de Dexia Banque. Les actionnaires sont invités à s'informer quant aux différents frais que les autres institutions financières pourraient mettre à leur charge et que les actionnaires devront supporter eux-mêmes. De plus, sur les Actions Existantes, une taxe sur la livraison physique des actions au porteur équivalente à 0,6% du prix d'achat sera due, voir section 2.13.2.5.

Pour les actionnaires optant pour des actions nominatives, les actions seront inscrites dans registre des actionnaires de la Société. Les titulaires d'actions nominatives peuvent à tout moment demander que leurs actions nominatives soient converties en actions au porteur et vice versa. Tout coût lié à la conversion des actions nominatives en titres au porteur sera supporté par l'actionnaire (voir plus haut).

Toutes les Actions Offertes seront entièrement libérées au moment de leur livraison, et sont librement transférables.

2.4.8. Dividendes

2.4.8.1 Droit aux dividendes

Les Actions Offertes donneront droit, le cas échéant, à une partie des bénéfices à compter du 1er janvier 2005 et en conséquence donneront droit aux dividendes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2005 et pour les exercices comptables suivants. Pour plus d'informations sur la déclaration et le paiement des dividendes, voir aussi section 2.13.2.1, "Dividendes".

2.4.8.2 Politique de distribution de dividendes

La Société n'a jamais déclaré ou payé de dividendes. Suite à cette Offre, la Société, a actuellement l'intention de payer des dividendes pour un montant d'environ un tiers de son bénéfice net avant l'amortissement du goodwill (voir section 3.7.4). Cette politique peut changer au cours du temps. Toute déclaration de dividendes sera basée sur les bénéfices de la Société, sa situation financière, ses besoins en capitaux et d'autres facteurs considérés comme importants par la Société. Ni le droit belge, ni les statuts de la Société n'imposent que l'assemblée générale des actionnaires décide de distribuer des dividendes.

2.5 ADMISSION À LA COTE ET PREMIÈRES NÉGOCIATIONS

Une demande d'admission sur Eurolist by Euronext Brussels a été introduite pour toutes les Actions Existantes et pour toutes les Actions Nouvelles. Il est prévu que les actions soient cotées sous le symbole ZTS et sous le code international BE0003827442.

Une demande d'admission à la cote sur Eurolist by Euronext Brussels a été introduite pour tous les strips VVPR de la Société. Il est prévu que les strips VVPR soient cotés sous le symbole ZTSS et sous le code international BE0005600714.

La Société prévoit que les négociations sur les titres commenceront le ou aux alentours du 22 novembre 2005, sous réserve de clôture anticipée de la Période de l'Offre, ce jour étant le premier jour de bourse suivant la date d'allocation mais au plus tard à la Date de Clôture lorsque les Actions Offertes et les strips VVPR seront livrés aux investisseurs. Voir aussi le underwriting agreement, auquel il est fait référence à la section 2.6.

Avant la Date de Clôture et la livraison aux investisseurs des actions et, le cas échéant, des strips VVPR, les actions seront cotées sur une base de "as if-and-when-issued". Les investisseurs qui souhaitent faire des opérations sur les actions de la Société avant la Date de Clôture, qu'elles soient effectuées sur Euronext Bruxelles ou ailleurs, doivent être conscients que la Date de Clôture peut ne pas avoir lieu le 24 novembre 2005 ou pourrait ne pas avoir lieu du tout si certaines conditions ou événements mentionnés dans le underwriting agreement ne sont pas remplis ou n'ont pas fait l'objet d'une renonciation ou n'ont pas lieu à cette date ou avant. Ces conditions comprennent la réception des attestations par certains cadres de la Société, ("officers' certificates") et des opinions juridiques (legal opinions) et ces événements comprennent aussi la suspension des négociations sur Euronext Bruxelles ou toute modification significative de nature négative de la condition financière de la Société ou des activités commerciales de celle-ci ou des marchés financiers. Euronext Bruxelles a indiqué qu'elle annulera toutes les transactions effectuées si les actions offertes n'ont pas été livrées à la Date de Clôture.

Antérieurement à l'Offre des actions, il n'existait pas de marché public pour les actions et strips VVPR émis par la Société.

2.6 UNDERWRITING AGREEMENT

Sous réserve du droit des parties impliquées dans l'underwriting agreement de ne pas signer un tel contrat, il est prévu que la Société, les Actionnaires Cédants, les Joint Global Coordinators et le Co-Lead Manager concluent un underwriting agreement au plus tard lors de la détermination du Prix de l'Offre, qui est attendue avant la publication des résultats de l'Offre. La signature de ce contrat peut dépendre de différents facteurs comprenant, de façon non-exhaustive, les circonstances de marché et les résultats de la constitution du livre d'ordre ("bookbuilding procedure").

Dans l'underwriting agreement, il est prévu que la Société et les Actionnaires Cédants fassent certaines déclarations et garanties et acceptent d'indemniser les Joint Global Coordinators et le Co-Lead Manager face à certaines responsabilités.

Sous réserve des formalités et modalités de l'underwriting agreement, les Joint Global Coordinators, à savoir KBC Securities et Fortis Banque, et le Co-Lead Manager, à savoir Dexia Banque acceptent, de façon individuelle et non solidaire, de souscrire et/ou acquérir en leur propre nom et pour le compte des investisseurs les pourcentages suivants des Actions Offertes et des strips VVPR en vue de distribuer ces actions et strips VVPR aux investisseurs concernés:

- KBC Securities 41,66%
- Fortis Banque 41,66%
- Dexia Banque 16,68%

Les Joint Global Coordinators et le Co-Lead Manager distribueront les actions et strips VVPR, pour autant qu'ils aient été préalablement émis ou cédés, en anticipant sur le moment de leur émission, et en supposant qu'ils seront livrés et acceptés ("when, as and if delivered to and accepted by them"), et sous réserve de l'accomplissement ou de la renonciation des conditions dont il est attendu qu'elles soient contenues dans l'underwriting agreement, telles que la réception par les Joint Global Coordinators et le Co-Lead Manager d'attestations par certains cadres de la Société ("officers' certificates"), ainsi que d'opinions juridiques ("legal opinions").

Il est aussi prévu que l'underwriting agreement prévoira qu'en cas de survenance de certains événements, tels que la suspension des négociations sur Eurolist by Euronext Bruxelles ou une modification significative de nature négative de la situation financière de la Société, des activités commerciales de celle-ci ou des marchés financiers, ou tout autre cas de force majeure, les Joint Global Coordinators et le Co-Lead Manager auront le droit, à certaines conditions et après consultation avec la Société, de se retirer de l'underwriting agreement et de l'Offre avant la livraison des actions.

2.7 OPTION DE SURALLOCATION ET STABILISATION

Dans le cadre de l'Offre, les Joint Global Coordinators peuvent, à compter de la date du premier jour de cotation jusqu'à 30 jours après, exercer l'Option de Surallocation ou effectuer des opérations stabilisant ou maintenant le cours des actions à des niveaux supérieurs à ceux qui auraient autrement prévalu dans le marché. Cette possibilité existera que l'Offre soit souscrite en totalité ou non. De telles transactions, le cas échéant, peuvent être effectuées sur Eurolist by Euronext Brussels, sur le marché de gré-à-gré ou autrement. Il n'y a aucune certitude qu'une telle stabilisation sera effectuée, et si tel est le cas, cette opération peut être interrompue à tout moment, et, en tous cas, sera interrompue 30 jours après le premier jour de cotation.

Si les Joint Global Coordinators prennent une position à découvert sur les actions dans le cadre de l'Offre, ils peuvent réduire cette position à découvert en achetant des actions sur le marché. Les acquisitions d'actions visant à stabiliser le cours ou à réduire une position à découvert peuvent avoir pour effet de porter le cours des actions de la Société à un niveau supérieur à ce qu'il aurait été en l'absence de ces acquisitions. Ni la Société, ni les Joint Global Coordinators ne donnent aucune assurance ou prévision que ce soit quant au sens ou à l'ampleur des effets que peuvent produire les opérations décrites ci-avant sur le cours des actions.

Les Joint Global Coordinators peuvent aussi décider de réduire toute position à découvert en exerçant tout ou une partie de l'Option de Surallocation qui leur a été accordée. Cette Option de Surallocation sera exerçable à compter du premier jour de cotation jusqu'à 30 jours après. L'Option de Surallocation consiste en une option qui est exerçable uniquement en vue de couvrir des surallocations, si tel est le cas.

L'option de surallocation portera sur un nombre d'actions maximum de 15% des actions allouées (à l'exclusion des actions surallouées). Le nombre maximum d'actions couvrant l'Option de Surallocation sera confirmé et publié dans la presse financière belge avec la fourchette de prix de l'Offre.

L'option de surallocation ne sera applicable qu'aux Actions Existantes et de la façon suivante: certains Actionnaires Cédants ont accordé aux Joint Global Coordinators le droit d'acheter des Actions Existantes pour un nombre égal à 15% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Primaire et de l'Offre Secondaire (à l'exclusion de l'Option de Surallocation). Ces actions n'auront pas de strip VVPR séparé.

Afin de couvrir toute surallocation précédant l'exercice de l'Option de Surallocation, il est prévu que les Joint Global Coordinators concluront un contrat de prêt d'actions avec les Actionnaires Cédants.

2.8 INTENTIONS DES ACTIONNAIRES

2.8.1. Actionnaires Cédants

Les Actionnaires Cédants ont l'intention de vendre dans le cadre de l'Offre un montant total maximum de 1.377.995 actions (y compris les actions de l'Option de Surallocation).

Actionnaire	Nombre d'actions suite à l'exercice des Warrants mais avant la Date de Clôture ⁽¹⁾	Répartition estimée du nombre maximum d'Actions Existantes offertes ⁽²⁾
Zephir	1.477.925	151.614
Cobepa	1.184.046	404.475
Franky Carbonez	203.500	203.500
Inducam	177.300	23.128
Saptec	221.535	221.535
E-Capital	110.414	110.414
KBC Private Equity	380.953	221.330
Dexia	38.645	38.645
Autres ⁽³⁾	63.350	3.354
TOTAL	3.857.668	1.377.995

⁽¹⁾ Sur l'hypothèse d'une valorisation avant augmentation de capital de €115 millions.

⁽²⁾ Bien que le nombre maximum d'Actions Existantes soit fixe, la contribution respective de chaque actionnaire peut être ajustée, notamment sur la base du prix d'exercice des Warrants.

⁽³⁾ Au sein de la catégorie "Autres", seul Pierre Lambert (CFO) vendra des actions, et ce pour un montant maximum de €100.000 dans le cadre de l'Offre Secondaire. Il utilisera partiellement les produits nets pour souscrire à l'Offre aux Employés. En conséquence, la participation de Pierre Lambert dans la Société Zetes diminuera d'environ 8%.

Le nombre effectif d'Actions Offertes sera confirmé et publié dans la presse financière belge avec le Prix de l'Offre.

Les Actionnaires Cédants (voir section 3.7.2) ont informé la Société qu'ils n'ont pas l'intention de souscrire de Nouvelles Actions dans le cadre de l'Offre.

2.8.2. Accord de Lock-Up

Le nombre d'actions disponibles à la vente sur le marché à la suite de l'admission à la cote des actions de la Société sera limité par différentes restrictions relatives au transfert des actions. Ces restrictions peuvent être résumées comme suit:

- Les Actionnaires Cédants et la Société, au moins pendant 240 jours à compter du premier jour de négociation des Actions Offertes, sauf accord écrit préalable des Joint Global Coordinators (qui ne sera pas refusé de manière déraisonnable), (i) n'émettra ou ne vendra, ne tentera de vendre, ou ne sollicitera des offres d'achat d'actions, de Warrants ou d'autres titres, n'accordera ou n'émettra des options, des titres convertibles ou d'autres droits de souscrire ou d'acheter des actions ou ne conclura de contrats (y compris des opérations sur produits dérivés) ou ne prendra des engagements ayant des effets similaires ou (ii) n'acquerra aucun de ses titres ou ne réduira son capital autrement que selon un plan d'options sur actions au bénéfice des employés.

- Les Joint Global Coordinators acceptent que tout transfert d'actions ou de droits par un Actionnaire Cédant à une société liée (telle que définie à l'article 11 du Code des sociétés) à cet Actionnaire Cédant puisse avoir lieu sans leur approbation, moyennant notification écrite comprenant l'accord écrit de la société liée de se conformer au même engagement de lock-up jusqu'à l'expiration de la période de 240 jours précédemment mentionnée.

2.8.3. Intentions des actionnaires après l'Offre

L'intention actuelle de Zephir et de Cobepa est de rester des actionnaires significatifs de la Société (voir aussi sections 3.7.3 et 3.7.4).

2.9 FRAIS ET RÉMUNÉRATION DES INTERMÉDIAIRES

L'Offre comprend des coûts légaux, administratifs et d'autres coûts, des droits d'enregistrement relatifs à l'émission des nouvelles actions, la rémunération de la CBFA, les coûts des publications légales et de conseillers, du management, les commissions de souscription et de vente des Underwriters, les frais et la décote relatifs à l'Offre aux Employés, et les commissions initiales et récurrentes dues à Euronext Brussels.

Les commissions de souscription et de vente seront supportées par la Société et les Actionnaires Cédants en proportion des produits bruts perçus. Les honoraires des conseillers juridiques de la Société, les commissions de management des Underwriters, les commissions initiales et récurrentes dues à Euronext Brussels et les coûts d'impression des actions seront supportés par la Société. Les autres coûts de l'Offre seront supportés par la Société et par les Actionnaires Cédants (avec, pour ces derniers, un montant maximal de €175.000). Les Actionnaires Cédants supporteront les honoraires et frais de leurs propres conseils et leurs propres frais liés à l'Offre.

Il est prévu que le montant des commissions dues aux Underwriters s'élève à 2,9% du montant total du produit brut de l'Offre (y compris tous les produits reçus en lien avec l'Option de Surallocation). Les commissions de souscription ne comprennent pas les commissions discrétionnaires, d'un montant maximal de 0,75% du montant total des produits bruts de l'Offre (y compris tous les produits reçus en lien avec l'Option de Surallocation), que la Société et/ou tout ou partie des Actionnaires Cédants peuvent attribuer à tout ou partie des Underwriters en relation avec l'Offre. Ces commissions discrétionnaires seront déterminées sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs à déterminer.

Sur la base de ce qui précède, la partie supportée par la Société dans les frais relatifs à l'Offre peut être estimée, au total, à € 2,4 millions.

2.10 SERVICE FINANCIER

Le service financier relatif aux actions de la Société sera fourni en Belgique par KBC Bank et Fortis Banque sans frais pour les actionnaires. En cas de changement par la Société de sa politique en cette matière, ce changement sera annoncé dans la presse financière belge.

2.11. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

L'offre est soumise au droit belge. Les cours et tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents en cas de litige relatifs à l'Offre.

2.12. OFFRE AUX EMPLOYÉS

Au moment de l'Offre, dans une offre séparée et sous la condition suspensive de la clôture de l'Offre, une Offre aux Employés aura lieu selon les modalités suivantes:

- la Société offrira à ses employés et aux employés de ses filiales de souscrire pour un maximum de € 1,5 millions en actions nouvelles avec strips VVPR. La contrepartie payée par les employés sera égale au Prix de l'Offre diminué d'une décote de 16,66%, qui sera appliquée sur le prix ou qui sera payée séparément. Les actions ne seront pas transférables pendant une période de deux ans.
- la Société offrira gratuitement à certains des employés et managers de Zetes de souscrire à des Warrants dans le cadre d'un plan d'options sur actions. Les Warrants peuvent être exercés à partir de la troisième année et jusqu'à la septième année après la Date de Clôture, au Prix de l'Offre. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises si tous les Warrants sont souscrits et exercés s'élève à 4,5% de toutes les actions existant après la Date de Clôture et après la réalisation de l'Offre aux Employés. Si tous ces Warrants ne sont pas souscrits dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, le conseil d'administration de la Société aura la possibilité d'offrir, dans l'année suivant l'Offre, les Warrants à des employés et managers de la Société. Les Warrants seront exercés au prix de clôture de l'action de la Société le jour précédant la souscription ou le prix moyen de l'action de la Société sur une période de 30 jours dont la souscription des Warrants, sur la base d'une décision du conseil d'administration de la Société avant la souscription des Warrants.

Les coûts liés à l'Offre aux Employés seront supportés par la Société.

2.13 INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS

2.13.1 Règles applicables en Belgique en cas de vol ou de perte de titres

Le vol ou la perte de titres est régie par la loi du 24 juillet 1921, amendée par la loi du 22 juillet 1991, relative à la dépossession involontaire des titres au porteur.

Le système mis en place comprend les étapes suivantes:

- opposition doit être faite auprès de l'Office National des Valeurs Mobilières;
- les paiements sont suspendus et tout transfert de titres opposés est, en principe, nul;
- sauf objection, les titres sont remis à leur propriétaire dès qu'ils ont été retrouvés;
- Les titres repris dans le Bulletin des Oppositions durant une période ininterrompue de quatre ans sont nuls.

La personne qui a fait opposition a le droit, sauf objection :

- de recevoir le paiement des dividendes, intérêts, et, le cas échéant, le montant en principal dû ou toute distribution de capital et boni de liquidation;
- de recevoir, à sa demande et à ses frais, un nouveau titre avec le même numéro que le titre initial.

La contradiction de l'opposition résulte de tout acte ou de tout fait porté à la connaissance de l'émetteur et impliquant de la part d'un tiers prétention à l'existence, à son profit, d'un droit sur le titre frappé de l'opposition. En cas de contradiction, la détermination de l'attribution du droit de propriété entre la personne qui a fait opposition et le titulaire des titres est réglée conformément au droit commun.

2.13.2 Fiscalité belge

Les paragraphes ci-dessous résumant certaines conséquences de l'acquisition, la propriété et la vente d'actions de la Société en droit fiscal belge. Ce résumé se base sur les lois fiscales, la réglementation et les interprétations administratives en vigueur en Belgique telles qu'actuellement en vigueur et, sous réserve de modifications en droit belge, y compris de changements avec effet rétroactif. Le présent résumé ne prend pas en compte et n'aborde pas le droit fiscal d'autres pays que la Belgique et ne prend pas en compte les circonstances particulières propres à chaque investisseur. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseillers quant aux implications fiscales belges et étrangères relatives à l'acquisition, la propriété et la vente d'actions.

Pour les besoins de ce résumé, un résident belge est : (i) une personne physique assujettie à l'impôt belge des personnes physiques (c'est-à-dire, une personne qui a son domicile ou le siège de sa fortune en Belgique, ou qui est assimilée à un

résident belge) ; (ii) une société assujettie à l'impôt belge des sociétés (c'est-à-dire, une société qui a en Belgique son siège statutaire, son établissement principal ou le siège de sa direction) ou (iii) une personne morale assujettie à l'impôt des personnes morales (c'est-à-dire, une personne morale autre qu'une société assujettie à l'impôt belge des sociétés, qui a son siège statutaire, son établissement principal, ou le siège de sa direction en Belgique). Un non-résident belge est une personne qui n'est pas un résident belge.

2.13.2.1 Dividendes

Pour l'impôt belge sur les revenus, les montants bruts de toutes les distributions effectuées par la Société à ses actionnaires sont, de façon générale, taxés comme dividendes, à l'exception du remboursement du capital libéré effectué conformément au Code belge des sociétés dans la mesure où le capital est qualifié de capital "fiscal". Le montant brut payé par la Société pour rembourser ses actions et le montant brut des distributions effectuées par la Société à ses actionnaires en conséquence de la liquidation partielle ou totale de la Société est aussi, de façon générale, considéré comme dividende, dans la mesure où le paiement dépasse le montant du capital fiscal libéré de la Société (représenté par les actions qui sont remboursées). Généralement, un précompte mobilier belge de 10% est prélevé sur de tels remboursements et boni de liquidation. Pour le remboursement, il sera tenu compte de la finalité des actions ainsi remboursées (ex: annulation, vente,...). Aucun précompte mobilier ne sera dû pour les remboursements effectués sur Euronext ou sur tout autre marché similaire.

D'une manière générale, un précompte mobilier belge de 25% (à l'heure actuelle) est prélevé sur les dividendes. Dans certaines circonstances, le précompte mobilier de 25% est réduit à 15% concernant certaines actions particulières (actions VVPR) émises à partir du 1er janvier 1994. Les actions pouvant bénéficier de ce précompte mobilier réduit peuvent être émises conjointement avec, ou accompagnées, d'un "strip VVPR", qui est un instrument séparé représentant le droit pour son titulaire de percevoir un dividende au taux de précompte mobilier réduit de 15%. Les Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Offre Primaire seront munies d'un strip VVPR. Parmi les Actions Existantes, seules les Actions Existantes résultant de l'exercice des Warrants seront vendues avec un strip VVPR séparé. Les actions couvrant l'Option de Surallocation n'auront pas de strips VVPR séparés.

Pour les investisseurs privés qui sont des résidents belges et pour les personnes morales faisant l'objet de l'impôt sur les personnes morales, le précompte mobilier belge est généralement libératoire sur les revenus provenant de dividendes en Belgique. Le montant taxé correspond au montant des dividendes payés. Si un investisseur privé choisit de reporter le revenu des dividendes sur sa déclaration à l'impôt des personnes physiques, il sera taxé distinctement sur ce revenu au taux de 25% ou, le cas échéant, au taux réduit de 15%, ou au taux progressif de l'impôt des personnes physiques en tenant compte des autres revenus déclarés par le contribuable, selon lequel est inférieur. Dans les deux cas, le montant imposable est augmenté des additionnels locaux et le précompte mobilier retenu à la source sera imputé sur le montant total de l'impôt dû et pourra être remboursé s'il excède celui-ci, à la condition que la distribution de dividendes n'entraîne pas une diminution de valeur, une moins-value ou une réduction de valeur sur les actions. Cette condition n'est pas applicable si l'investisseur prouve avoir détenu les actions en pleine propriété pendant une période ininterrompue de douze mois avant la distribution des dividendes.

En ce qui concerne les résidents qui détiennent les actions à des fins professionnelles, les dividendes perçus seront taxés au taux progressif de l'impôt sur les revenus majoré des additionnels locaux. Le précompte mobilier sera imputé sur l'impôt dû sur les revenus et pourra être remboursé dans la mesure où il excède l'impôt payé, moyennant deux conditions : (i) le contribuable doit, au moment du paiement ou de l'attribution des dividendes, détenir les actions en pleine propriété et (ii) la distribution des dividendes ne peut pas donner lieu à une diminution de valeur, une moins-value ou une réduction de valeur sur les actions. La seconde condition n'est pas applicable si l'investisseur prouve avoir détenu les actions en pleine propriété pendant une période ininterrompue de douze mois avant l'attribution des dividendes.

Pour les sociétés résidentes belges, les dividendes bruts perçus, y compris le précompte mobilier, seront ajoutés à leurs revenus imposables, qui sont, en principe, taxés au taux général de l'impôt des sociétés dont le taux actuel est de 33,99%. Des taux plus bas peuvent être d'application dans certaines circonstances.

Si une telle société détient, au moment de la distribution des dividendes, une participation en actions d'un minimum de 10% dans le capital de la Société, ou une participation en actions d'une valeur d'achat d'un minimum de €1.200.000, alors 95% du dividende brut perçu peut être, en principe, (sous réserve de certaines limitations), déduit du revenu imposable ("déduction pour dividendes perçus"), à condition que la participation en actions dans la Société ait la nature d'immobilisation financière

et que la participation soit détenue en pleine propriété pour une période ininterrompue d'au moins un an. Certaines des conditions susmentionnées ne s'appliqueront pas aux sociétés d'investissement aux institutions financières et aux sociétés d'assurance.

Le précompte mobilier peut, en principe, être imputé à l'impôt des sociétés et est remboursable dans la mesure où il est supérieur au montant de l'impôt des sociétés dû, moyennant deux conditions: (i) le contribuable doit, au moment du paiement ou de l'attribution des dividendes, être plein propriétaire des actions et (ii) la distribution de dividendes ne doit pas avoir entraîné une diminution de valeur, une moins-value ou une réduction de valeur sur les actions. La seconde condition n'est pas applicable si l'investisseur prouve avoir détenu les actions en pleine propriété pendant une période ininterrompue de douze mois avant l'attribution des dividendes ou si, pendant cette période, les actions n'ont jamais appartenu à un contribuable qui n'était pas une société résidente ou qui n'était pas une société non résidente ayant détenu les actions par l'intermédiaire d'un établissement stable en Belgique.

Aucun précompte ne sera dû sur les dividendes payés à une société résidente, à la condition que celle-ci détienne, au moment de la distribution des dividendes, au moins 20% du capital social de la Société pendant une période ininterrompue d'au moins un an et, en outre, que la société résidente fournisse à la Société ou à son agent payeur un certificat relatif à son statut de société résidente et au fait qu'elle a détenu 20% du capital pour une période ininterrompue d'un an. Pour les investisseurs ayant détenu une participation d'au moins 20% dans le capital de la Société pendant moins d'un an, la Société retiendra le précompte mais ne le versera pas au Trésor belge si l'investisseur prouve son statut de résident et la date à laquelle il a acquis sa participation. Dès que la participation de 20% aura été détenue pendant une période d'un an, l'investisseur recevra le montant du précompte mobilier retenu temporairement. Le minimum de participation de 20% requis sera réduit à 15% pour les dividendes attribués ou payés après le 1er janvier 2007 et à 10% pour les dividendes payés après le 1er janvier 2009.

Si les actions sont acquises par un non-résident pour les besoins d'une activité professionnelle exercée en Belgique, le bénéficiaire doit déclarer tous les dividendes perçus, lesquels seront assujettis à l'impôt des non-résidents personnes physiques ou sociétés. Le précompte mobilier retenu à la source peut, en principe, être imputé sur l'impôt des non-résidents personnes physiques ou sociétés, et pourra être remboursé, dans la mesure où le montant du précompte excède celui de l'impôt effectivement dû et à la condition que la distribution du dividende n'entraîne pas une diminution de valeur, une moins-value ou une réduction de valeur sur les actions. Cette condition n'est pas applicable si : a) la personne physique ou la société non résidente peut démontrer qu'elle a eu la pleine propriété des actions pendant une période ininterrompue de douze mois précédant la date de la distribution des dividendes ou b), en ce qui concerne uniquement les sociétés non résidentes, si pendant cette période, les actions n'ont à aucun moment appartenu à un contribuable autre qu'une société résidente ou une société non résidente ayant investi ses actions de manière ininterrompue dans un établissement belge.

En ce qui concerne les investisseurs personnes physiques non résidents qui achètent des actions à des fins professionnelles, ou en ce qui concerne les sociétés non résidentes, le précompte pourrait être imputé sur l'impôt des non-résidents, personnes physiques ou sociétés, si le contribuable détient les actions en pleine propriété au moment de la mise en paiement ou de l'attribution des dividendes. Les contribuables sociétés non résidentes peuvent déduire jusqu'à 95% des dividendes bruts de leurs bénéfices imposables si, à la date de l'attribution ou de la mise en paiement des dividendes, (i) la participation détenue avait une valeur d'acquisition d'au moins € 1.200.000 ou représentait au moins 10% du capital de la Société ; (ii) la participation était détenue en pleine propriété pour une période ininterrompue d'au moins un an et (iii) les actions avaient la nature d'immobilisations financières au sens du droit comptable belge (Belgian GAAP).

Un actionnaire non résident, qui ne détient pas d'actions de la Société par l'intermédiaire d'un établissement stable ou d'une base fixe en Belgique, ne fera l'objet d'aucune autre taxation que le précompte mobilier relatif aux dividendes, qui est, en principe, libératoire en Belgique. Le droit fiscal belge établit certaines exceptions relatives au précompte mobilier sur les dividendes distribués en Belgique à des investisseurs non résidents. Dans le cas où aucune exemption n'est d'application conformément au droit belge, le précompte mobilier belge peut être éventuellement réduit pour les investisseurs qui ne sont pas résidents au sens des traités évitant la double imposition conclu entre l'Etat belge et le pays de résidence de l'actionnaire non résident. La Belgique a conclu des traités fiscaux avec plus de 60 états, qui réduisent le taux du précompte mobilier sur les dividendes à 15%, 10% ou 5% pour les résidents de ces pays, selon des conditions relatives à l'importance de la participation et des formalités d'identification.

Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs conseillers fiscaux afin d'établir un éventuel droit à une réduction du précompte mobilier lors du paiement de dividendes et, s'il échet, à s'informer quant à la marche à suivre pour bénéficier d'un taux réduit de précompte mobilier lors du paiement des dividendes ou pour introduire une demande de remboursement.

En outre, conformément à la législation de l'Union Européenne, les sociétés résidentes de l'Union Européenne qui satisfont aux conditions posées par la directive mère filiale n° 90/435/CEE du 23 juillet 1990 telle que modifiée par la directive 2003/123/CE du 22 décembre 2003, sont exonérées du précompte mobilier belge si elles détiennent une participation d'au moins 20% dans la Société pendant une période ininterrompue d'au moins un an. Afin de bénéficier de cette exemption, l'actionnaire qui satisfait aux conditions doit signer un certificat dans lequel il atteste son statut de société résidente de l'Union Européenne au sens de la directive mère filiale précitée, et dans lequel il déclare avoir détenu une participation d'au moins 20% dans la société pendant une période ininterrompue d'au moins un an. Ce certificat doit être transmis à la Société ou à l'agent payeur. Un actionnaire détenant une participation d'au moins 20% dans la Société depuis moins d'un an au moment de l'attribution des dividendes peut bénéficier de l'exemption s'il signe un document semblable au certificat décrit ci-avant par lequel il atteste la date à partir de laquelle il est entré en possession de cette participation de 20% ou plus. Dans ce certificat, l'actionnaire doit également s'engager à ne pas céder sa participation avant l'expiration de la période d'un an, à prévenir immédiatement la Société de l'expiration de ce délai et à aviser immédiatement la Société au cas où sa participation descendrait en dessous de 20%. La Société retiendra le précompte mobilier jusqu'au terme de la période d'un an et, selon le cas, le restituera à l'actionnaire ou le versera au Trésor belge. Le minimum de participation de 20% requis sera réduit à 15% pour les dividendes attribués ou payés après le 1er janvier 2007 et à 10% pour les dividendes payés ou attribués après le 1er janvier 2009.

2.13.2.2 Plus values et moins-values

Les investisseurs privés qui sont résidents belges ne font pas l'objet, en principe, de l'impôt des personnes physiques sur les plus values réalisées lors de la vente, l'échange ou tout autre transfert d'actions à moins que (i) la plus value est le résultat de spéculations ou ne peut être considérée comme le résultat de la gestion normale d'un patrimoine privé (impôt de 33%) ou (ii) la plus value est réalisée au moment du transfert d'actions, appartenant à un actionnaire substantiel à concurrence de 25% ou plus dans la Société, à certaines personnes morales non résidentes (impôt de 16,5%).

Cependant, la Cour Européenne de Justice a décidé le 8 juin 2004 que la mise en œuvre d'un impôt de 16,5% sur les plus values était contraire aux principes généraux en matière de libre circulation des capitaux et de la liberté d'établissement repris dans le Traité des Communautés Européennes si les actions sont transférées à une société résidente de l'Union Européenne.

Ces impôts font l'objet d'additionnels locaux. Les moins-values sur la cession des actions par des investisseurs privés ne sont en principe pas déductibles. Cependant, les moins-values découlant de transactions spéculatives sur les actions ou d'opérations sortant du cadre de la gestion normale du patrimoine sont, en principe, déductibles des revenus provenant d'opérations similaires.

Les résidents personnes physiques qui détiennent des actions dans le cadre de leur profession sont imposés aux taux progressifs ordinaires de l'impôt sur les revenus majorés des additionnels locaux applicables sur les plus-values réalisées lors de la cession des actions. Si les actions sont détenues depuis au moins cinq ans avant la cession, les plus-values seront taxées au taux réduit de 16,5%. Les moins-values sur actions réalisées par un tel investisseur sont déductibles.

Les personnes morales résidentes ne font pas l'objet, en principe, d'un impôt belge sur les plus values sur cessions d'actions, mais elles peuvent être soumises à l'impôt de 16,5% décrit ci-dessus si elles détiennent une participation substantielle (plus de 25%). Les moins-values subies par des personnes morales résidentes au moment de la cession d'actions ne sont généralement pas déductibles.

Les sociétés résidentes et les sociétés ayant leur résidence fiscale en dehors de la Belgique, qui détiennent des actions par l'intermédiaire d'un établissement stable en Belgique, ne seront pas taxées en Belgique sur les plus values réalisées lors de la cession d'actions.

Les plus-values subies par de tels investisseurs relatives à la cession d'actions ne seront pas déductibles, sauf, si cela s'avère possible, à l'occasion de la liquidation de la Société à concurrence du capital fiscal de la Société représenté par ces actions.

Les actionnaires non résidents, qui ne détiennent pas d'actions par l'intermédiaire d'un établissement stable ou d'une base fixe en Belgique, ne feront pas, de façon générale, l'objet de l'impôt belge sur les revenus sur les plus-values réalisées au moment de la vente, de l'échange, du rachat (sauf en ce qui concerne le précompte mobilier sur les dividendes, (voir supra) ou d'autres transferts d'actions, à moins qu'ils détiennent une participation substantielle et que le traité fiscal bilatéral conclu entre le Royaume de Belgique et leur pays de résidence, le cas échéant, ne prévoit pas d'exemptions pour les impôts belges relatifs aux plus values.

2.13.2.3 Réduction fiscale sur les investissements en actions ("la loi Monory bis")

Les paiements en espèces jusqu'à concurrence d'un montant maximum de €620 pour des actions répondant à certaines conditions auxquelles un résident belge a souscrit en sa qualité d'employé de la Société, ou d'employé de certaines filiales de la Société répondant à certaines conditions, donnent à leur souscripteur le droit à une réduction à l'impôt des personnes physiques dû, pour autant que certaines conditions décrites ci-après soient remplies.

Les actions concernées sont de nouvelles actions souscrites sur le marché primaire, c'est-à-dire de nouvelles actions souscrites lors de la constitution ou d'une augmentation de capital de la Société. Les actions acquises sur le second marché, c'est-à-dire l'acquisition en bourse d'actions existantes, ne sont pas considérées comme étant des actions bénéficiant de ce régime.

La réduction fiscale applicable aux actions concernées est limitée aux contribuables qui, au moment de la souscription des actions concernées, sont employés par la Société ou par certaines filiales concernées de la Société dans le cadre d'un contrat de travail et qui perçoivent une rémunération telle que décrite aux articles 30, 1^o, et 31 du Code belge des Impôts sur les Revenus 1992. Les administrateurs, même s'ils sont employés dans les liens d'un contrat de travail avec la Société, ne peuvent pas bénéficier de cette réduction, dans la mesure où ils ne perçoivent pas de rémunération telle que décrite dans les articles susmentionnés du Code belge des Impôts sur les Revenus 1992. Les filiales de la Société pouvant bénéficier du système sont celles dont cette dernière est irréfragablement présumée détenir le contrôle. Ce contrôle est présumé exister lorsque la Société possède (i) la majorité des droits de vote de cette société, soit en raison de sa participation, soit en vertu d'une convention ; (ii) le droit de désigner ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration de cette société ; (iii) le pouvoir de contrôle, en vertu des statuts de la société ou de conventions conclues avec celle-ci, ou (iv), le contrôle conjoint de cette société.

La réduction applicable aux actions concernées doit être demandée dans la déclaration annuelle de revenus et ne peut pas être cumulée avec une réduction fiscale pour épargne-pension. La réduction est accordée pour autant que l'employé démontre, dans sa déclaration de revenus afférente à la période imposable au cours de laquelle le paiement est intervenu, que les actions concernées ont été acquises et étaient encore détenues à la fin de ladite période imposable. La réduction fiscale sera maintenue uniquement si l'employé prouve avoir détenu les actions pendant les cinq périodes imposables suivantes.

2.13.2.4 Taxe sur les opérations de bourse

L'achat et la vente et toute autre acquisition et cession à titre onéreux en Belgique, par l'entremise d'un "intermédiaire professionnel", d'Actions Existantes (marché secondaire) fait l'objet d'une taxe sur les opérations boursières, s'élevant généralement à 0,17% du prix de la transaction. Conformément à la nouvelle loi du 28 avril 2005, le montant de la taxe sur les opérations boursières est limité à €500 par transaction et par partie.

Les personnes suivantes, dans tous les cas, sont exemptées de la taxe sur les opérations de bourse : (i) les intermédiaires professionnels visés à l'article 2, 9^o et 10^o de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, agissant pour leur propre compte ; (ii) les sociétés d'assurances visées à l'article 2, § 1^{er}, de la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances, agissant pour leur propre compte ; (iii) les fonds de pension visés à l'article 2, § 3, 6^o, de la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances, agissant pour leur propre compte ; (iv) les organismes de placements collectifs visés par la loi du 4 décembre 1990, agissant pour leur propre compte ; ou (v) les non-résidents (pour autant qu'ils remettent une attestation certifiant leur non-résidence en Belgique).

Les Joint Global Coordinators fourniront des efforts raisonnables pour s'assurer que les actions livrées aux investisseurs particuliers soient des Actions Nouvelles. Dans le cas où le nombre total d'actions allouées aux investisseurs particuliers serait supérieur au nombre d'Actions Nouvelles effectivement allouées dans le cadre de l'Offre, les Actions Nouvelles seront allouées aux investisseurs particuliers sur base d'un prorata.

2.13.2.5 Taxe sur la livraison matérielle des titres au porteur

Une taxe est levée sur la livraison matérielle des actions au porteur acquises à titre onéreux sur le marché secondaire par le biais d'un intermédiaire professionnel en Belgique. La taxe est égale à 0,6% du prix d'acquisition. La taxe est également perçue sur la livraison matérielle d'actions au porteur en Belgique en cas de retrait des actions d'un dépôt à découvert ou suite à la conversion d'actions nominatives en actions au porteur. La taxe due s'élève à 0,6 % de la dernière cotation avant la date du retrait ou de la conversion.

Aucune taxe sur la livraison matérielle des titres au porteur n'est due au moment de l'émission des Nouvelles Actions. Comme expliqué à la section 2.4.7, les actions ne peuvent pas encore être livrées sous forme physique. Des certificats physiques seront disponibles dans les meilleurs délais et au plus tard trois mois après le premier jour de cotation.

Un projet de loi arrêté en Conseil des Ministres du 29 avril 2005 pour soumission au Parlement prévoit l'abolition des titres au porteur et donc l'abolition du caractère anonyme de ceux-ci. Tous les titres au porteur seront convertis en titres dématérialisés ou nominatifs. Deux dates apparaissent comme pertinentes en ce qui concerne l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi. Tout d'abord, à partir du 1er janvier 2008, il ne sera plus possible d'émettre de nouveaux titres au porteur et il ne sera plus possible de délivrer physiquement des titres existants sous la forme au porteur. Ensuite, les titres émis avant la publication de la loi envisagée devraient être convertis en titres dématérialisés ou nominatifs avant 2014.

2.13.2.6 Strips VVPR

Les Actions Nouvelles offertes dans le cadre de ce prospectus répondent aux conditions pour que les actions donnent droit à un précompte mobilier réduit de 15% et, en conséquence, peuvent bénéficier du régime du précompte mobilier réduit. Elles seront par conséquent émises avec des strips VVPR. Parmi les Actions Existantes, seules les Actions Existantes résultant de l'exercice des Warrants seront vendues avec un strip VVPR séparé. Les actions couvrant l'Option de Surallocation n'auront pas de strips VVPR séparés. Les Actionnaires Cédants, la Société et les Underwriters fourniront des efforts raisonnables pour s'assurer que les Nouvelles Actions avec strips VVPR soient livrées aux investisseurs particuliers et aux investisseurs soumis à l'impôt sur les personnes morales, dans cet ordre de priorité. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée à cet égard. Si le nombre total d'actions allouées aux investisseurs particuliers excède le nombre total de strips VVPR disponibles, ce qui est peu probable, les strips VVPR seront répartis entre les investisseurs particuliers sur une base proportionnelle.

Les coupons représentant le droit aux dividendes au taux ordinaire du précompte mobilier, sont attachés à chaque action. En outre, certaines actions seront accompagnées d'une seconde feuille de coupons, donnant le droit à leur titulaire de bénéficier des dividendes à un taux réduit de précompte mobilier de 15%. Les coupons de cette seconde feuille doivent porter les mêmes numéros de séquence que ceux des coupons ordinaires et ils doivent porter la mention « strips-PR » ou, en néerlandais, « strips-VV » (ensemble « strips VVPR »). Les strips VVPR seront cotés sur Eurolist by Euronext Brussels et pourront être négociés séparément. Ils sont offerts dans le cadre de l'Offre. Le précompte mobilier réduit au taux de 15% peut être obtenu par la remise des deux coupons portant le même numéro à la Société ou à l'un des agents chargés du service financier avant la fin de la troisième année suivant l'année au cours de laquelle le dividende a été mis en paiement.

Plus-values et moins-values

Les personnes physiques résidentes belges et les personnes physiques non résidentes belges détenant des strips VVPR à des fins privées ne sont pas soumises à l'impôt belge sur les plus-values lors de la cession des strips VVPR et ne peuvent déduire les moins-values résultant de telles cessions. Les personnes physiques résidentes belges et les personnes physiques non résidentes belges peuvent, cependant, être soumis à un taux de 33% (à majorer des additionnels locaux) si la plus-value est considérée comme étant de nature spéculative ou si elle est réalisée en dehors du cadre de la gestion normale d'un patrimoine privé. Les moins-values découlant de transactions spéculatives ou d'opérations sortant du cadre d'une gestion normale sont en principe déductibles des revenus provenant des transactions similaires.

Les plus-values réalisées sur des strips VVPR par des personnes physiques résidentes belges détenant les actions à des fins professionnelles, ou par des personnes physiques non résidentes détenant les actions dans le cadre de leur profession exercée en Belgique par le biais d'un établissement belge ou d'une base fixe sont imposables à titre de revenus ordinaires, et les moins-values sur les strips VVPR sont déductibles.

Les personnes morales faisant l'objet de l'impôt belge sur les personnes morales ne sont pas taxées en Belgique sur les plus-values au moment de la cession de strips VVPR et elles ne peuvent déduire les pertes subies lors de telles cessions.

Droits de timbre sur les transactions sur titres et taxe sur la livraison matérielle de titres au porteur

Les règles relatives au prélèvement d'une taxe sur les opérations de bourse et d'une taxe sur la livraison matérielle des titres au porteur sont identiques à celles mentionnées ci-dessus aux sections 2.13.2.5 et 2.13.2.6.

3. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A ZETES ET A SON CAPITAL SOCIAL

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société est une société anonyme constituée conformément au droit belge le 26 mars 1984 pour une durée indéterminée sous la dénomination sociale "C. and P. Technology". Après deux changements, la Société a utilisé depuis 1993 la dénomination sociale Zetes Industries. Le siège social de la Société se situe à Da Vinci Science Park, rue de Strasbourg 3, 1130 Bruxelles, Belgique (tel 02 728 37 11) et est inscrite au registre des personnes morales belge sous le numéro 0425.609.373 (Bruxelles). Les documents relatifs à la Société et cités dans ce Prospectus peuvent être consultés et/ou obtenus à son siège social.

Cette section contient une description sommaire de l'objet social de la Société, de son capital social et des droits attachés à ses actions. Elle est établie sur la base des statuts de la Société, tels qu'ils seront modifiés par l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui se tiendra le 4 novembre 2005, dont les modifications entreront en vigueur à la clôture de l'Offre. La description exposée ci-après est uniquement un résumé et n'a pas pour objet de donner un aperçu complet ni des statuts de la Société, ni des dispositions pertinentes de droit belge. Elle ne peut être considérée comme un avis juridique concernant ces questions.

3.2 OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 de ses statuts:

L'objet de la Société est d'importer, d'exporter, d'acheter, de vendre, de distribuer, de prendre et de donner en location, de fabriquer, d'assembler et d'entretenir tout matériel électronique et informatique y compris des bureaux à usage de cambistes de banque en générale, les unités centrales de traitement, les périphériques et tous autres dispositifs se rapportant à la technique du traitement des données, les fournitures accessoires, logiciels, ainsi que la fourniture de tous services et travaux ayant trait à ces produits et activités.

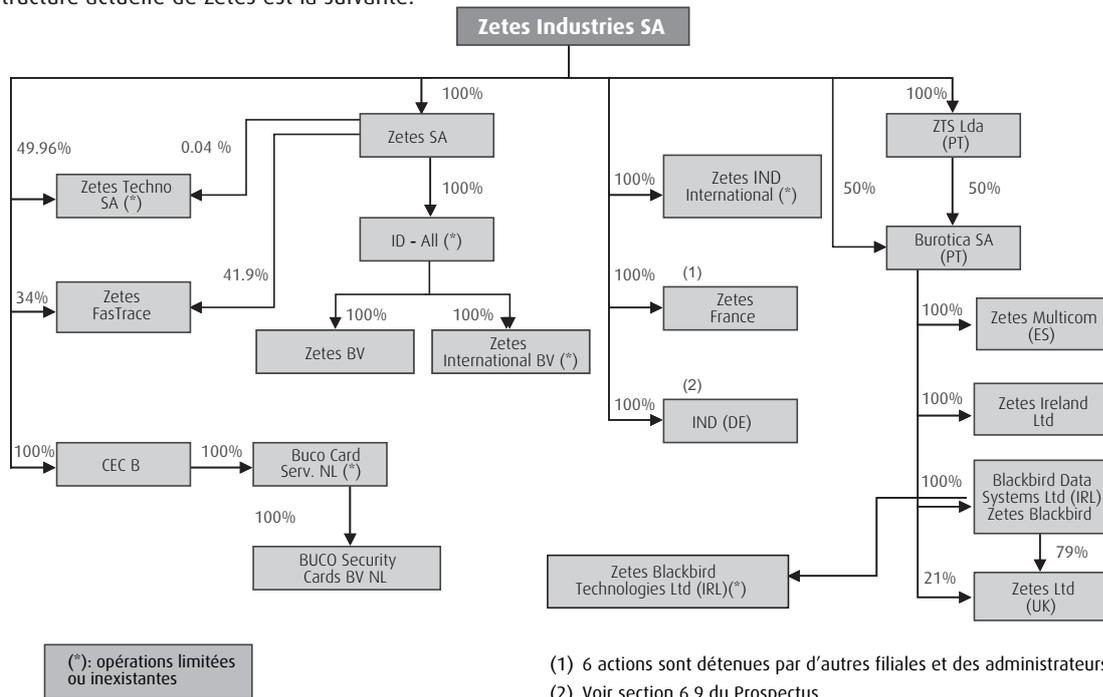
La Société a également pour objet toutes activités dans le sens le plus large de nature civile, commerciale, financière, administrative ou technique, pour son propre compte ainsi que pour le compte des tiers et se rapportant soit directement soit indirectement aux traitements d'informations, travaux de recherches et exécution de services comme conseillers, consultants, analystes et experts relatifs au planning, l'analyse et la programmation dans le domaine de la gestion, la technologie, l'administration, les affaires, l'économie, les finances, la comptabilité, la politique sociale et fiscale et le commerce; la prise en charge des réalisations partielles ou complètes se rapportant aux activités précitées et l'exécution de travaux en service bureau ainsi que la sélection, la formation et la mise à la disposition de personnel.

Elle peut acquérir, acheter, ou vendre tous brevets, marques de fabrique et licences et déposer en son nom tous produits destinés à la vente en Belgique et à l'étranger.

La Société peut s'intéresser directement ou indirectement dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

3.3. STRUCTURE DU GROUPE

La structure actuelle de Zetes est la suivante:



Les filiales de la Société sont les suivantes:

Filiales	Siège social
Zetes SA	Da Vinci Science Park, rue de Strasbourg 3/b4, 1130 Bruxelles
Zetes Technologies SA	Da Vinci Science Park, rue de Strasbourg 3/b4, 1130 Bruxelles
Zetes FasTrace SA	Da Vinci Science Park, rue de Strasbourg 3/b4, 1130 Bruxelles
Card Encoding Company SA (CEC)	1601 Sint-Pieters-Leeuw
Zetes France SA	Batiment Aristote, Parc des Algorithmes, 91190, St Aubin, France
IND Mobile Datensysteme GmbH	Langehorner Chaussee 42, Hamburg, Allemagne
Zetes IND International GmbH	Langehorner Chaussee 42, Hamburg, Allemagne
Zetes Ireland Ltd	Lonsdale Road, National Technological Park, Limerick, Irlande
Blackbird Data Systems Ltd ("Zetes Blackbird")	Lonsdale Road, National Technological Park, Limerick, Irlande
Blackbird Technology Ltd	Enterprise House, Plassey Technological Park, Limerick, Irlande
Zetes Ltd	Upcott House – Carrington Business Park, Manchester Road – Carrington, M31 4DD Urmston - Manchester, Royaume-Uni
Burotica- Sociedade de Estudos e Equipamentos Automaticos de Escritorio S.A	Alameda Antonio Sergio, 7, Edificio Empresarial, Linda-a-Velha, Oeiras, Portugal
ZTS- Teconologicas de Identificação Automatica Lda	Salgados da Povia, parish of Povia de Santa Iria, Vila Franca de Xira, Portugal
Zetes Multicom	Echevarri (Vizcaya) Poligono Lezama Leguizamón, Edificio SEUR, Espagne
Zetes BV	Science Park Eindhoven 5202, 5692 EG Son, Pays-Bas
ID-All BV	Science Park Eindhoven 5202, 5692 EG Son, Pays-Bas
Zetes International BV	Science Park Eindhoven 5202, 5692 EG Son, Pays-Bas

3.4. CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ET ACTIONS

3.4.1. Capital social et actions

Le capital de la Société s'élève à €19.254.476 représenté par 3.084.770 actions nominatives sans valeur nominale, représentant chacune une fraction identique du capital de la Société³. Le capital est entièrement libéré.

3.4.2. Autres instruments financiers en circulation

Entre 1998 et 2000, la Société a étendu sa présence en Europe principalement par des acquisitions financées par des prêts bancaires à court terme. En 2001, le levier financier devint significatif et, le 26 octobre 2001, en vue de renforcer la structure de son capital, la Société a émis des obligations subordonnées pour un montant total de € 14.000.000. Les revenus furent utilisés pour rembourser environ la moitié de la dette bancaire et ils créèrent les conditions pour consolider une partie de la dette restante en emprunts bancaires à moyen terme.

Les obligations subordonnées ont été souscrites par certains actionnaires existants (Cobepa pour un montant de €6.500.000 et Sapec pour un montant de €800.000) et par de nouveaux investisseurs (KBC Private Equity pour un montant de €4.000.000, E-Capital pour un montant de €2.000.000 et Dexia Banque pour un montant de €700.000). Chaque obligataire a reçu des Warrants ("les Warrants") donnant droit à leur titulaire de demander, en proportion de leur investissement dans l'émission d'obligations, l'émission d'un maximum de 1.183.200 actions de la Société pour un prix d'exercice total de €14.000.000, donnant lieu à une augmentation de capital du même montant. Le nombre exact d'actions ainsi créées dépend des performances de la Société entre la date d'émission et la date d'exercice des Warrants. Selon la convention signée entre la Société et les titulaires d'obligations et de Warrants, la maturité de l'obligation et la date d'exercice des Warrants sont soit, au plus tard, le 26 octobre 2006, soit quelques jours avant une introduction en bourse ou une vente privée.

Toutes les obligations subordonnées seront remboursées par la Société avant la Date de Clôture (€14.000.000).

Les titulaires de Warrants ont confirmé qu'ils exerceront tous leurs Warrants préalablement à la Date de Clôture, donnant lieu à une augmentation de capital de €14.000.000. Sur base de certaines hypothèses relatives au prix de l'offre, la section 3.6 reprend des simulations sur le nombre d'actions émises à la suite de l'exercice des Warrants.

A l'exception des actions ordinaires, des obligations et des Warrants mentionnés ci-dessus, la Société n'a pas émis d'autres instruments financiers, représentatifs ou non du capital de la Société.

Toutes les actions ordinaires ont les mêmes droits.

3.4.3. Développement du capital

Le tableau ci-dessous contient un aperçu de l'historique du capital de la société depuis 2002. Cet aperçu doit être lu conjointement avec les notes indiquées en dessous du tableau.

Date de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Prix d'émission par action (€)	Montant (€)	Prime d'émission (€)	Capital social après la transaction (€)	Nombre total d'actions après la transaction
31 décembre 2002	Augmentation de capital en espèces sans émission d'actions nouvelles ⁴	/	/	3.703.687	/	20.313.687	308.477
31 décembre 2002	Diminution de capital ⁵	/	/	1.059.211	/	19.254.476	308.477
24 octobre 2005	Division d'une action en 10 actions						3.084.770

³ Tous les chiffres sont antérieurs à l'Offre, à l'exercice des Warrants et à l'Offre aux Employés.

⁴ Souscrite par les actionnaires existants de l'époque, en proportion de leur participation dans la Société, comme suit : Zephir : €2.058.071 - Cobepa : €990.765 - Inducam : €197.565 - Mr Carbonez : €244.329 - Sapec : €212.957

⁵ Appliquée de façon égale à toutes les actions existant alors.

Préalablement à la Date de Clôture, tous les Warrants existants émis par la Société seront exercés, donnant ainsi lieu à une augmentation de capital de €14 millions et à l'émission d'un nombre de nouvelles actions dépendant du Prix de l'Offre (voir 3.6). Les actions émises suite à l'exercice des Warrants feront parties de l'Offre Secondaire en tant qu'Actions Existantes.

Le 4 novembre 2005, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera aussi de procéder à une augmentation de capital de €30 millions telle que requise pour l'Offre (voir section 2.2.3).

3.4.4. Description des droits attachés aux actions

3.4.4.1. Droits de vote

Chaque action donne droit à une voix, sauf les cas de suspension concernant de tels droits de vote qui sont imposés par ou en vertu de la loi ou des statuts de la Société. Les actionnaires peuvent voter par procuration.

La Société peut suspendre l'exercice des droits attachés aux actions qui font l'objet d'une co-propriété, et/ou d'un gage, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme le bénéficiaire de ces droits.

3.4.4.2 Droit d'assister et de voter aux assemblées générales

L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mercredi du mois de mai à 10h, ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le premier jour ouvrable suivant. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou le commissaire si l'intérêt de la Société l'exige et doit être convoquée à la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social de la Société.

a. Convocation à l'assemblée générale

La convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour indiquant les points à traiter, de même que toute proposition de résolution.

La convocation doit être publiée au Moniteur Belge au minimum 24 jours avant la date d'enregistrement, cette date étant définie comme étant le cinquième jour ouvrable précédant la tenue de l'assemblée générale. La convocation doit aussi être publiée dans un organe de presse à diffusion nationale 24 jours avant la date d'enregistrement, sauf si la convocation concerne une assemblée tenue dans la commune, aux lieux, jour et heure indiqués dans l'acte de constitution de la Société et dont l'ordre du jour se limite à l'examen des comptes annuels, du rapport annuel, du rapport des commissaires et au vote de la décharge des administrateurs et des commissaires. Les comptes annuels, le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont mis à la disposition du public 15 jours avant l'assemblée annuelle.

Les convocations doivent être envoyées 15 jours avant l'assemblée générale aux titulaires d'actions nominatives, aux porteurs d'obligations nominatives, aux titulaires de Warrants nominatifs, aux titulaires de certificats nominatifs émis avec la collaboration de la Société, et aux administrateurs et commissaires de la Société. Cette communication se fait par lettre ordinaire, à moins que les destinataires aient individuellement et expressément acceptés par écrit de recevoir une telle convocation par un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Lorsque l'ensemble des actions, obligations, Warrants et certificats émis avec la collaboration de la Société sont nominatifs, la communication peut se limiter à l'envoi des convocations par lettre recommandée, à moins que les destinataires aient individuellement et expressément acceptés par écrit de recevoir la convocation par un autre moyen de communication.

b. Formalités en vue d'assister à l'assemblée générale

Les actionnaires ne pourront participer à l'assemblée générale et ne pourront prendre part au vote sur les points indiqués à l'ordre du jour, qu'en ce qui concerne les actions qu'ils détiennent à 24h le jour de la date d'enregistrement, cette date étant le cinquième jour ouvrable précédant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires. Cette disposition s'applique indépendamment du nombre d'actions détenues par chaque actionnaire au jour où l'assemblée générale a lieu. Les convocations à l'assemblée générale contiendront des informations complémentaires sur la procédure d'enregistrement.

c. Procuration

Chaque actionnaire a le droit de participer et de voter à l'assemblée générale en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire. Il n'est pas exigé que le mandataire soit un actionnaire. Le conseil d'administration peut arrêter des règles concernant la forme que les procurations doivent prendre.

d. Quorum et majorités

Il n'y a pas de quorum de présence à l'assemblée générale des actionnaires, sauf pour ce qui est prévu par la loi pour les décisions relatives à certaines questions.

Les décisions sont prises à la majorité simple, à moins que la loi impose une majorité spéciale. Les décisions pour lesquelles un quorum légal de présence et une majorité légale spéciale sont exigés comprennent, entre autres, la modification des statuts, en ce compris la modification des droits attachés aux actions et l'émission de nouvelles actions, d'obligations convertibles ou de Warrants, et les décisions relatives aux fusions et scissions, qui nécessitent que soit présent ou représentés, au minimum 50% du capital ainsi que le vote affirmatif d'un minimum de 75% des votes exprimés. Dans le cas où le quorum de présence n'est pas atteint, une seconde assemblée générale peut être convoquée à laquelle aucun quorum de présence ne sera applicable. Cependant, l'exigence des majorités spéciales de vote reste d'application.

3.4.4.3. Dividendes

Toutes les actions participent, de la même manière aux (éventuels) bénéfices de la Société dès le 1er janvier 2005 et pour l'exercice comptable ayant débuté à cette date, ainsi que pour chaque exercice comptable suivant. En règle générale, la Société ne peut verser de dividendes qu'après l'approbation des actionnaires de la Société donnée lors de l'assemblée générale. Le conseil d'administration peut aussi accorder des acomptes sur dividendes sans une telle approbation des actionnaires. Conformément au Code belge des sociétés et aux statuts de la Société, la Société doit affecter au minimum de 5% de son bénéfice annuel net tel qu'il ressort de ses comptes annuels non consolidés à une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social de la Société.

En vertu du droit belge, le droit de percevoir des dividendes déclarés relativement à des actions ordinaires se prescrit par cinq ans après la date de distribution, moment à partir duquel la Société n'est plus tenue de payer de tels dividendes. Si, pour des actions au porteur, la Société décide d'invoquer la prescription du délai de cinq ans, les montants non payés doivent être rendus indisponibles conformément aux dispositions du droit belge, et reviendront finalement à l'Etat belge.

3.4.4.4. Droits relatifs à la liquidation

Si la société est liquidée, les actionnaires de la Société désigneront, lors d'une assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs et fixeront en même temps le mode de liquidation à suivre. Après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, l'actif net sera également réparti entre tous les actionnaires, sous déduction des versements restant éventuellement à effectuer sur les actions qui n'ont pas été entièrement libérées.

3.4.4.5 Modification du capital social

a. Modification du capital social décidée par les actionnaires

En vertu du droit belge des sociétés, la Société peut augmenter ou diminuer son capital par une décision de l'assemblée générale de la Société adoptée moyennant une majorité de 75% des votes émis lors d'une assemblée à laquelle au moins 50% du capital social de la Société était présente ou représentée.

b. Capital autorisé

Le 4 novembre 2005, l'assemblée générale des actionnaires autorisera le conseil d'administration à augmenter le capital de la Société, en une ou plusieurs opérations, d'un montant maximum de € 40 millions.

Le conseil d'administration peut utiliser les pouvoirs mentionnés ci-dessus à toutes fins ou pour tous types de transactions qu'il considère être de l'intérêt de la Société, en une ou plusieurs opérations d'un montant maximum ne pouvant dépasser 20% du montant de l'autorisation. En cas d'augmentation de capital par apport en nature, l'utilisation du capital autorisé fera l'objet de l'accord unanime de tous les administrateurs.

Si le conseil d'administration a déjà utilisé ses pouvoirs relatifs au capital autorisé pour augmenter le capital de la Société d'un montant représentant 20% de l'autorisation, tout usage ultérieur des pouvoirs relatifs au capital autorisé sera conditionné à l'accord unanime des tous les administrateurs et réservé seulement aux opérations suivantes :

- l'émission d'actions ou de Warrants dans le cadre de plans d'intéressement du personnel, tel des plans d'options sur actions, des plans d'achat d'actions ou d'autres plans, en faveur d'administrateurs, de consultants et du personnel de la Société et de ses filiales ;
- l'émission d'instruments financiers en contrepartie de l'acquisition d'actions, d'actifs et de dettes, ou d'une combinaison d'actions, d'actifs et de dettes de sociétés ou d'entreprises ;
- l'émission d'instruments financiers en contrepartie de l'acquisition de licences, ou d'autres droits relatifs à la propriété intellectuelle (qu'ils soient enregistrés ou non, ou qu'il s'agisse de demandes d'enregistrement), tels que des brevets, des copyrights, des bases de données, des dessins industriels, du know-how ou des secrets de fabrique; et
- l'émission d'instruments financiers quand la Société a reçu de la CBFA la notification que cette dernière a été informée d'une offre publique d'acquisition visant la Société, jusqu'à la clôture de l'offre.

Dans le cadre de l'utilisation de ses pouvoirs relatifs au capital autorisé, le conseil d'administration peut émettre des actions avec ou sans droit de vote, des Warrants, des obligations convertibles ou une combinaison de ceux-ci ou d'autres titres. Le conseil d'administration peut augmenter le capital de la Société par des apports en numéraire réalisés par les actionnaires existants faisant usage de leur droit de souscription préférentiel, de même que par des apports en nature et des apports en numéraire avec limitation ou suppression du droit de préférence des actionnaires existants, et cela même au bénéfice de personnes physiques qui ne sont pas des employés de la Société ou de ses filiales. Le capital peut aussi être augmenté par incorporation de réserves ou de primes d'émission.

Les pouvoirs du conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé seront effectifs lors de la clôture de l'Offre, et seront valides pour une durée de cinq ans à compter de leur publication dans les annexes du Moniteur Belge (3 ans pour l'autorisation pouvant être utilisée dans le cadre d'une offre publique d'acquisition).

3.4.4.6. Droit de souscription préférentiel

Le droit belge des sociétés et les statuts de la Société accordent aux actionnaires un droit de souscription préférentiel de souscrire au pro rata de leur participation, à chaque émission en numéraire de nouvelles actions, d'obligations convertibles ou de Warrants exerçables en espèces. Ces droits de souscription préférentiels sont transférables durant la période de souscription des titres auxquels ils se rapportent. Ils peuvent être exercés pendant une période déterminée par l'assemblée générale des actionnaires, avec un minimum légal de 15 jours. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer les droits de souscription préférentiels, sous réserve des règles en matière de quorum de présence et de majorité applicables aux modifications des statuts, et sous réserve des règles spéciales en matière de rapports. Les actionnaires peuvent aussi autoriser le conseil d'administration à restreindre ou à supprimer le droit de souscription préférentiel lors de l'émission de titres dans le cadre du capital autorisé de la Société. Voir section 3.4.4.5.

Le 4 novembre 2005, l'assemblée générale autorisera le conseil d'administration, avec effet à la clôture de l'Offre, à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires relatif aux augmentations de capital d'un montant maximal de € 40 millions, décidées par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, en ce compris les augmentations de capital en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées (que ces personnes soient ou non employées de la Société ou de ses filiales) et les augmentations de capital en cas d'offres publiques d'acquisition. Les pouvoirs du conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé ont été décrits à la section 3.4.4.5.

3.4.5 Forme et transfert des actions

Les actions peuvent être nominatives, au porteur ou dématérialisées. Aucune législation de mise en œuvre n'a cependant été adoptée, à ce jour, afin de permettre la dématérialisation des actions.

Jusqu'à leur livraison physique, les actions au porteur seront représentées par un ou plusieurs certificats globaux et seul un règlement par inscription en compte sera possible. Les Actions Offertes prendront la forme d'actions au porteur. Les actions nominatives peuvent, sur demande de chaque actionnaire et à ses frais, être converties en actions au porteur, et vice versa.

Les statuts de la Société prévoient que les actions sont librement cessibles.

3.4.6. Achat et vente d'actions propres

En vertu du droit belge des sociétés, la Société ne peut acquérir ses actions propres sans l'accord préalable des actionnaires ou dans certaines circonstances limitées et, en tous cas, à concurrence d'un maximum de 10% du capital de la Société. En principe, l'offre par une société d'acheter ses actions propres doit être étendue à tous les actionnaires, à moins que les actions soient achetées en bourse. Dans certaines limites, les actionnaires peuvent, à l'avance, accorder au conseil d'administration l'autorisation de racheter et/ou de transférer les actions de la Société. L'autorisation doit être approuvée par un vote affirmatif de 80% des suffrages exprimés lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle des actions représentant au moins 50% du capital de la Société sont présentes ou représentées. Si le quorum de présence n'est pas atteint, une deuxième assemblée peut être convoquée à laquelle aucun quorum de présence ne sera applicable. Les droits de vote attachés aux actions propres détenues par la Société sont suspendus.

Une disposition des statuts transitoire autorisant la Société, pendant une période de trois ans, à acheter ses propres actions, en cas de danger grave et imminent pour la Société, conformément à l'article 620, §1, al.3, 4 et 5 du Code des sociétés, sera introduite dans les statuts de la Société en vertu d'une modification adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 4 novembre 2005, sous la condition suspensive de la clôture de l'Offre.

3.5 PLANS D'OPTIONS / WARRANTS

La Société a actuellement l'intention de créer un plan de Warrants ou un plan d'options sur actions à l'époque de l'Offre et de l'admission à la cote (voir section 2.12).

3.6 INSTRUMENTS FINANCIERS EN CIRCULATION AVANT LA DATE DE CLÔTURE

Le 26 octobre 2001, la Société a émis des obligations subordonnées pour un montant total de €14.000.000 les obligations seront remboursées par la Société préalablement à la Date de Clôture. Les intérêts cumulés (€1,9 million) jusqu'au 30 juin 2005) seront aussi remboursés au même moment.

La Société a aussi émis des Warrants donnant droit à leur titulaire de souscrire à un nombre d'actions nouvelles de la Société pour un montant total de €14.000.000 (voir section 3.4.2). Le nombre d'actions créées à la suite de l'exercice des Warrants dépend des performances de la Société à la date d'exercice. En cas d'introduction en bourse, la performance est reflétée dans le Prix de l'Offre. Le nombre d'actions nouvelles qui seront créées suite à l'exercice des Warrants dépendra du Prix de l'Offre comme indiqué dans le tableau de simulation ci-dessous, mais sera, dans tous les cas, limité à un maximum de 1.183.200 actions.

Nombre d'actions à émettre suite à l'exercice des Warrants			
Titulaire des Warrants	Hypothèse d'une valorisation avant augmentation de capital ⁽¹⁾ de €105 millions	Hypothèse d'une valorisation avant augmentation de capital ⁽¹⁾ de €115 million	Hypothèse d'une valorisation avant augmentation de capital ⁽¹⁾ de €125 million
Cobepa	394.113	358.846	329.373
Dexia	42.442	38.645	35.470
Saptec	48.506	44.165	40.538
E-Capital	121.265	110.414	101.345
KBC Private Equity	242.531	220.828	202.691
TOTAL	848.857	772.898	709.417

⁽¹⁾ Une valorisation avant augmentation de capital est définie comme une valorisation de la Société suite à l'exercice des Warrants mais avant l'augmentation de capital relative à l'Offre Primaire.

La fourchette de valorisation avant l'augmentation de capital est comprise entre €105 millions et €125 millions correspond à une valeur par action de respectivement €26,7 et €32,9.

En conséquence de l'application de la formule déterminée en 2001, les nouvelles actions résultant de l'exercice des Warrants seront émises à un prix compris entre €16,58 (correspondant à une valorisation de €105 millions) et €19,82 (correspondant à une valorisation de €125 millions). L'exercice se produira préalablement à la clôture et l'impact dilutif n'affectera pas les nouveaux actionnaires. L'évolution de l'actionnariat est indiquée aux sections 3.7.2, 3.7.3 et 3.7.4.

Les titulaires des Warrants ont confirmé à la Société qu'ils exerceront leurs Warrants avant la Date de Clôture conformément à leurs conditions.

3.7. LES ACTIONNAIRES

3.7.1 Les Actionnaires Cédants

Les Actionnaires Cédants sont:

	Registered office	Legal Entity Number
Zephir Corporation SA ⁽¹⁾	Da Vinci Science Park Rue de Strasbourg 3/b4, 1130 Bruxelles	0.463.544.093
Cobepa SA ⁽³⁾	Rue de la Chancellerie 2, 1000 Bruxelles	0.403.233.750
Inducam SA ⁽²⁾	Mechelsesteenweg 139, 2640 Mortsels	0.447.471.292
Saptec SA ⁽⁴⁾	Avenue Louise 500, 1050 Bruxelles	0.403.085.280
E-Capital SCA ⁽⁵⁾	Avenue Louise 534, 1050 Bruxelles	0.466.883.566
KBC Private Equity NV	Avenue du Port 12, 1080 Bruxelles	0.403.226.228
Dexia Banque SA	Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles	0.403.201.185
Mr. Franky Carbonez	Leuvensesteenweg, 540, 1930 Zaventem	NA
Mr Pierre Lambert	Rue de Strasbourg 3/b4, 1130 Bruxelles	NA

⁽¹⁾ Les actionnaires de Zephir sont Alain Wirtz qui détient 50% des actions, Jean-François Jacques qui détient 25% des actions et Thierry Blanchart qui détient 25% des actions.

⁽²⁾ M. Carbonez détient 51% des actions d'Inducam

⁽³⁾ www.cobepa.be

⁽⁴⁾ www.saptec.be

⁽⁵⁾ www.e-capital.be

3.7.2. Actionnaires avant la Date de Clôture et avant l'exercice des Warrants

Avant la Date de Clôture et avant l'exercice des Warrants, les actions de la Société sont détenues comme suit:

Actionnaires	Actions	% capital
Zephir	1.477.925	47,9%
Cobepa	825.200	26,8%
Franky Carbonez	203.500	6,6%
Inducam	177.300	5,7%
Saptec	177.370	5,7%
E-Capital	0	0,0%
KBC Private Equity	160.125	5,2%
Dexia	0	0,0%
Autres	63.350	2,1%
TOTAL	3.084.770	100,0%

3.7.3. Actionnaires après l'exercice des Warrants mais avant la Date de Clôture

Le tableau ci-dessous indique les détentions attendues d'actions à la suite de l'exercice des Warrants mais avant l'augmentation de capital et la vente des Actions Existantes par les Actionnaires Cédants, en prenant pour hypothèse une valorisation de la Société avant augmentation du capital (y compris l'augmentation de capital de €14 millions suite à l'exercice des Warrants) de € 115 millions:

Hypothèse d'une valorisation de €115 millions		
Actionnaires	Actions	% capital
Zephir	1.477.925	38,3%
Cobepa	1.184.046	30,7%
Franky Carbonez	203.500	5,3%
Inducam	177.300	4,6%
Saptec	221.535	5,7%
E-Capital	110.414	2,9%
KBC Private Equity	380.953	9,9%
Dexia	38.645	1,0%
Autres	63.350	1,6%
TOTAL	3.857.668	100,0%

3.7.4. Actionnaires après la réalisation de l'Offre

Le tableau ci-dessous indique les détentions attendues des actions après la réalisation de l'Offre, en prenant pour hypothèses le placement de toutes les Actions Offertes et l'exercice complet de l'Option de Surallocation, mais en excluant l'Offre aux Employés.

Hypothèse d'une valorisation avant l'introduction en bourse de € 115 millions		
Actionnaires	Actions	% capital
Zephir	1.326.311	27,27%
Cobepa	779.571	16,03%
Franky Carbonez	0	0,00%
Inducam	154.172	3,17%
Saptec	0	0,00%
E-Capital	0	0,00%
KBC Private Equity	159.623	3,28%
Dexia	0	0,00%
Autres	59.996	1,23%
Public	2.384.343	49,02%
TOTAL	4.864.016	100,00%

La convention d'actionnaires existant avant l'Offre entre les Actionnaires Cédants et la Société prendra fin lors de la réalisation de l'Offre.

Zephir et Cobepa ont conclu un protocole contenant certaines dispositions, qui sera matérialisé dans une nouvelle convention d'actionnaires, à laquelle la Société ne sera pas partie, qui sera d'application à compter de la Date de Clôture et dont les dispositions principales sont:

- Nombre minimum d'administrateurs: chaque partie votera en faveur d'un nombre minimum de candidats administrateurs proposés par l'autre pourvu que celle-ci détienne au minimum 10% des droits de vote à une assemblée générale spécifique (voir section 4.2.1);
- Consultation: chacune des parties est libre d'utiliser ses droits de vote comme elle le juge approprié. En conséquence, Zephir et Cobepa n'ont pas d'accord pour contrôler la Société; cependant, ils ont accepté de se consulter sur les décisions stratégiques devant être prises par la Société;
- Droit de préemption: les parties ont un droit de préemption sur les actions que l'autre partie souhaite transférer, selon certaines modalités: cependant, 25% de la participation de chaque partie immédiatement après l'Offre ne feront pas l'objet de ce droit de préemption.
- Après l'introduction en bourse, la politique de dividende de la Société sera d'accorder des dividendes pour un montant d'environ un tiers des bénéfices nets avant amortissement du goodwill.

Toutes les actions ont les mêmes droits de vote.

3.8 PUBLICITÉ DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES

Le droit belge, combiné aux statuts de la Société, impose des obligations de déclaration à toute personne physique ou entité acquérant ou cédant des titres avec droit de vote ou des titres conférant un droit à des titres avec droit de vote, dès que, après une telle acquisition ou cession, le nombre total des droits de vote détenus directement ou indirectement par cet individu ou cette entité, seul ou de concert avec d'autres, atteint ou franchit à la hausse ou à la baisse un seuil de 3%, 5% ou tout multiple de 5% du nombre total de droits de vote attachés aux titres de la Société. Un actionnaire dont la participation atteint ou franchit un tel seuil doit chaque fois déclarer ce fait à la CBFA et à la Société. Les documents relatifs à l'opération concernée devront être soumis à la CBFA. Lorsque la participation d'un actionnaire atteint 20%, la déclaration doit décrire la politique dans laquelle se situe l'acquisition ou le transfert, de même que le nombre de titres acquis au cours d'une période de 12 mois précédant la déclaration ainsi que le mode d'acquisition de ces titres. Une telle notification est aussi requise lorsqu'une personne physique ou une entité acquiert ou cède le contrôle (directe ou indirecte, de droit ou de fait) d'une société qui détient 3% des droits de vote de la Société.

La Société doit rendre publique toute déclaration reçue concernant les augmentations ou diminutions de la participation d'un actionnaire de la Société le premier jour ouvrable suivant et doit mentionner ces déclarations dans les annexes à ses comptes annuels. Euronext Brussels publiera les détails de ces déclarations. La violation des obligations de publicité peut entraîner la suspension des droits de vote, un jugement ordonnant la vente des titres à un tiers et/ou une responsabilité pénale.

3.9. OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION

Conformément à la loi du 2 mars 1989 sur la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition et à l'Arrêté Royal du 8 novembre 1989 relatif aux offres publiques d'acquisition et aux modifications du contrôle des sociétés, les offres publiques d'acquisition relatives à des titres en circulation conférant un droit de vote émis par une société ayant fait appel public à l'épargne (y compris tout titre donnant droit à la souscription, à l'acquisition ou à la conversion en tels titres) font l'objet d'un contrôle de la CBFA et elles ne peuvent commencer sans l'accord préalable de la CBFA sur le prospectus de l'offre. Si l'offre publique d'acquisition aboutit à l'acquisition de 90% ou plus de titres conférant un droit de vote, l'offre publique d'acquisition doit être réouverte afin de permettre aux actionnaires restants de vendre leurs titres au prix de l'offre.

Une personne ayant l'intention d'acquérir, seul ou de concert avec d'autres, le contrôle exclusif ou conjoint d'une société ayant fait appel public à l'épargne doit en informer la CBFA au minimum cinq jours ouvrables avant l'acquisition. L'acquisition du contrôle est actuellement définie comme étant une acquisition de titres conférant un droit de vote ou de droits d'acquérir des titres donnant à l'acquéreur le pouvoir de droit ou de fait d'exercer une influence décisive sur la désignation de la majorité des administrateurs ou sur l'orientation de la gestion de la société.

Si l'acquéreur du contrôle de la société paie une prime supérieure au prix du marché des titres, il doit faire une offre publique d'achat ou émettre un engagement de maintien de cours pour tous les titres restants de la société conférant un droit de vote (ou des droits d'acquérir des titres conférant un droit de vote). La contrepartie offerte aux titulaires des titres restants doit être équivalente au prix le plus élevé payé par le vendeur ou les vendeurs du contrôle sur une période de 12 mois précédant l'offre.

La possibilité pour la Société d'émettre des actions dans le cadre du capital autorisé avec ou sans suppression des droits de souscription préférentiel et d'acquérir ses propres actions (voir sections 3.4.4.6 et 3.4.6) peut affecter de façon défavorable une offre publique d'achat sur les titres de la Société.

3.10. CESSION FORCÉE DE TITRES (SQUEEZE- OUT)

Conformément à la loi du 2 mars 1989 sur la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition, et à l'Arrêté Royal du 8 novembre 1989 relatif aux offres publiques d'acquisition et aux modifications du contrôle des sociétés, une personne, agissant seule ou de concert, qui détient 95% de titres conférant le droit de vote d'une société ayant fait appel public à l'épargne, peut acquérir la totalité des titres conférant le droit de vote de cette société à la suite d'une offre de reprise. Les actions qui n'ont pas été présentées volontairement en réponse à une telle offre sont réputées transférées de plein droit à l'offrant à la fin de l'opération. A la fin de l'offre, la société n'est plus considérée comme une société ayant fait appel public à l'épargne, à moins que des obligations émises par la société soient encore répandues dans le public. La contrepartie des titres doit consister en une somme d'argent et doit représenter un prix équitable en vue de protéger les intérêts des actionnaires cédants.

Une procédure de cession forcée des titres simplifiée est applicable si, à la suite d'une offre publique d'achat volontaire en espèces et pourvu que l'offrant ait prévu cette possibilité dans le prospectus, l'offrant détient au minimum 95% des titres de la société cible et a acquis 66% des titres qu'il ne possédait pas avant le lancement de l'offre. Dans ce cas, l'offrant peut réouvrir son offre aux mêmes conditions pendant une période 15 jours à compter de la date de publication des résultats de l'offre en vue de lancer une opération de cession forcée sur les titres restants.

4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

4.1 GÉNÉRALITÉS

Le chapitre 4 résume les règles et les principes organisant la gouvernance d'entreprise de la Société, conformément au droit belge des sociétés et aux statuts de la Société.

Ce chapitre se base sur les statuts de la Société qui seront modifiés par l'assemblée générale des actionnaires le 4 novembre 2005 et sur le projet de charte de gouvernance d'entreprise de la Société. Certaines dispositions des statuts entreront en vigueur au moment de la clôture de l'Offre.

La charte de la gouvernance d'entreprise de la Société sera adoptée conformément aux recommandations contenues dans le Code belge de gouvernance d'entreprise publié le 9 décembre 2004 par la Commission belge pour la Corporate Governance. La gouvernance d'entreprise est définie dans le Code comme un ensemble de règles et de comportements en fonction desquels les sociétés sont gérées et contrôlées. Le code se base sur un système "se conformer ou expliquer": les sociétés belges cotées devraient respecter le Code, mais elles peuvent déroger à ses dispositions et lignes de conduites (mais pas aux principes) pour autant qu'elles indiquent la justification de ces dérogations.

Le conseil d'administration de la Société a l'intention de respecter le Code belge pour la gouvernance d'entreprise, mais est d'avis que certaines dérogations à ses dispositions se justifient eu égard à la situation particulière de la Société. Ces dérogations sont expliquées ci-dessous.

Le conseil d'administration de la Société adoptera sa charte de gouvernance d'entreprise après la réalisation de l'Offre, la reverra au cours du temps, et procédera aux changements qu'il jugera nécessaire et adéquat. La charte sera disponible sur le site internet de la Société (www.zetes.com) et pourra être obtenue gratuitement au siège social de la Société après la réalisation de l'Offre. Dans son rapport pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2005, qui sera publié en 2006, le conseil d'administration consacrera un chapitre spécifique à la gouvernance d'entreprise, qui décrira les pratiques de la Société en cette matière durant 2005 et comprendra, le cas échéant, des explications, quant aux dérogations au Code, conformément à la règle "se conformer ou expliquer".

Eu égard à la taille de la Société, le conseil d'administration ne prévoit pas de créer un Comité de Nomination et ne prévoit pas de nommer un secrétaire de la Société. En conséquence la Société ne suit pas sur ces points le Code belge pour la gouvernance d'entreprise.

4.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.2.1 Généralités

Le conseil d'administration de la Société peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des actes que la loi ou les statuts de la Société réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société se compose d'au minimum 6 membres et d'au maximum 12 membres. Au moment de la réalisation de l'Offre, trois administrateurs seront des administrateurs indépendants au sens de l'article 524 du Code belge des sociétés (voir section 4.2.3).

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée maximale de 6 ans. Conformément au Code belge des sociétés, en cas de vacance d'un mandat d'administrateur pour cause de décès ou de démission, les administrateurs restants ont le droit de nommer provisoirement un nouvel administrateur pour pourvoir au remplacement, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires. Le nouvel administrateur achève le mandat de l'administrateur dont le mandat est devenu vacant.

Une réunion du conseil d'administration est régulièrement constituée si au moins la moitié des membres y sont présents ou représentés. Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs au moins.

Le président du conseil d'administration n'a pas de voix prépondérante pour les points soumis au conseil d'administration.

Zephir et Cobepa ont conclu une convention, à laquelle la Société n'est pas partie, prévoyant que chacune d'eux votera en faveur des candidats administrateurs proposés par l'autre partie, conformément aux règles suivantes :

- un candidat administrateur si le pourcentage d'actions détenues par Zephir ou Cobepa est égal ou supérieur à 10% mais inférieur à 14% de l'ensemble des actions émises et existantes de la Société;
- deux candidats administrateurs si une telle détention est égale ou supérieure à 14% mais inférieure à 21% de l'ensemble des actions émises et existantes de la Société;
- trois candidats administrateurs si une telle détention est égale ou supérieure à 21% mais inférieure à 28% de l'ensemble des actions émises et existantes de la Société;
- quatre candidats administrateurs si une telle détention est égale ou supérieure à 28% mais inférieure à 35% de l'ensemble des actions émises et existantes de la Société;
- cinq candidats administrateurs si une telle détention est égale ou supérieure à 35% mais inférieure à 42% de l'ensemble des actions émises et existantes de la Société; et
- six candidats administrateurs si une telle détention est égale ou supérieure à 42% de l'ensemble des actions émises et existantes de la Société.
- etc.

Au moment de la réalisation de l'Offre, le conseil d'administration de la Société comprendra trois administrateurs proposés par Zephir et deux administrateurs proposés par Cobepa.

4.2.2 Président

Au moment de la clôture de l'Offre, le président du conseil d'administration sera M. Jean-François Jacques.

4.2.3 Administrateurs indépendants

Un administrateur ne peut être considéré comme un administrateur indépendant que s'il répond aux critères fixés dans l'article 524 du Code belge des sociétés, qui se résument comme suit:

- un administrateur indépendant ne peut pas avoir été administrateur, membre d'un comité de direction ou cadre de la Société, ou d'une société liée à celle-ci durant une période de deux années précédant sa nomination au conseil d'administration;
- un administrateur indépendant ne peut détenir d'actions représentant un dixième ou plus du capital de la Société ou d'une catégorie d'actions. S'il détient une quotité inférieure à 10 %, (i) ces actions, additionnées à d'autres actions détenues dans la société par des sociétés dont l'administrateur concerné a le contrôle, ne peuvent atteindre ou dépasser 10 % ou (ii) les actes de disposition relatifs à ces actions ou l'exercice des droits y afférents ne peuvent être soumis à des stipulations conventionnelles ou à des engagements unilatéraux souscrits par les administrateurs indépendants;
- un administrateur indépendant ne peut pas avoir un membre de la famille proche, à savoir un conjoint ou une personne avec laquelle il cohabite légalement, un parent ou allié jusqu'au deuxième degré, occupant une position clé ou ayant un intérêt financier tel que décrit ci-dessus ; et
- un administrateur indépendant ne peut pas entretenir de relation avec une société qui mettrait en cause son jugement indépendant.

Le conseil d'administration de la Société considérera un administrateur comme étant indépendant pour les besoins du dernier critère s'il est libre de toute relation d'affaires, de liens familiaux ou de toute autre relation avec la Société, ses actionnaires de contrôle (le cas échéant), ou des personnes en charge de la gestion de celles-ci, créant un conflit d'intérêts tel qu'il affecte le jugement de l'administrateur indépendant. La charte de gouvernance d'entreprise contiendra des informations supplémentaires à ce sujet.

Les critères repris dans le Code belge de gouvernance d'entreprise seront aussi pris en compte dans l'appréciation de l'indépendance d'un administrateur. Le conseil d'administration publiera dans le rapport annuel le nom des administrateurs considérés comme indépendants. Si un administrateur ne répond pas aux critères fixés conformément au Code belge de gouvernance d'entreprise, le conseil d'administration expliquera les raisons pour néanmoins considérer cet administrateur comme administrateur indépendant au sens du Code belge pour la gouvernance d'entreprise.

Bien que M. Carbonez, administrateur indépendant, restera indirectement actionnaire de la Société, et qu'un administrateur indépendant, M. Vansina, restera administrateur-délégué de KBC Private Equity, actionnaire de la Société, le conseil d'administration les considérera néanmoins comme étant indépendants compte tenu de leur expérience à la fois dans le secteur d'activité et dans les sociétés "publiques".

4.2.4 Composition du conseil d'administration

Au moment de la réalisation de l'Offre et de l'admission à la cote des actions de la Société, le conseil d'administration sera composé de 9 membres. Ces membres sont:

Nom et fonction	Mandat expirant en ⁽¹⁾	Adresse professionnelle
Alain Wirtz, CEO (Nommé par Zephir Corporation) (Administrateur exécutif - Non indépendant)	2008	Rue de Strasbourg 3, 1130 Bruxelles
Jean-François Jacques, Président (Nommé par Zephir Corporation) (Administrateur exécutif - Non indépendant)	2008	Rue de Strasbourg 3, 1130 Bruxelles
Pierre Lambert, CFO (Administrateur exécutif - Non indépendant)	2008	Rue de Strasbourg 3, 1130 Bruxelles
Jean-Marie Laurent Josi (Nommé par Cobepa) (Administrateur non-exécutif - Non indépendant)	2008	Rue de la Chancellerie 2, 1000 Bruxelles
Alexandre Schmitz (Nominated by Cobepa) (Non-Executive - Non-independent Director)	2008	Rue de la Chancellerie 2, 1000 Bruxelles
Olivier Gernay (Nommé par Cobepa) (Administrateur non-exécutif - Non indépendant)	2008	Avenue Brugmann 403, 1180 Bruxelles
Franky Carbonez (Administrateur non-exécutif - Indépendant)	2008	Leuvensesteenweg 540, 1930 Zaventem
Floris Vansina (Administrateur non-exécutif - Indépendant)	2008	Havenlaan 12, 1080 Bruxelles
José-Charles Zurstrassen (Administrateur non-exécutif - Indépendant)	2008	Boulevard du Souverain 100, 1170 Bruxelles

(1) Le mandat des administrateurs expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au cours de l'année mentionnée à côté du nom des administrateurs

M. Jean-Marie Laurent Josi est titulaire d'un diplôme de l'Ecole de Commerce Solvay. Il est administrateur de la Société depuis 1998. Il est actuellement administrateur délégué de Cobepa. M. Laurent Josi est ou a été administrateur des sociétés suivantes au cours des cinq dernières années⁽¹⁾ : Aon Belgium, Belron, Brussels Downtown, Cobehold, Dicobel (expiré), Editeco (expiré), Elia, GIB Holding (expiré), Groupe Josi, Josi & C°, Keytrade Bank (expiré), Lunch Garden, LVI, Mobilexpense, Mobistar (expiré), PQ Licensing, Sapec, Touring, UCO Textiles (expiré), Verlinvest et Winterthur Europe Assurances.

En conséquence de certains de ces mandats, M. Laurent Josi est ou a été administrateur des sociétés suivantes, qui sont des filiales dont les actions sont entièrement détenues par les sociétés précédemment mentionnées: Cippar, Claireville (expiré), Cobepa Finance, Cobepa Nederland, Cobip, Compagnie Centrale 1909, Copabel, Fiprolux, Groupement Financier Liégeois, Ibel, Mosane, Regio, Sofidelux, Sofidev, Sofimmocentrale (expiré), Sofireal, Touring Assurances et Ulran.

⁽¹⁾ Sauf les mandats dans les filiales de la Société telles que définies à l'article 6 du Code des Sociétés

M. Alexandre Schmitz est titulaire d'une licence en économie de l'Université catholique de Louvain. Il est administrateur de la Société depuis 2001. Il est actuellement responsable d'investissements chez Cobepa et administrateur non-exécutif de Belrom et CDH Développement (Carrières de Hainaut). M. Alexandre Schmitz est ou a été administrateur de Cobepa Nederland (expiré), Cobepa Finance et Dicobel (expiré).

M. Olivier Gernay est titulaire d'un diplôme en droit. Il est administrateur de la Société depuis 1992. Il est avocat.

M. Franky Carbonez est titulaire d'une licence en électronique. Il est administrateur de la Société depuis 2001. Il est actuellement administrateur d'Intellect International, Intellect Holdings (Australie), Paypoint, Tracorplus, Fortis Corp., MTT, Prodata France, BizzR, et président de Prodata Systems. M. Franky Carbonez est ou a été administrateur des sociétés suivantes au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Inducam, MFI, Kortech, Protonworld International (expiré), Erg Transit systems (expiré), Erg Manufacturing (expiré) et Card.etc. (Allemagne) (expiré) (voir aussi section 4.8.1).

M. Vansina est titulaire d'une licence en finance et en commerce international et d'une licence en sciences économiques appliquées. Il est administrateur de la Société depuis 2004. Il est actuellement administrateur délégué de KBC Private Equity. M. Vansina est ou a été administrateur des sociétés suivantes au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Best NV, Capricorn NV (expiré), Ceres Inc. (US), I-Pac Technologies NV, IT Partners NV, Krypton NV (expiré), LVD NV (expiré), Mezzafinance NV, Mbidco Ltd., Microtherm International NV, Mitico NV, Sinelco Group NV, Sun Beverages NV (expiré), Vlaamse Energieholding NV, Benevent Management NV, Ceneca Management NV, Club NVC (expiré), Investcotrus NV (expiré), Proxis België NV (expiré) et Ubidco NV (expiré). Depuis juin 2004, il est membre du comité de direction et du conseil d'administration de l'EVCA.

M. Zurstrassen est titulaire d'un diplôme d'ingénieur commercial. Il entamera son mandat d'administrateur de la Société après la Clôture de l'Offre. Il est actuellement administrateur délégué de Keytrade Bank et administrateur de Real Lease, Keytrade Luxembourg, New Tree et Salvea. M. Zurstrassen a été administrateur des sociétés suivantes au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : E-Commerce, Samarkande et JZManagement.

⁽¹⁾ Sauf les mandats dans les filiales de la Société telles que définies à l'article 6 du Code des Sociétés

Déclaration judiciaire relative aux administrateurs

A la date de ce Prospectus, aucun des administrateurs de la Société, au cours des cinq années précédentes:

- n'a fait l'objet de condamnation pour un délit de fraudes;
- n'a exercé une fonction de direction en tant que directeur général ou membre de la des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société au moment ou antérieurement à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation (sauf M. Franky Carbonez qui était administrateur de LCI Technology SA dont la faillite a été déclarée le 4 juillet 2002); ou n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés);
- n'a été empêchée par un tribunal d'agir comme membre d'un organe d'administration, de gestion ou de surveillance d'une société, ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'une société.

4.3 COMITÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.3.1. Généralités

Le conseil d'administration peut constituer des comités spécialisés chargés d'analyser des questions particulières et de donner un avis au conseil d'administration sur ces questions. Les comités ne sont que des organes consultatifs et les pouvoirs de prise de décision restent de la responsabilité collégiale du conseil d'administration. Le conseil d'administration détermine le règlement d'ordre intérieur de chaque comité et l'organisation, les procédures, les lignes de conduite et les activités du comité.

Le conseil d'administration établira un Comité d'Audit et un Comité de Rémunération, et il ne prévoit actuellement pas de créer d'autres Comités car il estime que la taille de la Société ne le justifie pas.

4.3.2. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit de la Société se composera de trois membres qui sont tous des administrateurs non exécutifs et dont la majorité sont des administrateurs indépendants. Le Comité d'Audit est chargé des tâches suivantes:

- examiner et, si nécessaire, enquêter quant aux des comptes de la Société;
- assurer le suivi des travaux d'audit;
- évaluer la fiabilité de l'information financière de la Société;
- être en contact avec le commissaire et évaluer si les comptes sont conformes ("compliance"); et
- superviser les procédures de contrôle interne.

Le Comité d'Audit fera régulièrement rapport au conseil d'administration concernant les comptes de Zetes. Le Comité d'Audit tiendra au minimum quatre réunions par an.

Les membres du Comité d'Audit seront:

- Alexandre Schmitz (Président du Comité d'Audit)
- Floris Vansina
- José-Charles Zurstrassen

4.3.3 Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération de la Société sera composé de trois membres, qui sont tous des administrateurs non exécutifs et dont la majorité sont des administrateurs indépendants. Le Comité de Rémunération procèdera à l'évaluation annuelle des cadres ("key managers") de la Société. Il formulera aussi des propositions au conseil d'administration relatives à la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs et aux propositions en découlant à soumettre à l'assemblée générale des actionnaires, et à la politique de rémunération du Comité Exécutif. Il établira également les conditions applicables à d'éventuelles options sur actions pour le personnel.

Les membres du Comité de Rémunération seront:

- Jean-Marie Laurent Josi (président du Comité de Rémunération)
- Franky Carbonez
- José-Charles Zurstrassen

4.4 COMITÉ EXÉCUTIF

4.4.1. Généralités

Le conseil d'administration nommera le Comité Exécutif de la Société. Le règlement d'ordre intérieur du Comité Exécutif sera déterminé par le conseil d'administration.

Le Comité Exécutif comprendra tous les administrateurs exécutifs de la Société. Le Comité Exécutif ne sera pas un comité de direction au sens de l'article 524bis du Code belge des sociétés.

4.4.2 Chief executive officer (CEO) et administrateurs délégués

Le conseil d'administration nommera deux administrateurs délégués (AD), à savoir M. Alain Wirtz et M. Jean-François Jacques. Les AD peuvent être révoqués par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration nommera également M. Alain Wirtz en tant que CEO, responsable ultime vis-à-vis du conseil d'administration de la gestion de la Société et la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration, dans le cadre de la stratégie, de la planification, des valeurs et du budget approuvés par le conseil d'administration.

Les AD sont chacun chargés par le conseil d'administration de la gestion journalière de la Société. Dans l'exercice de leurs fonctions, les AD dirigent et supervisent les différents départements centraux et unités d'exploitation de la Société, et font rapport au conseil d'administration quant à leurs activités.

Les AD ont certaines tâches particulières. Ces dernières sont décrites dans le règlement d'ordre intérieur du Comité Exécutif, tel qu'il sera repris dans la charte de gouvernement d'entreprise de la Société.

4.4.3 Composition du Comité Exécutif

Au moment de la clôture de l'Offre, le Comité Exécutif sera composé de trois membres: les deux AD, M. Alain Wirtz et M. Jean-François Jacques, et le CFO de la Société, M. Pierre Lambert.

Jean-François Jacques est né en 1957. Il est titulaire d'une licence en droit de l'Université Libre de Bruxelles (1980). Il a commencé sa carrière professionnelle en tant qu'avocat, et est devenu par après administrateur-délégué de Merkbès Sprimont SA, une société active dans l'extraction et la commercialisation de pierres naturelles (1991-1993). M. Jacques est administrateur délégué de la Société depuis 1993. M. Jacques est aussi administrateur délégué de Zephir, administrateur-délégué Pacific Research et de Trade Cy SPRL, et administrateur non-exécutif de AIM Global, Carolimmo, Clarenhof, Sotel et Werso. M. Jacques est ou a aussi été administrateur des sociétés suivantes pendant les cinq dernières années⁽¹⁾: administrateur-délégué de BJP Catering SA.

Alain Wirtz est né en 1962. M. Wirtz est administrateur délégué de la Société depuis 1993. Il est titulaire d'un diplôme en électronique (1982). Il a commencé à travailler au sein de Zetes en 1984 en tant que responsable des ventes de Zetes SA, et est devenu administrateur-délégué de Zetes SA en 1986. M. Wirtz est ou a aussi été administrateur des sociétés suivantes pendant les cinq dernières années⁽¹⁾: administrateur-délégué de Zephir, administrateur de Dowa et membre du comité de direction d'Agoria Bruxelles et de Fortis Banque zone Bruxelles.

Pierre Lambert est né en 1964. Il est titulaire d'une licence en sciences économiques de l'Université catholique de Louvain (1988). Il a commencé sa carrière professionnelle dans le secteur bancaire et est devenu par après directeur financier de la Banque du Crédit Agricole (Landbouwkrediet). M. Lambert est le CFO de la Société depuis 2000.

⁽¹⁾ Sauf les mandats dans les filiales de la Société telles que définies à l'article 6 du Code des sociétés.

4.5 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

4.5.1 Administrateurs

Les administrateurs de la Société n'ont pas été rémunérés en cette qualité en 2004 et 2005. Pour 2006, le conseil d'administration proposera une rémunération totale de €48.000, qui correspond à une rémunération annuelle de €8.000 par administrateur non-exécutif. Les administrateurs qui sont membres du Comité d'Audit recevront aussi €1.000 pour chaque réunion du Comité d'Audit à laquelle ils prennent part.

4.5.2. Comité Exécutif

La rémunération totale payée par la Société directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une société, Zephir, qui fournit des services de gestion au Comité Exécutif en 2004 s'élève à un montant €523.793, dont 19,85% représentent de la rémunération variable. Il est prévu que les rémunérations payées par la Société à son Comité Exécutif en 2005 soient de €540.000. A l'exception des montants dus conformément au droit du travail, la Société ne devra payer aucun montant en cas de licenciement d'un membre du Comité Exécutif. Contrairement au Code belge de gouvernance d'entreprise, le conseil d'administration a actuellement décidé de ne pas publier la rémunération individuelle du CEO, pour des raisons de respect de la vie privée et parce que le conseil d'administration est d'avis que la rémunération du CEO est raisonnable eu égard aux pratiques du marché.

4.6 ACTIONS ET WARRANTS DÉTENUS PAR LES ADMINISTRATEURS ET LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

4.6.1. *Actions détenues par les administrateurs non exécutifs*

Le tableau ci-dessous donne un aperçu avant la Date de Clôture, des actions détenues directement ou indirectement par les administrateurs qui ne sont pas membres du Comité Exécutif.

Nom	Nombre d'actions ⁽¹⁾
Mr. Franky Carbonez	380.800

⁽¹⁾ actions détenues directement ou par l'intermédiaire d'Inducam

4.6.2 *Actions détenues par les membres du Comité Exécutif*

Le tableau ci-dessous donne un aperçu avant la Date de Clôture des actions détenues directement ou indirectement par les administrateurs qui sont membres du Comité Exécutif.

Nom	Nombre d'actions
Alain Wirtz	733.240 ⁽²⁾
Jean-François Jacques	366.620 ⁽²⁾
Pierre Lambert ⁽¹⁾	31.380

⁽¹⁾ En 2005, M. Lambert a acquis 17.250 actions de la Société à la suite de l'exercice d'une option d'achat accordée par Zephir en 2001. Il sera proposé à M. Lambert de souscrire des Warrants émis par la Société dans le cadre de l'Offre aux Employés.

⁽²⁾ Actions détenues par l'intermédiaire de Zephir.

4.7 LE COMMISSAIRE

Depuis 2000, le commissaire de la Société est Dupont, Ghyoot, Koevoets, Peeters, Rosier & Co SCRL, une société civile à forme commerciale, ayant son siège social à Bovenberg 124, 1150 Bruxelles, représentée par M. Thierry Dupont. M. Thierry Dupont est responsable du contrôle des comptes statutaires et consolidés de la Société. Cette société contrôle les comptes consolidés de la Société depuis 2000. Les émoluments annuels pour les services de contrôle de la Société se sont élevés à €29.128 pour l'exercice 2004. Le montant budgété pour 2005 s'élève à €41.000. En 2004, les émoluments annuels pour d'autres services fournis par le commissaire au profit de Zetes se sont élevés à €7.608. Ceci concerne les filiales belges et les comptes consolidés. Toutes les filiales étrangères sont contrôlées par des commissaires locaux non liés à Dupont, Ghyoot, Koevoets, Peeters, Rosier & Co.

Le mandat de trois ans du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2008.

4.8 CONFLITS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET OPÉRATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

4.8.1 *Conflits d'intérêts des administrateurs et des membres du Comité Exécutif*

L'article 523 du Code belge des sociétés contient des dispositions spécifiques, qui doivent être respectées lorsqu'un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou une opération relevant du conseil d'administration.

Conformément à l'article 523, § 1, du Code belge des sociétés, l'administrateur ayant, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale doit le communiquer aux autres administrateurs avant la délibération du Conseil d'Administration relative à l'intérêt opposé. Sa déclaration et les raisons justifiant le conflit d'intérêts mentionné ci-dessus doivent figurer dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui devra prendre une telle décision.

En vue de la publication dans son rapport de gestion, le conseil d'administration doit décrire dans le procès-verbal la nature de la décision ou de l'opération envisagée et une justification de la décision qui a été prise ainsi que les conséquences patrimoniales de ce conflit pour la Société. Le rapport de gestion doit contenir la totalité du procès-verbal mentionné ci-dessus.

Si la Société a nommé un ou plusieurs commissaires, l'administrateur concerné doit également informer le commissaire de son conflit d'intérêts. Le rapport des commissaires devra comporter une description séparée des conséquences patrimoniales qui résultent pour la Société des décisions du conseil d'administration présentant un conflit d'intérêts.

Pour les sociétés ayant fait ou faisant appel public à l'épargne, l'administrateur concerné ne peut assister aux délibérations du conseil d'administration concernant les décisions ou opérations pour lesquelles il y a un conflit d'intérêts, ni prendre part aux votes.

En cas de non-respect de ce qui précède, la Société peut demander la nullité de la décision prise ou de l'opération accomplie en violation de ces dispositions si l'autre partie à la décision ou à l'opération avait, ou aurait dû avoir connaissance, d'une telle violation (article 523, § 2, du Code belge des sociétés).

L'article 523, § 1, du Code des sociétés ne s'applique pas:

- lorsque la décision ou l'opération relevant du conseil d'administration concerne des décisions ou des opérations conclues entre sociétés dont l'une détient directement ou indirectement au moins 95% des titres des voix attachées à l'ensemble des titres émis par l'autre ou entre sociétés dont 95% au moins des voix attachées à l'ensemble des titres émis par chacune d'elles sont détenus par une autre société (article 523, § 3, al. 1, du Code belge des sociétés); ou
- lorsque la décision du conseil d'administration concerne des opérations habituelles conclues dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour des opérations de même nature (article 523, § 3, al. 2, du Code belge des sociétés).

A l'heure actuelle, les administrateurs et les membres du Comité Exécutif n'ont pas de conflits d'intérêts au sens de l'article 523 du Code des sociétés qui n'ont pas été communiqués au conseil d'administration.

M. Carbonez, administrateur de la Société, est aussi président du conseil d'administration de Prodata NV, une société active dans le même secteur d'activités que Zetes. Cette situation pourrait donner lieu à des conflits d'intérêts. Cependant, il faut noter que, jusqu'à présent, Prodata et la Société n'ont en fait jamais été en concurrence.

4.8.2 Opérations avec des sociétés liées

L'article 524 du Code belge des sociétés qui s'appliquera à la Société après la réalisation de l'Offre prévoit une procédure spéciale à respecter lorsque les décisions ou opérations de la Société concernent les relations entre la Société, d'une part, et toute société liée à celle-ci, au sens de l'article 6 du Code belge des sociétés, (à l'exception de ses filiales), d'autre part. La procédure prévue par l'article 524 doit également être respectée pour les décisions ou opérations qui concernent des relations entre les filiales de la Société et les sociétés liées à de telles filiales au sens de l'article 6 du Code belge des sociétés (à l'exception des filiales desdites filiales). Cette procédure ne s'applique pas aux opérations et décisions qui sont conclues dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour des opérations de même nature ni aux décisions et opérations dont la valeur n'excède pas 1% de l'actif net de la société, tel qu'il résulte des comptes consolidés.

Toutes les décisions ou opérations auxquelles s'applique l'article 524 doivent être préalablement soumises à l'appréciation d'un comité composé de trois administrateurs indépendants, assistés par un ou plusieurs experts indépendants. Le comité doit décrire la nature de la décision ou de l'opération et décrire le gain ou le préjudice pour la Société et pour ses actionnaires. Il en chiffre les conséquences financières et constate si la décision ou l'opération est ou non de nature à occasionner pour la Société des dommages manifestement abusifs à la lumière de la politique menée par la Société. Le comité rend un avis motivé par écrit au conseil d'administration qui après avoir pris connaissance de l'avis du comité, décide au vu de l'avis du comité. Le conseil d'administration peut s'écarter de l'avis du comité, mais doit, le cas échéant, indiquer les motifs de cette dérogation. La décision du comité et l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration doivent être repris dans le rapport de gestion.

4.9. RELATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

La Société conclut habituellement des contrats de services avec ses filiales, aux termes desquels la Société agit en tant que fournisseur de services en accomplissant des activités de gestion au bénéfice de Zetes dans son ensemble (par exemple avis et support juridiques, financiers, de marketing et de stratégie).

4.10. RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS

Les relations commerciales et d'affaires actuelles entre d'une part les actionnaires et leurs sociétés liées et, d'autre part, la Société et ses filiales comprennent, entre autres:

- Les administrateurs délégués de la Société, Alain Wirtz et Jean-François Jacques, sont rémunérés par l'intermédiaire d'un contrat de management conclu entre Zephir et la Société. Zephir est aussi un actionnaire important de Zetes. Pour plus de détails sur la rémunération, voir section 4.5.2.;
- un contrat de bail conclu aux conditions du marché (€140.541 sur une base annuelle) entre la Société et Thierry Blanchart, un actionnaire significatif de Zephir, concernant les bureaux de la Société à Waterloo;
- les comptes courants au nom de Zephir et Alain Wirtz sont repris en tant qu'autres créances dans le bilan de la Société (voir section 7.4.2.2b).

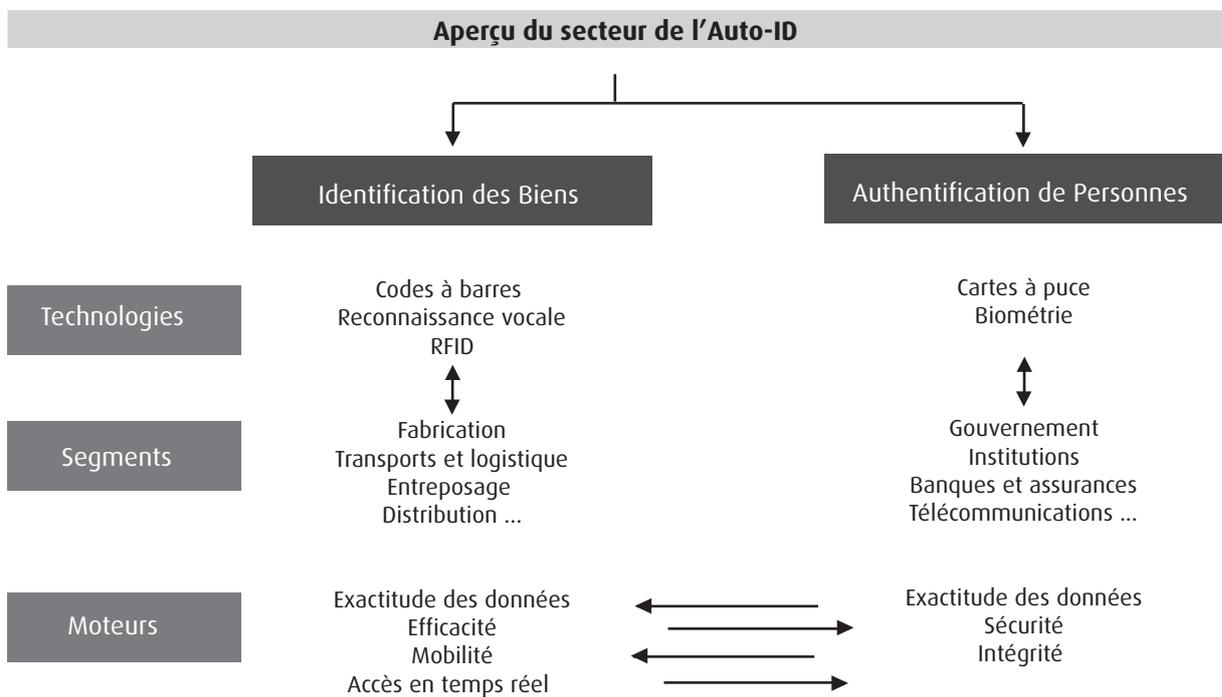
5. LE SECTEUR DE L'AUTO-ID

Le secteur de l'Auto-ID est un secteur technologique qui présente d'importantes perspectives de croissance. Il englobe deux marchés: le marché de l'Identification des Biens et le marché de l'Authentification de Personnes.

Traditionnellement, l'Auto-ID a été synonyme d'Identification des Biens. En faisant appel à des applications telles que la gestion d'inventaire, les opérations d'entreposage et de distribution, la preuve de livraison, le suivi des colis, le contrôle des prix en rayon et le suivi des biens, les solutions pour l'Identification des Biens ont été mises en œuvre dans pratiquement tous les segments de marché, en ce compris la grande distribution, la fabrication, les transports et la logistique, ainsi que l'entreposage. Après avoir connu plusieurs décennies de croissance et de maturité suite à l'adoption universelle de la technologie du code à barres, le marché de l'Identification des Biens continue à fournir des opportunités de croissance grâce à l'introduction de nouvelles technologies telles que la reconnaissance vocale et la RFID (voir "Glossaire Professionnel").

Récemment, le secteur de l'Auto-ID s'est élargi de manière à inclure un marché émergeant dans le domaine de l'Authentification de Personnes. Les cartes d'identité nationales et les passeports électroniques constituent des exemples d'applications d'Authentification de Personnes. Dans de nombreux segments de marché - tels que le secteur gouvernemental, les institutions, les banques, les assurances et les télécommunications -, il existe une demande pour des solutions qui permettent de créer des documents dits « sécurisés » pour l'Authentification de Personnes. Ces solutions reposent le plus souvent sur les cartes à puce et la biométrie. Cette demande de solutions d'Authentification de Personnes est l'indice d'un fort potentiel de croissance pour ce marché.

Bien que l'Identification des Biens et l'Authentification de Personnes constituent deux marchés distincts, ces marchés ont des besoins communs qui créent une convergence, illustrée ci-dessous, entre leurs moteurs de croissance respectifs. Ces moteurs additionnels engendrent de nouvelles opportunités pour ces deux marchés.



Source: Zetes

5.1. LES MARCHÉS

5.1.1. Identification des Biens

Au sein du secteur de l'Auto-ID, l'Identification des Biens porte sur la collecte et la gestion des données relatives aux flux de biens. Les systèmes d'Identification des Biens sont mis en oeuvre par les entreprises afin d'améliorer la productivité de leur personnel, de réduire les coûts opérationnels et d'acquies un avantage concurrentiel.

Il peut s'agir de biens localisés dans des points de vente, dans des entrepôts, dans des centres de distribution ou dans des usines de fabrication. Les biens à identifier peuvent être des produits finis, des matières premières, des emballages ou des colis, des palettes, des conteneurs d'expédition ou encore des wagons de chemin de fer.

Les données recueillies sur les mouvements de ces biens pourront être utilisées au sein d'applications d'entreprise pour gérer les stocks, gérer les entrepôts, planifier les ressources ou gérer les chaînes d'approvisionnement.

Typiquement, les solutions d'Identification des Biens impliquent l'intégration de technologies telles que l'informatique mobile, les infrastructures de communication sans fil et les technologies de saisie de données telles que la lecture par scanning de codes à barres, l'identification par fréquence radio et la reconnaissance vocale, pour déployer des applications « mission critical » et « on-demand » qui mobilisent le personnel et améliorent tant l'efficacité opérationnelle que l'exactitude d'ensemble des données.

5.1.2. Authentification de Personnes

L'Authentification de Personnes consiste à vérifier de manière fiable la concordance entre l'identité réelle des individus et celle qu'ils prétendent avoir. Tant les pouvoirs publics que les organisations commerciales mettent en oeuvre des programmes permettant d'authentifier l'identité d'une personne en vue de lui accorder un accès physique, un accès logique ou un accès privilégié.

L'accès physique consiste en l'autorisation d'accéder à des immeubles, des parkings, des parcs à conteneurs, des bureaux, des locaux informatiques, des laboratoires, des armoires à médicaments protégées dans les hôpitaux, des zones interdites dans les aéroports, des camps militaires, des prisons et des véhicules de transports publics tels que les autobus, les métros, les avions, les trains et les bateaux.

L'accès logique consiste en l'autorisation d'accéder à des réseaux, à des documents partagés, à un intranet et à des fichiers confidentiels tels que ceux qui concernent la propriété intellectuelle, les contrats, la paie et les ressources humaines. Cela implique également la sécurisation électronique d'e-mails sécurisés et de systèmes de transactions financières sécurisés tels que les services bancaires en ligne et le commerce électronique.

L'accès privilégié consiste en l'octroi de privilèges pour bénéficier de services de santé, soumettre une déclaration fiscale, procéder à un vote ou franchir des frontières, entre autres exemples.

Les applications mises en oeuvre dans ce domaine incluent la production de documents tels que les cartes d'identité nationales, les passeports électroniques, les permis de conduire électroniques, les cartes d'électeur ainsi que l'enregistrement biométrique. Récemment, des préoccupations croissantes en matière de sécurité sont apparues (suite notamment aux événements du 11 septembre 2001) et ont stimulé la demande en solutions d'Authentification de Personnes. Les initiatives globales et mandats gouvernementaux en résultant ont conféré une grande visibilité à la biométrie et aux technologies de la carte à puce, ainsi qu'à leur valeur potentielle dans les solutions pour l'Authentification de Personnes. L'importance de la demande et la disponibilité des technologies permettant de répondre à ce besoin pourraient susciter une demande soutenue sur le marché de l'Authentification de Personnes.

La détection de la fraude à l'identité, la sécurité nationale et la sécurité des transactions sont les moteurs de la croissance du marché de l'Authentification de Personnes.

L'identification électronique (eID), les signatures électroniques ainsi que l'authentification univoque des personnes par le biais de clés publiques et privées sont autant de méthodes qui permettent de sécuriser les accès, les communications et les transactions dans le monde virtuel.

5.2. LES ACTEURS DU SECTEUR DE L'AUTO-ID

Les acteurs du secteur de l'Auto-ID comprennent les fabricants d'équipements, les distributeurs et les intégrateurs de systèmes. Les fabricants produisent et vendent des ordinateurs mobiles, des réseaux sans fil (Wireless LAN), des équipements de saisie des données et des périphériques associés tels que les imprimantes.

Les distributeurs distribuent et revendent le matériel en question.

Les intégrateurs - développent et commercialisent des outils logiciels et middleware apparentés (voir "Glossaire professionnel"), et fournissent les services d'intégration permettant de créer des solutions complètes.

Au fil des ans, une consolidation s'est opérée au niveau des fabricants actifs dans le marché de l'Identification des Biens, aujourd'hui dominé par des sociétés telles que Symbol Technologies, Intermec Technologies et Zebra Technologies. Ce marché a également enregistré une consolidation au niveau de la distribution. Néanmoins, une grande fragmentation persiste au niveau des acteurs en charge de l'intégration.

De même, le marché de l'Authentification de Personnes est relativement consolidé au niveau de la production en volume mais demeure fragmenté au niveau des solutions à forte valeur ajoutée. Les producteurs de silicium, tels qu'Infineon, Atmel, Philips et STM, dominent le marché consolidé du microprocesseur (puce). Des entreprises françaises - Axalto, Gemplus - et allemandes dominent le marché consolidé de la carte à puce. En revanche, les acteurs qui proposent des services de personnalisation à forte valeur ajoutée - dans, par exemple, les segments émergents du marché de l'Authentification de Personnes pour les gouvernements et les institutions - demeurent très diversifiés.

Jusqu'il y a peu, l'Authentification de Personnes était un marché de niche, avec un chevauchement réduit ou inexistant entre les acteurs de l'Identification des Biens et ceux de l'Authentification de Personnes. Aujourd'hui, la demande à forte croissance du marché de l'Authentification de Personnes et la compatibilité et les synergies entre les deux marchés font l'objet d'une attention croissante de la part des principaux acteurs du secteur traditionnel de l'Identification des Biens. En conséquence, certains acteurs du secteur de l'industrie d'Identification de Biens se positionnent de manière à tirer profit des opportunités que laisse entrevoir l'Authentification de Personnes. C'est ainsi que Symbol Technologies, par exemple, vend désormais des étiquettes RFID pour les passeports électroniques.

5.3. CONVERGENCE ENTRE L'IDENTIFICATION DES BIENS ET L'AUTHENTIFICATION DE PERSONNES

Actif dans l'Identification des Biens, Zetes a pris pied de bonne heure sur le marché de l'Authentification de Personnes. Avec une vision orientée vers la convergence des technologies sous-jacentes et des compétences en vue de créer à la fois des solutions pour l'Identification des Biens et pour l'Authentification de Personnes, Zetes a pénétré le marché de l'Authentification de Personnes en 1999.

Avec l'entrée aujourd'hui d'autres acteurs traditionnels de l'Identification des Biens, le marché de l'Authentification de Personnes va poursuivre sa consolidation, et la convergence avec le marché de l'Identification des Biens va vraisemblablement s'accélérer.

5.3.1. Convergence des moteurs de croissance

Au cours de la décennie écoulée, les moteurs de croissance de l'Identification des Biens ont été l'exactitude des données, l'efficacité, la mobilité et l'accès en temps réel. Les moteurs de la croissance de l'Authentification de Personnes ont été la sécurité, l'intégrité et l'exactitude des données. Toutefois, Zetes a récemment constaté une convergence de ces moteurs de croissance: la sécurité acquiert une importance croissante en Identification des Biens, et l'efficacité, la mobilité et l'accès en temps réel acquièrent une importance croissante dans l'Authentification de Personnes.

Quelques exemples de cette convergence sont décrits ci-dessous.

a. Importance accrue de la sécurité dans l'Identification des Biens

La sécurité, moteur de croissance traditionnel en Authentification de Personnes, est en train de devenir également un moteur de croissance pour l'Identification des Biens. Cette convergence est illustrée par l'initiative commune des Etats-Unis et de l'Europe récemment annoncée, concernant le suivi des conteneurs expédiés dans le monde entier :

“Le 22 avril 2004, l’Union Européenne et l’administration américaine des Douanes et de la Protection des Frontières ont signé un accord visant à renforcer la coopération transatlantique et l’assistance mutuelle en matière douanière, y compris en matière de sécurité des conteneurs. Cet accord vise à garantir l’impossibilité d’utiliser les cargaisons et les conteneurs pour organiser des attaques terroristes. Il vise à standardiser les mesures de sécurité et les normes de contrôle pour les opérateurs américains et européens. Cet accord va remplacer les accords bilatéraux signés entre les Etats-Unis et plusieurs pays de l’Union Européenne. Les Etats-Unis maintiendront des agents de Douanes américaines dans les ports de l’UE.”⁶

La technologie utilisée à cette fin est l’étiquette RFID. Les conteneurs sont scellés et dotés d’étiquettes RFID servant à assurer l’Identification des Biens et la sécurité.

b. Suivi des colis et reconnaissance de l’identité de l’expéditeur

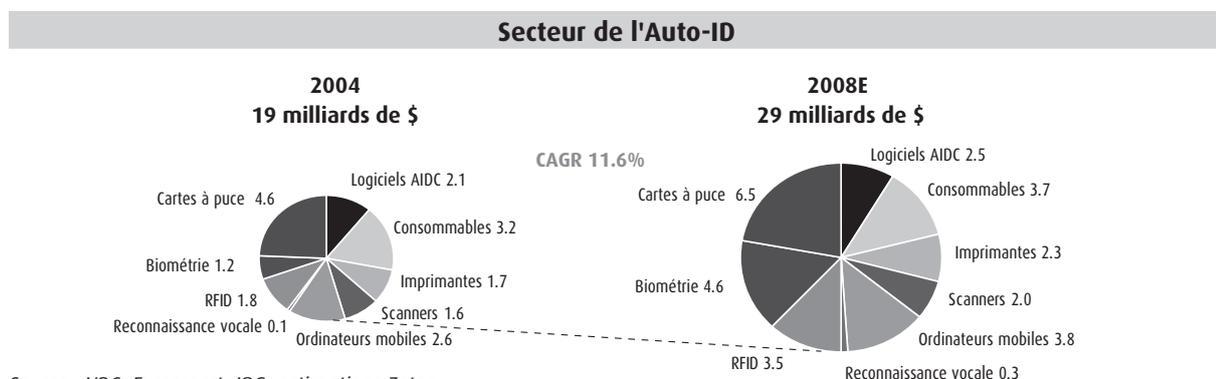
Des sociétés telle que DHL et UPS doivent pouvoir suivre les colis dans le monde entier au cas où ces colis contiendraient de la drogue, des substances (bio)chimiques toxiques, des explosifs ou des virus.

Depuis des années, le suivi des colis est une application très caractéristique de l’Identification des Biens. Il est maintenant de plus en plus nécessaire d’associer un colis donné à son expéditeur. S’il s’agit d’un colis au contenu douteux, il devient de plus en plus important de pouvoir authentifier l’identité de l’expéditeur sur base d’une certification fiable.

5.4. TAILLE ET POTENTIEL DE CROISSANCE DU MARCHÉ DE L’AUTO-ID

Les données de marché relatives au secteur de l’Auto-ID sont fragmentées. Alors que des données relativement spécifiques sont disponibles pour certains segments, tels que la fabrication dans le domaine de l’Identification de Biens, ces données sont pauvres pour d’autres segments, tels que les services d’intégration, et sont virtuellement non-existantes pour d’autres encore, notamment en matière d’estimations consolidées pour l’Authentification de Personnes. Toutefois, sur base de sources mentionnées ci-dessous (VDC, Eurosmart et IBG - *International Biometrics Group*), Zetes estime la valeur d’ensemble du secteur de la fabrication en Auto-ID à environ \$ 19 milliards en 2004. Zetes est également d’avis que les données de marché pour le secteur de la fabrication en Auto-ID fournissent un bon point de référence par rapport à la taille et aux perspectives de l’ensemble du secteur de l’Auto-ID.

Globalement, le secteur de de l’Auto-ID devrait enregistrer un taux de croissance annuel moyen ou CAGR (compounded annual growth rate) d’environ 11,6 % entre 2004 et 2008, pour atteindre une valeur totale dépassant les \$ 29 milliards d’ici 2008 (sources : VDC, Eurosmart, estimations de la Société). Cette croissance aura pour principal moteur l’Authentification de Personnes et les nouvelles technologies utilisées en Identification des Biens. Toutefois, considérées segment par segment, les perspectives pour le secteur varient considérablement, avec un CAGR allant de 6,5 % pour les codes à barres à 30 % pour la reconnaissance vocale et à 115,9 % pour la RFID destinée à la chaîne d’approvisionnement, par exemple.



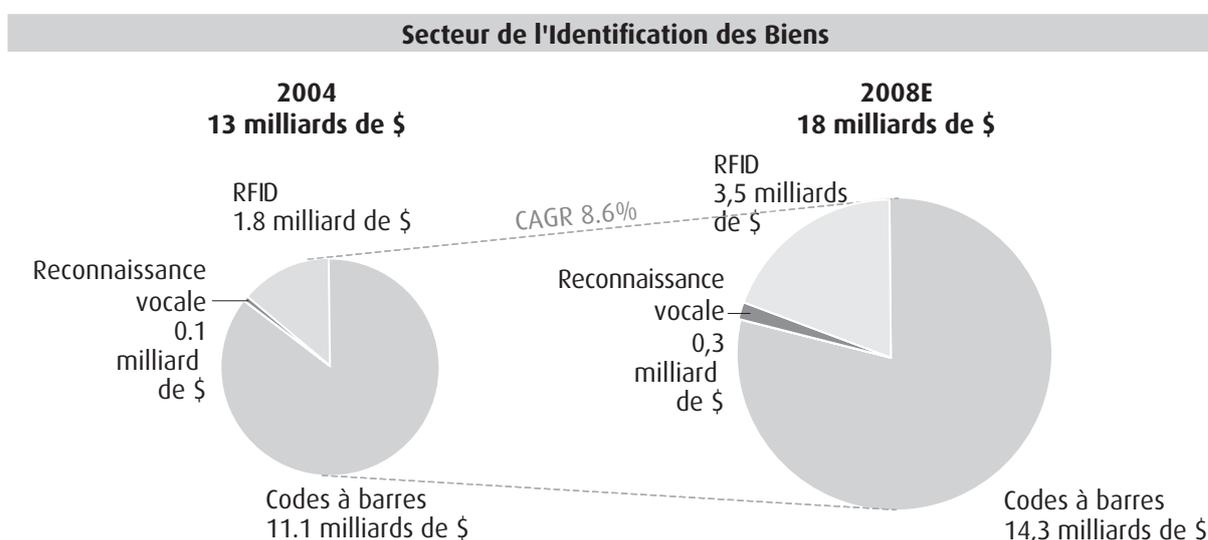
Source : VDC, Eurosmart, IBG, estimations Zetes

⁶ Source: Initiative américaine pour la sécurité des conteneurs (“Container Security Initiative - CSI), Département de la Sécurité Intérieure, Etats-Unis (The USA “Container Security Initiative (CSI)”, Dept. of Homeland Security

5.4.1. Identification des Biens

Bien que le marché de l'Identification des Biens ait atteint une grande maturité, tout particulièrement dans le domaine des codes à barres, l'histoire a montré que les investissements réalisés dans ce marché étaient globalement supérieurs aux dépenses généralement effectuées en informatique, tendance que l'on attend à voir se poursuivre en raison du rendement rapide associé à ces investissements. Pour les codes à barres, qui constituent encore – et de loin – la partie la plus importante du marché de l'Identification des Biens, un CAGR 2004 – 2008 d'environ 6,5 % est prévu sur la base des rapports de courtiers, de VDC et des estimations de la Société. Néanmoins, surtout sous l'impulsion de la plus forte croissance attendue pour les nouvelles technologies telles que la reconnaissance vocale et la RFID, on s'attend à ce que le CAGR de l'Identification des Biens soit légèrement supérieur dans l'ensemble, avec 8,6 % pour la même période.

Le marché total de l'Identification des Biens est estimé à une valeur d'environ \$ 13 milliards en 2004. Les codes à barres sont le segment le plus important de ce marché avec une part de 75 % (pour des détails supplémentaires, voir la section 1.5.1). Malgré la maturité du segment de marché des codes à barres, on escompte que sa croissance se poursuivra pendant la période 2004-2008 avec un CAGR de 6,5 % pour atteindre \$ 14,3 milliards. De nouvelles technologies, telles que la reconnaissance vocale (CAGR de 30 %) et la RFID (CAGR de 18 %), amélioreront au-delà le profil de croissance du marché de l'Identification de Biens (voir sections 5.5.3 et 5.5.2). Le marché de l'Identification de Biens dans son ensemble devrait croître avec un CAGR de 8,6 % dans les quatre prochaines années, pour atteindre \$ 18 milliards en 2008 (sources : rapports d'analystes, VDC, estimations de la Société).

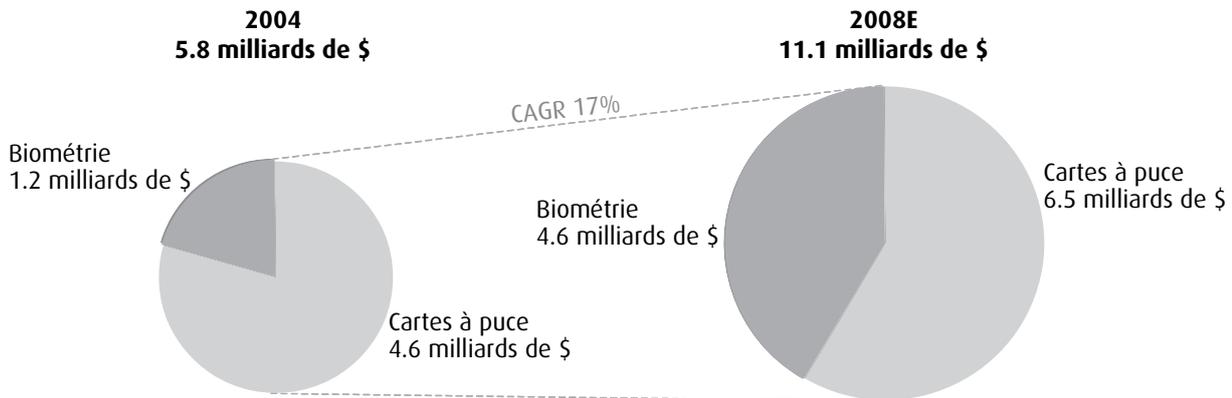


Source: rapports d'analystes, VDC, estimations de la Société.

5.4.2. Authentification de Personnes

Pour le marché de l'Authentification de Personnes, les estimations sont plus diverses et moins bien définies que celles concernant le marché de l'Identification des Biens. On dispose cependant de quelques estimations utiles pour le secteur des cartes à puces et pour la biométrie, qui sont les domaines qui intéressent principalement Zetes dans ce marché. Ensemble, ces deux marchés représentaient environ \$ 5,8 milliards de ventes annuelles en 2004, et l'on escompte pour eux une croissance caractérisée par un CAGR de 17 % entre 2004 et 2008 (Source : rapports émanant d'analystes, Eurosmart, IBG, estimations de la Société). Le secteur de la carte à puce, pris dans sa totalité, devrait croître avec un CAGR de 8,8 %, principalement grâce à la forte croissance dans le segment Gouvernement et Santé (CAGR de 42 %). Le marché de la biométrie devrait progresser à un rythme de 40 % en termes de CAGR (voir sections 5.5.4.2 et 5.5.5).

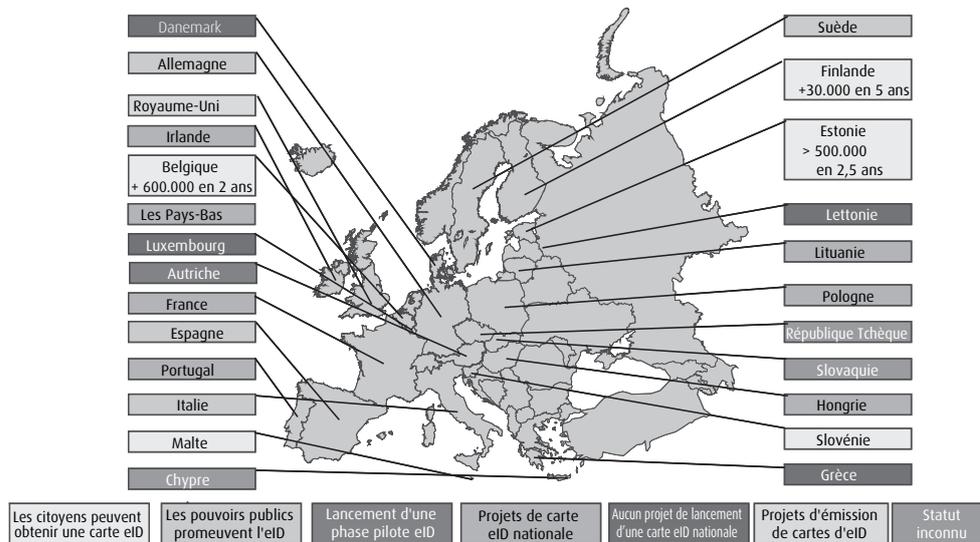
Secteur de l'Authentification de Personnes



Source : rapports d'analystes, VDC, IBG, Eurosmart, estimations de la Société.

Le graphique ci-dessous illustre les opportunités présentées par les cartes d'identité nationales électroniques en Europe :

Aperçu de la mise en œuvre de l'eID en Europe



Source: KULeuven, www.godot.be

5.5. TECHNOLOGIES DE L'AUTO-ID

5.5.1. Codes à barres

La plus courante et la plus répandue des technologies de saisie de données est le code à barres. Les codes à barres représentent les données au moyen d'une série de barres et d'espacements. Les données codées sont typiquement une "plaque d'immatriculation" ou clé donnant accès à des informations stockées ailleurs sur un ordinateur qui fournit des précisions sur un item. Dans la grande distribution, par exemple, le code à barres est souvent à une entrée dans une base de données qui fournit des renseignements spécifiques sur un article : chemise, blanche, manches longues, taille : M, 50 euro.

Les codes à barres présentent: des avantages par rapport aux autres technologies de saisie des données; des inconvénients par rapport aux technologies alternatives (telles que la RFID); des moteurs de croissance qui continuent à encourager à la mise en œuvre de nouvelles applications utilisant le code à barres, malgré la maturité de cette technologie; des inhibiteurs puisque de nouvelles technologies menacent de supplanter le code à barres pour les applications qui nécessitent de la sécurité ou davantage d'informations. Le tableau suivant énumère certaines de ces caractéristiques.

Avantages
Facile à imprimer Extrêmement peu coûteux Jetable
Inconvénients
Fournit uniquement une identification générique des items Est uniquement destiné à être lu Le décodage exige une visibilité directe, une visée et une action de déclenchement
Moteurs de croissance
Faible coût de mise en œuvre Adoption de normes mondiales
Inhibiteurs
Faible contenu en informations Susceptible de falsification

Les systèmes de codes à barres sont tributaires des imprimantes pour la création des codes, ainsi que des scanners / imageurs pour la lecture des codes. Les principaux fournisseurs sont Datalogic, Intermec, Metrologic, Symbol et Zebra.

5.5.1.1 Taille et perspectives du marché

Le codage à barres existe depuis plus de 30 ans, et il a représenté \$ 11,1 milliards de ventes mondiales en 2004. Ayant comme moteur principal la rapide rentabilité sur investissements, la croissance du marché des codes à barres a été supérieure à celle du marché de l'informatique dans son ensemble. Pour la période 2004 – 2008, on s'attend à voir croître ce marché avec un taux moyen de croissance annuel ou CAGR global de 6,5 %, et à le voir atteindre \$ 14,3 milliards en 2008 (estimations RJ&A, VDC).

Ce segment du marché est réparti en parts plus ou moins égales entre les consommables/ logiciels et le matériel, qui représentent respectivement \$ 5,3 et 5,7 milliards (chiffres liés aux unités produites). Cependant, nombreux sont les acteurs qui interviennent dans le segment des consommables/ logiciels, tandis que le segment du matériel est dominé par seulement quelques fabricants (Symbol, Intermec, etc.).

Secteur du code à barres (en milliards de \$)	2004	2008	CAGR
Logiciels AIDC	2,1	2,5	4,0%
Consommables	3,2	3,7	4,0%
Imprimantes	1,7	2,3	8,5%
Scanners	1,6	2,0	7,2%
Ordinateurs mobiles	2,6	3,8	9,7%
Total	11,1	14,3	6,5%

Sources: VDC, RJ&A, estimations de la Société

5.5.2. RFID

La RFID (Identification par fréquence radio) implique l'utilisation d'étiquettes permettant la transmission et la réception des données au moyen de fréquences radio. Elle permet d'échanger des données entre les dispositifs de lecture et les articles portant des étiquettes RFID. La vision sous-jacente à cette avancée technologique est d'identifier de manière univoque tout élément présent dans l'univers. Atteindre, grâce à une telle visibilité globale, un niveau maximal d'excellence dans la chaîne d'approvisionnement est le principal moteur de croissance de cette technologie : le scénario idéal consiste à disposer du bon matériau dans les bonnes conditions, au bon endroit et au bon moment.

Parmi les utilisations les plus fréquentes de la RFID dans le cadre de l'Identification des Biens, figurent les applications dans les secteurs de la fabrication et de la distribution:

- gestion de la chaîne des approvisionnements;
- gestion des stocks;
- traitement des ruptures de stocks;
- gestion des entrepôts;
- prévention du vol;
- suivi et traçage;
- transports et logistique;
- suivi des actifs;
- planification en fonction de la demande;
- gestion de l'exécution des commandes.

La RFID présente des avantages et des inconvénients par rapport aux autres technologies de saisie des données. Bien que la RFID soit connue depuis de nombreuses années, ce n'est que récemment qu'un intérêt s'est manifesté pour son adoption comme technologie de saisie des données, sous l'effet de nombreux facteurs suscitant la demande. Néanmoins, malgré ces nombreux moteurs de croissance, divers inhibiteurs imposent des barrières non négligeables à l'adoption générale de cette technologie à brève échéance. Le tableau suivant fait apparaître certaines de ces caractéristiques.

Avantages
Lecture/écriture simultanée d'une ou plusieurs étiquettes Fourniture d'une identification unique N'exige ni vision directe ni contact entre lecteurs et étiquettes - les salissures, la fumée et l'humidité n'empêchent pas la lecture
Inconvénients
Coût des étiquettes Problèmes de transmission
Moteurs de croissance
Recommandations mondiales de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) en faveur de passeports électroniques incluant des étiquettes RFID Exigences de Wal-Mart et du Ministère de la Défense US Qualité de la chaîne d'approvisionnement Synchronisation des flux de matières et de données
Inhibiteurs
Augmentation des frais généraux par item Manque de définition précise — difficulté à établir des standards mondiaux Problèmes de performance de la technologie

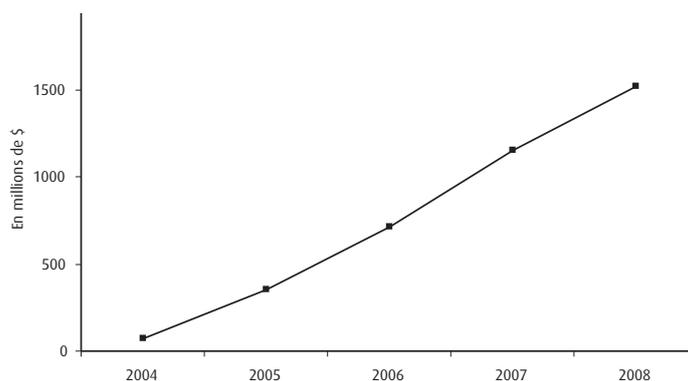
Les systèmes RFID comportent des étiquettes RFID, des lecteurs RFID et des imprimantes RFID. Les principaux fabricants sont Intermec, LXE, Symbol et Zebra.

5.5.2.1 Taille et perspectives du marché

Il y a environ 60 ans qu'on connaît la RFID. Sa première utilisation remonte à la Deuxième Guerre Mondiale, pour le suivi des avions alliés. La RFID représentait un marché de \$ 1,8 milliard en 2004, au travers de nombreuses applications courantes incluant le contrôle de sécurité/d'accès et l'encaissement automatique des péages. On s'attend à voir le marché de la RFID croître dans son ensemble avec un CAGR de 18 % au cours des quatre prochaines années, pour atteindre \$ 3,5 milliards à la fin de 2008 (VDC, estimations de la Société).

Nonobstant le fait que cette technologie n'est pas nouvelle un nouvel élan la porte vers une croissance accélérée, à savoir les exigences de Wal-Mart et du Département de la Défense américaine de recourir à la RFID en vue de rationaliser leur chaîne d'approvisionnement. En ce qui concerne le marché de l'Identification des Biens, Zetes est principalement intéressée par les applications RFID qui améliorent la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Tandis que les solutions dans ce domaine ne représentent qu'une faible partie des ventes actuelles de composants RFID —moins de \$ 100 millions— comme on le voit dans la figure ci-dessous, VDC prévoit que le chiffre des ventes liées à la chaîne d'approvisionnement connaîtra une croissance qui le multiplierà par 20 au cours des quatre prochaines années, portant ce marché à \$ 1,5 milliard.

Secteur RFID : segment du marché de la RFID utilisée dans la chaîne d'approvisionnement



Source: VDC, 2004

5.5.3. Reconnaissance vocale

La reconnaissance vocale implique, en entrée, la conversion de la parole humaine en données informatiques et, en sortie, la traduction des données en parole. Lorsqu'elle est intégrée à des ordinateurs mobiles et à des LAN sans fil, la reconnaissance vocale augmente fortement la productivité et la vitesse de saisie des données, pour des applications faisant appel à un personnel mobile.

La reconnaissance vocale a un potentiel significatif de croissance immédiate. La demande est forte sur le marché, et l'appui des technologies — machines à reconnaissance vocales, puissance de traitement des ordinateurs mobiles, et capacité suffisante de mémoire — a permis l'élaboration de solutions capables de répondre à cette demande.

De nombreuses applications sont ciblées comme étant candidates pour des solutions de reconnaissance vocale :

- les opérations d'entrepôt / de distribution ;
- la gestion d'inventaire ;
- le contrôle de la qualité ;
- les services de proximité et de terrain, le relevé de compteurs, etc. ;
- les soins de santé.

La reconnaissance vocale permet l'allocation des tâches en parallèle, ce qui a pour effet des augmentations de productivité non négligeables par rapport aux solutions à base de listes sur papier ou de terminaux portables. Avec les systèmes à base « papier », de même qu'avec des terminaux portables, les utilisateurs font alterner « travail » et « communication », « travail et communication »... Ce processus ralentit le personnel et engendre une perte de temps pendant le travail. A l'opposé, les solutions à base de reconnaissance vocale permettent la communication simultanée lors de la manipulation du produit. Le même volume de travail peut donc être accompli en moins de temps, l'opérateur ayant constamment les mains et la vue libres, et communiquant avec sa voix naturelle.

Par ailleurs, un travail de recherche indépendant effectué par l'Université de Dortmund a enquêté sur les fréquences d'erreur par rapport aux différentes technologies communément utilisées pour les opérations de préparation de commandes. Cette enquête montre qu'en regard des autres solutions utilisées pour la préparation de commandes - telles que les listes « papier », le pilotage par indicateurs lumineux (procédé « pick-to-light ») ou par lecture d'étiquettes (« pick-to-label ») et les équipements terminaux portables - les systèmes à reconnaissance vocale donnent en moyenne, et de manière significative, les plus faibles taux d'erreur, avec une exactitude moyenne de 99,92 %.

La reconnaissance vocale procure donc des améliorations significatives, tant en termes de productivité que de qualité (exactitude des données), dans le cadre des opérations de prélèvement en entrepôt en vue de la préparation de commandes. Or, ce processus de prélèvement représente à lui seul plus de 40 % des coûts de main d'œuvre et plus de 45% des erreurs dans les opérations d'entrepôt. Ce processus offre dès lors à Zetes de grandes opportunités de mise en œuvre de la reconnaissance vocale. En utilisant la préparation de commandes pour justifier leurs investissements initiaux dans l'implémentation de la reconnaissance vocale, les sociétés tireront parti de leurs investissements au fil du temps pour améliorer leurs autres activités.

Le tableau suivant reprend quelques-uns des avantages, des inconvénients, des principaux moteurs de croissance et des inhibiteurs de la reconnaissance vocale.

Avantages
Saisie intelligente de données variables — à la différence d'autres technologies de saisie, opérant sur des données fixes Exécution de tâches en parallèle — déplacement d'un article en même temps que saisie d'informations le concernant
Inconvénients
Investissement initial non négligeable La plupart des solutions à reconnaissance vocale restent des solutions propriétaires qui tournent sur du matériel propre à un constructeur
Moteurs de croissance
Productivité accrue du travailleur mobile Augmentation du taux d'exactitude des données Rentabilité élevée de l'investissement
Inhibiteurs
Jusqu'à récemment manque d'applications verticales — uniquement prélèvements en entrepôt. Manque de capacités audio professionnelles et de périphériques sur les plates-formes matérielles de systèmes ouverts.

Les principaux fournisseurs de systèmes de reconnaissance vocale sont Vocollect, Voxware et Genesta/Syvox.

Taille et perspectives du marché

Ces dernières années, la technologie de la reconnaissance vocale a fait preuve d'une croissance soutenue. Au sein du marché de l'Identification des Biens auquel Zetes s'intéresse en premier lieu, cette technologie est mature et la demande du marché a suscité l'intérêt des fabricants d'appareils traditionnels qui commencent à intégrer cette technologie dans des plates-formes informatiques mobiles standard.

Pour les applications vocales liées à l'Identification des Biens, RJ&A escompte des recettes d'environ \$ 95 millions en 2004, et estime que l'industrie peut connaître un CAGR de 30 % au cours des quatre prochaines années, pour atteindre des ventes annuelles d'environ \$ 270 millions d'ici 2008.

5.5.4. Cartes à puces

Une des premières technologies à carte d'usage général a été la carte à piste magnétique. Ce type de carte disparaît peu à peu, mais reste encore utilisé aux Etats-Unis et au Canada. La carte à piste magnétique est moins communément utilisée en Europe et en Asie, où les cartes à puce sont rapidement devenues la norme.

De nombreux pays considèrent que des documents d'identité en format papier ne fournissent plus l'information adéquate pour confirmer d'identité d'une personne. Par conséquent, un nouveau support est nécessaire pour fournir des informations suffisantes à propos de tout type de certificat ou de carte d'identité, en vue de vérifier les droits de leur détenteur avant de lui délivrer un accès. Avec ses attributs électroniques — ses capacités de traitement et son aptitude à supporter des applications multiples, à stocker des données et à gérer les mises à jour — combinés à ses attributs physiques — sa durabilité et sa taille commode —, la carte à puce est la technologie la plus appropriée et la plus rentable qui soit disponible aujourd'hui pour cette nouvelle génération de documents d'identité, communément appelés cartes d'identité électroniques ou eID.

Les cartes à puce consistent en un micromodule (puce) encastré dans un substrat ou une carte en plastique. Les cartes à puce peuvent être avec ou sans contact. Dans le cas de cartes à puce sans contact (RFID), une antenne embarquée assure les communications entre la puce et un lecteur de carte à puce. L'alimentation interne de la puce est obtenue à partir du signal du lecteur.

Les applications typiques des cartes à puces comprennent:

- les cartes de débit/crédit;
- la téléphonie GSM;
- les téléphones payants;
- le paiement des transports collectifs;
- les cartes de fidélité dans la distribution;
- les cartes d'identité nationales / les permis de conduire;
- les cartes pour les soins de santé;
- les passeports / les visas;
- les services d'accueil.

Le tableau suivant récapitule certains des avantages, des inconvénients, des moteurs de croissance et des inhibiteurs des cartes à puce.

Avantages
Sécurité de par la conception Capacité de mémoire permettant de stocker des quantités d'informations considérables Capacités de traitement puissantes, y inclus le cryptage des données Utilisation pour des applications multiples Utilisation à long terme
Inconvénients
Doit être portée en permanence par leur détenteur si celui-ci veut utiliser les applications multiples de la carte (d'identité) à puce Coût apparent relativement élevé, en raison des cycles de renouvellement plus rapides (évolution rapide de la technologie des puces)
Moteurs de croissance
Convient pour les applications d'Authentification de Personnes : recommandations de l'OACI Initiatives nationales de gouvernement électronique (e-gouvernement) Préoccupations liées à la sécurité Migration vers la norme EMV (Europay, MasterCard, Visa)
Inhibiteurs
Questions relatives au respect de la vie privée Forte intensité de capital

5.5.4.1 Principaux fabricants

Puces pour cartes à puce	Cartes à puce
Atmel Infineon Philips Samsung ST Microelectronics	Axalto Gemplus ST Microelectronics
Lecteurs de cartes à puce	Terminaux
ACS G&D Gemplus Omnikey SC Microsystems Xiring	Ingenico Thales Verifone Xiring

5.5.4.2 Taille et perspectives du marché

Selon des estimations d'Eurosmart, 2,3 milliards de cartes à puce ont été livrées en 2004. Etant donné un prix de vente moyen de € 2 par carte en 2004, la taille totale du marché des cartes à puce pour 2004 peut être estimée à environ \$ 4,6 milliards. Eurosmart a publié des données établissant que 2.314 millions de cartes à puce ont été produites globalement en 2004, ce qui représente une croissance de 50 % en comparaison avec 2003. (A noter que les données de cette étude du marché de la carte à puce représentent le nombre total d'unités physiquement livrées et non le revenu relatif à celles-ci).

En millions d'unité	2004	Croissance en % par rapport à 2003
Telecommunications	1760	57%
Services Financiers	315	37%
Gouvernement / Santé	65	12%
Autres	174	38%
Total	2314	50%

Source: Eurosmart, 2005

Le secteur des cartes à puce a pour principal fondement les télécommunications et le secteur financier, tandis que les segments Gouvernement et Santé sont voués à acquérir une importance croissante au cours des prochaines années. Le cycle de remplacement des cartes GSM SIM (voir "Glossaire professionnel") en Europe se poursuivra en 2005 et en 2006, au fur et à mesure de l'émission par les opérateurs de télécommunications de cartes plus coûteuses, à capacités/marges plus élevées, dans le but d'accroître le chiffre d'affaires moyen par abonné (ARPU). En outre, dans le secteur financier, la mise en œuvre des cartes EMV dans le monde entier, et plus particulièrement en Europe, devrait s'accélérer en 2005 et en 2006. On s'attend donc à voir la carte à puce liée aux services financiers présenter des perspectives de croissance attractives.

Les télécommunications sans fil, les services financiers et la sécurisation des documents d'identité sont considérés comme les principaux marchés de cartes à puce pour les années à venir. Alors que le déploiement des cartes à puce dans les deux premiers secteurs est déjà massif, la plus forte croissance en termes de CAGR sera générée sur les marchés gouvernementaux. Au cours des prochaines années, on s'attend à une croissance importante dans les secteurs des télécommunications et de la finance, avec des CAGR respectifs de 15 % et 10 % pour la période 2004 - 2006. Néanmoins, c'est dans les secteurs Gouvernement et Santé qu'on attend la croissance la plus forte, avec un CAGR de 42 % pour la même période. On prévoit que le marché total des cartes à puce atteindra une valeur de \$ 6,5 milliards d'ici 2008, ce qui représenterait un CAGR de 8,8 % (sources : Eurosmart, estimations de la Société).

	CAGR 2004 - 2006
Télécommunications	10%
Cartes de paiement / Distribution + fidélité	15%
Gouvernement/Santé	42%

Source: rapports d'analystes, Eurosmart, estimations de la Société.

Ces estimations de marché concernent en premier lieu la production en série de cartes à puce. Toutefois, l'intérêt de Zetes porte sur la fabrication de cartes à puces nécessitant des services de personnalisation à forte valeur ajoutée pour des solutions d'Authentification de Personnes, telles que celles mises en œuvre dans le cadre d'initiatives et de mandats des gouvernements en matière de cartes d'identité nationales ainsi que pour les cartes de santé, les visas, les passeports électroniques et les cartes d'électeurs.

Outre la croissance constante de l'activité liée aux cartes elles-mêmes, l'activité relative aux matériels et logiciels associés à ces cartes connaîtra également une croissance importante.

5.5.5. Biométrie

Les technologies de la biométrie comprennent l'identification par les empreintes digitales, l'identification par l'iris, l'identification rétinienne, l'identification par les traits du visage, la géométrie de la main, de la paume et du poignet, l'identification des signatures et la saisie des signatures, l'identification vocale, l'identification par la dynamique dactylographique et l'identification par l'oreille.

Pour les environnements qui nécessitent une très grande sécurité d'identification, les méthodes biométriques telles que les empreintes digitales fournissent les moyens les plus fiables d'authentification ou d'identification des personnes détenant des documents d'identité suspects, ou totalement dépourvus de documents d'identité. En biométrie, la contrefaçon est pratiquement impossible. Par conséquent, son utilisation dans les systèmes d'identification constitue un atout inestimable pour le dépistage des fraudes. Aujourd'hui, les empreintes digitales sont considérées comme l'une des technologies biométriques qui convient le mieux pour l'Authentification de Personnes.

AIM Global résume très bien l'utilisation des empreintes digitales en Auto-ID:

“Les systèmes biométriques les mieux connus sont ceux qui identifient les personnes au moyen de leurs empreintes digitales. Il existe moins d’une chance sur un milliard de voir deux personnes avoir les mêmes empreintes digitales. Le taux de rejet erroné est d’en moyenne 3 % des utilisateurs autorisés; le taux d’acceptation erronée est inférieur à un sur un million. Les systèmes d’identification automatique par les empreintes digitales (AFIS – voir également “Glossaire professionnel”) ont été traditionnellement utilisés par les autorités de police. Leur utilisation gagne à présent du terrain: applications aux services sociaux, pour permettre d’identifier les personnes qui font valoir des droits aux avantages sociaux, surveillance des déplacements des détenus, confirmation de l’adhésion aux centres de culture physique, franchissement des frontières, et même guichets bancaires. Les systèmes AFIS gagnent également en popularité dans les applications relatives à la sécurité et aux contrôles d’accès. Associée aux logiciels de contrôle des horaires et de présence, l’identification par empreintes digitales empêche les salariés de “pointer à la place des copains” (voir “Glossaire professionnel”).

Le tableau suivant récapitule certains des avantages, des inconvénients, des moteurs de croissance et des inhibiteurs de la biométrie.

Avantages
Forme d’authentification extrêmement fiable Autorise un compromis entre les taux d’acceptation erronée/de rejet erroné en fonction des exigences de la sécurité
Inconvénients
Les prises des mesures peuvent prendre beaucoup plus de temps que les méthodes d’authentification classiques Inconvénient pour les utilisateurs d’applications qui exigent de très faibles taux de rejet erroné Il peut se produire des erreurs de mesure
Moteurs de croissance
Préoccupations sécuritaires des gouvernements Exigences internationales en matière de documents de voyage Pays en développement: suppléer à l’absence de fichier de la population complet et fiable
Inhibiteurs
Problèmes d’exactitude Très faibles taux de rejet erroné exigés dans certains environnements, tels que les marchés financiers. Questions relatives au respect de la vie privée

Les principaux fabricants actifs dans le domaine des scanners pour empreintes digitales, de l’analyse des empreintes digitales et des algorithmes comparateurs sont :

- Cogent;
- NEC;
- Smiths-Heimann;
- Sagem;
- ST Microelectronics.

Taille et perspectives du marché

Depuis longtemps, la biométrie est utilisée pour l’identification des individus. De la comparaison judiciaire des empreintes digitales à la vérification visuelle de l’identité d’une personne sur une carte d’identité ou un permis de conduire, la société dépend de la biométrie pour comparer et vérifier les identités. En raison d’événements récents tels que ceux du 11 septembre 2001 et de l’accroissement des vols de documents d’identité et de fraudes à l’identité, le besoin de vérifications plus poussées a considérablement augmenté. La biométrie apporte précision et sécurité, avec un ratio coûts-bénéfices supérieur. L’identification biométrique commence à être acceptée dans le public.

Le secteur de la biométrie est dominé par l’identification par les empreintes digitales, qui est en le leader historique. Ces dernières années, la reconnaissance faciale a suscité beaucoup de discussions dans les médias, en raison de son utilisation dans les casinos et de la possibilité de l’utiliser en secret. Bien que les taux d’exactitude aient été contestés, de nombreux analystes de l’industrie prédisent pour la reconnaissance faciale une croissance annuelle moyenne ou CAGR de 45 % d’ici 2009. Actuellement, les empreintes digitales représentent 48 % du marché, la reconnaissance faciale 12 % et la reconnaissance oculaire 9 % (source: IBG).

Avec les vastes projets publics qui prennent forme, tant au niveau national qu'au niveau international, et avec les opportunités commerciales qui se présentent, le secteur de la biométrie pourrait bien enregistrer une forte croissance. Selon l'IBG, ce secteur pourrait croître de \$ 1,2 milliard en 2004 à environ \$ 4,6 milliards en 2008, ce qui représente un CAGR de 40 %. Cette croissance est stimulée par la législation récente qui impose la collecte d'informations biométriques aux frontières, et leur utilisation à des fins de vérification. La Commission américaine du 9 septembre (9/11 Commission) a mis en évidence la biométrie comme une initiative clé qui pourrait assurer le type de sécurité requis pour protéger les frontières des Etats-Unis.

5.5.6. Ordinateurs mobiles

Dans le secteur de l'Auto-ID, on désigne habituellement par ordinateurs mobiles des appareils de traitement d'information et de communication de petite taille, portables, durcis (« ruggedized ») et sans fil, qui intègrent des technologies de saisie des données. On peut utiliser ces appareils soit pour collecter des données sous forme de lots en les téléchargeant ensuite vers un ordinateur principal, soit pour réaliser une interaction opérationnelle en temps réel avec un progiciel de gestion intégrée ou PGI (en anglais : Enterprise Resource Planning ou ERP, voir également "Glossaire professionnel"), un système de gestion d'entrepôts (en anglais : Warehouse Management System ou WMS), une application de bureau administratif (BackOffice), ou encore une base de données d'entreprise. VDC estime qu'en 2003, les ordinateurs mobiles ont représenté \$ 2,4 milliards avec un CAGR estimé de 9,7 % qui doit se maintenir jusqu'en 2009.

Conçus pour maximiser la productivité du personnel mobile, les ordinateurs mobiles sont devenus l'équipement fonctionnel standard dans chaque segment de marché vertical. Le grand nombre d'avantages et de moteurs de croissance, en regard du faible nombre d'inconvénients et d'inhibiteurs, continue à susciter une demande significative d'ordinateurs mobiles pour l'Auto-ID traditionnelle. Le tableau suivant fait apparaître certaines de ces caractéristiques.

Avantages – par rapport aux assistants numériques personnels (PDA) grand public
<ul style="list-style-type: none"> Nombreux modes de présentation Technologies Auto-ID intégrées — scanners pour codes à barres, scanners d'images, lecteurs RFID Radios WLAN et WWAN intégrées (voir "Glossaire professionnel") pour opérations en temps réel Appareils renforcés — boîtiers robustes, imperméabilisation, résistance à l'humidité, résistance aux chocs
Inconvénients – par rapport aux assistants numériques personnels (PDA) grand public
<ul style="list-style-type: none"> Dimensions et poids Prix
Moteurs de croissance
<ul style="list-style-type: none"> Mobilité des entreprises Opérations en temps réel Remplacement accéléré des ordinateurs mobiles existants alors que les entreprises cherchent à tirer profit des nouvelles technologies Un investissement à la rentabilité avérée
Inhibiteurs
<ul style="list-style-type: none"> Les investissements initiaux conséquents requièrent de très longs cycles de vente et la justification des coûts

Les principaux fabricants d'ordinateurs mobiles sont Datalogic, Fujitsu, Intermec, LXE, Hand Held Products, PSC, Psion Teklogic et Symbol.

6. ACTIVITES DE ZETES

6.1. BRÈVE PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Zetes est un intégrateur de systèmes paneuropéen de premier plan qui met en œuvre des solutions à valeur ajoutée pour des applications d'Identification des Biens et d'Authentification des Personnes dans le secteur de l'Identification Automatique (Auto-ID).

Créée en 1984, avec son siège social établi en Belgique, la Société a grandi à la fois organiquement et par acquisitions. Aujourd'hui, elle dispose de filiales dans 8 pays européens (l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni) et ses effectifs sont de 440 personnes (équivalents temps plein). La Société a, sur base consolidée, généré 100,8 millions d'€ de chiffre d'affaires en 2004.

Offrant des services d'intégration de systèmes étendus pour créer des solutions complètes, Zetes concentre ses efforts sur deux principaux segments d'activités :

- *Identification des Biens* : Zetes conçoit, développe et livre des solutions complètes d'Identification des Biens pour des applications telles que les encours de fabrication, la préparation de commandes, la gestion des prix en point de vente, la planification des ordres de travaux de maintenance, la gestion de fret dans les transports, la gestion de ventes mobiles avec accusé de livraison.
- *Authentification de Personnes* : Zetes crée des solutions complètes d'Authentification de Personnes qui impliquent la création de documents sécurisés tels que les cartes d'identité nationales, les cartes de santé, les cartes d'électeur, les cartes d'étudiant, les portefeuilles électroniques et les cartes prépayées, à destination de gouvernements, d'institutions, de services financiers, d'assurances, des transports publics et du secteur des télécommunications. Zetes vise en particulier les segments de marché gouvernementaux et institutionnels, tout en étant également active dans d'autres segments qui requièrent des solutions à valeur ajoutée et à fort contenu humain (high-touch).

Zetes ressent une convergence entre les marchés de l'Identification des Biens et de l'Authentification des Personnes. La Société est persuadée qu'au bout du compte, les frontières qui les séparent vont se dissiper de plus en plus, jusqu'à disparaître entièrement et jusqu'à voir émerger un marché intégré. Etant donné que Zetes est active sur les deux marchés, cette convergence est très bénéfique pour la Société.

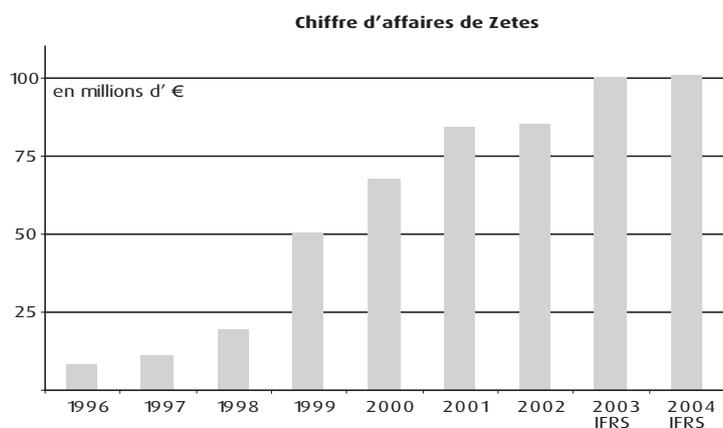
6.2. BREF HISTORIQUE

Zetes a été créée en 1984, avec son siège en Belgique. Elle a rapidement développé une réputation d'intégrateur de systèmes expérimenté dans le secteur de l'Auto-ID. Ayant, parmi ses premières références, des clients tels que Colruyt et la Poste Belge (De Post / La Poste), Zetes est devenu, en Belgique, de ce qui est appelé aujourd'hui le marché d'Identification des Biens. En 1993, la Société a commencé à se faire reconnaître en dehors de la Belgique en signant des contrats avec des entreprises internationales telles qu'Alcatel, Thomson et Yves Rocher.

En 1998, Zetes a pris la décision stratégique d'étendre son expertise en matière d'Auto-ID de la Belgique à l'ensemble de l'Europe. Au cours des années suivantes, Zetes a renforcé sa présence géographique pour devenir le fournisseur paneuropéen qu'elle est actuellement, avec des filiales dans 8 pays : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.

En 1999, avec l'acquisition de la société Card Encoding Cy, Zetes a lancé une initiative stratégique en vue d'adjoindre l'Authentification des Personnes à ses activités. Parmi les premiers succès remportés par Zetes sur ce marché, figurent la mise en œuvre de cartes d'identité et de cartes de sécurité sociale électroniques en Belgique ainsi que le contrat pour l'enregistrement des électeurs en République Démocratique du Congo. Ces projets à grande échelle démontrent la capacité de Zetes à transférer dans le marché de l'Authentification de Personnes les compétences acquises au cours de ses 20 ans d'expérience en déploiement de projets dans le domaine de l'Identification des Biens.

Actuellement, Zetes fait partie des leaders ⁷ du marché paneuropéen pour l'Identification des Biens et est, en région EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique), un leader en matière de solutions évoluées pour l'Authentification de Personnes. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du chiffre d'affaires de Zetes.



Source : la Société

6.2.1. Croissance organique et par acquisitions

L'expansion géographique paneuropéenne de Zetes a été réalisée à la fois par la création de filiales à l'étranger (opérations nouvelles) et par voie d'acquisitions, comme le montrent les tableaux suivants :

Croissance organique	
Année d'expansion	Position au sein du Groupe Zetes
1992	Zetes France
1992	MCL Technologies (Belgique)
1995	Zetes Portugal
1998	Zetes UK (Royaume-Uni)
1999	Zetes FasTrace (Belgique)
2002	Zetes PASS (Belgique)

Croissance par acquisitions		
Année d'acquisition	Société acquise	Position au sein du Groupe Zetes
1998	Burotica	Zetes Burotica (Portugal)
1998	Europdata	Zetes Belgique
1999	IND	Zetes IND (Allemagne)
1999	Cards Encoding Cy	Zetes Cards
2000	AIS - AIP	Zetes Nederland (Pays-Bas)
2000	Tomorrow Solutions	Europdata Connect (vendue au 1er TR 2005)
2000	Blackbird	Zetes Blackbird (Irlande / Royaume-Uni)
2001	Multicom	Zetes Multicom (Espagne)

⁷ Comme il n'existe pas de données de marché disponibles publiquement pour illustrer cette position, l'affirmation de Zetes est basée sur sa propre compréhension du marché relativement aux services similaires à ceux offerts par elle.

6.2.2. Autres faits historiques importants

Le tableau ci-après récapitule d'autres faits historiques pertinents à propos de Zetes:

Autres faits historiques pertinents	
Année	Activité
1985	Commence à vendre les scanners de codes à barres de Symbol Technologies. Commence à vendre les imprimantes, consommables pour imprimantes et logiciels d'impression de codes à barres de Zebra Technologies.
1987	Réalise son premier déploiement important de scanners de codes à barres chez Colruyt, l'une des plus grandes entreprises de distribution en Belgique
1990	Entame le déploiement de systèmes de scanning dans les points de vente Inno (Groupe GIB). Entame le déploiement de systèmes de scanning dans le hub européen de DHL à l'Aéroport de Bruxelles.
1991	Acquiert de nouvelles références importantes dans les secteurs privé et public : GIB (pour tous les points de vente GB), Promedia, Spadel, Baxter, Sabena, De Post/La Poste, Ministère de la Justice.
1992	Crée la première version de MCL-Collection (voir section 1.5.8.1).
1993	Commence à se faire reconnaître en dehors de la Belgique grâce à des références internationales de premier plan: Alcatel, EDF, Thomson, Yves Rocher.
1997	Devient l'un des premiers intégrateurs de systèmes à mettre en oeuvre avec succès des projets RFID en Europe.
1998	Réalise sa première acquisition internationale à la suite de sa décision stratégique de devenir leader en Europe.
1999	Pénètre le marché de l'Authentification de Personnes avec la production et la personnalisation de cartes à puce pour des applications d'identité électronique (eID) Introduit des systèmes de self-scanning chez Delhaize, chaîne de supermarchés de premier plan en Belgique. Fournit MCL-Collection au Département américain de la Défense par le biais d'un contrat adjugé à Symbol Technologies.
2000	Met en oeuvre un système d'Identification des Biens avec intégration ERP dans tous les bâtiments d'entreposage de la NAMS (NATO Maintenance & Supply Agency – Agence de Maintenance et d'Approvisionnement de l'OTAN).
2002	Rempporte le contrat principal pour les cartes d'identité électroniques belges (cartes eID). Rempporte le contrat de renouvellement des cartes de sécurité sociale belges (cartes SIS). Forme un partenariat stratégique avec Vocollect, acteur mondial de la technologie vocale et des systèmes à commande vocale.
2003	Lancement officiel de la carte d'identité électronique belge. Livre ses premiers projets «voix» en Allemagne, France, Belgique.
2004	Symbol confère à Zetes le statut de Premier Solutions Partner+. Signe un accord avec Intermec et devient Premier Solutions Partner d'Intermec. Fournit MCL-Collection au Département américain de la Défense par le biais d'un contrat adjugé à Intermec. Fournit des solutions vocales aux secteurs de la grande distribution et de la logistique, pour les opérations en entrepôt.
2005	Rempporte le contrat attribué par les Nations-Unies en vue de l'enregistrement des électeurs en République Démocratique du Congo (voir section 6.5.5). Vend son activité de distribution (voir section 7.2.3).

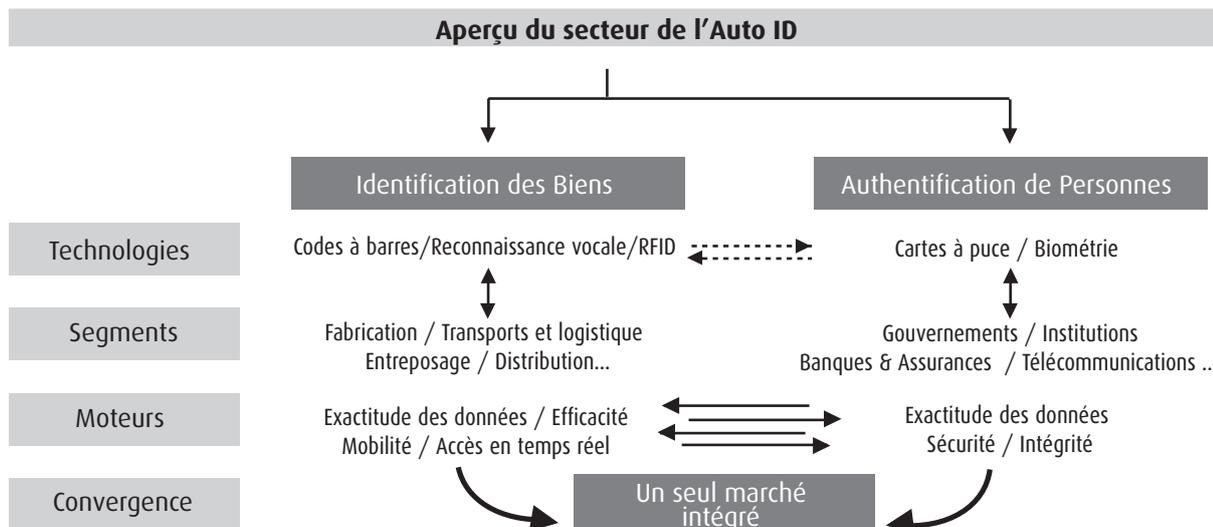
6.3. MISSION, VISION ET STRATÉGIE

6.3.1. Déclaration de mission

Par-delà les frontières géographiques, les marchés et les technologies, Zetes est déterminée à avoir un impact positif et concret sur ses clients comme sur tous ceux qui sont parties intéressées à ses activités.

Zetes s'efforce d'optimiser les performances des activités de ses clients privés et publics en fournissant des solutions qui augmentent l'exactitude et la sécurité des données, la productivité, l'efficacité, la réduction des coûts et la rentabilité.

6.3.2. Vision: convergence entre l'Identification des Biens et l'Authentification de Personnes



Source: Zetes

Zetes s'attend à une convergence entre les marchés de l'Identification des Biens et de l'Authentification de Personnes. Les frontières qui séparent ces deux marchés vont se dissiper de plus en plus jusqu'à disparaître complètement, si bien qu'on verra émerger un marché intégré unique.

Zetes s'est positionnée stratégiquement sur ces deux marchés dans l'intention de bénéficier de l'effet de levier provenant des convergences pressenties au niveau des technologies, des moteurs de croissance et des compétences.

6.3.2.1 Convergence des technologies

Les codes à barres sont habituellement considérés comme très utiles pour l'Identification des Biens, et les cartes à puce sont généralement considérées comme étant appropriées pour l'Authentification de Personnes. Néanmoins, et contrairement au mode de pensée traditionnel, Zetes combine et allie les technologies pour créer des solutions innovantes qui fournissent la meilleure technologie pour une situation donnée —qu'il s'agisse de codes à barres pour solutions d'Authentification de Personnes ou de puces RFID destinées à une solution d'Identification des Biens.

6.3.2.2 Convergence des moteurs de croissance

Sécurité et intégrité ont traditionnellement été des moteurs de croissance pour le marché de l'Authentification de Personnes (voir section 5.3.1). Comme Zetes voit un besoin croissant de sécurité et d'intégrité ainsi que de technologies de cryptage dans les solutions d'Identification des Biens, la stratégie de la Société consiste à tirer parti de sa position et à introduire ces techniques de protection dans le marché de l'Identification des Biens.

De façon similaire, en Identification de Biens, l'efficacité, le traitement en temps réel et la mobilité sont de longue date des moteurs de croissance pour lesquels la demande croît dans le domaine des solutions d'Authentification des Personnes. Zetes entend apporter ces fonctionnalités au marché de l'Authentification de Personnes.

6.3.2.3 Convergence des compétences en matière de services

L'expérience accumulée au cours de 20 années d'activité dans le domaine des solutions d'Identification des Biens a permis à Zetes d'acquérir de nombreuses compétences en matière de services que la Société emploie désormais également dans l'implémentation de solutions d'Authentification de Personnes. En fait, la pénétration réussie de Zetes sur le marché de l'Authentification de Personnes est partiellement due au transfert de compétences que cette convergence a permis.

Ceci est démontré de manière particulièrement évidente dans sa gestion de grands projets de déploiement. Zetes a constaté qu'un déploiement pour 10 000 administrations publiques locales ou sur 500 sites interentreprises (business-to-business - B2B) a des implications similaires en termes de logistique, de gestion de projets, d'affectation des ressources, de processus et de procédures. Le succès récent de son projet à large échelle pour la République Démocratique du Congo fournit un exemple concret de cette convergence et de l'aptitude de Zetes à en tirer profit.

6.3.2.4 Exemples de convergence

Zetes voit beaucoup d'exemples de ces convergences, dont quelques-uns sont décrits ci-dessous.

a. e-Gouvernement

Le besoin de saisies de données correctes intégrées avec une authentification également correcte des personnes est devenu une préoccupation dans le contexte de l'e-gouvernement ». L'approche adoptée par le Gouvernement belge en matière d'e-gouvernement est décrite ci-dessous ⁸ à titre d'exemple :

“Cleps d'identification unique pour l'e-gouvernement :

L'échange d'informations pourrait être considérablement simplifié et l'exactitude de l'échange d'informations pourrait être mieux préservée par l'utilisation de clefs d'identification communes au sein de tous les systèmes d'information (gouvernementaux). Bien entendu, la présence de clefs de ce type facilite l'établissement de liens entre les données. Pour cette raison, nous proposons de subordonner l'interconnexion des informations à l'obtention préalable d'une autorisation délivrée par un comité indépendant. Cependant, lorsque l'échange d'information est permis par une telle autorisation, il doit se faire de la manière qui garantit au mieux l'exactitude des informations échangées.

Chaque entité (par ex. une personne, une société, un terrain, ...) au sujet de laquelle des informations sont susceptibles d'être gérées ou échangées devrait disposer d'une clef d'identification permettant d'identifier l'entité au sein de tous les systèmes d'information (gouvernementaux). Cette clef d'identification devrait être :

- unique: ceci signifie que chaque entité n'a qu'une clef d'identification, et que la même clef d'identification n'est pas attribuée à plusieurs entités différentes;
- exhaustive: ceci signifie que chaque entité qui doit être identifiée possède une clef d'identification;
- stable dans le temps: ceci signifie que la clef d'identification ne contient aucune caractéristique variable de l'entité identifiée, qu'elle ne contient aucune référence à la clef d'identification ou aucune caractéristique d'aucune autre entité, et qu'elle ne change pas lorsqu'une caractéristique de l'entité identifiée change.”

b. Carte d'identité pour campus universitaire

L'Université belge UCL (Université catholique de Louvain) a récemment passé commande à Zetes d'une solution pour une carte eID sécurisée, afin de munir la totalité de son personnel, ainsi que plus de vingt mille étudiants de ces cartes d'identité.

Cette carte d'identité incorpore une puce de contact, avec cryptographie CPU et mémoire, ainsi qu'une puce RFID avec antenne intégrée (une bande magnétique sera également utilisée temporairement). La carte d'identité de l'UCL servira à des usages multiples, y compris :

- accès aux parkings, bâtiments et bibliothèques;
- accès aux ordinateurs et applications;
- protection de la confidentialité des e-mails et documents internes au moyen de la signature électronique et du cryptage.

On s'attend à ce que d'autres applications suivent, dont l'autorisation d'accéder à des équipements spécifiques, tels que les photocopieuses, à des services, notamment sportifs, et le portefeuille électronique.

Ce projet démontre l'utilisation de la RFID dans les solutions d'Authentification des Personnes. A la différence de la mise en œuvre de la RFID dans l'Identification des Biens, foncièrement statique à l'heure actuelle, cette implémentation dans l'Authentification de Personnes n'est que partiellement statique. Elle est statique lorsqu'on l'utilise pour reconnaître l'autorisation d'accès à une pièce ou à un parking, mais elle est dynamique lorsque la puce est utilisée comme porte-monnaie électronique dans l'enceinte de l'université.

⁸ Source: Fedict, "E-gouvernement: l'approche de l'administration fédérale belge", Juin 2003, chapitre 4.3

Les technologies RFID présentent une ossature commune sur laquelle peuvent être implémentés des solutions d'Identification des Biens et d'Authentification des Personnes, en tenant compte de leurs exigences respectives.

Cet exemple démontre les convergences technologiques vues par Zetes, et les avantages que la Société retire du fait de posséder des compétences dans ces technologies et ces marchés pour créer des solutions innovantes.

6.3.3. Stratégie commerciale

La stratégie commerciale de Zetes consiste à occuper une position de premier plan en tant qu'intégrateur de systèmes rentable sur les deux marchés du secteur de l'Auto-ID, et à exploiter ses compétences afin de proposer des solutions à valeur ajoutée. La stratégie de Zetes consiste à se concentrer sur des activités à forte valeur ajoutée en fournissant des solutions complètes. Pour y parvenir, Zetes restera un intégrateur de systèmes technologiquement indépendant. Bien que les convergences en question amènent un chevauchement croissant, il subsiste encore des différences entre le marché mature de l'Identification des Biens et le marché émergent de l'Authentification de Personnes, d'où la nécessité pour Zetes de suivre une stratégie différenciée dans son approche de ces deux marchés.

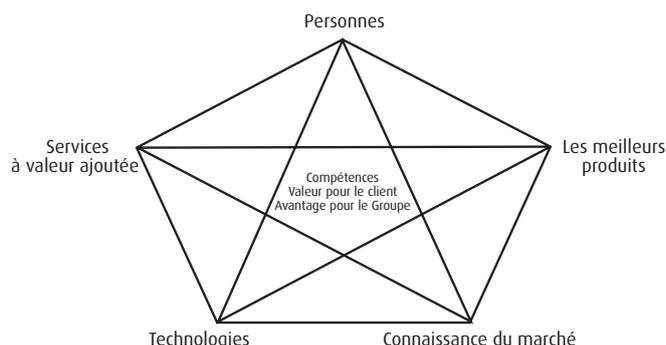
En ce qui concerne l'Identification des Biens, Zetes a pour objectif de développer et de consolider son leadership actuel en tant qu'intégrateur de systèmes paneuropéen. Par sa présence directe dans huit pays, Zetes est fortement positionnée pour développer, mettre en œuvre et entretenir des projets d'Identification des Biens pour des sociétés multinationales. Cette position confère un avantage concurrentiel à Zetes dont elle entend tirer parti et qu'elle prévoit de renforcer et d'accroître. Par des acquisitions ciblées et éventuellement l'établissement de filiales à l'étranger, Zetes a l'intention d'élargir encore davantage sa couverture géographique en se développant dans les années prochaines sur de nouveaux territoires, et en renforçant sa présence sur certains des territoires existants. Sa stratégie consiste à apporter de la valeur à ses marchés en mettant en œuvre des services à valeur ajoutée au travers d'une structure organisationnelle donnant au client l'accès à des ressources locales qui le comprennent et maintiennent avec lui des relations à long terme, ainsi qu'à des ressources trans-nationales centralisées (les centres de compétences de Zetes), spécialisés dans les nouvelles technologies et les solutions innovantes.

Sur le plan de l'Authentification des Personnes, Zetes a pour objectif de développer et de consolider sa position en tant qu'acteur puissant sur ce marché émergent. Sa stratégie consiste à se concentrer sur les activités à forte valeur ajoutée. Autrement dit, Zetes n'a pas l'intention d'être un fournisseur de produits de base ou basiques. Dans l'Authentification de Personnes, cette stratégie se traduit par le ciblage des opportunités qui se présentent dans les segments gouvernementaux et institutionnels : par exemple, la fourniture de solutions complètes qui incluent des documents sécurisés, tels que : cartes d'identité multi-applicatives, passeports électroniques, solutions d'enregistrement et d'enrôlement biométriques d'électeurs. Zetes a l'intention d'étendre son rayonnement international, principalement dans la région EMEA, par croissance organique. Néanmoins, Zetes se réserve aussi la possibilité de recourir à des acquisitions pour alimenter sa croissance, s'il identifie des occasions d'acquérir des compétences technologiques, une expertise ou des éléments de propriété intellectuelle qui lui permettent de compléter et de renforcer sa position sur le marché de l'Authentification des Personnes.

6.3.4. Stratégie de l'entreprise

Zetes utilise sa stratégie d'entreprise comme outil de pilotage de ses décisions exécutives, afin de maintenir en permanence ses activités en ligne avec ses objectifs.

La stratégie d'entreprise de Zetes comporte de multiples facettes qui sont liées entre elles —comme des blocs de construction— pour renforcer la position de leader de la Société grâce aux compétences, à la valeur apportée au client, et aux avantages pour le groupe qu'elles engendrent.



Le premier bloc constitutif de la stratégie de Zetes est l'investissement dans les personnes. En sa qualité de fournisseur de solutions, Zetes dépend pour sa réussite des personnes qui fournissent ses services. Par conséquent, il est crucial que Zetes entretienne des talents expérimentés et spécialisés dans une large gamme de disciplines, y compris, mais sans exhaustivité, la conception de matériel, la maintenance et la réparation du matériel, la gestion de projets, la programmation de logiciels, l'établissement de réseaux, l'assistance pour les logiciels et le conseil. Zetes a décidé consciemment de continuer à attirer et conserver des collaborateurs d'un aussi haut niveau de qualité.

Le second bloc constitutif de la stratégie de Zetes consiste à n'intégrer que les meilleurs matériels et logiciels en tant que composants des solutions qu'elle implémente. Zetes n'entend faire aucun compromis sur la qualité des divers composants qu'elle utilise pour concevoir une solution. Il en résulte des réalisations qui demeurent hautement fiables pour une longue période.

Le troisième bloc constitutif de la stratégie de Zetes consiste à rester très proche du marché. L'élément de valeur ajoutée le plus significatif fourni par Zetes provient de son aptitude à comprendre tout d'abord les besoins de ses clients, puis à traduire ces besoins en processus métiers traités au moyen de solutions intégrant des technologies matures.

Le quatrième bloc constitutif de la stratégie de Zetes est la surveillance permanente de l'évolution technologique, afin d'optimiser l'intégration de technologies permettant de répondre aux exigences du marché avec un savoir-faire optimal. Pour appliquer cette stratégie, Zetes crée des centres de compétences dédiés, tels que Zetes Voice et Zetes RFID, afin de concentrer les connaissances et l'expérience nécessaires relatifs à ces technologies.

Le cinquième bloc constitutif de la stratégie de Zetes consiste à rester un acteur à valeur ajoutée et à fort contenu humain (« high-touch »). Dans le cadre de l'exécution de cette stratégie, Zetes favorise les relations commerciales à long terme avec ses clients. Zetes n'a pas l'intention d'être une entreprise qu'on ne revoit plus une fois sa prestation fournie. Par exemple, lorsqu'elle propose une solution, Zetes soumet également une offre de prestations de maintenance et de support pour la durée de vie de cette implémentation.

6.3.5. Positionnement de la Société

La position de Zetes en tant qu'intégrateur de systèmes dans le secteur de l'Auto-ID peut être synthétisée en quatre dimensions : les marchés qu'elle cible; les technologies qu'elle maîtrise; les services à valeur ajoutée qu'elle offre; les vastes territoires géographiques qu'elle couvre. Cette section fournit un aperçu de la perspective adoptée par Zetes pour chacune de ces dimensions.

6.3.5.1 Segments de marché ciblés

Les applications d'Identification des Biens sont présentes dans de nombreux segments du marché. En fait, toute organisation intéressée par le mouvement et la gestion de biens est susceptible d'adopter une solution d'Identification des Biens pour enregistrer les informations relatives au mouvement des biens en question. Au fil des ans, Zetes a acquis un savoir-faire dans un certain nombre de segments du marché qu'elle continue aujourd'hui à cibler pour ses solutions d'Identification des Biens:

Fabrication	Maintenance
Inspection et contrôle à la réception Gestion du rangement des matériaux Travaux en cours Horaires et présences du personnel Contrôle de la qualité Sortie de stock, emballage et expédition Automatisation des procédures « juste à temps » Automatisation des procédures « Kanban » Traçabilité des aliments et des marchandises Gestion des stocks	Gestion d'actifs mobiles et sans papier de l'entreprise Planification de l'ordre des travaux, collecte et suivi Gestion de stocks de pièces de rechange Suivi des numéros de série Réception des commandes Enregistrement des horaires et des présences Contrôle d'accès

Entreposage	Transport
Réception des marchandises Gestion des emplacements, rangement en stock Réassortiment Sortie de stock Transbordements Emballage et expédition Gestion des conteneurs et des palettes Contrôle de la qualité	Activités de réception et de livraison Gestion du parc de véhicule et des stocks Inspection et maintenance du parc de véhicules Gestion du fret Planning et répartition Contrôle des performances des véhicules et conducteurs Processus et preuve de livraison
Magasins de vente au détail	Ventes et services mobiles
Démarques, réapprovisionnements et nouvelles commandes Gestion des rayonnages et des prix Surveillance du personnel Gestion des clients Promotions et marketing réalisés dans le magasin Processus de caisse	Vente, facturation et passation des commandes sur place Preuve de livraison sur place Services de livraison par camion Gestion des clients sur le terrain Acheminement automatique et répartition par radio Gestion des bons de travail Services sur le terrain, et suivi de la maintenance, des réparations et des opérations Téléassistance et dépannage à distance Suivi des pièces, des matières et des stocks Relevé des compteurs des services publics —gaz, eau, électricité

La mise en œuvre de l'Authentification de Personnes implique la production et l'utilisation de certificats fiables pour vérifier que les personnes sont bien celles qu'elles prétendent être. Bien que chaque entreprise et chaque entité ait pratiquement besoin de vérifier l'identité d'une personne à un niveau ou à un autre, c'est actuellement dans les secteurs gouvernementaux et institutionnels qu'on trouve la plus forte demande en solutions d'authentification des personnes à forte valeur ajoutée. Par conséquent, Zetes vise essentiellement les segments de marché constitués par les gouvernements et les institutions, mais elle est également active dans d'autres segments tels que les banques, les assurances, les transports publics et les télécommunications, pour les applications où des solutions à valeur ajoutée et à fort contenu humain (« high-touch ») sont requises.

Gouvernement
Cartes d'identité multi-applicatives (voir section 5.5.4) Passeports électroniques, incluant la biométrie Permis de conduire Cartes de sécurité sociale et cartes pour services de santé (cartes, logiciel et terminaux) Intégration des terminaux et des intergiciels (middleware) devant être utilisés avec ces outils électroniques Kits d'enregistrement biométrique
Institutions
Cartes d'étudiants Cartes à droits privatifs Badges pour le personnel et badges temporaires
Services bancaires et de paiement
Cartes de débit/ crédit. Cartes de "porte-monnaie électronique" et terminaux Intégration des documents d'identité électronique (eID)
Assurances
Cartes de membre à faible coût.
Transports publics
Cartes sans contact de haute technologie (abonnements, cartes de transport prépayées, etc.)
Télécommunications
Cartes SIM de téléphone mobile Recharge pour téléphone mobile utilisant des codes virtuels

6.3.5.2 Indépendance technologique

Zetes n'est pas prisonnier ni ne fait le pari d'une technologie ou d'un fournisseur spécifique. Au contraire, elle fait appel à la technologie ou à au fournisseur qu'elle juge le plus approprié pour une solution donnée.

Parmi les technologies de l'identification, ce sont les codes à barres qui ont atteint le plus haut degré de maturité et qui se sont le plus répandus. Zetes s'attend à ce que les codes à barres restent la technologie de choix pour les applications à faible coût et à faible niveau de sécurité en Identification des Biens et en Authentification de Personnes.

La RFID et ses nombreux moteurs de croissance sont prometteurs d'améliorations dans la chaîne d'approvisionnement en Identification des Biens. Néanmoins, cette technologie s'applique également de manière appropriée à l'Authentification de Personnes pour les portefeuilles électroniques ou pour les autorisations d'accès individuelles à un parking, à un bâtiment, ou à un bureau situé dans un bâtiment.

De nouvelles technologies telles que la reconnaissance vocale créent de nouvelles opportunités pour Zetes. L'amélioration de la productivité et de l'exactitude des données démontrées dans le prélèvement en entrepôts est le principal moteur de croissance pour cette technologie. Zetes a implémenté avec succès de nombreuses solutions de reconnaissance vocale, et dispose d'une équipe qui se consacre spécialement au développement de ce segment d'activité. En pénétrant tôt ce segment de marché, Zetes a développé un solide savoir-faire en reconnaissance vocale grâce auquel la Société est bien positionnée pour tirer parti de ce marché naissant et à fort potentiel de croissance.

D'autres technologies nouvelles, telles que les cartes à puce, la biométrie, et les infrastructures à clés publiques (PKI, voir également "Glossaire professionnel") avec leurs moteurs de croissance —tels que la recherche d'une sécurité accrue— créent des opportunités de développement d'un nouveau type d'applications d'Auto-ID relatives à l'Authentification de Personnes.

Additionnellement à l'utilisation qu'elle fait de ces technologies d'identification proprement dites, Zetes intègre aussi des produits d'identification, des moyens de communication et des technologies d'intégration pour créer des solutions complètes.

6.3.5.3 Intégrateur de systèmes à valeur ajoutée

Identification / authentification, communication et intégration sont les trois piliers sur lesquels Zetes fonde ses solutions d'Auto-ID. En tant qu'intégrateur de systèmes et fournisseur de solutions à valeur ajoutée, Zetes maîtrise non seulement les technologies, mais également leur combinaison et leur intégration harmonieuse.

Zetes conçoit, développe et livre des solutions complètes qui s'articulent par exemple sur les progiciels de gestion intégrée d'entreprise ou systèmes ERP, les systèmes de gestion d'entrepôts ou les systèmes gouvernementaux qui nécessitent l'identification électronique des personnes.

En tant qu'organisation à valeur ajoutée, Zetes fournit toute une gamme de services d'intégration de systèmes, du conseil initial, de l'analyse, de la gestion des projets, du développement, de l'intégration et de la réalisation du système, jusqu'à l'implémentation, l'installation, la mise en service, la formation, et l'assistance et la maintenance.

En outre, en tant qu'intégrateur de systèmes et organisation à valeur ajoutée, Zetes n'est ni un « vendeur de boîtes » ou « box mover », ni un loueur de main d'œuvre ou « body-shopper » (société pratiquant la mise à disposition de compétences informatiques à la prestation) et n'est pas actif dans le commerce de produits de base ou basiques. Sur le marché de l'Identification des Biens, par exemple, Zetes ne vend pas de produits. Elle vend des solutions qui intègrent le matériel, le logiciel et les services. De même, sur le marché de l'Authentification de Personnes, Zetes ne produit pas en série des volumes de cartes à puce identiques dont la production pourrait être externalisée partout dans le monde pour minimiser le coût unitaire d'une production à volume élevé. Zetes s'implique dans des projets à valeur ajoutée, à fort contenu humain. Un projet de document sécurisé d'authentification des données géré par Zetes, par exemple, comporte typiquement la personnalisation des cartes à puce au moyen de données individuelles, la sécurité, le cryptage, la communication, les couches de protocole et le logiciel d'application.

La gamme des services offerts par Zetes, associée à sa couverture paneuropéenne et à son rayonnement international, confère à Zetes un positionnement unique en vue de servir des comptes nationaux, multinationaux et internationaux.

Une description exhaustive des services offerts par Zetes irait au-delà de la portée de ce document. Néanmoins, les précisions suivantes donnent une idée des prestations disponibles et de l'importance de la gamme des compétences de Zetes en matière de services.

Conseil

Les services de conseil de Zetes comprennent: le conseil métier (« business consultancy »); la conception de systèmes d'Auto-ID; l'analyse et la conception de réseaux sans fil d'identification automatique et le conseil relatif à la mise en œuvre des logiciels. Ces prestations comprennent chacune des offres de services complètes. Par exemple, le conseil métier comprend: l'analyse des exigences du client; l'explication de la manière dont un mode de mise en œuvre de l'Identification des Biens ou de l'Authentification de Personnes peut satisfaire fonctionnellement les besoins du client et l'analyse et la modélisation de la rentabilité attendue de l'investissement.

Analyse

Les services d'analyse de Zetes comprennent: l'analyse et la conception de terminaux; l'analyse et la conception de serveur; l'étude des sites à fréquences radio; les études de sites et l'analyse de la sécurité. Des exemples des services d'analyse proposés par la Société comprennent la spécification des fonctionnalités, des fichiers, des messages, des codes à barres, des étiquettes, de la biométrie, de la cryptographie ; la conception d'écrans ; la spécification de règles de traitement pour les terminaux fixes, les terminaux mobiles et les serveurs ; les spécifications de l'environnement de connexion /de l'infrastructure de déploiement au niveau IT.

Gestion de projets

Zetes offre des prestations de gestion des programmes et de projets dépendants de la taille et de la portée d'un projet. Dans les deux cas, Zetes applique les meilleures pratiques admises en matière de gestion des projets. La gestion de projets est utilisée pour mettre en œuvre des projets à échelle réduite, tandis que la gestion de programme plus élaborée est utilisée pour les projets de grande ampleur et complexes. Ces projets comportent typiquement des prestations de mise en œuvre au niveau paneuropéen ou international, et/ou le développement et l'intégration de nouvelles technologies. Par exemple, le projet d'enregistrement des électeurs en République Démocratique du Congo (voir section 6.5.5) a été réalisé en recourant à la gestion de programmes.

Développement

Les services de développement de Zetes comprennent : le développement et le test des logiciels, des terminaux et des serveurs ; le développement et la documentation du matériel personnalisé ; les tests de pré-intégration du matériel (prototypage). Les services de prototypage comprennent, par exemple, l'établissement de la première configuration d'un équipement, l'évaluation du système de prototypes et l'obtention de l'acceptation par le client du prototype avant le passage à la phase de transfert des données ou d'installation.

Intégration / déploiement

Les services d'intégration de Zetes comprennent, par exemple, l'intégration logicielle des terminaux et des applications serveur dans les systèmes centraux tels que les systèmes de gestion d'entrepôts, les logiciels de gestion intégrée d'entreprise (ERP), les systèmes des services gouvernementaux tels que les registres nationaux, les services de soins de santé, etc.

Personnalisation des cartes à puce et des documents d'identité

Pour la création des documents d'identité officiels et des cartes bancaires, Zetes offre un environnement de production hautement sécurisé qui a été agréé par les émetteurs de taille mondiale de cartes de crédit, des banques et des services de sécurité de divers administrations à l'issue d'examen minutieux. Cet environnement de production comprend des services de personnalisation à haute valeur ajoutée — chaque carte est personnalisée pendant le processus de fabrication.

Zetes propose également des services de distribution sécurisés pour la fourniture de documents sécurisés à leurs propriétaires légitimes.

Réalisation de systèmes / installation / mise en service

Ces services comprennent la préparation du matériel, l'installation du matériel sur site et l'installation des logiciels sur les terminaux et serveurs. Parmi les activités incluses dans la fourniture de ces services figurent:

- la préparation du matériel livré;
- les tests des équipements d'impression, de scanning et de réseau avant l'envoi au client;
- la pré-configuration de périphériques en y chargeant les adresses des réseaux et les applications;
- la coordination des livraisons de matériel avec le département de logistique;
- le raccordement et le paramétrage du matériel;
- la livraison et l'installation de logiciels sur les plates-formes du client;
- les tests de vérification sur site.

Assistance / maintenance / réparations

Les services d'assistance de Zetes comprennent un service d'assistance, le dépannage du matériel et des services de maintenance contractuels.

Lorsqu'elle présente une offre de solution, Zetes propose également une assistance et un service pour la durée de vie de la solution implémentée. Qu'il s'agisse d'assurer un flux continu dans une chaîne d'approvisionnement critique, ou l'enrôlement aisé d'électeurs, Zetes s'efforce de résoudre les problèmes pour son client.

Zetes dispose d'un service d'assistance qui permet de procurer au client un support permanent. Chaque client de Zetes peut accéder au service de dépannage pour obtenir des conseils techniques à propos des problèmes que peuvent lui poser les produits installés dans ses locaux.

Les activités de dépannage du matériel de Zetes comprennent: le diagnostic des problèmes effectué sur place; le contrôle des équipements installés; le traçage des communications sérielles, LAN et WLAN; les essais de reproduction et de capture des problèmes de communication; la formulation de propositions de mesures correctrices.

Zetes offre une assistance pour la maintenance des logiciels personnalisés au niveau des terminaux ou des serveurs, et des prestations d'assistance pour les réseaux câblés et sans fil. Des options d'assistance téléphonique, par e-mail, en ligne ou sur site sont disponibles.

Finalement, Zetes dispose également d'un centre de maintenance et de réparations permettant d'assurer un service permanent au client. Divers contrats de service sont disponibles en fonction des besoins du client. Des coûts/avantages différents sont associés à chaque type de contrat. Les offres de service disponibles comprennent :

- période de garantie seulement (pas de contrat de service requis);
- contrats de service incluant ou excluant la période de garantie;
- contrats de service débutant pendant ou après la période de garantie.

Formation

Zetes propose une gamme complète d'activités pédagogiques au niveau de l'« utilisateur final », ou au niveau de la « formation du formateur ». On peut citer, entre autres exemples: la formation aux applications chargées dans le terminal et sur le serveur dispensée chez le client, la formation au matériel également sur site; la formation à la demande; les séminaires sur l'Identification des Biens et sur l'Authentification de Personnes.

6.3.6. Présence géographique

Zetes a un rayonnement international et une présence paneuropéenne qui lui permet de proposer des services d'intégration complets dans 8 pays.

Belgique	Bruxelles—Siège social de la société Zetes Waterloo—MCL Technologies (voir 1.5.8.1) Non divulgué— unité de production de cartes à puce (documents sécurisés) et de personnalisation des documents.
France	Paris
Allemagne	Hambourg Willich
Irlande	Dublin Limerick
Pays-Bas	Eindhoven
Portugal	Lisbonne Porto
Espagne	Madrid Barcelone
Royaume-Uni	Londres Manchester



Zetes est également en mesure de faire intervenir des équipes dans le monde entier pour déployer ses projets. Pour la mise en service de projets échelonnés sur plusieurs années, tels qu'un projet d'Authentification de Personnes réalisé sous l'égide de gouvernements, Zetes envoie si nécessaire une équipe qui séjourne dans le pays d'accueil pendant tout le temps du déploiement.

6.3.7. Clients

Zetes a une base de clientèle diversifiée et de haute qualité, où se mêlent des entreprises privées et des organismes publics.

Les listes ci-dessous reprennent des références de clients en Identification des Biens et en Authentification de Personnes dans les divers segments de marché ciblés par Zetes. Si le nom d'un pays est mentionné, le client est un compte national. S'il n'est pas mentionné de nom de pays, le client est un compte multinational.

a. Identification des Biens

Fabrication	Maintenance
Alcatel BASF BMW - Allemagne Bosch Dafgards - Suède Dow Corning GoodYear Herma - Allemagne L'Oréal Mitsubishi Caterpillar Forklift Europe Nissan RHM Le Pain Croustillant - Royaume-Uni Rhode & Schwarz SABCA - Belgique Schmitz Werke - Allemagne Toyota - Royaume-Uni	Air France Industries - France Halliford Construction - Royaume-Uni Nederlandse Spoorwegen - Pays-Bas
Entreposage	Transports
Ceratec Electrotechnics - Belgique Dachser - Allemagne DHL Solutions Frans Maas Globus Logistik und Services - Allemagne Logosys - Allemagne NAMSAs (NATO Maintenance et Supply Agency) Sony Europe	BIAC (Aéroport de Bruxelles) - Belgique CTA (Container Terminal Altenwerder, Port de Hambourg) - Allemagne DHL Express SEUR - Espagne Laiterie Strathroy - Irlande
Points de vente	Ventes et services mobiles
Colruyt - Belgique Covee - Belgique Delhaize Kruidvat/AS Watson Lekkerland Migros - Suisse MIM - France Netto - Allemagne Système U - France Ulmar - Portugal V&D - Pays-Bas	Absalon - Belgique CTT (Poste portugaise) - Portugal Motrac - Belgique Riool Reinigings Service - Pays-Bas Poste suisse - Suisse
Autres	
Gestion de documents et d'actifs : Société Générale - France Télécommunications : ADP Télécom/Aéroports de Paris - France Santé : UCL Saint-Luc - Belgique	

b. Authentification de personnes

Gouvernement	Institutions
Gouvernement belge: carte d'identité électronique belge Nations Unies (PNUD/IAPSO): Kit d'enregistrement d'électeurs	Assurances mutuelles belges pour la santé: carte de sécurité sociale (carte SIS) Association belge de consommateurs - Test-Aankoop/Test-Achats UCL (Université catholique de Louvain)
Banques	Assurances
Bank Card Company Banksys Citibank Diners Club Benelux Isabel	AssurCard DKV
Télécommunications	
Belgacom/Proximus Orange/Mobistar Sitagro - Volckaert-Soetens: Fooncontact (services de rechargement de cartes prépayées en téléphonie mobile)	

Chez Zetes, l'entretien de relations positives sur le long terme est un fait historiquement établi. Ses relations avec des clients tels que Colruyt, GB (désormais Carrefour) et DHL remontent à 15 ans et plus. Pour entretenir cette continuité dans ses relations, Zetes :

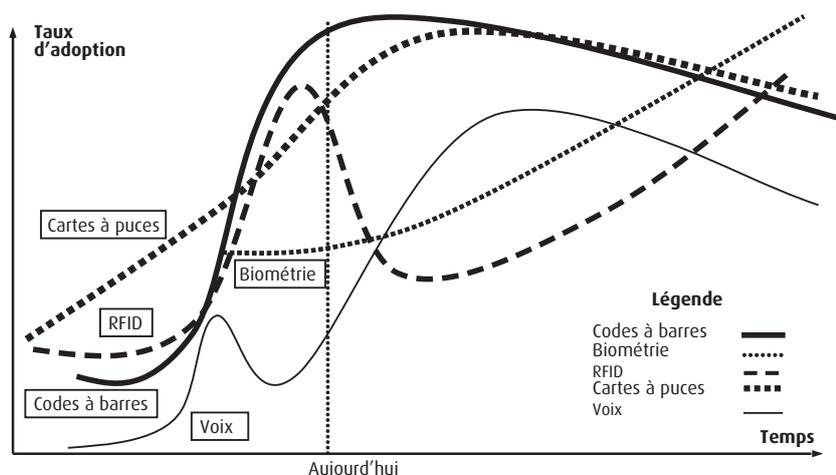
- maintient le contact avec ses clients ;
- maintient la continuité de son engagement pendant toute la durée de vie de ses implémentations;
- suit l'évolution des activités du client;
- guide le client en faisant évoluer les systèmes de celui-ci, afin d'assurer la synchronisation constante entre les systèmes d'Auto-ID du client et les exigences métier de celui-ci, au fur et à mesure de l'évolution de ses activités;
- initie le client aux nouvelles technologies;
- fournit des services permanents tels que la maintenance et l'approvisionnement en consommables.

6.4. TENDANCES DU MARCHÉ OBSERVÉES PAR ZETES

Zetes ne cherche pas à influencer l'adoption des technologies par le marché, pas plus qu'elle ne sait quelle technologie sera prédominante au cours de la prochaine décennie. Par contre, elle anticipe constamment la prochaine technologie. En tant qu'organisation axée sur la technologie, Zetes a suffisamment d'envergure pour avoir toujours des spécialistes qui investissent les nouvelles technologies et leur utilité potentielle pour ses clients.

Chacune des technologies d'Auto-ID se trouve dans une phase différente de maturité sur le marché. La figure suivante représente la manière dont Zetes interprète l'adoption escomptée de chacune de ces technologies par le marché. Considérons la ligne qui représente la tendance pour la RFID. La courbe initiale en forte ascension dépeint l'engouement du marché pour cette technologie sous l'impulsion des exigences formulées par Wal-Mart et le Ministère américain de la Défense en matière de RFID. Le déclin qui suit traduit la prise de conscience par le marché de l'absence de normes et de l'existence d'autres inhibiteurs, qui font barrière à l'aptitude des fournisseurs à s'acquiescer de ces exigences. La remontée ultime représente le taux d'adoption attendu au fur et à mesure que les inhibiteurs seront progressivement surmontés. Zetes considère ces technologies davantage comme complémentaires que concurrentes. Par exemple, Zetes ne s'attend pas à ce que la RFID remplace immédiatement ou entièrement les codes à barres.

Taux d'adoption de la technologie



Source: Zetes

6.5. TECHNOLOGIES D'AUTO-ID UTILISÉES PAR ZETES

En 20 ans de présence dans le secteur, Zetes a acquis des connaissances, une compréhension et une maîtrise approfondies d'une large gamme de technologies d'Auto-ID, des codes à barres, de la reconnaissance vocale et de l'identification par fréquence radio (RFID) aux cartes à puce et à la biométrie.

6.5.1. Codes à barres

Bien que beaucoup de partisans de la RFID veuillent faire croire à l'obsolescence future des codes à barres, Zetes n'est pas de cet avis. La RFID aura beaucoup d'obstacles à surmonter avant de pouvoir détrôner les codes à barres. En fait, Zetes s'attend à ce que les codes à barres continuent à jouer un rôle significatif dans ce secteur pendant au moins la prochaine décennie, étant donné que les codes à barres restent le meilleur choix technologique pour les opérations à faible niveau de sécurité.

Avec sa maîtrise de la technologie des codes à barres, Zetes dispose des bases qui lui permettent de créer des solutions innovantes, tant en matière d'Identification des Biens que d'Authentification de Personnes, et de faire progresser la convergence de ces marchés. Par exemple, cette convergence pourrait consister à coder une empreinte digitale pour obtenir un code à barres bidimensionnel dans le cadre d'une application d'Authentification de Personnes.

Profil de succès – Industrie chimique – Fabrication et services

Ce leader mondial dans le secteur de la chimie possède des centres de production dans toute l'Europe. Par exemple, son centre de production en Belgique développe des matériaux nouveaux, fabrique, commercialise et fournit dans le monde entier du mastic, des polymères, des antimousse, des émulsions, des mélanges de polymères et des produits composites pour divers secteurs d'industrie comprenant l'automobile, la construction, la papeterie, les produits de nettoyage, les huiles, l'hygiène et les textiles.

Pour ce client, Zetes a mis en œuvre un projet d'Identification des Biens recourant aux codes à barres pour générer un flux continu d'informations physiques sur les opérations de fabrication en cours et sur les stocks, dont la première installation a été réalisée dans son centre de production en Belgique.

D'après le client, son système existant, installé en 1997 avait « atteint ses limites en termes de fonctionnalité et d'équipements. » « Afin d'éviter tout risque de perturbation des opérations de production et des opérations logistiques, il a été décidé de développer un nouveau système. »

La nouvelle solution fait appel à la toute dernière génération d'ordinateurs portables Symbol sur lesquels tourne un browser Internet qui s'interface en temps réel avec le système central SAP R/3 du client via un WLAN. L'installation WLAN du client a été l'une des premières à mettre en oeuvre la technologie des commutateurs sans fil pour la connexion de points d'accès WLAN à 11 mbps à son réseau d'entreprise. D'après le client, *"l'expertise radio de Zetes, a elle aussi, été cruciale dans la mise en oeuvre du projet."*

Zetes a apporté d'autres éléments de valeur ajoutée, tels que l'optimisation et la certification locales des systèmes radio, et la configuration du scanner du terminal en vue de la lecture à courte distance des codes à barres.

D'après le client, *"Compte tenu des résultats positifs de ce premier projet, la fourniture des équipements et l'implémentation du système ont pu commencer sur d'autres sites de production européens (notamment en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne), toujours en partenariat avec Zetes."*

6.5.2. RFID

Au fur et à mesure que les inhibiteurs de la RFID seront progressivement surmontés, la expérience étendue que possède Zetes de la mise en oeuvre de cette technologie dans la chaîne d'approvisionnement va mettre la Société en position favorable pour lui permettre de tirer parti des opportunités fournies par le marché en devenir de la RFID appliquée à la chaîne globale d'approvisionnement.

Zetes entrevoit également des opportunités pour la RFID dans les applications d'Authentification de Personnes, en ce compris:

- les passeports électroniques délivrés par les gouvernements;
- les projets de transports publics basés sur des cartes RFID;
- les badges pour le personnel des entreprises et les cartes d'étudiants.

Profil de succès – Services – Blanchisserie industrielle

Ce client loue et nettoie toute une gamme de produits textiles et d'uniformes destinés aux services de santé, ainsi qu'au secteur hôtelier et de la restauration dans le Benelux. Beaucoup de vêtements sont personnalisés, ce qui fait que les membres du personnel hospitalier (médecins, infirmières, etc.) ont "leurs propres" vêtements. Par conséquent, l'un des défis que doit relever le client de Zetes consiste à trier les articles par type de vêtement, par taille, ou par service hospitalier.

Le tri des uniformes propres est un élément fondamental de la logistique textile chez le client, qui utilisait déjà des étiquettes RF pour automatiser ce processus. Néanmoins, avec leur faible vitesse de numérisation, leur sensibilité élevée aux conditions ambiantes telles que le métal et les ondes radio, et leur conception propre à un producteur, ces étiquettes d'une génération antérieure atteignaient leurs limites.

En analysant soigneusement les besoins spécifiques du client, Zetes a été en mesure de proposer une nouvelle génération d'étiquettes RFID parfaitement conforme aux normes internationales ISO et *« parfaitement résistante à l'exposition répétée à la chaleur, à l'eau et aux détergents. »*

Le principal défi pour Zetes a consisté à faire fonctionner ensemble deux systèmes d'étiquettes différents sans aucune interférence. D'après le client, *« l'interfaçage du nouveau système avec notre unité de tri s'est effectué sans le moindre accro. En réussissant la parfaite harmonisation des nouvelles antennes avec les anciennes, Zetes a prouvé une fois de plus que le savoir-faire technique est à coup sûr l'un de ses atouts ! »*

Le client a été en mesure d'atteindre tous ses objectifs avant la date limite fixée. *« En raison de la possibilité d'accélérer la vitesse de numérisation des étiquettes, nous pouvons accroître le débit de nos unités de tri, et ainsi augmenter notre capacité. »* Les coûts de traitement ont été fortement réduits et les erreurs résultant de la nature répétitive du travail ont pu être évitées. Le service au client s'en est trouvé amélioré. Enfin, en optant pour un système ouvert, le client de Zetes n'est plus lié à un fournisseur unique de lecteurs d'étiquettes RFID.

D'après le client, *"une fois de plus, ils (Zetes) ont prouvé qu'on pouvait leur faire entièrement confiance, grâce à leur savoir-faire poussé dans le domaine de la logistique, leur connaissance approfondie de la technologie de la RFID, et... leur implantation solide dans les pays du Benelux. En outre, nous cherchions un partenaire capable de garantir la parfaite intégration des différents systèmes."*

6.5.3. Reconnaissance vocale

Zetes voit beaucoup d'opportunités pour les solutions basées sur la reconnaissance vocale, celle-ci procurant des améliorations substantielles en termes de productivité et d'exactitude des données, spécialement dans les opérations de prélèvement en entrepôt.

Profil de succès – Logistique

Ce prestataire logistique est un des leaders du marché paneuropéen en 4PL⁹. Il distribue trois des groupes de produits d'un de ses grands clients par le biais de son centre de distribution proche d'Anvers, en Belgique :

- produits de type "snacks"
- produits pour animaux,
- produits d'alimentation générale.

L'entité belge de cet opérateur logistique était en quête d'une solution lui permettant d'optimiser la préparation des commandes dans un de ses centres logistiques, et souhaitait tester la technologie vocale pour voir quels avantages elle pourrait retirer de cette technologie. Elle a opté pour l'entrepôt d'Anvers comme site expérimental : « *On ne pouvait trouver de meilleur cas-test : grand nombre de produits, volume de commandes important, commandes comportant chacune de nombreux postes, instructions spécifiques par rapport aux destinataires, etc...* »

En ce qui concerne le choix du fournisseur, le client a évalué les partenaires selon les critères suivants : solution éprouvée, capacités de support, proposition commerciale, niveau d'engagement, présence européenne en vue de déploiements ultérieurs. Sur cette base, il a sélectionné Zetes.

Les essais ont pris fin au bout de 4 mois, et les données chiffrées du client ont montré que les résultats étaient plus que convaincants. « *Sur l'ensemble de la période de test, nous pouvons affirmer que des améliorations substantielles ont été réalisées, tant en termes de qualité que de productivité.* »

Compte tenu des résultats positifs de l'essai, le système activé par la voix a été instauré dans le reste du site et, par la suite, interfacé avec le WMS (Warehouse Management System) du client.

Bien que seule la préparation des commandes ait été étudiée au cours de la période d'essai, le client évalue désormais avec Zetes d'autres opérations d'entreposage où la technologie vocale peut être source d'améliorations et d'économies, telles que les réassortiments, l'entreposage, les inventaires et le suivi des stocks en temps réel, ainsi que le contrôle de la qualité.

6.5.4. Les cartes à puce

Zetes estime que les cartes à puce/documents sécurisés basés sur des puces constituent la technologie la plus appropriée pour les applications sécurisées d'Authentification de Personnes. Zetes voit de grandes opportunités pour cette technologie et pour des applications telles que les cartes d'identité nationales, les passeports électroniques, les permis de conduire électroniques, les cartes de santé électroniques, l'enregistrement biométrique et les cartes d'électeurs.

Profil de succès – Les cartes d'identité électroniques belges

En 1983, le gouvernement belge a créé un Registre National centralisé au niveau fédéral, pour enregistrer les informations qui concernent chaque citoyen.

En 2002, pour conférer à la Belgique un leadership dans le domaine des services de gouvernement électronique destinés aux citoyens et aux entreprises belges, le gouvernement belge a adjugé à Zetes le contrat de maîtrise d'œuvre pour la fourniture à chaque citoyen belge d'une carte d'identité électronique (eID). Le Registre National belge est le fondement de base indispensable pour l'établissement de l'eID.

⁹ Fourth Party Logistics (4PL) désigne l'activité dans laquelle un opérateur 4PL assume la pleine responsabilité de la logistique d'une autre société.



Le projet a été subdivisé en deux volets. Le premier volet concernait la préparation de l'infrastructure destinée à gérer les cartes d'identité électroniques qui allaient être mises en service dans le cadre du deuxième volet. Le contrat a conféré à Zetes la responsabilité de ce deuxième volet:

- Production, personnalisation et fourniture des cartes d'identité électronique à tous les Belges âgés de 12 ans et plus;
- Spécification et implémentation de l'applet de la puce qui sécurise les données relatives à l'identité du citoyen figurant sur la puce, et les fonctions de sécurité de cet applet au moyen de codes de sécurité;
- Production des spécifications et des logiciels nécessaires pour permettre aux citoyens et aux entreprises d'utiliser cette nouvelle carte d'identité électronique;
- Coordination générale de l'ensemble du projet, y compris le volet «préparation de l'infrastructure».

On peut considérer que la carte elle-même a deux dimensions: une de ces dimensions est l'aspect physique, la carte devant être ici considérée comme une carte d'identité traditionnelle à degré élevé de sécurité, tandis que l'autre dimension, totalement nouvelle, est constituée par les capacités électroniques qu'une puce embarquée procure au titulaire de la carte d'identité électronique.

Les éléments physiques. La carte a le format d'une carte bancaire, et elle a pour base un matériau d'une grande sécurité dénommé polycarbonate, ce qui permet à Zetes de personnaliser la carte en y faisant figurer les données qui concernent le citoyen, au moyen de techniques de gravure par laser.

Les éléments électroniques. L'élément vraiment nouveau est l'inclusion d'une puce dans la carte, qui peut être comparée à un véritable ordinateur personnel permettant le stockage de données et d'applications (JavaCard™). Cette puce renferme :

- des fichiers qui contiennent des informations sur l'identité du citoyen, l'adresse du citoyen, la photographie du citoyen, et des certificats émis par les administrations pour vérifier l'intégrité et l'authenticité des fichiers qui concernent le citoyen;
- une paire de clés d'authentification;
- une paire de clés de signature numérique.

Ces éléments électroniques permettent trois types d'utilisation de la carte d'identité électronique:

- la capture de données — dans toute circonstance où les citoyens sont amenés à « montrer » leur identité électronique (eID);
- l'authentification—les citoyens âgés de douze ans et plus peuvent justifier électroniquement de leur identité en utilisant une carte délivrée par le gouvernement;
- la signature numérique —les citoyens peuvent signer des E-mails, des documents et des formulaires sous Word, Acrobat, etc., qui ont la même validité juridique que s'ils les avaient revêtus de leur signature manuscrite.

La perception par les citoyens de la valeur de la carte d'identité électronique augmentera au fur et à mesure que l'expérience leur révélera les avantages qui découlent des applications dont disposent les détenteurs de cartes. A titre d'exemples d'applications, on peut citer entre autres:

- déclarations d'impôts en ligne;
- application de courrier recommandé électronique;
- services bancaires en ligne basés sur l'authentification par carte d'identité électronique;
- demande en ligne de plaques d'immatriculation de voiture;
- demande en ligne de certificats de naissance et d'autres documents par l'intermédiaire du site Internet de leur ville;
- accès physique à des bâtiments.

En 2005, le Président de Microsoft, Bill Gates, a annoncé que Microsoft va intégrer la carte d'identité électronique belge au service de messagerie instantanée MSN, et qu'il va étudier les modalités d'intégration de la carte à d'autres technologies MS Windows. L'objectif est que chaque citoyen belge soit doté d'une carte d'identité électronique pour 2009. Zetes est l'une des rares organisations dans le monde à avoir acquis l'expérience d'un programme national de cartes d'identité électroniques couronné de succès. Ce succès et les compétences qu'elle a acquises sur ce marché, la mettent en position de prospérer encore davantage sur celui-ci.

6.5.5. Biométrie

Zetes entrevoit de vastes opportunités pour ses solutions d'Authentification de Personnes appliquées à l'enrôlement et à quasiment tout projet de documents sécurisés requis par un gouvernement fédéral. Les compétences de Zetes en tant qu'intégrateur de solutions à valeur ajoutée et à fort contenu humain, capable d'intégrer la biométrie et la technologie des cartes à puce, par exemple, donnent à la Société une solide position sur ce marché.

Profil de succès – Nations Unies – projet d'enregistrement des électeurs en République Démocratique du Congo

Zetes est actuellement engagée dans le déploiement au Congo (RDC) d'un grand nombre de kits d'enrôlement mobiles utilisés pour enregistrer les électeurs et produire immédiatement leurs cartes d'électeur. L'objectif premier de ce système est de minimiser la fraude électorale dans le pays hôte du projet.

Les kits d'enrôlement innovants de Zetes sont des systèmes entièrement autonomes qui comprennent tout le nécessaire pour effectuer ces enrôlements de manière autonome, même dans des endroits éloignés où l'électricité n'est pas installée. Le processus d'enregistrement, de vérification et d'émission des cartes peut s'effectuer entièrement sur la même station de travail. Un coffre en aluminium, qui peut également servir de bureau d'inscription, contient les composants du kit:

- ordinateur portable;
- imprimante capable d'imprimer à la fois les cartes d'électeur sécurisées et les rapports d'inscription;
- lecteur d'empreintes digitales;
- appareil photo;
- système sophistiqué de gestion de batterie (celle-ci pouvant être alimentée à l'aide d'une génératrice externe);
- produits consommables (cartes, encre, CD).

L'application d'enrôlement, développée par Zetes, enregistre les électeurs en recueillant des données uniques relatives à la personne qui s'inscrit pour pouvoir voter :

- renseignements administratifs;
- données biométriques consistant en empreintes digitales;
- photo.

L'application produit immédiatement une carte d'électeur sécurisée, au sortir de l'enrôlement. Les renseignements recueillis à propos de l'électeur inscrit sont cryptés sur le disque dur de l'ordinateur portable en vue de leur transfert ultérieur vers un centre de centralisation par communication hors ligne ou en ligne.

Le kit d'inscription est hautement modulaire pour permettre son adaptation aisée à n'importe quel environnement et communique de manière particulièrement flexible. Par exemple, du fait du caractère hautement personnel des renseignements communiqués, les données doivent être protégées le mieux possible. Cela veut dire que les données sauvegardées sur la machine locale sont cryptées. Si l'on recourt à la communication en ligne, le transfert des données d'inscription entre les systèmes distants et le serveur central doit être protégé au moyen d'un programme d'identification réciproque capable d'instaurer une base de confiance entre les divers composants du système. Le système de Zetes est capable d'utiliser des mesures de sécurité d'avant-garde pour garantir à la fois la confidentialité et l'intégrité des données saisies. Néanmoins, la mise en oeuvre d'une stratégie de sécurité fiable dépend en grande partie de l'environnement dans lequel le système fonctionne.

6.5.6. Ordinateurs mobiles

Comme l'indiquent les facteurs de croissance, la mobilité des entreprises continue à générer une demande constante au niveau des marchés traditionnels de l'informatique mobile — ce domaine d'application établi et mature constitue une compétence de premier plan pour Zetes. Les nouvelles technologies de l'Auto-ID, telles que la RFID, la reconnaissance vocale, et les communications radios multi-mode - combinant support PAN (voir « *Glossaire professionnel* »), WLAN, et WWAN - incitent aujourd'hui les entreprises à accélérer les cycles de remplacement de leurs ordinateurs mobiles existants. Forte de son expertise en matière de mobilité des entreprises, Zetes est bien positionnée pour tirer parti de cette tendance attendue.

Profil de succès – Absalon

En tant que grossiste en mercerie, Absalon approvisionne depuis plus d'un siècle les points de vente de Belgique et du Luxembourg. Au fil du temps, Absalon a modernisé sa gestion logistique et développé des activités de logistique et de distribution à part entière, afin de conserver un avantage concurrentiel.

Depuis les années 1990, Absalon se positionne comme distributeur, coordinateur de logistique, et fournisseur en gros d'une gamme complète de produits dérivés.

En 2000, Absalon a acquis un système ERP pour actualiser ses systèmes d'information et pour gérer toutes les fonctions d'une entreprise de logistique et de distribution, capable de répondre aux exigences croissantes de la grande distribution.

La plus récente avancée accomplie par la Société a consisté à munir ses délégués commerciaux de moyens électroniques entièrement automatisés pour la prise de commandes sur site. Absalon a sélectionné Zetes pour lui fournir une solution. Le choix de Zetes comme fournisseur et partenaire a été motivé par la taille de Zetes, sa solidité, et sa fiabilité par rapport aux sociétés moins importantes et récemment arrivées sur le marché.

Zetes a sélectionné un terminal Intermec qui fournit une liaison Bluetooth sans fil avec les téléphones GSM/GPRS des représentants commerciaux. Ce dispositif autorise les représentants à accéder à distance à la base de données centrale d'Absalon, aux applications, et au système ERP de traitement des commandes, ainsi qu'à la confirmation de commande par EDI (electronic data interchange – échange de données électroniques), et jusqu'au point de vente ou jusqu'au site central d'un client.

Au-dessus de cette infrastructure, Zetes a également développé une application d'ordonnancement personnalisée et hautement sophistiquée. Une autre nouvelle application permet d'afficher des messages sur le terminal, selon les critères spécifiques du client, pour informer le représentant commercial de tous les articles qui doivent être repris, ou de tous les nouveaux produits à promouvoir.

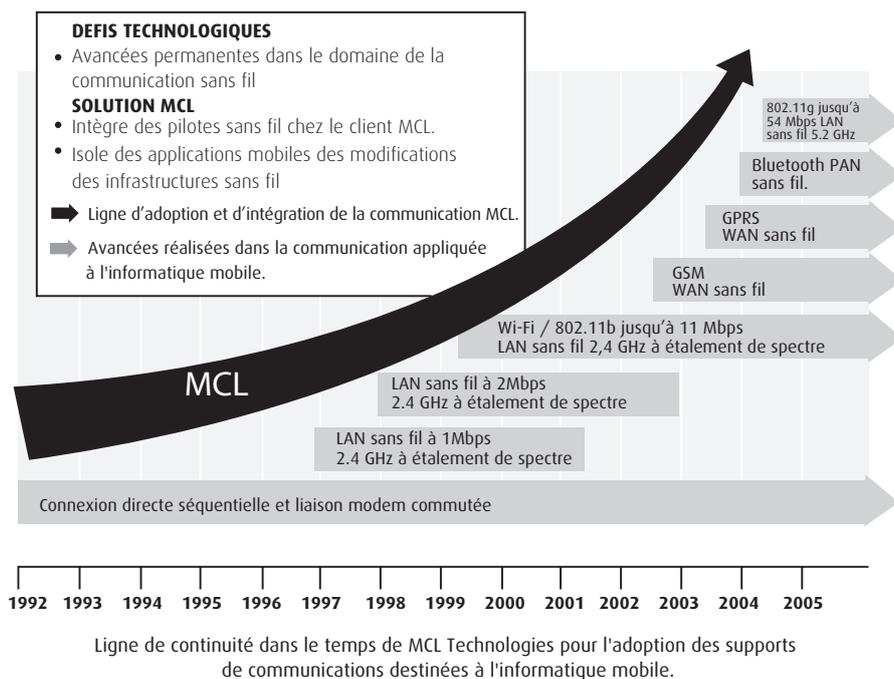
La solution fournie par Zetes a pleinement répondu aux attentes d'Absalon en permettant d'optimiser l'utilisation du temps passé par les représentants commerciaux dans les magasins, un contrôle et des comptes-rendus performants sur leurs activités, ainsi qu'une intégration rapide et aisée de nouvelles gammes de produits dans le portefeuille d'Absalon. Absalon a l'assurance que la solution fournie par Zetes lui confère un avantage décisif sur ses concurrents.

6.5.7. Communications

Qu'il s'agisse d'une application d'Identification des Biens ou d'une application d'Authentification de Personnes, les solutions de Zetes comprennent une infrastructure de communication. Une infrastructure physique de réseaux câblés ou sans fil connecte les ordinateurs mobiles, les imprimantes, les scanners, les lecteurs et les autres périphériques. Des protocoles de communication qui tournent sur l'infrastructure physique traitent la communication des données. Au besoin, des méthodes de cryptage et de sécurité assurent la gestion sécurisée des transactions.

6.5.7.1 Communication sans fil

Les solutions de Zetes ont suivi l'évolution des technologies de communication, passant des systèmes en différé d'il y a 20 ans à la communication des données à bande radio étroite, aux réseaux propriétaires sans fil de 900 MHz à étalement du spectre, au WiFi WLAN, au GSM, au GPRS WWAN et, tout récemment, au Bluetooth PAN. Comme indiqué ci-dessous, dans sa MCL-Collection (voir section 1.5.8.1) comme ailleurs, Zetes démontre son aptitude à toujours être en phase avec l'évolution des technologies de communication.



Voir section 6.5.1 « Profil de succès- Industrie chimique – Fabrication et services » pour un exemple de mise en œuvre d'un WLAN.
Voir section 6.5.6 « Profil de succès- Absalon » pour un exemple de mise en œuvre de Bluetooth et d'un WWAN.

6.5.7.2 PKI (infrastructure à clés publiques)

La PKI est une technologie émergente dans laquelle Zetes dispose de compétences avérées en tant qu'intégrateur. Selon Zetes le PKI est : « Un système qui permet aux utilisateurs de réseaux publics d'échanger des données en toute sécurité et en privé au moyen d'une paire de clés cryptographiques – publique et privé -, qui est obtenue et partagée par une autorité dans laquelle on a confiance. »¹⁰

Comme le projet de carte d'identité électronique belge l'a démontré (voir section 6.5.4), la PKI sert trois buts principaux : authentification, intégrité et confidentialité. L'authentification apporte l'assurance que des personnes sont bien celles qu'elles prétendent être. L'intégrité garantit la transmission des données sans altération au cours de la transmission. La confidentialité garantit que seul le destinataire voulu peut lire les données ou le message transmis.

En plus de l'utilisation publique au travers des réseaux publics, la PKI présente un grand intérêt pour les groupes fermés d'utilisateurs souhaitant partager des données confidentielles. On peut citer entre autres comme exemple les notaires qui transmettent entre eux des contrats juridiques, et les médecins des hôpitaux qui se communiquent des informations confidentielles sur un patient. Par exemple, un médecin pourrait transmettre une image représentant l'état d'un patient, et demander conseil à un confrère. La PKI garantit la totale sécurisation de l'expédition et du retour, et la protection de la confidentialité pour le patient.

6.5.7.3 Profil de succès- communication sécurisée pour les marchandises dématérialisées prépayées

Une innovation récente de Zetes consiste à dématérialiser les cartes de forfaits GSM (€ 5/20/50) qu'on achète dans les kiosques à journaux afin de compléter les crédits qui permettent de faire des appels avec les téléphones GSM. Ce système est très populaire auprès des jeunes, qui peuvent acheter des crédits téléphoniques lorsqu'ils en ont besoin, au lieu de recevoir une facture mensuelle de leur prestataire de services GSM.

Les cartes de forfait GSM ressemblent à des cartes de loto. Lorsqu'on enlève (en la grattant) la pellicule opaque qui recouvre la carte, on met à jour un numéro de code. Lorsqu'on saisit ce code dans le téléphone mobile, cela permet de « rajouter du crédit » selon le nombre d'unités qu'on a achetées.

¹⁰ Source: Etat de l'Arkansas – Bureau de l'ECIO.

Néanmoins, la distribution de ces cartes coûte très cher et est très astreignante du point de vue logistique. Zetes les a remplacés par des « cartes de forfait virtuelles », qui sont téléchargées depuis un serveur central vers le terminal d'un commerçant. Lorsque le commerçant vend une « carte de forfait virtuelle », le terminal imprime un ticket portant le code de rajout d'unités, et il sort la carte de forfait de la mémoire. Les terminaux conservent un stock constant de cartes de forfait téléchargées chaque nuit à partir du serveur central qui est en contact avec divers fournisseurs de services de télécommunication, qui délivrent les codes des cartes de forfait sous une forme électronique sécurisée.

Zetes est le concepteur de cette solution innovatrice et fournit :

- le logiciel destiné au serveur central et à la base de données, pour permettre de gérer les "cartes de forfaits virtuelles" des divers prestataires de services GSM;
- les terminaux à carte à puce du commerçant, avec une application Zetes personnalisée ;
- le logiciel installé sur les terminaux du commerçant;
- les cartes à puce qui permettent au commerçant et à son personnel de faire fonctionner les terminaux;
- des transactions électroniques sécurisées en utilisant la cryptographie;
- le service.

Dans ce cas, Zetes a appliqué une solution d'Authentification de Personnes au marché de l'Identification des Biens. Cela démontre très bien les convergences que Zetes constate entre les deux marchés, et les avantages que les compétences qu'elle possède sur ces deux marchés apportent à la création de solutions innovantes.

6.5.8. Intégration

L'intégration implique l'assemblage et l'interfaçage des divers composants qui constituent un système qui va des ordinateurs portables, des applications mobiles, des LAN sans fil, et des systèmes de planification des ressources des entreprises destinés aux applications d'Identification des Biens, aux scanners d'empreintes digitales destinés aux applications d'Authentification de Personnes et d'accès aux services publics.

Zetes intègre et réalise de manière innovante des solutions complètes, qui allient les technologies de l'identification, les produits d'identification, et les infrastructures de communication. Elle établit l'interface entre les composants d'un système et les rend interopérables.

L'un des outils que Zetes utilise pour créer ces solutions complètement intégrées destinées aux applications d'Identification des Biens, est son propre système MCL-Collection.

6.5.8.1 MCL-Collection

Une des innovations permanentes de Zetes est la création, le développement et la commercialisation mondiale de sa suite de logiciels MCL-Collection.

En 1992, Zetes a constaté que la plupart des projets d'intégration d'Auto-ID comportaient beaucoup d'exigences communes. Afin d'être plus efficace et d'améliorer la qualité globale de la mise en oeuvre, Zetes a regroupé au sein d'un progiciel les fonctionnalités fréquemment requises, et a créé pour les applications d'Auto-Id un langage de programmation servant à l'incorporation régulière de ces fonctionnalités éprouvées aux efforts de développement des applications personnalisées. Par la suite, Zetes a renforcé l'environnement du développement, de manière à fournir une interface de graphisme, et a étendu les capacités de manière à inclure des serveurs de communication et des « ponts » permettant l'intégration à des applications et à des bases de données d'entreprise. Les composants entièrement intégrés de cette suite de logiciels ont permis à Zetes d'abrèger considérablement la durée de ses cycles de ventes, d'intégration et de mise en oeuvre, ce qui procure à la Société un avantage concurrentiel.

En 1998, la Société a signé un contrat OEM avec Symbol Technologies, constructeur d'ordinateurs mobiles de premier plan dans ce secteur. A la suite de l'adhésion de Symbol, d'autres constructeurs ont demandé à fabriquer MCL-Collection en OEM. En 2002, la Société a signé le premier de nombreux contrats d'OEM additionnels avec d'autres constructeurs d'ordinateurs mobiles. MCL-Collection est également licenciée en OEM par Datamax, constructeur Auto-ID d'imprimantes codes à barres et d'imprimantes pour étiquettes RFID. Le logiciel MCL intégré rend les imprimantes intelligentes.

A présent, MCL-Collection a évolué en devenant un outil de développement de logiciels à productivité élevée destiné à la conception d'applications destinés au personnel mobile, à la mise en oeuvre et à la gestion. C'est une suite de logiciels directement utilisable par les entreprises et basée sur des standards, qui intègre de façon transparente les technologies les plus récentes, en permettant la compatibilité avec les ordinateurs mobiles, avec la multiplicité des constructeurs, et entre plates-formes. Par l'intégration de l'informatique mobile, des infrastructures sans fil et des technologies de capture des données telles que les scanners de codes à barres, l'identification par fréquence radio et la reconnaissance vocale, MCL-Collection aide les organisations à déployer des applications multimodales cruciales pour une mission donnée et à la demande, pour améliorer la productivité du personnel, réduire les coûts, et réaliser un avantage concurrentiel. Depuis 1992, MCL-Collection a été mis en oeuvre dans des milliers de sites du monde entier par des organisations, grandes et petites, et représentant des secteurs d'activité aussi divers que le commerce de détail, la banque, les soins de santé, les administrations, les transports et la logistique, l'entreposage, les services extérieurs et la fabrication.

La plus récente amélioration qui a été apportée à MCL-Collection comprend l'intégration de capacités de reconnaissance vocale et de synthèse vocale permettant aux développeurs de créer, à l'intention du personnel du client, des applications mobiles avec entrée et sortie vocale. Ces efforts de recherche et de développement ont procuré à la Société des compétences approfondies en reconnaissance vocale.

6.6. PRINCIPALES ALLIANCES DE ZETES AVEC DES FOURNISSEURS

Zetes a une offre complète de produits et de services soutenue par de solides partenariats noués avec des leaders de l'industrie. La stratégie d'entreprise de Zetes (voir section 6.3.4) indique que la Société a l'intention d'intégrer uniquement les "meilleurs produits de leur catégorie". Conformément à cette stratégie, comme indiqué ci-dessous, Zetes a noué un certain nombre d'alliances et de partenariats pour promouvoir cet objectif.

Partenaire	Offres du partenaire intéressantes pour Zetes
Advanced Computer Systems	Lecteurs de cartes à puces connectés
Axalto	Cartes à puce
Cisco Systems	Points d'accès et routeurs de réseau sans fil
Datalogic	Lecteurs de codes à barres, ordinateurs mobiles
Datamax	Imprimantes de codes à barres
Image (Markpoint)	Imprimantes à rendement élevé
Intermec Technologies	Lecteurs de codes à barres, ordinateurs mobiles, WLAN
Microsoft	Applications client eID
NEC	Algorithmes d'analyse d'empreintes digitales & technologie des Systèmes d'Identification Automatisée d'empreintes digitales (AFIS)
SAMSys	Modules lecteurs RFID
SAP	Logiciel ERP
Scansource	Equipement Auto-ID
Sun Microsystems	Intégration de middleware eID (voir "Glossaire")
Symbol Technologies	Lecteurs de codes à barres, ordinateurs mobiles, WLAN
Vocollect	Ordinateurs mobiles pour travail dirigé par la voix™
Xiring	Terminaux mobiles pour cartes à puce
Zebra	Imprimantes de codes à barres

La solidité de ces partenariats, leur importance et leur valeur pour Zetes sont illustrées par la confiance que ces partenaires témoignent à la Société lorsqu'ils partagent des informations relatives aux technologies futures et aux projets de produits, et lorsqu'ils divulguent des informations stratégiques à Zetes. Ces partenariats fournissent à la Société une connaissance précoce des nouvelles technologies et l'accès à celles-ci. Par ailleurs, Zetes est très fréquemment invitée à participer à des programmes bêta. Elle a tiré parti de ce fait pour développer des compétences dans ces nouvelles technologies, et pour être positionnée de manière à les intégrer dans des solutions pour les clients dès que ces technologies sont mises sur le marché. La Société est persuadée que ces relations confèrent à Zetes un avantage concurrentiel par rapport aux grands concepteurs de systèmes qui ne sont pas spécialisés dans ces technologies et dans ces marchés et qui, par conséquent, n'ont pas ces relations spéciales ou les compétences sous-jacentes.

6.7. CONCURRENCE

6.7.1. Positionnement

Zetes est intégrateur de systèmes dans le secteur de l'Auto-ID. Sa connaissance du marché, sa spécialisation technologique, son leadership dans les services d'intégration et sa large couverture ainsi que son rayonnement géographique se combinent pour lui apporter une position unique et avantageuse.

Depuis 1984, Zetes investit en permanence pour renforcer ses offres en termes de technologies supportées et de services à valeur ajoutée, et croître en termes de couverture géographique et de marché. Au fil des ans, Zetes n'a cessé de consolider sa position sur le marché de l'Identification des Biens et elle est désormais un leader reconnu dans ce domaine où, contrairement à beaucoup de ses concurrents qui opèrent principalement comme revendeurs locaux ou de matériel à mono-technologie, Zetes s'est positionné comme un véritable intégrateur de systèmes paneuropéen maîtrisant différentes technologies. Ces dernières années, la Société s'est également positionnée stratégiquement avec l'objectif de faire partie des leaders sur le marché de l'Authentification de Personnes.

6.7.2. Différentiateurs clefs de Zetes

- Prestations professionnelles à compétences multiples.
- Connaissance du marché.
- Savoir-faire technologique.
- Prestations à valeur ajoutée; fournisseur de solutions complètes.
- Base de clientèle.
- Couverture géographique—multiculturelle.
- Rayon d'action mondial.

6.7.3. Principaux concurrents

Il n'est pas possible d'indiquer les parts de marché de Zetes et de ses concurrents, en raison de la fragmentation du marché et du manque de données fiables, comme les concurrents sont principalement des entreprises privées qui ne publient pas d'information financière.. Néanmoins, on peut affirmer qu'à l'échelle mondiale, il existe peu de sociétés qui puissent rivaliser avec le positionnement de Zetes sur les marchés tant de l'Identification des Biens que de l'Authentification de Personnes, et qui proposent la même gamme de compétences, la même couverture géographique étendue et le même rayonnement international.

Bien que bénéficiant d'une position sans équivalent, Zetes n'est pas exposée simultanément à une double concurrence en Identification des Biens et en Authentification de Personnes. La concurrence provient essentiellement des intégrateurs de systèmes et, à certaines occasions limitées, des constructeurs actifs dans le secteur de l'Auto-ID. Puisque les activités de Zetes sont axées sur l'Europe et l'EMEA (Europe – Moyen-Orient – Afrique), cette discussion sur la concurrence est également limitée à l'Europe.

6.7.4. Identification des Biens

6.7.4.1 Intégrateurs de systèmes

Zetes rencontre quatre types de concurrents dans ce secteur:

- Des acteurs spécialisés dans les solutions d'Identification de Biens.
- Des acteurs locaux de taille petite et moyenne qui visent des sous-segments de marché limités.
- Des acteurs de taille petite et moyenne cherchant à promouvoir une seule technologie.
- Des entreprises actives dans l'intégration de systèmes informatiques traditionnels ou dans le conseil informatique.

Les acteurs qui ont une présence directe dans plusieurs pays européens, et qui créent des solutions d'Identification de Biens en adoptant une large gamme de technologies, sont idéalement placés pour défier Zetes dans un environnement concurrentiel. Zetes a connaissance d'une seule entreprise, Peak Technologies Europe, qui correspond à ce profil.

Les acteurs locaux de taille petite et moyenne se heurtent à des difficultés en tentant de mettre en oeuvre des projets pour des comptes multinationaux.

Les acteurs de taille petite et moyenne sont soit spécialisés dans un type de matériel (imprimantes, ordinateurs mobiles, terminaux sur chariots élévateurs...) soit actifs dans la promotion d'une seule technologie (reconnaissance vocale, par exemple). En conséquence, ces acteurs sont limités dans les projets qu'ils peuvent assumer car un seul matériel ou une seule technologie est rarement suffisante à l'heure actuelle pour répondre à tous les besoins des utilisateurs finals. En fait, pour acquérir un avantage concurrentiel dans un monde qui évolue rapidement, les utilisateurs finals requièrent un intégrateur de systèmes qui ait la maîtrise de plus d'un matériel et de plus d'une technologie.

Les entreprises actives dans l'intégration de systèmes informatiques traditionnels ou dans le conseil informatique abordent habituellement le marché de l'Identification des Biens sans considération particulière pour les qualités spécifiques, les caractéristiques, les attributs ou les technologies de ce marché. Leur manque de repères précis dans les solutions d'Identification des Biens constitue une barrière à leur succès sur ce marché. Bien entendu, avec un niveau suffisant d'investissements et d'expérience, ces sociétés pourraient accroître à l'avenir leur savoir-faire et, par conséquent, leur pénétration du marché. Heureusement pour Zetes, ses marchés sont souvent perçus comme des marchés de niche par ces grandes sociétés informatiques telles que IBM et EDS. En fait, ces acteurs, avec leur présence mondiale, sont fréquemment sélectionnés pour des méga-projets mondiaux, qui incluent souvent des sous-projets d'Identification des Biens qui sont outsourcés vers des sociétés telles que Zetes, lesquelles sont spécialisées dans ces solutions. Il en résulte que Zetes est très bien positionnée pour avoir une relation de synergie plutôt qu'une relation de concurrence avec ces entreprises informatiques traditionnelles.

6.7.4.2 Fabricants

Il y a plusieurs années, pour tenter d'émuler le modèle IBM, certains des principaux constructeurs de matériel Auto-ID du secteur ont entrepris de devenir des fournisseurs de solutions globales, ce qui les a amenés à entrer en concurrence avec Zetes. Néanmoins, au cours des dernières années, la plupart d'entre eux ont abandonné et se sont recentrés sur leurs activités fondamentales de constructeurs. Par conséquent, ils ont mis en œuvre des stratégies « propres » de pénétration du marché, et il est certain qu'en Europe, ils n'interviennent plus comme intégrateur de systèmes ou ne font plus concurrence à Zetes. Néanmoins, certains des constructeurs horizontaux de petite taille continuent à intervenir en direct.

Dans certains sous-marchés verticaux tels que l'entreposage, Zetes connaît une certaine concurrence venant de constructeurs de petite taille dont les produits ne figurent pas dans l'offre de Zetes. Certaines de ces sociétés ont un modèle d'activité mixte qui inclut l'approche directe des utilisateurs finals.

6.7.5. Authentification de Personnes

Le paysage concurrentiel de l'Authentification de Personnes varie d'un segment de marché à l'autre. Sur les deux marchés sur lesquels Zetes se concentre actuellement, c'est à dire les gouvernements et les institutions, l'environnement concurrentiel peut être décrit dans les termes suivants.

Sur ces marchés, Zetes rencontre typiquement des consortiums, et non des entreprises isolées. Ces consortiums se composent fréquemment de sociétés qui impriment des cartes sécurisées et de grands intégrateurs de systèmes informatiques. Parfois, ils comprennent également des acteurs locaux ayant de l'influence à ce niveau.

Pour les projets de plus petite taille, Zetes rencontre également des sociétés spécialisées telles que Viisage, Digimarc et Identix.

Les entreprises qui impriment les cartes sécurisées, telles que Gieseke Devriendt et Oberthur, sont en train de pénétrer le segment de marché de l'eID à partir du monde fiduciaire, où elles impriment des titres boursiers, des obligations, des chèques et des billets à ordre. Ces acteurs n'ont aucune connaissance du secteur de l'Auto-ID, pas plus qu'ils n'ont d'expérience de l'intégration des systèmes. Par conséquent, ces sociétés forment des consortiums avec les grands intégrateurs de systèmes informatiques tels qu'IBM et EDS, afin d'être en mesure de fournir des solutions d'eID complètes et d'être concurrentiels sur ce marché.

A l'inverse, comme en Identification des Biens, Zetes fournit des solutions complètes « clef en main » en Authentification de Personnes.

En outre, certains des acteurs de premier plan dans l'Authentification de Personnes sont actuellement des sociétés « low-tech » traditionnelles qui créent des documents en papier portant les photos des personnes. Un changement de paradigme significatif est en train de se produire sur ce marché. Si ces acteurs veulent rester concurrentiels sur ce marché, il leur faut passer du monde analogique au monde numérique et électronique.

6.7.6. Conclusion

Bien qu'elle jouisse aujourd'hui d'une position concurrentielle unique et avantageuse dont elle jouit actuellement, Zetes n'a pas l'intention de sous-estimer la concurrence alors que des acteurs potentiels prennent conscience des perspectives de croissance offertes par les marchés de Zetes — et par le marché de l'Authentification des Personnes en particulier. Zetes est bien consciente que des entreprises aux ressources plus importantes que les siennes pourraient faire en sorte de s'établir comme acteurs de premier plan sur ces marchés.

Par ailleurs, elle sait très bien que ses concurrents pourraient développer des solutions moins coûteuses ou plus efficaces que les siennes, et que les clients pourraient préférer les solutions, les technologies ou les produits proposés par ses concurrents.

Le challenge auquel est confrontée Zetes, en Identification des Biens, est de devenir un acteur davantage global tout en demeurant perçue, en même temps, comme suffisamment locale pour être capable d'être proche des spécificités des marchés locaux.

6.8. RESSOURCES HUMAINES

Le nombre d'employés (équivalents temps plein) travaillant pour Zetes à la fin des trois derniers exercices était le suivant :

Date	Nombre d'employés
Décembre 2002	429
Décembre 2003	475
Décembre 2004	458
Juin 2005 ⁽¹⁾	440
Octobre 2005	440

⁽¹⁾ A l'exclusion de l'activité de distribution, voir aussi la section 7.3.4.2.

Les frais de personnel s'élevaient à € 24.154.271 pour Zetes en 2004, y compris les frais de pension.

En décembre 2004, Zetes employait 431 personnes (équivalents temps plein et à l'exclusion de l'activité de distribution) réparties sur 8 pays européens. Zetes était établie initialement en Belgique. Par conséquent, à ce jour, la majorité de ses collaborateurs, environ 47 %, sont employés en Belgique.

Voici un tableau récapitulatif de la répartition des employés de Zetes par segment :

Date	Identification des Biens	Authentification de Personnes	Distribution	Groupe	Total
Déc-04	351	69	27	11	458
Juin-05	349	79	0	12	440

Le tableau suivant résume la répartition en Europe du personnel de Zetes :

Pays	Effectifs en équivalents temps plein ¹¹
Belgique	201,3
France	21,0
Allemagne	39,0
Irlande	26,0
Pays-Bas	44,4
Portugal	58,0
Espagne	22,0
Royaume-Uni	19,0
Total	430,7

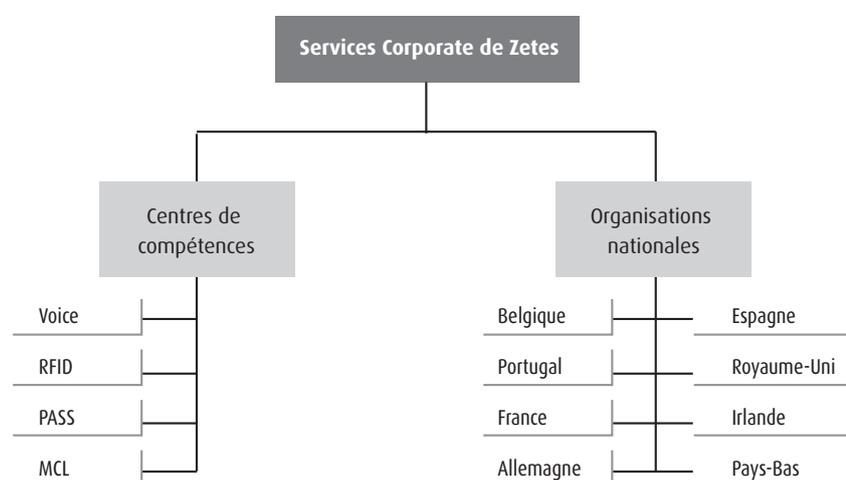
¹¹ Note : Ces chiffres excluent l'activité de distribution (activité vendue en avril 2005), qui représentait 27 personnes à la fin 2004

Ci-après le profil du personnel de Zetes en résumé :

Profil du personnel	Effectifs temps plein ¹¹
Ventes et Pré-vente	106,0
Services professionnels	117,6
Production	33,0
Services à la Clientèle	88,5
Services généraux	85,7
Total	430,7

Note : La production ne concerne que Zetes CardS pour les cartes à puce (documents sécurisés). Les 33 personnes mentionnées ci-dessus sont responsables du fonctionnement de la chaîne de production des documents, ils procèdent à l'étalonnage et au réglage de précision des équipements (tels que les lasers), ils assurent les fonctions informatiques associées à la personnalisation des documents, ils assurent la qualité des documents, et ils assurent la logistique de la livraison des documents sécurisés.

Structure de la société



Chez Zetes, les Services Corporate sont chargés de la stratégie, du support des opérations et des activités de croissance, du financement et du contrôle financier de la Société.

Les centres de compétences sont des équipes qui se spécialisent dans les nouvelles technologies. Zetes a actuellement quatre équipes de ce type:

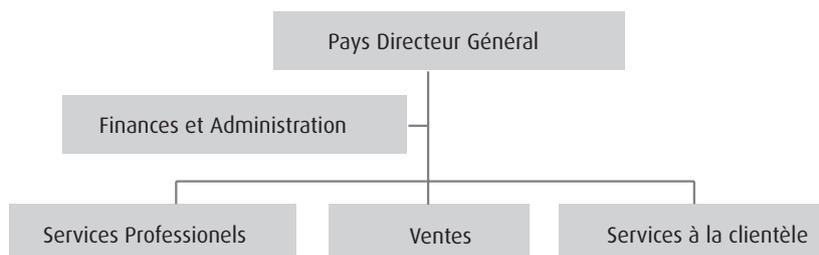
- Zetes Voice;
- Zetes RFID;
- Zetes PASS (Authentification de Personnes et Services de Sécurité/Personal Authentication and Security Services);
- MCL.

Les trois premières équipes constituent une ressource pour les organisations nationales. Ces centres de compétences se concentrent sur l'expertise dans les nouvelles technologies. Ils effectuent des recherches sur les nouvelles technologies, et ils les développent en vue de leur utilisation dans le cadre des solutions de Zetes et par l'ensemble de la Société. Ils fournissent une assistance au niveau du conseil en pré-vente et au niveau de la mise en œuvre des projets qui utilisent les nouvelles technologies. Ce sont des équipes centralisées qui ont des responsabilités trans-nationales.

Pour une description de MCL, voir section 6.5.8.1.

¹¹ Note : Ces chiffres excluent l'activité de distribution (activité vendue en avril 2005), qui représentait 27 personnes à la fin 2004

Schéma d'organisation dans les pays



Les organisations nationales sont des centres de profit décentralisés. Ces centres sont responsables du développement des activités dans leurs pays respectifs.

Les organisations nationales sont décentralisées de manière à être proches des marchés qu'elles desservent. Néanmoins, leur décentralisation ne signifie pas une autonomie de fonctionnement. Les organisations nationales sont toutes structurées identiquement et endent compte à Zetes Corporate. Chaque organisation nationale a une structure qui comporte : un Directeur Général, un département Ventes, des Services Professionnels, des Services à la clientèle, et un staff administratif.

Les collaborateurs du département Ventes sont les personnes qui assurent la présence commerciale de Zetes sur le marché et construisent son portefeuille d'affaires. Ils sont actifs sur, et souvent spécialisés dans les marchés cibles de Zetes, tels que la fabrication, l'entreposage, les transports, les organisations gouvernementales et le secteur bancaire.

En ce qui concerne les Services Professionnels, il s'agit d'un personnel composé en majeure partie d'analystes-programmeurs, de développeurs seniors, de consultants techniques en pré-vente, et de gestionnaires de projets. Ce sont les personnes qui implémentent les solutions de Zetes.

Le Service à la clientèle est une équipe qui est responsable de la maintenance et des réparations des équipements installés chez les clients.

Le personnel des services Finances et Administration s'acquitte des diverses fonctions de gestion de la Société, tant au niveau individuel, par pays, qu'au niveau centralisé, pour le Groupe.

On trouvera ci-joint un aperçu des CV des responsables susmentionnés :

Services Corporate

M Alex Driesen

Fonction : Développement Corporate

Nationalité : Belge

Age : 38 ans

Formation : Executive MBA, FBS
Maîtrise en Applications Informatiques Scientifiques, PUC
Maîtrise en Sciences Industrielles, IHAM

Nombre d'années chez Zetes : 14 ans

Employeur précédent: Barco Graphics

M Benoît Heins

Fonction : Relation avec les investisseurs

Nationalité : Belge

Age: 42 ans

Formation :Diplôme d'Ingénieur Commercial de l'Université catholique de Louvain

Nombre d'années chez Zetes : 5 ans

Employeur précédent: Vice-conseiller belge à la Commission Bancaire et Financière

M Eric Vandermeersch

Fonction : Directeur de l'unité de production de cartes
Nationalité : Belge
Age: 37 ans
Formation : Diplôme d'Ingénieur Commercial de l'Université catholique de Louvain
Nombre d'années chez Zetes : 2 ans et 9 mois
Employeur précédent : Directeur des Ventes d'ACG à Singapour (Asie du Sud-Est)

M Marcel Kars

Fonction : Directeur des centres de compétences Voix & RFID de Zetes
Nationalité : Néerlandais
Age: 38 ans
Formation: Diplôme en Logistique de Gestion de la National Transport Academy à Venlo (NL)
Nombre d'années chez Zetes : 3,5 ans
Employeur précédent: Directeur des Ventes chez SyVox Europe

M Ronny Depoortere

Fonction : Directeur du centre de compétences de Zetes PASS
Nationalité : Belge
Age: 37 ans
Formation: Maîtrise en Administration des Affaires - Leuven
Ingénieur Civil en Electronique - Leuven
Nombre d'années chez Zetes : 3 ans en tant que contractant
Employeur précédent: Vice-Président & Directeur Général de Utimaco Safeware

M Jean-Luc Forster

Poste : Directeur de la R&D, Technologies MCL
Nationalité : Français
Age : 44 ans
Formation : Diplôme d'Ingénieur en Electronique (ECAM), Belgique
Nombre d'années chez Zetes : 13 ans
Employeur précédent: Ingénieur en Electronique / Philips Electronic

Directeurs nationaux**Belgique et Pays-Bas****M Carlo D'Agnolo**

Nationalité : Néerlandais
Age : 52 ans
Formation: Diplôme d'Ingénieur Industriel et de Sciences en Gestion, Eindhoven University of Technology (Pays-Bas)
Nombre d'années chez Zetes: 2 ans
Employeur précédent : Directeur Général chez Enschede/Sdu

Allemagne**M Rainer Skau**

Nationalité : Allemand
Age : 41 ans
Formation : Ingénieur en Electricité, Université des sciences appliquées de Krefeld, Allemagne
Nombre d'années chez Zetes : 11 ans
Employeur précédent : Theimeg GmbH (actuellement Cattron-Theimeg GmbH à Mönchengladbach), ingénieur des ventes

Irlande et Royaume-Uni

M Peter Beacham

Nationalité : Britannique

Age : 50 ans

Nombre d'années chez Zetes: 7 ans

Employeur précédent: ICS Identcode Systems – Directeur des ventes

M Eoin O'Shea

Nationalité : Irlandais

Age: 38 ans

Formation: Membre du Institute of Chartered Accountants Ireland
Diplôme en Administration publique, Université de Limerick

Nombre d'années chez Zetes : 3 ans

Employeur précédent : Directeur Financier du Groupe Orygen Ireland Ltd

Portugal

M Pascal Fevry

Nationalité : Belge

Age : 38 ans

Formation : Administration des affaires avec back-ground technique d' Ingénieur Commercial (ULB, Bruxelles)

Nombre d'années chez Zetes : 5 ans

Employeur précédent : Dexia (précédemment Banque Paribas Belgique) Senior Account Manager

M Tiago Conceição

Nationalité : Portugais

Age : 35 ans

Formation : Ingénieur en informatique - Cocite

Nombre d'années chez Zetes : 9 ans

Employeur précédent: DGITA – Analyste software

Espagne

M Juan José Martínez

Nationalité : Espagnol

Age: 43 ans

Formation : COU. Ecole Marianista Amorós

Nombre d'années chez Zetes : 5 ans

Employeur précédent: Radiocom Multicomunicaciones, Directeur Général

6.9. PROCÉDURES EN JUSTICE

Dans le cours normal de ses affaires, au 30 juin 2005, Zetes était impliquée dans trois procédures, en qualité de demandeur ou de défendeur, relatives à des demandes portant chacune sur un montant supérieur à € 100.000 , qui sont décrites ci-dessous.

Zetes a constitué une provision pour litiges d'un montant s'élevant à € 0,147 million et a des engagements hors bilan s'élevant à € 0,072 million au 30 juin 2005. Cette provision ne couvre pas les actions intentées contre Zetes pour lesquelles les dommages n'ont pas été estimés, ou à propos desquelles les perspectives de succès du demandeur sont considérées par Zetes comme devant être trop faibles.

Zetes n'est pas en mesure de prédire les résultats définitifs des procédures pendantes à son encontre, et dont certaines peuvent avoir une issue défavorable pour Zetes, et qui peuvent obliger Zetes à verser des dommages et intérêts au(x) demandeur(s).

Les principales procédures civiles dans lesquelles Zetes est impliquée sont les suivantes (procédures regroupées par catégories similaires) :

Actions intentées contre Zetes :

- Trois procédures relevant du droit du travail ont été intentées par d'anciens employés de Zetes;
- Zetes fait face à une action portant sur des arriérés de paiement relative à la livraison par Computer Compta Systems SA d'un système IT intégré, d'un montant d'environ € 60.000 (hors intérêts). Zetes a introduit une demande reconventionnelle au cours de la procédure.

Actions intentées par Zetes :

- Zetes a interjeté appel contre un jugement du tribunal de commerce de Bruxelles, par lequel Zetes a été condamné à payer une somme d'environ € 100.000 à Belgacom SA à titre d'arriérés de paiement relatifs au développement par Belgacom SA et à la distribution par Zetes, en qualité de sous-traitant, de lecteurs de cartes SIS.
- Zetes a interjeté appel contre un jugement du tribunal de première instance de Bruxelles ordonnant à Zetes de cesser de violer les droits de copyright de Voxware NV sous peine d'une astreinte de €100.000 par infraction. Zetes se conforme aux termes de ce jugement en première instance.
- Zetes a entamé une procédure judiciaire contre deux actionnaires minoritaires de IND, une filiale allemande du Groupe Zetes, afin d'obtenir le transfert des actions de cette société non encore détenues par Zetes. Ces actions ont été achetées et payées par Zetes pour la somme d'environ € 1,2 million, dans le cadre de l'exercice par Zetes d'une option d'achat portant sur 14 % du capital social de cette Société. Ces deux actionnaires minoritaires refusent de transférer ces actions bien qu'un jugement le leur ait ordonné le 12 septembre 2005. La période pendant laquelle un appel pouvait être interjeté contre ce jugement a expiré. Après vérification, il apparaît qu'aucun appel n'a été introduit durant cette période. Cependant, la Société n'en a pas encore reçu de confirmation écrite.

7. COMMENTAIRES ET ANALYSE PAR LE MANAGEMENT DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS D'EXPLOITATION

Les commentaires et l'analyse reprise ci-après doivent être lus en liaison avec (i) la section intitulée « Données financières sélectionnées » et les comptes consolidés audités de la Société, y compris les notes explicatives annexées à ceux-ci, qui figurent dans le présent prospectus. Certaines déclarations de cette section sont « prospectives », et devront être lues en relation avec la mise en garde intitulée "Informations prospectives". En 2004, pour la première fois, la Société a préparé ses comptes consolidés selon les normes IFRS. Les comptes 2003, préparés à l'origine selon les normes comptables belges, ont été re-établis selon les normes IFRS et audités à des fins de comparaison.

Une comparaison commentée entre les comptes consolidés 2002 et 2003 établis selon les normes comptables belges figure dans la section 7.6.

Le rapport financier intermédiaire portant sur le premier semestre 2005 est également joint ; il inclut une comparaison ainsi que requis par les normes IAS/IFRS.

Le Commissaire aux Comptes de la Société a procédé à un examen limité (limited review) du rapport financier intermédiaire.

7.1 APERÇU

Zetes est un leader paneuropéen en intégration de systèmes (« system integrator »). La Société délivre des solutions à valeur ajoutée pour des applications d'Identification de Biens et d'Authentification de Personnes dans le marché de l'Identification Automatique (Auto-ID). Créée en 1984 et ayant établi son siège social en Belgique, la société a grandi à la fois de manière organique et externe (par acquisitions). Elle dispose aujourd'hui de filiales dans 8 pays européens (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni) et ses effectifs comptent 440 personnes. La société a généré 100,8 millions EUR de chiffre d'affaires en 2004, et 60,4 millions EUR au premier semestre 2005. En proposant des services d'intégration permettant la fourniture de solutions complètes, Zetes concentre ses efforts sur deux principaux segments d'activités :

- *Identification des Biens*: En alliant sa maîtrise des technologies de l'Auto-ID, son expérience de la communication et ses compétences en matière d'intégration, Zetes conçoit, développe et délivre des solutions complètes d'Identification des Biens pour des applications telles que la gestion des encours de fabrication, la préparation de commandes, la gestion des prix dans les points de vente en distribution, la planification des travaux de maintenance, la gestion du fret dans les transports, la gestion de ventes mobiles avec accusé de livraison.
- *Authentification de Personnes*: Grâce à la technologie de la carte à puce, la biométrie, l'encryptage, les communications sécurisées et les logiciels d'application, Zetes crée des solutions complètes d'Authentification de Personnes qui incluent la création de documents sécurisés tels que les cartes d'identité nationales, les cartes de sécurité sociale, les cartes d'électeurs, les cartes d'étudiants, les porte-monnaie électroniques et les cartes prépayées pour administrations, institutions, services financiers, assurances, transports publics et prestataires télécoms. Zetes vise particulièrement le marché des administrations et des établissements publics, mais elle est également active sur d'autres marchés où des solutions à haute valeur ajoutée sont requises.

7.2 FACTEURS INFLUENÇANT SUR LES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

7.2.1 Évolutions importantes dans l'Identification de Biens

Représentant 78 % des ventes de la Société 2004 et 72 % à la fin juin 2005, l'Identification des Biens reste l'activité principale de la Société. Les résultats opérationnels de la Société, leader paneuropéen, sont influencés par les tendances générales de l'industrie de l'Auto-ID. En 2003 et 2004, Zetes a vu plusieurs de ses clients différer leurs investissements, ce qui a ralenti sa croissance. Ceci était dû en partie au climat défavorable dont les investissements IT ont souffert, et en partie

aux incertitudes planant sur l'adoption de nouvelles technologies, notamment dans le domaine de la RFID. Ce frein est aujourd'hui levé par le changement d'analyse intervenu ; l'introduction massive de la technologie RFID étant considérée comme prématurée, Zetes a observé que ses clients ont repris leurs investissements dans les technologies reconnues et fiables. En 2004, Zetes a également investi significativement dans la technologie de la voix. Cette technologie, mature et fiable, est considérée comme la source de croissance principale pour l'activité identification de biens. Cette tendance se poursuit en 2005, comme le confirme la croissance observée au premier semestre 2005.

7.2.2 Évolution importante dans l'Authentification de Personnes

Représentant 28% des ventes de la Société sur le premier semestre 2005, l'activité d'Authentification de Personnes croît très rapidement. Cette croissance fait suite aux investissements stratégiques réalisés les années précédentes et à la demande de plus en plus importante pour l'identification digitale des personnes. En 1999, avec l'acquisition de la société Cards Encoding Cy, Zetes a matérialisé sa décision stratégique visant à ajouter l'Authentification de Personnes à son activité de base en identification automatique. Depuis lors, la Société a investi dans les activités d'Authentification de Personnes en recrutant du personnel hautement qualifié, et a vu ses activités connaître une croissance progressive. Les premiers succès remportés par Zetes sur ce marché incluent le développement et la production des cartes d'identité électroniques et de sécurité sociales belges (cartes eID et SIS), ainsi que la livraison de kits d'enregistrement d'électeurs et d'émission de cartes d'électeur destinés à la République Démocratique du Congo. Ces déploiements à grande échelle ont démontré la capacité de la Société à transférer avec succès dans son activité d'Authentification de Personnes, les compétences qu'elle a acquises par 20 années d'expérience dans l'activité d'Identification de Biens. Les projets dans l'activité d'Authentification de Personnes peuvent être très importants par rapport aux projets dans l'activité d'Identification des Biens. Etant donné que Zetes a construit (et continue de construire) sa position sur ce marché, les résultats opérationnels ont été influencés par les investissements consentis afin de permettre à la Société de décrocher d'autres contrats d'Authentification de Personnes (« business development »), et par le rythme d'exécution imposé par ses clients. Ainsi, en octobre 2002, la Société a remporté le contrat portant sur la production des cartes d'identité électroniques belges. La phase pilote a comporté la production d'un certain nombre de cartes en 2003 et 2004. Cependant, alors que la Société avait prévu le début de la production de masse pour 2004, celle-ci n'a en fait débuté qu'au 1er trimestre de 2005. Ces retards ont eu des incidences sur les résultats 2004 de Zetes. Les revenus d'un tel contrat (build and operate ⁽¹⁾) sont directement liés au nombre de cartes produites. En cumul, 159.000 cartes d'identité ont été produites en 2003 et 2004. Les revenus qui y sont liés s'élèvent à environ €1 million. Ils ne couvrent pas les coûts d'exploitation (machines de production / personnel) exposés afin de disposer d'un site prêt pour la production de masse. En 2003 et 2004, cela a engendré une perte (EBIT) et influencé négativement le cash flow, sans cependant affecter significativement la profitabilité globale du contrat (report de la production). Zetes prévoit de produire annuellement 2 millions de carte dès le second semestre 2005 et ce, pour les 5 années à venir (valeur totale des revenus : environ €65 millions pour 10 millions de cartes). Cela améliorera substantiellement les résultats de l'activité Authentification de Personnes.

⁽¹⁾ Dans un contrat « build and operate », le client appointe la Société à la fois pour le développement d'une solution et pour toute la production. La Société doit investir dans le design et le développement de l'unité de production. La société est généralement payée par carte produite pendant toute la durée du contrat. Dans certains cas, des acomptes sont versés. Les contrats de la carte d'identité et de la carte de sécurité sociale belges sont des contrats du type « build and operate ».

Dans un contrat « build and transfer », le client achète à la Société une solution complète (hardware and software) ainsi que des services d'assistance (principalement de formation et d'assistance technique). La propriété est transférée à la livraison de la solution et le client gère lui-même la production. Dans ce cas, les investissements de la Société sont proches de zéro et l'exécution des contrats limitée dans le temps. Le contrat du Congo pour l'enregistrement des électeurs est typiquement un contrat du type « build and transfer ».

7.2.3 Vente de l'activité de distribution

En avril 2005, Zetes a cédé à une société américaine son activité de distribution de matériel d'Identification des Biens. Cette activité était exercée au sein de Zetes par des sociétés travaillant sous la dénomination EuropdataConnect (EDC). Elle consistait à vendre des produits d'Auto-ID (matériel & logiciel) exclusivement à des revendeurs (modèle two-tier distribution) et à fournir à ceux-ci des services à valeur ajoutée (logistique, marketing, configuration et support technique). EDC ne vendait jamais à des clients finaux.

Distribution (en '000 €)	2004	2003	2002 ⁽²⁾
Ventes	13.174	14.450	12.697
EBITDA	358	429	364
Dette nette ⁽¹⁾	1.524	1.315	(248)

⁽¹⁾ Comptes Statutaires

⁽²⁾ Pour 2002, les ventes et l'EBITDA sont des chiffres du management

La cession de l'activité de distribution sera sans incidence opérationnelle sur les activités d'intégration de Zetes.

Le modèle de distribution privilégiait les contrats de taille moyenne. Si l'on voulait assurer la pérennité du succès de cette activité, il fallait la faire croître au niveau Européen. Pour que l'activité se développe de cette manière, il aurait fallu procéder à des investissements non négligeables. En outre, cela aurait mis Zetes en concurrence avec un de ses partenaires stratégiques. Plutôt que d'effectuer cet investissement, Zetes a choisi de vendre l'activité de distribution, de préserver sa relation avec son partenaire stratégique, et de se concentrer sur le renforcement de sa position de leader paneuropéen en intégration de systèmes. L'impact principal de ce désinvestissement est le désendettement de la Société. Cela est visible au premier semestre 2005 (voir section 7.4.4.4) : encaissement de liquidités pour un total de €3,6 millions et « déconsolidation » de dette financière pour €1,5 million

Cette activité n'est plus consolidée dans les comptes du premier semestre 2005. Seule la perte après impôts de l'activité abandonnée est intégrée dans le compte de résultat du premier semestre 2005 (perte après impôt de l'activité abandonnée). Cela représente une perte de €0,05 million pour la période courant du 1er janvier 2005 jusqu'à la date de cession de l'activité.

Un aperçu de cette activité de 2002 à 2004 est fourni à la section 7.5.

7.2.4 Acquisitions

Conformément à sa stratégie visant à devenir un leader paneuropéen en intégration de systèmes, Zetes a acquis 6 sociétés d'Identification de Biens entre 1998 et 2001. Il en a résulté pour Zetes un renforcement de sa présence qui, de belge, est devenue européenne puisqu'elle couvre à présent 8 pays d'Europe (Belgique, France, Allemagne, Irlande, Pays-Bas, Portugal, Espagne et Royaume-Uni). En ligne avec sa vision de la convergence du marché de l'Identification de Biens et de celui de l'Authentification des Personnes, Zetes a acquis la société Cards Encoding Cy en 1999, ce qui lui a permis de pénétrer le marché de l'Authentification des Personnes. Dans la majorité des acquisitions réalisées, il a été demandé aux actionnaires vendeurs de conserver une participation minoritaire pendant un certain temps, afin de stimuler leur implication et leur participation active dans le développement et l'intégration de la filiale acquise. Le plus souvent, des accords ont été signés en vue de l'achat ultérieur du solde des actions des minoritaires, à un prix habituellement basé sur les résultats. Les dernières actions détenues par les actionnaires minoritaires ont été acquises en 2004 pour une valeur (maximum) totale de €2,7 millions. Aujourd'hui, ces rachats sont considérés comme terminés (voir 7.4.4.2 et 6.9), et ils ne nécessiteront plus de moyens supplémentaires. Le dernier versement de €1,1 million, effectué en faveur des deux derniers actionnaires minoritaires allemands, a eu lieu en juillet 2005 (voir section 6.9).

Zetes a consacré du temps et des efforts à l'intégration de ces acquisitions, ainsi qu'à l'édification d'une structure de groupe internationale et professionnelle. Dans un nombre limité de cas, l'effort d'intégration a également comporté des restructurations et des mesures d'économies de coûts, qui ont ponctuellement affectés les résultats. La direction de Zetes considère aujourd'hui que la phase d'intégration est terminée, et elle envisage de nouvelles acquisitions pour poursuivre le développement de sa présence en Europe (voir également la section 2.2.3 "Utilisation des produits" et la section 7.8 "Perspectives").

7.2.5 Cyclicité et nature des projets

Les projets en Authentification des Personnes sont généralement plus importants que les projets en Identification de Biens. Ceux-ci s'élèvent plus généralement à maximum €1 voire €2 millions alors que les projets en Authentification de Personnes peuvent atteindre de €10 à €100 millions chacun.

L'exécution des projets est également différente dans les deux domaines d'activité. Ainsi, la majorité des projets en Identification de Biens sont développés et entièrement installés dès la première année. Habituellement, la société assure, pendant la durée de vie de l'application, des travaux de maintenance, de mise à jour et de réparation. A l'inverse, les projets en Authentification de Personnes exigent habituellement des périodes de mise en œuvre et de production plus longues ; il n'est pas rare que les phases pilotes s'étalent sur 1 à 2 ans, et les phases de production sur des périodes de cinq ans ou plus.

Enfin, l'apparition sur le marché de nouvelles technologies stimule les investissements. Ceux-ci seront d'autant plus importants et rapides que les entreprises peuvent tirer profit de leur introduction (gains en productivité). Il en résulte un cycle répétitif d'investissements. Grâce à l'établissement de relations à long terme avec ses clients, Zetes se positionne comme fournisseur des solutions idéal, tant pour l'introduction des nouvelles applications que pour les activités récurrentes.

La marge brute réalisée sur les contrats varie d'un cas à l'autre, essentiellement en fonction du type et du contenu de la solution fournie. Plus la partie matériel sera importante par rapport aux services offerts, moins la marge brute en pourcentage des ventes sera élevée, même si la marge en termes absolus augmente.

7.3 RÉSULTATS D'EXPLOITATION

7.3.1 Aperçu

Compte de résultats (en '000 €)	1S 2005	1S 2004	Variation	2004	2003	Variation ⁽³⁾ %
Vente	60.401	48.711	24,0%	100.829	100.105	0,7%
Marge Brute ⁽¹⁾	24.014	20.239	18,7%	41.758	40.795	2,4%
Frais de personnel	(11.530)	(11.690)	-1,4%	(24.154)	(22.992)	5,1%
Autres charges opérationnelles ⁽¹⁾	(6.503)	(5.819)	11,8%	(11.780)	(11.721)	0,5%
EBITDA	5.981	2.730	119,1%	5.824	6.082	-4,2%
Amort., Dépréc., Pertes de valeur	(2.114)	(1.800)	17,5%	(4.436)	(5.360)	-17,2%
Frais de restructuration	(276)	(121)	129,0%	(252)	97	nr
EBIT	3.590	810	343,5%	1.136	818	38,9%
Autres ⁽²⁾	(62)	(123)	-49,8%	89	(6)	nr
Résultat financier	(1.592)	(1.528)	4,2%	(2.763)	(1.840)	50,2%
Impôts	(694)	129	nr	473	(267)	nr
Profit net (part Groupe)	1.236	(713)	nr	(1.088)	(1.406)	-22,7%
Profit net (tiers)	6	0	nr	24	112	-79,5%

(1) La marge brute est supérieure par rapport celle reprise dans les comptes consolidés en raison de transaction inter-segment. Les autres charges opérationnelles sont également supérieures pour le même montant.

(2) En 1S 2005, « Autres » inclut la perte après impôts des activités abandonnées (Distribution -€49k)

(3) Les variations sont calculées sur la base des chiffres réels, non arrondis. C'est la base de calcul qui a été normalement retenue pour l'ensemble des tables incluses dans le prospectus.

En 2004, l'évolution des ventes et de la Marge brute a été positive par rapport à 2003: une légère augmentation des ventes dans un environnement difficile (investissements IT en particulier) et un léger accroissement de la marge brute (+ 2,4 %) due aux revenus récurrents et à la mise en œuvre de projets à haute valeur ajoutée. Les ventes de 2004 étaient cependant inférieures aux attentes de Zetes, qui prévoyait le début de la production de masse de la carte d'identité électronique belge pour le début de 2004. Pour des raisons externes, celle-ci n'a commencé qu'au cours du 1er trimestre de 2005. En Identification de Biens, la filiale néerlandaise a enregistré une baisse des ventes de €6 millions, ce qui occulte les bons résultats réalisés par les autres entités du Groupe Zetes (voir 7.3.2.1).

L'augmentation des frais de personnel (+5.1 %) résulte essentiellement du renforcement de l'activité Authentification des Personnes ; cet investissement a été considéré comme prioritaire dans le cadre du développement international de l'activité. Les autres charges d'exploitation sont bien maîtrisées (+ 0.5 %), ce qui aboutit à un EBITDA légèrement en baisse (-4,2 %). Les frais non cash (amortissements / dépréciation / pertes de valeur) ont diminué significativement en 2004 (-17,2 %), en particulier les pertes de valeur sur goodwill. Cela a permis de générer un EBIT en forte augmentation (+38,9 %), et ce, malgré des frais de restructuration.

Au cours du premier semestre de 2005, les ventes se sont améliorées de 24 % par rapport au 1er semestre 2004. Hors activité de distribution (ventes de €6,8 millions au premier semestre 2004), cette augmentation est de 44% d'une année à l'autre. Cette amélioration très significative est le résultat de la stratégie mise en œuvre depuis plusieurs années: en Identification des Biens, Zetes connaît une croissance durable soutenue par des revenus récurrents et par l'adoption par ses clients de nouvelles technologies telles que la reconnaissance vocale. En Authentification de Personnes, les projets tant nationaux qu'internationaux contribuent aux revenus.

Cette hausse importante des revenus et de la marge brute permet également une hausse des profits, grâce à la bonne maîtrise des coûts. Les années précédentes, la Société a recruté et formé de nouveaux collaborateurs et a engagé d'autres ressources afin d'absorber sans heurts cette croissance qui était attendue.

7.3.2 Chiffre d'affaires

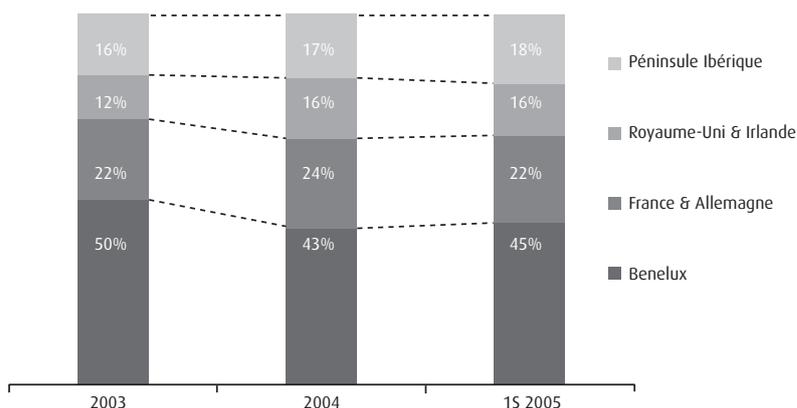
Le chiffre d'affaires consolidé de Zetes, qui a connu une légère croissance (+ 0,7 %), s'élève à €100,8 millions en 2004 contre €100,1 millions en 2003. Pour 2005, la perte de revenus potentiels résultant de la cession de l'activité de distribution est, au cours du premier semestre de 2005, totalement compensée par la croissance des revenus réalisées à la fois en Identification de Biens et en Authentification des Personnes.

Ventes (en '000 €)	1S 2005	1S 2004	Variation %	2004	2003	Variation %
Identification des Biens	43.256	36.741	17,7%	78.366	78.054	0,4%
Authentification de Personnes	17.138	5.906	190,2%	10.715	9.301	15,2%
Distribution		6.764	nr	13.174	14.450	-8,8%
Corporate	7	9	nr		6	nr
Ventes inter-segments ⁽¹⁾		(709)	nr	(1.426)	(1.706)	nr
Total	60.401	48.711	24,0%	100.829	100.105	0,7%

(1) Elimination des ventes inter-segments - c'est à dire les ventes réalisées entre l'activité d'Identification des Biens, celle de l'Authentification de Personnes, et celle de la Distribution. Au niveau de la marge brute, l'élimination n'est pas significative et elle est donc exclue.

7.3.2.1 Identification des Biens

En 2004, les ventes se répartissent géographiquement entre le Benelux (43 %), la France et l'Allemagne (24 %), la Péninsule Ibérique (17 %) et enfin le Royaume-Uni et l'Irlande (16 %). Le Benelux, région d'origine, représente encore 43 % des ventes, par rapport à 50 % en 2003. La répartition à la fin juin 2005 est la suivante : Benelux (45 %), France et Allemagne (22 %), Péninsule Ibérique (18 %) et enfin Royaume-Uni et Irlande (16 %).



Les résultats obtenus en 2004 pour les ventes en Identification des Biens sont considérés comme bons, en particulier dans le climat économique européen plutôt défavorable qui prévalait pour les investissements IT des entreprises. Ces résultats ont été obtenus grâce aux solutions innovantes et productives que Zetes a proposées à ses clients (technologie de la voix). Cette performance est également réalisée grâce aux revenus récurrents, qui résultent de l'établissement par la Société de relations à long terme avec ses clients. En 2004, les revenus récurrents, incluant les réparations, la maintenance et les consommables, a représenté environ un quart des revenus totaux de l'Identification des Biens, soit une légère hausse par rapport à 2003. Au premier semestre 2005, les revenus récurrents étaient en ligne avec les chiffres du premier semestre 2004.

En 2004, chaque entité géographique a, soit maintenu, soit accru (de manière significative dans certains cas) ses revenus par rapport à 2003, à l'exception de la filiale néerlandaise, dont les revenus ont chuté de €6,1 millions. Cette baisse est due au fait que la filiale a exécuté un important contrat dans le secteur du commerce de détail en 2003, et qu'aucun projet semblable n'a été exécuté en 2004. Afin de maintenir les ressources de la filiale Zetes BV en ligne avec son niveau d'activité, une restructuration a été mise en œuvre en 2004 (réduction des coûts).

Au cours du 1er semestre 2005, les ventes dans l'Identification des Biens ont connu une croissance d'environ 18 %. Cette croissance se répartit de la manière suivante : Benelux +12,3 % (exclusivement aux Pays-Bas, qui a retrouvé une croissance forte grâce à de nombreux nouveaux contrats), France et Allemagne +16,2 %, Péninsule Ibérique +21,2 % et enfin Royaume-Uni et Irlande +49,8 %. La croissance de Zetes est soutenue par la mise en œuvre de solutions basées sur la technologie de la voix, et par l'expansion rapide des filiales de Zetes dans les grands pays où ces sociétés peuvent tirer profit de la position paneuropéenne du groupe. Toutes les sociétés Zetes qui sont basées dans les grands pays d'Europe connaissent une croissance rapide, notamment grâce au fait que les clients les plus importants sont demandeurs d'un niveau de services que Zetes est en mesure de fournir partout.

7.3.2.2 Authentification de Personnes

En 2004, les revenus générés par l'activité Authentification de Personnes ont augmenté de 15 % par rapport à 2003, principalement à la suite de la croissance des ventes liées au contrat de la carte d'identité électronique belge. Le contrat le plus important exécuté en 2003 et 2004 portait sur la production des cartes de sécurité sociale (cartes SIS). La production de masse des cartes d'identité, initialement prévue pour le 2e semestre 2004, n'a finalement débuté, pour des raisons extérieures à la Société, qu'au 1er semestre 2005. L'installation de l'infrastructure requise dans les différentes communes belges – globalement achevée en décembre 2004 – a permis le démarrage de la production de masse. Le rythme de production pourrait varier en fonction des décisions du client, mais le nombre total des cartes qui doivent être produites dans les 5 années reste inchangé, à environ 10 millions d'unités.

Les contrats portant sur la carte SIS et sur la carte d'identité électronique représentent plus de 35% mais moins de 50 % du chiffre d'affaires total réalisé en Authentification de Personnes, tant en 2004 qu'en 2003. Les revenus liés à ces contrats sont fonction du nombre de cartes produites, ce qui garantit des revenus récurrents dans la phase de production et dans celle de renouvellement (cartes perdues / détruites / nouvelles adhésions). En plus de l'exécution de ces deux contrats, la Société a produit, grâce à ses capacités de développement et de production, des cartes bancaires et téléphoniques. La Société a également remporté et exécuté des contrats portant sur des systèmes de paiement sécurisés et sur des cartes téléphoniques prépayées dématérialisées.

Au cours du premier semestre 2005, l'accélération de la production liée aux contrats en cours et le développement des activités internationales ont permis de multiplier les revenus par 2,9. Plus de 0,8 million de cartes d'identité électroniques ont été produites et facturées au Gouvernement belge en 6 mois. Zetes prévoit de produire annuellement 2 millions de cartes dès le 2e semestre de 2005 et ce, pendant 5 ans (la valeur totale du contrat en terme de ventes est d'environ €65 millions). Simultanément, Zetes a intensifié son activité internationale. Entre autres, Zetes a livré environ 30 % du projet du Congo (valeur totale du contrat : plus de €30 millions). Cette croissance est le fruit du travail mené au cours des années précédentes, en particulier grâce aux ressources spécialisées engagées depuis 2003.

Zetes conserve également une activité récurrente de production de cartes pour les banques et les entreprises de télécommunications. Elle propose également des solutions innovantes. Par exemple, Zetes a remporté un contrat avec l'UCL pour la fourniture de cartes d'identité universitaires au 2e semestre 2005 (voir section 6.3.2.4b).

7.3.3 Marge brute

La Marge brute correspond aux ventes diminuées du coût des ventes, y inclue la sous-traitance. La marge brute en pourcentage est fortement liée à la taille des contrats - en particulier en Identification de Biens.

La signature de contrats de plus en plus importants aboutit dans la plupart des cas à des pourcentages de marge brute moindres. Elle constitue une phase de développement importante pour les différentes entités du Groupe Zetes. Ces contrats permettent aux entités de se positionner à l'égard de leurs clients, de leurs fournisseurs, et aussi de leurs concurrents. La Direction de la Société est particulièrement attentive à l'évolution de l'EBITDA pour les activités d'Identification des Biens et à celle de l'EBIT (en termes absolus) pour les activités d'Authentification de Personnes. Les amortissements des investissements réalisés (ex. pour la production des cartes) doivent en effet être pris en considération lorsque l'on évalue la performance de cette activité.

Marge Brute (en '000 €)	1S 2005	1S 2004	Variation %	2004	2003	Variation %
Identification des Biens	18.164	16.274	11,6%	33.891	33.199	2,1%
Marge % Ventes	42,0%	44,3%		43,2%	42,5%	
Authentification de Personnes	5.843	2.857	104,5%	5.813	5.273	10,2%
Marge % Ventes	34,1%	48,4%		54,3%	56,7%	
Distribution		1.099	-100,0%	2.054	2.317	-11,4%
Marge % Ventes		16,2%		15,6%	16,0%	
Corporate	7	9	-16,8%	0	6	
Total	24.014	20.239	18,7%	41.758	40.795	2,4%
Marges Totale % Ventes	39,8%	41,5%		41,42%	40,8%	

7.3.3.1 Identification des Biens

L'influence des gros contrats sur la marge brute, tel celui qui a été exécuté aux Pays-Bas en 2003, a été moins forte en 2004, ce qui a permis l'amélioration de la marge (marge brute/ vente à 43,2 % en 2004 contre 42,5 % en 2003). Ces gros contrats ont une influence importante sur le pourcentage de marge/ventes. Plus la partie matériel (hardware) est importante par rapport aux services offerts, moins le pourcentage de marge/ventes est élevée. Que la taille d'un projet soit moyenne ou grande, le niveau de services est en effet habituellement comparable. Pour cette raison, à services comparables, les projets importants disposent généralement de pourcentages de marge brute inférieurs à ceux des projets de taille moyenne.

La forte croissance des ventes au cours du 1er semestre 2005 est liée à de multiples projets incluant des services à haute valeur ajoutée, ce qui limite la baisse du pourcentage de la marge brute/ chiffre d'affaires.

7.3.3.2 Authentification de Personnes

En 2004, la marge brute a également connu une évolution positive en termes absolus (+ €0,54 million). En pourcentage des ventes (54,3 % en 2004 contre 56,7 % en 2003), la marge brute a baissé en raison de l'importance croissante des revenus des cartes d'identité. Les capacités de production ont été sous-utilisées tant en 2003 qu'en 2004, ce qui explique les performances de l'activité dans le groupe pour ces années-là.

La croissance des ventes sur le 1er semestre 2005 s'est effectuée avec une marge brute sur ventes plus faible. C'est le résultat de la réalisation de projets de structure différente (en particulier l'exécution partielle d'un contrat signé avec les Nations Unies ; par sa nature, ce projet ressemble à un gros contrat dans l'Identification des Biens) et, par le démarrage de la production de masse des cartes d'identité électroniques belges. En termes absolus, l'augmentation de la marge brute est très importante puisque la marge brute réalisée sur le 1er semestre 2005 est supérieure à la marge brute réalisée sur tout l'exercice 2004.

7.3.4 Charges d'exploitation & EBITDA

Amortissements, dépréciations et pertes de valeur (en '000 €)	1S 2005	1S 2004	Variation %	2004	2003	Variation %
Amortissements sur actifs corporels						
Identification des Biens	8.412	8.704	-3,4%	17.536	17.578	-0,2%
% Ventes	19,4%	23,7%		22,4%	22,5%	
Authentification de Personnes	2.524	1.721	46,6%	4.211	3.209	31,2%
% Ventes	14,7%	29,1%		39,3%	34,5%	
Distribution		720	nr	1.334	1.374	-2,9%
% Ventes		10,6%		10,1%	9,5%	
Corporate	594	544	9,2%	1.073	831	29,1%
Total Frais de Personnel	11.530	11.690	-1,4%	24.154	22.992	5,1%
Total Personnel % Ventes	19,1%	24,0%		24,0%	23,0%	
Autres charges opérationnelles						
Identification des Biens	4.956	4.363	13,6%	8.875	8.414	5,5%
% Ventes	11,5%	11,9%		11,3%	10,8%	
Authentification de Personnes	1.087	801	35,6%	1.698	1.871	-9,3%
% Ventes	6,3%	13,6%		15,8%	20,1%	
Distribution		239	nr	361	514	-29,7%
% Ventes		4,0%		2,7%	3,6%	
Corporate	460	416	10,5%	846	921	-8,2%
Total Autres Charges Opérationnelles	6.503	5.819	11,8%	11.780	11.721	0,5%
Total Autres Charges % Ventes	10,8%	11,9%		11,7%	11,7%	
EBITDA						
Identification des Biens	4.796	3.207	49,5%	7.480	7.207	3,8%
% Ventes	11,1%	8,7%		9,5%	9,2%	
Authentification de Personnes	2.232	334	568,1%	(96)	193	-149,7%
% Ventes	13,0%	5,7%		-0,9%	2,1%	
Distribution		141	nr	358	429	-16,4%
% Ventes		2,4%		2,7%	3,0%	
Corporate	(1.047)	(952)	10,0%	(1.919)	(1.746)	9,9%
Total EBITDA	5.981	2.730	119,1%	5.824	6.082	-4,2%
Total EBITDA % Ventes	9,9%	5,6%		5,8%	6,1%	

7.3.4.1 Identification des Biens

En 2004, les frais de personnel ont été stables (en pourcentage des ventes) et les autres charges d'exploitation ont augmenté légèrement (5,5 %), permettant une légère amélioration en terme d'EBITDA. La restructuration réalisée aux Pays-Bas (juillet 2004) et une politique de recrutement prudente dans les autres filiales ont permis à Zetes de maintenir les frais de personnel sous contrôle.

Au 1er semestre 2005, la restructuration effectuée aux Pays-Bas, continue d'influencer le niveau des frais de personnel. Dans le cadre du monitoring des filiales, des réductions de coût ont également été décidées pour la Belgique, principalement en raison de perspectives de croissance considérées comme limitées (cf également section 7.3.6).

Au 1er semestre 2005, la Société a également participé à d'importantes foires internationales, bi- ou trisannuelles, ce qui a requis des budgets de marketing non négligeables et explique en grande partie la hausse des autres charges d'exploitation constatées par rapport au 1er semestre 2004. En pourcentage des ventes, les autres charges d'exploitation sont cependant en baisse.

Grâce à l'augmentation des revenus et au bon contrôle des charges opérationnelles, l'EBITDA augmente très significativement entre le premier semestre 2004 et le premier semestre 2005 (+49.5%).

7.3.4.2 *Authentification de Personnes*

Les résultats 2003 et 2004 en Authentification de Personnes (EBITDA négatif) ne sont pas représentatifs du potentiel existant. Outre la sous-utilisation des capacités de production, ainsi qu'évoqué ci-avant, la Société a, pour des raisons stratégiques, renforcé son équipe PASS. Elle a en particulier recruté du personnel spécialisé dans les domaines de la cryptographie, de la biométrie et de la sécurité. Les frais de personnel ont en conséquence augmenté (+31.2% ou €1 million). Ces ressources hautement qualifiées ont, en terme d'effectifs, remplacé certains employés devenus excédentaires à la suite de l'acquisition de machines de production de la nouvelle génération. En 2004, Zetes a également constitué une équipe pour absorber le démarrage de la production de masse des cartes d'identité électroniques (démarrage qui est finalement intervenu au début de l'exercice 2005). Différents experts ont été engagés et affectés au business développement, permettant à Zetes de tirer profit des opportunités d'affaires existant au niveau international.

En 2004, les autres charges d'exploitation ont baissé (€-173.303 ou -9.3% par rapport à 2003). Fin 2002, la Société a décidé de fermer son site de production de cartes aux Pays-Bas. Les équipements étaient technologiquement dépassés et les capacités de production en Belgique suffisantes. Le bâtiment a continué à être utilisé jusqu'à la résiliation du bail fin 2003. C'est cette diminution des charges qui explique en grande partie la diminution constatée en 2004.

Dès le premier semestre 2005, l'exécution des contrats à l'international et en Belgique (carte d'identité électronique) assure un retour structurel à la rentabilité.

Les frais de personnel sur le 1er semestre de 2005 (€2,5 millions) sont comparables à ceux du 2e semestre 2004. Comme indiqué ci-dessus, les équipes étaient déjà en place tant pour le démarrage du contrat de la carte d'identité et que pour le développement de l'activité à l'international. Pour l'exécution du contrat signé avec les Nations Unies, la Société a eu recours à la sous-traitance. Conformément aux règles d'évaluation, celle-ci est considérée comme des coûts de marchandises et vient en diminution de la Marge Brute. Des coûts additionnels seront encourus au 2e semestre 2005 pour l'exécution dudit contrat.

Il est à remarquer que les activités internationales impliquent une augmentation des frais de voyage, ce qui explique la hausse des autres charges d'exploitation évoquée ci-avant.

La croissance rapide des revenus et la maîtrise des frais d'exploitation font monter la marge d'EBITDA à 13 %.

7.3.4.3 *Corporate*

Les frais de la structure corporate du Groupe s'élèvent à €1,9 million en 2004, en légère hausse par rapport à €1,75 millions en 2003. Ils représentent 4,6 % de la marge brute générée en 2004, et 4,3 % en 2003. La fonction corporate a été renforcée en 2003 par le recrutement, entre autres, d'un Responsable des Ressources Humaines (voir Section 6.8 pour obtenir davantage de détails sur les activités de Services Corporate de la Société).

Au 1er semestre 2005, les frais Corporate sont en légère hausse par rapport au 1er semestre 2004, à €1,1 million. La structure Corporate du Groupe est une structure légère, notamment à cause de l'organisation fortement décentralisée retenue. Les frais Corporate ont représenté 4,4 % de la marge brute générée par la Société sur le 1er semestre 2005.

7.3.5. Amortissement, dépréciation et pertes de valeur

Amortissements, dépréciations et pertes de valeur (en '000 €)	1S 2005	1S 2004	Change %	2004	2003	Change %
Amortissements sur actifs corporels						
Identification des Biens	508	577	-12,0%	1.123	1.267	-11,3%
Authentification de Personnes	491	299	64,3%	728	700	4,0%
Distribution	0	27	-100,0%	55	22	155,9%
Corporate	7	7	2,5%	21	80	-73,5%
Total	1.006	910	10,6%	1.928	2.069	-6,8%
Amortissements sur actifs incorporels						
Identification des Biens	48	33	48,2%	93	123	-23,9%
Authentification de Personnes	5	2	171,8%	6	4	59,0%
Corporate	10	1	1353,2%	3	2	51,8%
Total	64	35	80,4%	102	129	-20,4%
Amortissements sur frais de Développement						
Identification des Biens	644	687	-6,2%	1.371	1.142	20,1%
Total	644	687	-6,2%	1.371	1.142	20,1%
Dépréciations sur stock						
Identification des Biens	331	162	104,5%	751	688	9,1%
Authentification de Personnes	30	9	223,7%	19	28	-33,4%
Distribution	0	(100)	nr	36	12	187,9%
Total	361	71	409,1%	805	728	10,5%
Dépréciations sur créances commerciales						
Identification des Biens	39	89	-56,5%	11	177	-93,9%
Authentification de Personnes	0	(5)	-100,0%	(9)	57	-115,9%
Distribution	0	13	nr	78	68	14,1%
Total	39	97	-59,9%	80	302	-73,6%
Perte de valeur sur Goodwill						
Authentification de Personnes	0	0	nr	0	279	-100%
Distribution	0	0	nr	150	713	-79,0%
Total	0	0		150	992	-84,9%
Total des amortissements, des dépréciations et pertes de valeur						
Identification des Biens	1.571	1.548	1,5%	3.349	3.397	-1,4%
Authentification de Personnes	526	305	72,6%	744	1.068	-30,3%
Distribution		(61)	nr	319	815	-60,9%
Corporate	17	8	126,1%	24	82	-70,7%
Total	2.114	1.800	17,5%	4.436	5.362	-17,3%

7.3.5.1 Amortissements (hors frais de développement)

a. Immobilisations corporelles

Identification des Biens

Le niveau d'amortissement correspond aux investissements réalisés qui, historiquement, s'élèvent à environ 1 % des ventes. De par la nature de son activité, l'Identification des Biens n'exige que peu d'investissements en immobilisations corporelles (activité d'intégrateur). Les investissements réalisés en 2003, en 2004 et au 1er semestre de 2005 sont essentiellement des investissements de remplacement (équipements informatiques, véhicules et des aménagements de locaux).

Authentification des Personnes

Les investissements requis pour la production de masse des cartes d'identité électroniques ont été réalisés entre la date de signature du contrat avec le Gouvernement belge en 2002 et la fin de 2004. L'amortissement de ces investissements est fonction des cartes produites. En 2003 et 2004, l'amortissement annuel total s'est élevé à €0,7 million.

Au 1er semestre 2005, même si aucun investissement supplémentaire significatif n'a été réalisé, la charge d'amortissement augmente suite à la montée en puissance de la production des cartes d'identité (augmentation de €0,2 million).

b. Immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles n'est pas significatif (amortissement de logiciels).

7.3.5.2 Amortissement des frais de développement

D'année en année, la Société investit dans le développement de nouveaux produits logiciels MCL. MCL est un environnement qui permet le design de solutions d'Identification des Biens (voir section 6.5.8.1). En 2004 et 2005, Zetes a poursuivi ses efforts de développement en intégrant de nouvelles technologies: le Bluetooth, la reconnaissance vocale et la RFID. Les frais activés au premier semestre 2005 se sont élevés à €0,7 million par rapport à €1,2 million en 2004 et €1,6 million en 2003.

L'amortissement des frais de développement s'élève à €0,6 million pour le 1er semestre 2005, en ligne avec les années 2004 et 2003 (amortissements, respectivement, de €1,4 et €1,1 million).

Jusqu'à présent, il n'y a pas de frais de développement qui ait été pris en considération pour l'activité Authentification de Personnes.

L'intégration d'un moteur de reconnaissance vocale (voice recognition engine) dans la suite MCL a commencé en 2002 et devrait se terminer au quatrième trimestre 2005. L'impact de ces développements est attendu pour la fin 2005 / début 2006.

7.3.5.3 Stocks

Identification des Biens

L'application des règles d'évaluation engendre des dépréciations sur stock significatives tant en 2003 qu'en 2004. Le montant de dépréciation est déterminé par une analyse de rotation du stock (ventes réalisées sur la période), en utilisant des critères différents pour le stock de travail et le stock « repair ».

En Identification des Biens, la Société détient en effet un stock repair non négligeable (€3,3 millions en 2004) permettant notamment l'exécution des contrats de maintenance. Ces contrats constituent une source de revenus récurrente. Les dépréciations qui y sont liées continueront de rester significatives ; l'équipement est en effet entièrement amorti lorsque les contrats se terminent. La Société possède également un stock de travail significatif (€4,6 millions en 2004). Cela s'explique par les délais de livraison forts longs imposés par certains fournisseurs. Ce stock "stratégique" permet à la Société de répondre en temps et en heure aux besoins de ses clients. Il implique cependant des dépréciations additionnelles lorsque l'équipement acquis ne peut être revendu.

A €0,331 million, les dépréciations sur stock du 1er semestre 2005 sont en augmentation par rapport au premier semestre 2004 (+€0,169 million). Elles sont cependant considérées en ligne avec les dépréciations des années précédentes (€0,751 million en 2004 et €0,688 million en 2003).

7.3.5.4 Pertes de valeur

a. Pertes de valeur sur créances irrécouvrables

Les règles en vigueur impliquent la prise en charge des créances clients lorsque les délais de paiement sont largement dépassés et que les chances de recouvrer les montants dus sont limitées (notamment en l'absence d'une assurance crédit). Une partie des sociétés du groupe est déjà couverte par une assurance crédit.

En 2003, en Identification des Biens, les pertes de valeur sont relatives à des créances réparties sur 4 pays.

En 2004, les pertes de valeur concernent presque entièrement l'activité de distribution (non couverte par une assurance crédit).

Au 1er semestre 2005, le niveau des pertes de valeur est très limité, ce qui traduit la bonne solvabilité des clients.

b. Perte de valeur sur Goodwill

L'application du test de dépréciation sur le Goodwill (cf section 8.3.5.8c) met en évidence la nécessité de reconnaître des pertes de valeurs pour 2003 et 2004.

En 2003, la perte a atteint un montant de €1 million, qui se répartit de la manière suivante: €0,7 million pour la distribution et €0,3 million pour l'Authentification de Personnes (activité aux Pays-Bas).

En 2004, l'application du test sur les différentes filiales du Groupe conduit Zetes à devoir reconnaître une perte de valeur sur la seule activité de distribution (€149.605).

Le test de dépréciation n'a pas été réalisé à la fin juin 2005 (cf section 7.4.5). Ce test est normalement appliqué annuellement (fin décembre) sauf circonstance exceptionnelle. Il n'y a pas actuellement de circonstance de ce type. A fin juin 2005, toutes les entités du Groupe ont contribué positivement à l'EBITDA.

7.3.6 Frais de restructuration

Restructurations (en '000 €)	1S 2005	1S 2004	Variation	2004	2003	Variation
Identification des Biens	276	73	276,2%	162	(245)	nr
Authentification de Personnes	0	47	-100,0%	89	132	-32,5%
Corporate	0	0	nr	0	16	nr
Total	276	121	129,0%	252	(97)	nr

En 2003, des restructurations ont été effectuées chez CEC NL (Authentification de Personnes) et chez Zetes FasTrace (Belgique). Dans ce second cas, la restructuration a impliqué la fin des relations avec le partenaire de Zetes (rachat de sa participation) et généré, in fine, un petit bénéfice lié à des créances détenues par ailleurs par celui-ci.

En 2004, les frais (€0,25 million) concernaient essentiellement la restructuration effectuée en Identification des Biens aux Pays-Bas (mise en ligne des ressources de Zetes BV avec son niveau d'activité et de productivité / modification de la structure). Cette entité a exécuté un gros contrat en 2003, et il n'y en a pas eu de similaire en 2004.

Au 1er semestre 2005, une provision a été constituée afin de couvrir la restructuration annoncée en Belgique à la fin du mois de juin. Cette restructuration sera réalisée au 2e semestre de 2005. Les perspectives de croissance sur le marché belge sont limitées, ce qui a imposé une réaction immédiate au regard du souhait de la Société de maintenir la compétitivité et la rentabilité de ses différentes filiales. Comme pour les Pays-Bas, l'objectif est clairement de maintenir les ressources en adéquation avec le niveau d'activité et de productivité. La Société vise une diminution des frais opérationnels de l'entité belge de €0,05 million par mois.

7.3.7. EBIT

EBIT (en '000 €)	1S 2005	1S 2004	Change	2004	2003	Change
Identification des Biens	2.948	1.585	86,0%	3.969	4.056	-2,1%
Authentification de Personnes	1.706	(18)	nr	(929)	(1.007)	-7,7%
Distribution	0	201	nr	40	(386)	nr
Corporate	(1.064)	(959)	10,9%	(1.943)	(1.844)	5,4%
Total	3.590	810	343,5%	1.136	818	38,8%

En 2004, à €4 millions, l'EBIT de l'activité Identification des Biens est en légère diminution par rapport à 2003 (€4.1 millions); cette évolution est principalement due à l'évolution des frais de restructuration.

L'EBIT de l'activité Authentification de Personnes est meilleur en 2004 mais reste négatif à €-0.9 million. Si le premier semestre 2004 est quasi à l'équilibre, la fin de l'exécution du contrat de production des cartes SIS (hors remplacements pour perte / vol / destruction) et le retard dans le démarrage du contrat de la carte d'identité électronique ont engendré une perte sur le second semestre 2004.

Le premier semestre 2005 est bien meilleur tant pour l'activité d'Identification des Biens que pour celle de l'Authentification de Personnes. Les frais Corporate restent sous contrôle, ce qui permet de générer un EBIT de €3,6 millions. L'amélioration est très significative, principalement en Authentification de Personnes, avec un retour à la profitabilité.

7.3.8 Résultats financiers

En 2004, avec un montant de €2,763 millions, la charge financière nette de la Société a augmenté significativement. Cette évolution fait suite à l'augmentation de la dette nette de la Société qui, hors emprunt subordonné, est passée de €19,4 millions au 31/12/2003 à €24,6 millions au 31/12/2004. Cette hausse provient essentiellement du retard encouru dans le démarrage de la production de masse des cartes d'identité électroniques, des investissements additionnels requis pour ce projet, ainsi que de l'acquisition de participations minoritaires dans diverses filiales (IND / Zetes Multicom / Blackbird Data System) (cf 7.4.4.2 pour plus de précisions). Les intérêts sur l'emprunt subordonné émis en octobre 2001 représentent également une partie significative de la charge financière.

Enfin, en 2004, un consortium bancaire (appelé « Club Deal ») a été mis en place afin de financer les investissements prévus et de synchroniser les remboursements bancaires avec le cash-flow généré par la Société. Le coût de la mise en place du consortium est également inclus dans les charges financières.

Au 1er semestre de 2005, la charge financière nette (€1,592 million) reste élevée malgré une baisse sensible de l'endettement, qui est essentiellement intervenue au deuxième trimestre 2005.

La vente de l'activité de distribution a permis l'encaissement de liquidités pour un montant total de €3,6 millions (avril et mai 2005). La totalité de cette somme a été affectée au remboursement des échéances les plus lointaines des crédits structurés (à savoir les crédits bancaires à moyen terme remboursables selon un échéancier défini, hors crédits de location financement). Cette affectation était prévue par la convention conclue avec les banques en 2004.

Afin de respecter les clauses prévues dans cette même convention, un accord est également intervenu entre la Société et les détenteurs de l'obligation subordonnée; cet accord prévoit la capitalisation des intérêts, leur caractère subordonné et l'augmentation du taux de l'emprunt de 6 à 7 %. Sur le 1er semestre de 2005, un rattrapage de €0,2 million a été enregistré pour prendre en considération cet accord sur les périodes antérieures.

Enfin, le contrat conclu avec les Nations Unies a nécessité temporairement des lignes de crédit additionnelles, ce qui a entraîné une augmentation des charges d'intérêt et des différents frais de dossier.

7.3.9 Impôts

En 2003, la charge nette d'impôts (€267.007), se ventile en une charge fiscale de €677.797 et un crédit d'impôt différé de €410.790.

En 2004, la charge nette d'impôt est en réalité un produit de €473.479, contre une charge de €267.007 en 2003. Ce revenu se ventile en une charge de €300.300 et un crédit d'impôts différés de €773.779.

Les crédits d'impôts ont été pris en considération par Zetes dans la mesure où l'utilisation des pertes fiscales récupérables était très probable dans les entités juridiques concernées (en particulier grâce au recurring business et aux contrats signés).

Au 1er semestre 2005, le taux d'impôt s'élève à 35 % (€0,7 million par rapport à un bénéfice avant impôt de €2 millions), alors que les impôts représentaient un produit pour la société en 2004.

L'augmentation attendue pour l'exercice 2005 en terme de revenus et de profits devrait permettre l'utilisation d'une partie significative des impôts différés activés.

7.3.10 **Résultat net**

La perte nette 2004 s'élève à €1,06 million (€1,08 million part du Groupe). Cette perte est en légère amélioration par rapport à 2003 (perte nette de €1,29 million, part du Groupe €1,4 million).

Les résultats négatifs de 2003 comme de 2004 trouvent leur origine dans les charges financières élevées liée à la structure du bilan de la Société avec fort effet de levier, dans la sous-utilisation des capacités de production disponibles en Authentification de Personnes et dans la sous-performance de l'activité de distribution (rentabilité insuffisante par rapport aux coûts lié à la détention de la participation).

La structure du bilan (avec effet de levier important) découle de la politique de croissance rapide adoptée par la Société dans le passé.

Malgré des charges financières qui restent élevées, le résultat net du 1er semestre 2005 s'élève à €1,2 million, ce qui traduit les performances positives du premier semestre dans les deux domaines d'activité. La quote-part des intérêts minoritaires n'est pas significative.

7.4. **COMPTES DE BILAN**

Bilan Résumé (en 000 €)	1S 2005	2004	2003
Actifs			
Immobilisations corporelles	6.098	6.695	6.027
Immob. Incorp.& frais de développement	2.967	2.969	2.882
Goodwill	21.707	23.413	21.930
Actifs d'Impôt différé	3.362	3.455	2.680
Autres immobilisations	81	100	212
Stock	21.247	11.095	11.371
Créances Client	24.909	24.571	22.496
Autres débiteurs courants	4.288	4.615	3.381
Paievements d'avance, courant	2.853	1.511	941
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.797	1.607	1.922
Total de l'Actif	96.310	80.031	73.841
Capitaux propres et Passifs			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la maison mère	9.438	8.956	10.105
Intérêt minoritaire	155	139	1.031
Dettes subordonnée	14.000	15.236	14.000
Passifs non courants	1.837	6.917	4.400
Provisions / avantages postérieurs à l'emploi non courants	356	267	78
Passifs courants	21.140	19.325	16.908
Provisions courantes	276		76
Instruments de couverture courants	904		
Fournisseurs	35.008	14.515	12.585
Avances reçues	5.525	6.343	7.479
Autres créditeurs (admin publ. / employés / autres)	6.999	7.552	6.097
Autres passifs courants	671	782	1.082
Total des Capitaux propres et Passifs	96.310	80.031	73.841

7.4.1 Actifs non courants

7.4.1.1 Immobilisations corporelle

Les immobilisations corporelles se répartissent par activité comme suit:

Immobilisations corporelles (en 000 €)	1S 2005	2004	2003
Identification des Biens	2.315	2.140	2.828
Authentification de Personnes	3.752	4.058	2.678
Distribution	0	458	491
Corporate	31	38	30
Total	6.098	6.695	6.027

a. Investissements

De par sa nature, l'activité d'Identification des Biens ne requiert que peu d'investissements en immobilisations corporelles (activité d'intégrateur) ; les investissements consistent essentiellement en des investissements de remplacement (équipements informatiques / véhicules / aménagements de bâtiments). Ces investissements sont répartis sur les différentes entités du Groupe. Il n'y a pas d'investissement particulier qui ait été réalisé entre 2002 et 1S 2005. Zetes estime que les investissements en Identification des Biens continueront à représenter annuellement environ 1% des ventes réalisées.

L'activité d'Authentification de Personnes requiert significativement plus d'investissements que l'Identification des Biens: sécurité des bâtiments, machines de production, systèmes informatiques.

En 2003, la Société a investi dans des équipements de production de carte performants. Ceux-ci ont permis l'exécution du contrat de la carte SIS et la préparation du contrat de la carte d'identité belge. Cet investissement s'élève à €1,7 million et a été acquis en location-financement. Des investissements en sécurité (physique et informatique) ont également été réalisés.

En 2004, Zetes a investi dans une seconde ligne de production afin de disposer des capacités de production requises pour le contrat de la carte d'identité électronique. Cet investissement s'est également élevé à €1,7 million et a été acquis en location-financement.

Ainsi que mentionné ci-avant aucun investissement additionnel significatif n'est programmé en 2005 pour le contrat de la carte d'identité. A l'avenir, l'importance des investissements réalisés en Authentification de Personnes sera fonction du type de contrat à exécuter. La Société dispose aujourd'hui de capacités de production non utilisées par le contrat de la carte d'identité (environ 35 %). L'espace disponible dans le site de production permettrait, si le besoin s'en faisait sentir, d'ajouter des lignes de production sans aménagement particulier au bâtiment.

Pour le 1er semestre de 2005, les investissements s'élèvent à €0,9 million à comparer à €3 millions en 2004 et à €2,8 millions en 2003. Ils sont essentiellement relatifs à des installations et machines ainsi qu'à des équipements informatiques. La majorité des investissements relatifs à la carte d'identité ont été réalisés en 2003 et 2004.

b. Désinvestissements

La filiale espagnole du Groupe a vendu un immeuble en décembre 2004. Cette filiale a conclu avec les nouveaux propriétaires un contrat de location portant sur une durée limitée. Ce contrat ne doit pas être considéré comme un contrat de location-financement dans le sens de la norme IAS 17. La Société était également propriétaire, en Angleterre, d'un immeuble utilisé par son activité de distribution. Ce bâtiment fait partie des actifs cédés lors de la vente de l'activité de distribution en avril 2005. L'activité de distribution n'est plus consolidée au 30 juin 2005 (cf section 7.2.3). Les incidences sur les actifs corporels de Zetes sont limitées.

7.4.1.2 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (en 000 €)	1S 2005	2004	2003
Immobilisations incorporelles (hors frais de développement)			
Identification des Biens	216	247	78
Authentification de Personnes	24	23	1
Distribution	0	0	0
Corporate	75	63	1
Total	315	333	80
Frais de Développement			
Identification des Biens	2.652	2.636	2.802
Total	2.652	2.636	2.802

En 2003, les immobilisations incorporelles se sont élevées à €2,9 millions, dont €2,8 millions pour les frais de développement.

En 2004, les immobilisations incorporelles s'élevaient à €3 millions. Il s'agissait principalement de frais de développement pour l'Identification des Biens (€2,6 millions).

Le solde concernait essentiellement des licences de logiciels (suites bureautiques, logiciels spécialisés pour l'intégration de systèmes et la gestion de projets). En 2004, la Société a déployé dans son entité belge un nouveau logiciel de gestion de parc installé. L'objectif est d'optimiser la gestion du centre de réparation et de la logistique. De nouveaux modules de service après-vente et de gestion de projets ont également été déployés. L'intention est de mettre en place ce logiciel de gestion dans les différentes filiales actives en Identification des Biens.

7.4.1.3 Recherche et Développement

Les différents départements « professional services » de chaque pays et les centres de compétences de Zetes effectuent tous du développement.

Ces développements sont essentiellement réalisés dans le cadre d'un projet et, en général, intégrés dans des solutions globales. Ils ne sont pas commercialisés en tant que produit et, en conséquence, ne sont pas activables. Ces développements n'en restent pas moins fondamentaux dans la capacité qu'a Zetes à délivrer les bonnes solutions à ses clients et peuvent être considérés comme un avantage compétitif.

La seule exception concerne les produits logiciels développés par le competence center MCL. MCL est un environnement qui permet le design de solutions d'Identification de Biens (voir section 6.5.8.1 pour plus d'informations sur MCL-Collection). Cette suite de logiciels est compatible avec de multiples plates-formes, ce qui permet l'interopérabilité entre les dispositifs informatiques mobiles construits par divers fabricants. Dans ce cas, les produits sont standards et commercialisés en tant que tels.

En 2003, les frais de développement activés s'élèvent à €1,6 million et les amortissements à €1,1 million.

En 2004, l'activation s'élève à €1,2 million et les amortissements à €1,4 million.

Au 1er semestre 2005, les frais de développement activés (€0,65 million) sont équivalents aux montants amortis.

7.4.1.4 Résumé des investissements

Investissements (en 000 €) (hors développements)	1S 2005	2004	2003
Identification des Biens	687	1.108	1.122
Authentification de Personnes	167	2.110	1.859
Distribution	0	34	105
Corporate	31	83	0
Total	885	3.335	3.086

7.4.1.5 Goodwill

En 2004, l'évolution du goodwill (€23,4 millions en 2004 contre €21,9 millions en 2003) résulte de deux facteurs: l'acquisition d'intérêts minoritaires (+€1,6 million pour IND en Allemagne, Zetes IND International également en Allemagne, Zetes Multicom en Espagne et Blackbird Data System en Irlande) et le test de dépréciation du goodwill appliqué aux différentes filiales. Le résultat du test a donné lieu à une perte de valeur pour la filiale de distribution (€0,15 million).

Le test de dépréciation est appliqué annuellement pour évaluer le goodwill de chaque filiale, en utilisant ses résultats annuels. En milieu d'exercice (1er semestre de 2005), le goodwill est maintenu inchangé pour les activités non cédées (application annuelle du test). En cas d'événement exceptionnel, le test peut également être appliqué si requis.

Au 1er semestre de 2005, la modification du montant du goodwill est liée à la déconsolidation de l'activité de distribution.

7.4.1.6 Impôts différés

En 2004, le montant total des impôts différés activés de la Société s'élevait à €3,5 millions. Cette somme incluait un montant net de €0,4 million représentant la différence temporaire liée à l'application des règles IFRS et un montant de €3,1 millions relatif à des pertes fiscales. Le Conseil d'Administration de la Société a pris en considération les pertes fiscales récupérables dans la mesure où leur utilisation était probable.

7.4.2 Actifs courants

7.4.2.1 Stock

Le stock est chez Zetes un actif fort important. Sa répartition est la suivante:

Stock (en 000 €)	1S 2005	2004	2003
Identification des Biens	10.535	8.897	9.377
Authentification de Personnes	10.713	681	545
Distribution	0	1.517	1.449
Total	21.247	11.095	11.371

Le stock de l'activité Identification des Biens se divise entre le stock de travail (équipement neuf destiné aux projets), le stock « repair » (en soutien aux contrats de maintenance et aux interventions en régie), et le stock de démonstration.

La Société dispose d'un stock de travail important afin de compenser les délais de livraison forts longs de certains fournisseurs. Ce stock "stratégique" permet à la Société de répondre en temps et en heure aux besoins de ses clients.

Au 31/12/2004, le stock se ventilait de la manière suivante : stock de travail 53 %, stock « repair » 37 %, stock de démonstration et de test 10 %.

Au 1er semestre 2005, le stock de travail a augmenté significativement dans 2 filiales. Le matériel acquis devait être livré au début du 3e trimestre 2005.

Au 1er semestre 2005, le stock dans l'activité Authentification de Personnes est influencé à la hausse par le contrat avec les Nations Unies. Comme indiqué ci-dessus, une partie des livraisons a été effectuée au cours du 2e trimestre de 2005. Les équipements nécessaires au montage des kits à livrer au 2e semestre étaient déjà en stock à la fin du mois de juin. Cela explique la hausse de €10 millions enregistrée. La hausse des stocks liée à la production de la carte d'identité électronique est estimée à €0,2 million.

7.4.2.2 Créances clients et autres créances

a. Créances clients

En 2004, les créances clients s'élèvent à €24,6 millions, dont €21 millions concernaient l'Identification de Biens, €1,4 million l'Authentification de Personnes et €2,2 millions la distribution. En Identification des Biens, le DSO (Days of Sales Outstanding), indicateur du délais moyen de paiement des clients, est de 82 jours ; il est supérieur au DSO dans l'Authentification de Personnes (40 jours) et dans la distribution (52 jours). Cela résulte de la nature de l'activité (mise en place de solutions) et de la facturation en fin d'année de différents contrats de maintenance.

Par rapport à 2003 (€22,5 millions), les créances clients ont augmenté en 2004, principalement en Identification des Biens (hausse de €2 millions) et en Authentification de Personnes (€0,45 million). A l’opposé, les créances clients ont diminué en Distribution (€0,36 million), ce qui est cohérent avec la baisse du chiffre d’affaires. La balance âgée des filiales en Identification des Biens ne fait pas apparaître de problème particulier. L’évolution entre 2003 et 2004 n’est pas structurelle mais plutôt liée au calendrier de facturation. Cette évolution est également proportionnelle à l’accroissement des dettes fournisseurs.

La Société ne finance pas les équipements de ses clients ; au besoin, elle propose des formules de location-financement en introduisant une société de location-financement tierce.

Au 1er semestre 2005, la croissance des ventes en Identification des Biens (18 %) n’a pas entraîné de hausse des créances commerciales de même amplitude (5 %). Cela s’explique en partie par le caractère saisonnier de la facturation des contrats de maintenance (impact significatif sur le niveau des créances en fin d’année).

En Authentification de Personnes, la croissance est limitée à €1,4 million, essentiellement à la suite de la hausse des ventes de cartes d’identité électroniques. Les factures relatives à la livraison des kits au 2e trimestre 2005 n’ont pas eu d’incidences sur le niveau des créances clients grâce aux modalités de paiement qui ont été négociées avec les Nations Unies pour le contrat relatif au Congo.

b. Autres créances

Autres créances (en 000 €)	1S 2005	2004	2003
Carte d’identité électronique et SIS	3.246	3.327	2.425
Autres	1.042	1.288	956
Total	4.288	4.615	3.381

Créances relatives à la carte d’identité électronique et à la carte SIS

Le contrat relatif aux cartes d’identité électroniques et le contrat SIS sont comptabilisés en fonction de leur avancement. En 2004, la partie la plus importante des autres créances était relative au contrat des cartes d’identité électronique. Elle était en hausse, dans l’attente d’une accélération de la production. A l’inverse, la partie relative au contrat SIS était en baisse. La société anticipe une baisse de ces créances à partir du 2e semestre 2005, période où le rythme de production aura atteint sa vitesse de croisière pour une exécution du contrat en cinq ans.

Autres créances

Au 1er semestre 2005, ces créances incluent principalement de la TVA à récupérer (environ €0,6 million) et des comptes courants au nom de Zephir et Alain Wirtz (environ €0,3 million).

7.4.2.3 Paiements d’avance, courants

Les paiements d’avance, courants, correspondent à des factures de fournisseurs reçues mais relatives à une période ultérieure. Pour l’activité Authentification de Personnes, l’augmentation enregistrée en 2004 est relative à l’augmentation des ventes de cartes d’identité électroniques.

Paiements d’avance, courant (en 000 €)	1S 2005	2004	2003
Identification des Biens	602	478	393
Authentification de Personnes	2.220	985	471
Distribution	0	40	36
Corporate	31	8	42
Total	2.853	1.511	941

La hausse sur le premier semestre 2005 est liée aux avances versées à des transporteurs travaillant en sous-traitance de Zetes dans le cadre du contrat du Congo (Authentification de Personnes).

7.4.3 Dettes fournisseurs et autres dettes

Dettes fournisseurs et autres dettes (en 000 €)	1S 2005	2004	2003
Fournisseurs			
Identification des Biens	15.029	11.514	8.742
Authentification de Personnes	19.774	1.612	1.624
Distribution	0	1.276	2.018
Corporate	206	113	202
Total fournisseurs	35.008	14.515	12.585
Autres créanciers (administration publique)			
Identification des Biens	1.852	2.348	1.841
Authentification de Personnes	267	169	101
Distribution	0	5	135
Corporate	0	0	4
Total autres créanciers (admin. publique)	2.119	2.522	2.082
Autres créanciers (personnel)			
Identification des Biens	1.973	2.306	2.682
Authentification de Personnes	891	881	548
Distribution	0	16	62
Corporate	99	163	52
Total autres créanciers (personnel)	2.963	3.367	3.344
Autres créanciers (autres)			
Total autres créanciers (autres)	1.918	1.664	671

7.4.3.1 Dettes fournisseurs

En 2004, l'activité Identification des Biens a bénéficié de davantage de crédit fournisseurs qu'en 2003 (+€2,8 millions). C'est le contraire pour l'activité de distribution (-€0,74 million) où la baisse du crédit fournisseur, liée à la réduction du chiffre d'affaires, est renforcée par les conditions de paiement plus strictes imposées par ces mêmes fournisseurs. En Authentification de Personnes, les montants restent stables.

Au 1er semestre 2005, le crédit fournisseur en Identification des Biens a augmenté en proportion des ventes (18 % ou €2 millions) et des contrats à exécuter (€1,5 million - voir également la section 7.4.2.1).

Pour l'Authentification de Personnes, on observe une petite hausse de €1 million qui fait suite au démarrage de la production de masse des cartes d'identité électroniques. Le solde de la hausse, soit €17 millions, est relatif au contrat des Nations Unies (factures non échues relatives à des équipements et des fournitures livrés par des tiers ; voir section 7.4.2.1.)

7.4.3.2 Autres débiteurs

Les autres dettes (2004) se répartissent entre des dettes fiscales et des dettes envers les employés et la sécurité sociale (€3,4 millions, chiffre stable par rapport à 2003).

Une dette à l'égard de deux actionnaires minoritaires d'IND restait ouverte au 30/06/2005 (voir section 6.9). Cette somme a été payée en juillet 2005.

7.4.3.3 Avances reçues (revenus différés) et autres dettes courantes (charges à payer)

Avances reçues courantes (en 000 €)	1S 2005	2004	2003
Identification des Biens	4.428	5.217	4.119
Authentification de Personnes	1.097	1.126	3.360
Distribution	0	0	0
Corporate	0	0	0
Total des avances reçues	5.525	6.343	7.479

Les avances reçues sont relatives à des factures émises par la Société mais dont les revenus y relatifs seront reconnus au cours d'une période ultérieure. En Identification des Biens, ces revenus sont essentiellement relatifs à des contrats de maintenance. Ceux-ci permettent d'assurer aux clients le bon fonctionnement de leurs équipements. Les revenus des contrats de maintenance sont reconnus en fonction de la durée de ceux-ci sur une base linéaire. En Authentification de Personnes, les avances reçues font partie du cycle de vente habituel. Ce n'est cependant le cas ni pour le contrat de la carte d'identité électronique belge, ni pour celui signé avec les Nations Unies pour le Congo. La baisse enregistrée en 2004 est liée à l'exécution du contrat de la carte de sécurité sociale belge (SIS). Aucune avance n'a été perçue en Distribution.

Autres passifs courants (en 000 €)	1S 2005	2004	2003
Total des autres passifs courants	671	782	1.082

Les autres passifs courants sont relatifs aux charges additionnelles imputées aux comptes de résultats du 1er semestre 2005 (€0,7 million), de l'année 2004 (€0,8 million) et de l'année 2003 (€1,1 million).

7.4.4. Capitaux propres et endettement

Total des Capitaux Propres (en '000 €)	1S 2005	2004	2003
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9.593	9.095	11.136
A. Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	9.438	8.956	10.105
Capital souscrit	19.293	19.293	19.293
Capital social	19.254	19.254	19.254
Primes d'émission	38	38	38
Capital non appelé (-)			
Réserves (y inclus conversion / réévaluation)	(10.187)	(9.249)	(7.781)
Pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie non reconnues dans le compte de résultat	(904)		
Résultat de la période	1.236	(1.088)	(1.406)
B. Intérêt minoritaire	155	139	1.031

7.4.4.1 Capital social

Le capital de la Société est représenté par 3.084.770 actions (après division, voir section 3.4.3), qui ont toutes droit au dividende. Le nombre d'action peut augmenter jusqu'à un maximum de 4.267.970 actions (+1.183.200) en cas d'exercice des Warrants existants (voir dette subordonnée 7.4.4.3).

Contrat de change

A la fin juin 2005, la Société a enregistré une perte de change sur devises (€0,904 million) relative à un contrat de couverture destiné à protéger des revenus attendus en dollars (USD). Ce contrat a été signé en application de la politique de couverture du risques de change adoptée par la Société et systématiquement appliquée aux contrats importants. L'objectif est d'éviter l'impact sur les résultats de la Société de la volatilité des devises. La perte reconnue en application des normes IFRS donne l'impression que les capitaux propres de la Société sont affectés par l'évolution des devises alors qu'en fait, ils sont protégés. En effet, le contrat de change couvre le risque de change pour des revenus en USD à recevoir au 2e semestre 2005 (voir section 7.7).

7.4.4.2 Acquisition des intérêts minoritaires

En 2004, la Société a acquis les participations détenues par les actionnaires minoritaires dans les sociétés IND¹² et Zetes IND International (Allemagne), Blackbird Data Systems (Irlande) et Zetes Multicom (Espagne). Ces acquisitions s'élèvent à (maximum) €2,7 millions.

Au 31 décembre 2004, toutes les sociétés sont considérées comme détenues à 100%, à l'exception de la société Zetes Technologies (détenue à 50%) et Zetes FasTrace (détenue à 75,9%). Ces deux sociétés contribuent de manière limitée au résultat de Zetes. Il n'existe pas d'accord pour acquérir les participations détenues par les actionnaires minoritaires de ces sociétés.

¹² Zetes a payé en juillet 2005 le montant dû pour les actions des minoritaires représentant 14% du capital de la société IND. Ces actions devraient être transférées à la Société en application d'un jugement du tribunal du 12 septembre 2005 (voir section 6.9. pour plus de détails).

7.4.4.3 Dette subordonnée

a. Dette subordonnée

En octobre 2001, Zetes a émis des obligations subordonnées d'une durée de 5 ans (échéance: octobre 2006). Ces obligations, d'un montant total de €14 millions, bénéficient d'un taux d'intérêt de 7 % (voir 7.3.8); elles ont été souscrites par des investisseurs institutionnels, dont certains sont également actionnaires de la Société. Depuis le 26 octobre 2003, les intérêts, qui sont eux aussi subordonnés, ont été capitalisés ; au 30/06/2005, ceux-ci s'élevaient à €1,9 million. Ils seront payés aux obligataires avant la date de Clôture de l'Offre (voir section 3.6). Suite aux résultats du premier semestre 2005, la Société respecte en effet les exigences du consortium bancaire et est dans les conditions requises pour procéder au paiement de ces intérêts dans l'année. C'est pour cette raison que, bien qu'ils conservent leur caractère subordonné jusqu'à leur paiement, les intérêts ne sont plus intégrés dans la dette subordonnée.

b. Warrants

Des Warrants ont été émis en octobre 2001. L'exercice des Warrants est prévu contractuellement en cas d'Offre Publique de la Société (IPO). Le nombre d'actions qui seront émises suite à l'exercice des Warrants n'excèdera pas 1.183.200 actions après division des titres (voir section 3.6). L'encaissement lié à l'exercice des Warrants sera de €14 millions.

7.4.4.4 Dette financière

C'est le 26 avril 2004 qu'un accord a été conclu entre la Société et le Club Deal, constitué des trois banques principales de la Société. La structure de financement de la Société au 30 juin 2005 est la suivante:

Financement bancaire (en '000 €)	Echéance	Devise	Dette	Montant dû 2S 2005
CREDIT A / B	30/03/2006	€	74	61
CREDIT B / A	29/09/2006	€	605	250
CREDIT B / B	30/03/2006	€	302	250
CREDIT C	29/09/2006	€	531	219
Pyramide	1/11/2006	€	1.125	375
Autres (Divers)	Diverses de 2005 à 2007	€	471	235
Total			3.108	1.390

Location-financement		Devise	Dette	Montant dû 2S 05
Location-financement	Diverses de 2005 à 2007	€	2.131	632

Financement Fonds de Roulement		Devise	Utilisation	Montant dû 2S 05	Max
CREDIT REVOLVING					
CREDIT D / A	30/06/2007	€	10.000		10.000
CREDIT H	31/08/2005	€	1.875	1.875	1.875
Autres (Divers)	Diverses	€	3.914	Revolving	5.626
Total			15.789		17.501
GRAND TOTAL			21.028	3.897	

Résumé Dette Nette Financière (en '000 €)	1S 2005	2004	2003
Dette Financière ⁽¹⁾	21.028	26.242	21.308
Intérêts courants subordonnés	1.949		
Trésorerie et équivalents	8.797	1.607	1.922
Dette Nette Financière ⁽¹⁾	14.181	24.634	19.386
Dette subordonnée	14.000	15.236	14.000
Dette Nette Totale	28.181	39.870	33.386
Ratio de Gearing (Dette Nette/Capitaux Propres)	293,8%	438,4%	299,8%
Ratio de Gearing « Zetes » ⁽²⁾ (Dette nette financière hors dette subordonnée/ Capitaux Propres + Quasi Fonds Propres)	60,1%	101,3%	77,1%

⁽¹⁾ Dette subordonnée non incluse

⁽²⁾ Dans la méthodologie Zetes, les Quasi Fonds Propres incluent le produit de l'exercice des Warrants qui interviendra avant la Clôture de l'Offre. La Société et ses banquiers ont toujours considéré la dette subordonnée comme des quasi fonds propres dans le calcul du ratio de gearing.

A la date de Clôture de l'Offre, la dette subordonnée aura été remboursée (voir section 3.6). La dette nette de la Société se sera améliorée pour un montant équivalent à l'augmentation de capital liée à l'exercice des Warrants (€14 millions) et, immédiatement après, par l'augmentation de capital liée à l'Offre (€30 millions).

Au 31 décembre 2004, hors dette subordonnée de €14 millions, la dette nette de la Société a augmenté de €5,2 millions, passant de €19,4 millions (31/12/2003) à €24,6 millions (31/12/2004). Cette évolution est liée au retard enregistré dans la production de masse des cartes d'identité électroniques ainsi qu'aux investissements additionnels décidés par le Groupe pour :

- La production de ces cartes d'identité électroniques, et
- L'acquisition des participations détenues par les actionnaires minoritaires

La dette nette a fortement baissé au 1er semestre 2005, principalement en raison de la vente de l'activité de distribution, de la trésorerie dégagée par l'activité de la société, et d'un escompte obtenu sur les factures émises pour la partie exécutée du contrat du Congo. Les intérêts liés à la dette subordonnée (€1,9 million) seront remboursés avant l'Offre et sont ajoutés à la dette nette financière.

La vente de l'activité de distribution a non seulement permis de réduire la dette de manière directe (encaissement lié à la cession de l'activité) mais également indirecte (« déconsolidation » de la dette de l'activité distribution dans les comptes consolidés de la Société).

Les crédits A, B, C et D sont remboursables en cas d'Offre. La Société a l'intention de refinancer les montants à rembourser à des conditions qui prendront en considération la nouvelle structure bilantaire.

7.4.5 Fonds de roulement net

Fonds de roulement (en '000 €)	1S 2005	2004	2003
Actif			
Stocks	21.247	11.095	11.371
Créances clients	24.909	24.571	22.496
Autres créances	4.288	4.615	3.381
Paievements d'avances, courants	2.853	1.511	941
Total	53.297	41.793	38.189
Passif			
Fournisseurs	35.008	14.515	12.585
Avances reçues	5.525	6.343	7.479
Autres débiteurs (adm. publ. / personnel / autres)	6.999	7.552	6.097
Autres passifs	671	782	1.082
Total	48.203	29.192	27.243
Fonds de roulement net	5.094	12.601	10.946

En 2004, les créances clients ont augmenté normalement (€2,1 millions), en parallèle à la hausse des crédits fournisseurs (€1,9 million), et sans poser de problème particulier ; la balance âgée reste en effet de qualité. Dans l'attente du démarrage de la production de masse des cartes d'identité électroniques (intervenue au 1er trimestre 2005), les contrats de Construction ont également augmenté (€0,9 million). La baisse des avances reçues (€1,1 million) est liée à l'exécution d'un contrat important tandis que la hausse des autres débiteurs (+€1,5 million) est relative à une dette envers des actionnaires minoritaires, qui a été payée en juillet 2005.

Au 1er semestre 2005, les exigences en fonds de roulement sont moins fortes, grâce aux délais de paiement courts négociés avec les Nations Unies pour le contrat du Congo.

7.5 L'ACTIVITÉ DE DISTRIBUTION DE 2002 À 2004

Résumé					
	2004	2003	2002 ⁽¹⁾	04 vs 03	03 vs 02
Distribution					
Ventes	13.174	14.450	12.697	-8,8%	13,8%
Marge Brute	2.054	2.317	2.135	-11,4%	8,5%
% ventes de l'activité	15,6%	16,0%	16,8%		
Charges d'exploitation	1.695	1.889	1.771	-10,2%	6,6%
EBITDA	358	429	364	-16,4%	17,9%
% ventes de l'activité	2,7%	3,0%	2,9%		
Amort. / Depréc.	319	815	204	-60,9%	299,2%
EBIT	40	(387)	160	-110,3%	-341,8%

(1) Chiffres management

Revenus

Les revenus de l'activité distribution s'élevèrent à €13,2 millions en 2004, en baisse de 8,8% par rapport à 2003. À l'inverse, en 2003, la distribution avait connu une croissance de 13%, les ventes passant de €12,7 à €14,4 millions. Cette évolution et une réflexion stratégique au sein de Zetes quant à l'intérêt de cette activité ont mené la Société à procéder à sa vente (voir 7.2.3).

Marge Brute

En 2004, sous la pression de la concurrence, la marge brute exprimée en pourcentage des ventes a légèrement diminué à 15,6% contre 16,1% en 2003 et 16,8% en 2002.

C'est grâce aux services offerts, qui permettent de compenser les marges plus faibles sur le matériel, que la Marge Brute a augmenté, en valeur absolue, entre 2002 et 2003. Cette stratégie n'a pu empêcher une légère baisse de la Marge Brute en 2004.

EBITDA

Le strict contrôle des frais d'exploitation a permis de maintenir l'EBITDA entre 2002 et 2004 au niveau, faible, de €0,4 million (3% par rapport aux ventes).

Amortissements / Dépréciations / Pertes de valeur

En 2004, les pertes de valeur sur les créances clients étaient presque totalement attribuables à l'activité de distribution qui ne bénéficiait pas de la couverture d'une assurance crédit. En 2003, la perte de valeur n'était pas significative.

Les tests de dépréciation du Goodwill sur les acquisitions effectués à la fin 2004 et à la fin 2003 sur l'activité de distribution ont mené à la reconnaissance d'une perte de valeur de €0,15 million (2004) et de €0,7 million (2003). Ces pertes trouvent leur origine dans l'absence de perspectives en terme de profitabilité.

EBIT

L'EBIT de l'activité de distribution reste faible en 2002, en 2003 et en 2004, avec un EBIT négatif en 2003 à la suite de la reconnaissance d'une perte de valeur significative sur le Goodwill de l'activité (€0,7 million). Ces résultats médiocres ont partiellement motivé la décision de vente de l'activité.

7.6 COMPTES CONSOLIDÉS 2002 ET 2003 ÉTABLIS SELON LES NORMES BELGES (BELGIAN GAAP)

7.6.1 Compte de résultats

Compte de Résultats (en '000€)	Normes belges 2003	Normes belges 2002	Variation
Ventes	101.296	85.036	19,1%
Marge Brute	40.538	36.738	10,3%
Frais De Personnel	(23.579)	(21.380)	10,3%
Autres Charges d'exploitation	(11.762)	(11.407)	3,1%
Ebitda	5.197	3.951	31,6%
Amortissements sur Immobilisations	(2.255)	(2.527)	-10,8%
Dépréciation sur Stocks & Créances Commerciales	(1.194)	(771)	54,9%
Résultat Operationnel (Ebit)	1.748	653	167,9%
Produits Financiers	267	260	2,7%
Charges Financières	(3.797)	(4.242)	-10,5%
Dont Charges des Dettes	(1.768)	(2.256)	-21,6%
Dont Amortissement de Goodwill	(1.706)	(1.615)	5,6%
Dont Autres Charges Financières	(324)	(371)	-12,7%
Résultat Courant	(1.783)	(3.329)	-46,5%
Résultats Extraordinaires	1	(684)	
Résultat Avant Taxes	(1.782)	(4.013)	-55,6%
Impôts sur le Résultat	(725)	(553)	31,3%
Résultat Après Taxes	(2.507)	(4.565)	-45,1%
Part des Tiers	203	(16)	-1351,3%
Part du Groupe	(2.710)	(4.549)	-40,4%

7.6.2 Chiffre d'affaires

Les ventes ont connu une hausse significative entre 2002 et 2003 dans les trois domaines d'activité. En Identification des Biens, c'est la filiale néerlandaise qui a soutenu la croissance grâce à l'exécution d'un contrat très important pour un client actif dans le secteur de la distribution ; la filiale a ainsi augmenté ses revenus de €5,5 millions par rapport à 2002. En Authentification de Personnes, la Société a exécuté la première partie du contrat des cartes belges de sécurité sociale (SIS). Cela a généré une hausse des ventes supérieure à €4,5 millions entre 2002 et 2003.

7.6.3. Marge brute

Marge brute	Normes belges 2003	Normes belges 2002	Variation
Total	40.538	36.738	10,34%
Marge en % des ventes	40,02%	43,20%	

La Marge Brute a également été influencée par l'exécution du contrat important aux Pays-Bas en Identification des Biens et par un second en Belgique, en Authentification de Personnes. En valeur absolue, la croissance est très significative puisque la marge brute a augmenté de €3,8 millions.

7.6.4 Charges d'exploitation

Frais de personnel

Les frais de personnel ont augmenté, reflétant l'accroissement des ventes en Identification des Biens ainsi que l'exécution partielle du contrat de la carte belge de sécurité sociale, qui a également requis des ressources additionnelles.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation sont en légère augmentation par rapport à 2002. Ces charges ont fait l'objet d'une attention particulière, notamment les frais de location de bâtiments qui ont été réduits (au Royaume-Uni et aux Pays-Bas où le nombre de bâtiments loués a été réduit de trois en 2001 à deux en 2002 et à un en 2003).

7.6.5 EBITDA

En 2003, l'EBITDA a connu une augmentation significative grâce à la hausse des ventes et à une bonne maîtrise des charges d'exploitation. L'activité Authentification de Personnes a également contribué positivement à l'EBITDA du Groupe.

EBITDA	Normes belges 2003	Normes belges 2002	Variation
Total	5.198	3.951	31,56%
EBITDA % Ventes	5,13%	4,65%	

7.6.6 Amortissements et Dépréciations

Amortissements et Dépréciations	Normes belges 2003	Normes belges 2002
En '000 € / exercice clos le 31 décembre		
Amortissements sur actifs corporels	2.021	2.330
Amortissements sur actifs incorporels	234	198
Dépréciations sur stocks	876	437
Dépréciations sur créances	318	334
Sous-total	3.449	3.299
Amortissement Goodwill	1.706	1.615
Total Amortissements et Dépréciations	5.155	4.914

Dépréciations et amortissements, hors Goodwill

Les amortissements et dépréciations ont augmenté entre 2002 et 2003 (€0,15 million). Cette évolution est principalement liée à l'application plus stricte de la règle d'évaluation relative aux dépréciations sur stocks.

Amortissement du Goodwill

En plus des amortissements justifiés par la faiblesse des performances des différentes entités du Groupe, le Goodwill est amorti linéairement en 20 ans. L'amortissement est comparable en 2002 et 2003, ce qui n'appelle aucune remarque particulière.

7.6.7 Résultats financiers

La charge de la dette diminue sensiblement entre 2002 et 2003, passant de €2,3 millions à €1,8 million. Cette évolution s'explique essentiellement par la réduction du niveau d'endettement résultant de l'augmentation de capital intervenue à la fin décembre 2002.

7.6.8 Résultats extraordinaires

Des restructurations ont été effectuées en 2002 afin de créer les conditions permettant l'amélioration de la rentabilité des filiales sous-performantes.

7.6.9 Impôts

Malgré un résultat avant impôt négatif, les impôts de 2002 et de 2003 se sont élevés respectivement à €0,6 million et à €0,7 million. Cette situation paradoxale reflète la disparité de rentabilité des différentes filiales du Groupe; les profits des sociétés rentables ne peuvent être compensés par les pertes des autres sociétés, ce qui engendre une déperdition fiscale.

7.6.10. Aperçu du Bilan

Actifs (en '000€)	Normes belges 2003	Normes belges 2002
Actifs Immobilisés	28.967	28.524
Frais Etablissement	12	18
Immobilisations Incorporelles	271	607
Goodwill	22.630	22.663
Immobilisations Corporelles	5.634	4.913
Immobilisations Financières	420	323
Actifs Circulants	42.266	43.885
Créances à plus d'un An	0	178
Stock et Commandes en cours	14.351	13.265
Dont Stock	11.926	12.912
Dont Contrat de Construction	2.425	353
Créances Commerciales	24.015	22.621
Autres Créances	967	945
Placements de Trésorerie	6	12
Valeurs Disponibles	1.916	5.861
Comptes de Régularisation	1.011	1.001
Total de l'Actif	71.233	72.409

Passif (en '000€)	Normes belges 2003	Normes belges 2002
Capitaux Propres	7.748	10.699
Capital	19.293	19.293
Plus-values de Réévaluation	54	45
Ecart de Conversion	(144)	105
Réserves	(11.454)	(8.744)
Intérêts de Tiers	1.137	354
Provisions et Impôts Différés	0	247
Dettes	62.348	61.109
Dettes à plus d'un An	18.400	20.674
Dont Dette Subordonnée	14.000	14.317
Dont Location-financement	967	339
Dont Autres Dettes Financières	3.432	6.018
Dettes à un An au plus	38.555	34.936
Dettes à plus d'un An échéant dans l'année	5.287	3.110
Dettes Financières	11.576	10.223
Dettes Commerciales	12.565	14.648
Acomptes Reçus	3.334	1.400
Autres Débiteurs	5.793	5.554
Dont Impôts	1.372	1.982
Dont Employés	3.995	3.050
Comptes de Régularisation	5.393	5.499
Total du Passif	71.233	72.409

Actifs immobilisés

L'augmentation des actifs immobilisés est liée aux investissements réalisés dans l'Authentification de Personnes afin de préparer le contrat de la carte d'identité. En 2003, la Société a investi au total pour €2,8 millions contre €2,1 millions en 2002.

Le goodwill reste stable à €22,6 millions en 2003 contre €22,7 millions en 2002. C'est le résultat des acquisitions effectuées en 2003 et de l'amortissement de €1,7 million comptabilisé en application des normes comptables belges (Belgian Gaap). Les participations acquises sont les participations qui étaient détenues par des actionnaires minoritaires dans les sociétés Zetes France (21%), Zetes FastTrace (26%) et CEC Belgium (17%).

Stock

Hors contrat de construction, le stock est en diminution de €1,0 million en 2003, principalement grâce au contrôle strict mis en place. A l'inverse, le contrat de construction, essentiellement relatif au contrat de la carte d'identité, a augmenté significativement, montrant les progrès réalisés dans la préparation dudit contrat ; en 2003, un montant de €2,4 millions est inclus dans la valeur du stock contre €0,4 million en 2002.

Créances

En 2003, les créances commerciales ont augmenté de €1,4 million, ce qui représente une hausse de 6,2% à comparer avec l'augmentation des ventes enregistrées (+19,2%).

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles ont diminué significativement, passant de €5,9 millions à la fin 2002 à €1,9 million à la fin 2003. L'augmentation de capital effectuée à la fin de 2002 (€3,7 millions) a été utilisée ainsi que prévu pour la préparation du contrat de la carte d'identité.

Intérêts de tiers

L'augmentation des Intérêts de tiers (+€0,8 million) est liée au résultat de 2003 qui leur est attribuable (€0,2 million) ainsi qu'à l'achat de participations qui représentaient un montant négatif (CEC Belgium (17%)).

Dettes Financières

La dette nette, hors dette subordonnée, a augmenté pour passer de €14,1 millions en 2002 à €19,4 millions en 2003. La partie des dettes à plus d'un an échéant dans l'année a particulièrement augmenté, passant de €3,1 millions en 2002 à €5,3 millions en 2003. Afin de synchroniser les remboursements bancaires avec les cash flows de la société, notamment du contrat de la carte d'identité, un accord a été négocié avec les banques (et finalisé début 2004).

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs ont diminué très sensiblement (de €14,6 millions à €12,6 millions), reflétant la politique de contrôle de crédit mise en place par d'importants fabricants américains.

Autres débiteurs

Les avances reçues ont augmenté significativement de €1,4 million à €3,3 millions, essentiellement suite à des avances reçues dans l'activité d'Authentification de Personnes.

7.7 DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Au cours du troisième trimestre 2005, les activités d'Authentification de Personnes et d'Identification des Biens continuent l'une et l'autre de bénéficier des tendances observées sur le 1er semestre 2005.

La Société a poursuivi l'exécution du contrat signé avec les Nations Unies (fourniture de kits permettant l'enregistrement des électeurs au Congo). Le fonds de roulement, anormalement haut à la fin juin 2005, a retrouvé fin août un niveau normal en raison de la livraison au client des kits prévus et du paiement par la Société des fournisseurs y relatifs.

Même si le 3e trimestre est marqué par un ralentissement saisonnier de l'activité lié aux congés, la Société a bien géré sa position de trésorerie, qui est la suivante à fin août 2005:

Endettement net ('000 €)	Fin août 2005
A. Liquidités	7.061
B. Equivalent de trésorerie	0
C. Autres placements	0
D. Liquidités	7.061
E. Créances financières courantes	0
F. Dette bancaire à court terme	14.036
G. Partie courante de la dette non courante	4.006
H. Autre dette financière courante	77
I. Dette financière à court terme	18.118
J. Dette nette financière courante	11.057
K. Dettes bancaires non courantes	1.034
L. Obligations	0
M. Autres dettes non courantes	0
N. Dette financière non courante (1)	1.034
O. Intérêts subordonnés courant	2.132
P. Dette financière nette ⁽¹⁾	14.223
Q. Dette subordonnée	14.000
R. Dette nette totale	28.223

(1) Dette subordonnée exclue

A la date de Clôture de l'Offre, la dette subordonnée sera remboursée (voir section 3.6). La dette de la Société sera améliorée par l'augmentation de capital liée à l'exercice des Warrants (€14 millions) et, immédiatement après, par l'augmentation de capital liée à l'Offre (€30 millions).

Dette nette financière courante au 31/08/2005 (en '000€)	18.118
Cautionnée	11.690 ⁽¹⁾
Garantie	1.417 ⁽²⁾
Non cautionnée / Non garantie	5.011

(1) Caution (sûretés) :

Club Deal Crédit A Tr A : Actions de Zetes Industries (ZI) dans IND & Zetes IND International GmbH.

Club Deal Crédit A Tr B : Gage sur fonds de commerce ZI (jusqu'à €270.000) + actions de ZI dans Zetes SA & CEC.

Club Deal Crédit B Tr A & B : Gage sur fonds de commerce ZI & Zetes SA (jusqu'à €3.300.000) + actions de Zetes SA dans ID All.

Club Deal Crédit C : Gage sur fonds de commerce ZI & Zetes SA & CEC (jusqu'à €1.930.000).

Club Deal Crédit D : Gage sur fonds de commerce ZI & Zetes SA & CEC (jusqu'à €11.000.000).

(2) Actifs donnés en garantie : actifs pris en location-financement.

Dette financière non courante au 31/08/2005 (en '000€)	1.034
Cautionnée	197 ⁽³⁾
Garantie	650 ⁽⁴⁾
Non cautionnée / Non garantie	188

(3) Caution (sûretés) :

Club Deal Crédit B Tr A : Gage sur Fonds de commerce ZI & Zetes SA (jusqu'à €3.300.000) + actions Zetes SA dans ID All

Club Deal Crédit C : Gage sur Fonds de commerce ZI & Zetes SA & CEC (jusqu'à €1.930.000)

(4) Actifs donnés en garantie : actifs pris en location-financement.

Dettes subordonnée ⁽¹⁾: Principal + Intérêts au 31/08/2005 (en '000€)	16.132
Non cautionnée / Non garantie	16.132

(1) L'obligation subordonnée s'élève à €14 millions (principal) et les intérêts à €2,1 millions. L'obligation sera remboursée avant la date de Clôture de l'Offre et les détenteurs des Warrants ont confirmé qu'ils exerceront leurs Warrants avant la date de Clôture de l'Offre, ce qui engendrera une augmentation de capital de € 14 millions.

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère (en '000€)	10.306
a. Capital souscrit	19.293
b. Réserves	(8.951)
c. Perte brute provenant d'instruments de couverture de flux de trésorerie	(36)

Fin juin 2005, la Société a enregistré une perte de change sur devises (€0,904 million) relative à un contrat de couverture, ce qui a réduit d'autant la valeur des capitaux propres. Il était destiné à protéger des revenus en dollars (USD), qui ont été enregistrés en juillet et en août 2005. Au 31 août 2005, la valeur de marché de ce contrat était réduite à (€0,036 million). Les capitaux propres augmentent en conséquence de €0,867 million.

7.8 PERSPECTIVES

Confirmant les résultats enregistrés sur le premier semestre 2005, Zetes anticipe une forte croissance des revenus et du résultat opérationnel sur le second semestre 2005. Hors activité distribution vendue en avril 2005, la Société s'attend à une croissance de 50% à 55% des ventes et la multiplication de l'EBITDA par plus de 2,5.

7.8.1 Identification des Biens

La croissance observée au 1er semestre 2005 devrait se poursuivre à un rythme plus lent au 2e semestre 2005, principalement dans les grands pays européens (Allemagne, Royaume-Uni et Espagne), où les filiales de Zetes peuvent s'appuyer sur les ressources spécialisées mises à sa disposition par le Corporate (voir centres de compétences en 6.3.3.). Les gains en productivité générés par l'introduction de nouvelles technologies, comme la reconnaissance vocale, demeurent très significatifs. La Société est confiante de pouvoir réaliser son budget 2005, et anticipe une croissance des ventes pour toute l'année 2005 de l'ordre de 12 à 15 %. L'intégration de nouvelles technologies permettant une augmentation de la productivité, telles que la reconnaissance vocale, permet à Zetes de vendre à ses clients des solutions complètes, incluant également une composante codes à barres, des terminaux portables et, le cas échéant, des infrastructures sans fil (wireless).

Zetes constate que 85% de ses revenus annuels sont réalisés avec des clients historiques, grâce aux nouveaux projets et aux revenus récurrents (maintenance et consommables). Ces revenus récurrents représentent 25% du total des revenus et l'objectif du management est d'atteindre le seuil de 30%.

En se concentrant sur des projets à haute valeur ajoutée, la Société prévoit un niveau de Marge Brute sur ventes de l'ordre de 41 %. Grâce à un bon contrôle des coûts, la Société prévoit pour toute l'année 2005 un EBITDA en croissance de 15 à 23 % par rapport à 2004. La marge d'EBITDA sur vente attendue est d'environ 10 %.

La Société prévoit également un soutien de sa croissance grâce à des acquisitions et/ou la création de nouvelles filiales dans différents pays européens où elle n'est pas (ou trop peu) présente. Dans ce cadre, le conseil d'administration de la Société a décidé la création d'une filiale en Italie. La Société reste confiante dans sa stratégie d'expansion européenne, qui lui permet d'offrir à ses clients multinationaux un même niveau de service dans la majorité des pays d'Europe Occidentale. Elle y voit un avantage concurrentiel très important.

Enfin, la Société continue à investir dans l'acquisition de compétences dans les technologies d'identification de demain (centres de compétences). Ses équipes sont déjà au travail et seront prêtes à intégrer ces technologies dès que celles-ci auront acquis la fiabilité et la maturité requise.

7.8.2 Authentification de Personnes

La production des cartes d'identité électronique belge a atteint le niveau de 160.000 cartes par mois, ce qui correspond à la production mensuelle attendue pour les 5 prochaines années. Environ dix millions de cartes d'identité doivent en effet être produites dans les 5 ans.

Au cours du deuxième trimestre de 2005, Zetes a remporté un contrat important portant sur la fabrication et la livraison de kits permettant l'inscription des électeurs sur les listes en vue de la préparation des élections au Congo (exécution partielle du contrat au 1er semestre 2005, le solde à suivre principalement au 2e semestre 2005). Ce contrat, conclu avec les Nations Unies (PNUD/IAPSO), a été remporté grâce à la maîtrise, par Zetes, des compétences requises en matière d'authentification des personnes (sécurité, biométrie, cryptographie) et d'identification des biens (intégration des composants et hardware et software, capacité de déploiements à grande échelle). Maîtrisant ces technologies, Zetes se positionne de manière idéale sur ce nouveau marché— à l'intersection des deux marchés historiques de la Société. Trente pourcent du contrat ont déjà été exécutés au 15 2005 et Zetes facturera encore environ €20 millions au 25 2005.

L'existence de références de premier plan, tant au niveau national qu'au niveau international, assure à la Société une visibilité importante sur le marché de l'Authentification de Personnes. Ses équipes spécialisées travaillent sur différents projets potentiels, mais les cycles de vente sont généralement très longs, et les chances de succès plus difficiles à évaluer qu'en Identification des Biens, en particulier parce que la majorité des donneurs d'ordres sont des gouvernements. Un « request for proposal » a été émis par les Nations Unies pour une solution en Afrique (Mali), similaire à celle du projet du Congo. Zetes a été retenue comme fournisseur potentiel ; la Société fera ses meilleurs efforts pour répondre aux desiderata du client et être compétitive en terme de prix. La communauté internationale (Union Européenne, Nations Unies, ...) a déjà publiquement déclaré son support à 7 autres pays Africains préparant l'enrôlement de leurs électeurs et un processus d'élection en 2006 et 2007.

La taille des projets potentiels est également différente. Par exemple, le contrat le plus important que Zetes ait conclu en Authentification de Personnes représente environ sept fois le plus gros contrat remporté en Identification des Biens. Enfin, les investissements requis pour réaliser des projets en Authentification de Personnes dépendent essentiellement de la structure et de la localisation des projets en question. S'il n'est pas possible d'utiliser l'unité de production belge, un projet portant sur la production de documents d'identité dans un environnement sécurisé pourrait impliquer la construction d'une infrastructure complète incluant des bâtiments et/ou des équipements de production. Ces investissements ne seront cependant pas effectués avant la signature d'un contrat. A l'inverse, la fabrication de systèmes d'identification mobiles nécessite un investissement pour leur déploiement, mais pas d'investissement immobilier ni de production. Zetes est confiante dans sa capacité à gérer ces deux types de projet.

La croissance de l'activité Authentification de Personnes devrait d'abord être organique. Des acquisitions sont cependant possibles, en particulier afin d'acquérir un savoir-faire technologique.

Pour l'exercice 2005, les ventes de l'activité d'Authentification de Personnes seront au moins quatre fois plus importantes qu'en 2004 (soit une croissance de 300 à 350 %), notamment à la suite de l'exécution quasi-intégrale du contrat conclu avec les Nations Unies pour le Congo. Hors contrat du Congo, la croissance budgétée est de l'ordre de 80 %, essentiellement suite à la montée en puissance du contrat de la carte d'identité électronique. Au 2e semestre 2005, la Société estime pouvoir réaliser un EBITDA qui se situerait entre deux et trois fois l'EBITDA réalisé au cours du 1er semestre 2005. La marge d'EBITDA attendue pour 2005 s'élève entre 13 et 16 %.

7.8.3 Corporate

Indépendamment des coûts relatifs à la présente Offre, qui feront l'objet d'un rapport séparé, une croissance des coûts de l'ordre de 5 % est prévue au 25 2005 par rapport aux coûts du 15 2005.

8. INFORMATIONS FINANCIERES

8.1 COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes 2002 ont été établis conformément aux normes comptables belges (Belgian Gaap). Les comptes 2003, établis à l'origine conformément aux normes comptables belges, ont été retraités et audités à des fins de comparaison.

Les comptes consolidés de 2003 et 2004 sont établis conformément aux normes IFRS, et ont été arrêtés le 10 juin 2005 par le conseil d'administration en vue de leur publication. Les règles comptables et les annexes établies font partie intégrante de ces comptes annuels consolidés.

La préparation des comptes annuels en application des normes IFRS oblige la Direction à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui ont une influence sur les montants des actifs et des passifs publiés, sur les actifs et passifs éventuels à la date des comptes annuels, ainsi que sur les produits et les charges de l'exercice en question. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Finalement, les états financiers intermédiaires au 30 juin 2005 ont été préparés conformément aux normes comptables et aux méthodes de calcul utilisées pour les comptes annuels de 2004 et 2003.

8.2 ETATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS ÉTABLIS SELON LES NORMES IAS/IFRS

8.2.1 Comptes de résultats

Compte de résultats	1S 2005 IFRS ⁽¹⁾	1S 2004 IFRS
En '000 € / exercice clos le 30 juin		
Total des produits opérationnels	60.401	48.711
Produits des activités ordinaires	60.390	48.676
Ventes	54.922	48.216
Produits provenant des contrats de construction	5.160	92
Autres produits des activités ordinaires	308	367
Autres produits opérationnels	11	35
Subventions publiques	11	35
Charges opérationnelles (-)	(56.811)	(47.901)
Matières premières et consommables utilisées (-)	(48.053)	(27.868)
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours (-)	11.667	(654)
Frais de personnel (-)	(11.530)	(11.690)
Dotations aux amortissements (-)	(1.431)	(1.016)
Pertes de valeur (-)	(39)	(97)
Frais de recherche et développement (-)	(644)	(687)
Frais de restructuration (-)	(276)	(121)
Autres charges opérationnelles (-)	(6.503)	(5.769)
Résultat opérationnel	3.590	810
Profit (perte) suite à la décomptabilisation d'actifs financiers disponibles à la vente	(29)	0
Profit (perte) sur cessions d'actifs non-courants	16	(123)
Charges financières (-)	(1.671)	(1.641)
Profit (perte) sur investissements	79	113

⁽¹⁾ L'activité de distribution est consolidée dans les comptes intermédiaires en application de la norme IFRS 5 (actif disponible à la vente). Cela représente une perte de €0,05 million pour la période allant du 1er janvier jusqu'à la date de cession de l'activité. Pour information/comparaison, le résultat après impôts de la distribution s'est soldé par une perte de €0,03 million pour le 1er semestre de 2004.

Compte de résultats (suite)	1S 2005 IFRS ⁽¹⁾	1S 2004 IFRS
En '000 € / exercice clos le 30 juin		
Résultat avant impôts	1.985	(841)
Charges (produits) d'impôt sur le résultat (-)	(694)	129
Résultat après impôts, hors activités abandonnées	1.291	(713)
Résultat après impôts des activités abandonnées	(49)	0
Résultat de l'exercice	1.242	(713)
Attribuable à l'intérêt minoritaire	6	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère (résultat du Groupe)	1.236	(713)

Résultat (perte) par action (€ par action) ⁽²⁾	1S 2005	1S 2004
Résultat du Groupe non compris les activités abandonnées	1.285	(679)
Résultat du Groupe y compris les activités abandonnées	1.236	(713)
Nombre d'actions	3.084.770	3.084.770
Non compris les activités abandonnées	0,417	(0,220)
Y compris les activités abandonnées	0,401	(0,231)

⁽¹⁾ L'activité de distribution est consolidée dans les comptes intermédiaires en application de la norme IFRS 5 (actif disponible à la vente). Cela représente une perte de €0,05 million pour la période allant du 1er janvier jusqu'à la date de cession de l'activité.

Pour information/comparaison, le résultat après impôts de la distribution s'est soldé par une perte de €0,03 million pour le 1er semestre de 2004.

⁽²⁾ Compte tenu du fractionnement des actions selon le rapport de 10 actions nouvelles pour une action existante (voir section 3.4.3).

Résultat (perte) dilué par action

Afin de donner une image fidèle, la Société considère que le résultat dilué par action doit être établi sur la base d'hypothèses réalistes et non des hypothèses prévues par la norme IAS 33 qui requiert de prendre en considération le nombre maximum d'actions pouvant être créées suite à l'exercice des Warrants (1.183.200 actions additionnelles, voir section 3.4.2). Le nombre d'actions créées suite à l'exercice des Warrants dépend de la performance de la Société entre la date d'émission et d'exercice des Warrants.

La Société a choisi de retenir les hypothèses suivantes:

Nombre de nouvelles actions créées suite à l'exercice des Warrants en fonction d'une valorisation pre-money de ⁽¹⁾	€105 millions	€115 millions	€125 millions
Nouvelles actions	848.857	772.898	709.417
Actions existantes	3.084.770	3.084.770	3.084.770
Nombre d'actions après dilution	3.933.627	3.857.668	3.794.187

1S 2005 IFRS

Résultat dilué par action			
Y compris les activités abandonnées	0,314	0,321	0,326

⁽¹⁾ la valorisation "pre-money" est définie comme étant la valorisation de la Société après l'augmentation de capital liée à l'exercice des Warrants mais avant l'augmentation de capital relative à l'Offre Primaire.

8.2.2 Bilan

Conformément à la norme IAS 34/20, les comptes du bilan du 15 2005 sont comparés avec les comptes du bilan au 31 décembre 2004.

Bilan consolidé (en '000 €)	1S 2005	2004
ACTIFS		
Immobilisations corporelles	6.098	6.695
Immobilisations incorporelles	2.967	2.969
Goodwill	21.707	23.413
Actifs d'impôt différé	3.362	3.455
Autres immobilisations financières	0	0
Trésorerie dont l'utilisation est restreinte ou engagée	81	100
Actifs non-courants	34.215	36.632
Stocks	21.247	11.095
Autres actifs financiers courants	1	6
Clients et autres débiteurs courants	29.197	29.186
Paievements d'avance, courants	2.853	1.511
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.797	1.601
Actifs courants	62.095	43.400
TOTAL DE L'ACTIF	96.310	80.031
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	1H 2005	2004
Capital souscrit	19.293	19.293
Capital social	19.254	19.254
Capital social	38	38
Ecart de conversion / plus-values de réévaluation	46	(103)
Bénéfices non distribués (pertes reportées)	(10.234)	(9.146)
Résultat du Groupe de l'exercice	1.236	(1.088)
Perte brute provenant d'instruments de couvertures de flux de trésorerie	(904)	-
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	9.438	8.956
Intérêt minoritaire	155	139
Total des capitaux propres	9.593	9.095
Passifs non-courants portant intérêt	15.837	22.153
Provisions non-courantes	284	235
Obligations non- courantes résultant des avantages postérieurs à l'emploi	72	32
Passifs non-courants	16.193	22.420
Passifs courants portant intérêt	21.140	19.325
Provisions courantes	276	0
Instruments de couverture courants	904	0
Fournisseurs et autres débiteurs courants	47.532	28.410
Autres passifs courants	671	782
Passifs courants	70.523	48.517
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	96.310	80.031

8.2.3 Tableau de financement

Tableau de financement (en '000 €)	1S 2005	1S 2004
FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Flux de trésorerie relatifs à l'exploitation (1) + (4)	2.586	592
(1) Résultat opérationnel	3.146	695
(2) Ajustements pour éléments sans effet de trésorerie	2.388	1.717
(3) (Augmentation) diminution du capital d'exploitation	5.846	(580)
(4) Impôts (payés) remboursés	(560)	(103)
(5) Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles: (1) to (4)	10.820	1.729
FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions (6) + (7)	(1.563)	(3.884)
(6) d'actifs non-courants, non financiers	(1.563)	(3.030)
(7) de filiales et entreprises associées	0	(854)
(8) Cessions	3.568	69
(9) Intérêts perçus classés dans les activités d'investissement	28	12
(10) Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement (6) to (9)	2.033	(3.803)
FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
(11) Flux de trésorerie perçus relatifs aux activités de financement	73	5.130
(12) Flux de trésorerie remboursés relatifs aux activités de financement	(3.988)	(969)
(13) Intérêts versés classés dans les activités de financement	(1.372)	(1.318)
(14) Augmentation (diminution) des découverts bancaires	(376)	(1.386)
(15) Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement: (11) to (14)	(5.663)	1.457
(16) Augmentation (diminution) nette de trésorerie et des équivalents de trésorerie	7.190	(617)
(17) Autres variations (écarts de conversion)		16
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde d'ouverture	1.607	1.922
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde de clôture	8.797	1.321

Le tableau de financement est établi en prenant en considération la cession de l'activité de distribution. La variation du fonds de roulement doit être comprise hors variation du fonds de roulement lié à la distribution.

8.2.4 Etat des variations de capitaux propres

Etat des variations de capitaux propres (en '000 €)	Capital souscrit	Réserves pour conversion/réévaluation	Bénéfices non distribués (pertes reportées)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	Intérêt minoritaire	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2004	19.293	(103)	(10.234)	8.956	139	9.095
Augmentation résultant d'un regroupement d'entreprises					10	
Résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère			1.236			
Résultat de l'exercice attribuable à l'intérêt minoritaire					6	
Plus-values de réévaluation d'actifs						
Perte brute provenant d'instruments de couvertures de flux de trésorerie			(904)			
Résultat de la conversion de devises étrangères		149				
Solde au 30 juin 2005	19.293	46	(9.901)	9.438	155	9.593

8.2.5 Déclaration de la Société

En application de la norme IAS 34/16, la Société communique ce qui suit:

Les ventes du marché d'Identification des Biens comportent un élément de saisonnalité, le deuxième semestre étant typiquement plus important que le premier (45-50 % du chiffre d'affaires réalisé au 1er semestre contre 50-55 % au 2e). La seule exception rencontrée au cours des cinq dernières années concerne 2003, année où l'exécution d'un contrat important a eu lieu au 1er semestre 2003 (Pays-Bas). En ce qui concerne l'Authentification de Personnes, le niveau de chiffre d'affaires est lié à l'exécution des contrats importants. Aucune saisonnalité n'a encore été observée. Le seul élément inhabituel qui influence (en raison de sa taille) le 1er semestre 2005 est le contrat conclu avec les Nations Unies. L'impact sur les comptes et les montants y relatifs figurent dans les Commentaires et l'Analyse par le Management de la situation financière et des résultats d'exploitation. Environ 30% du contrat ont été exécutés au 30 juin 2005, et entre 90% et 95% devrait être réalisé d'ici la fin décembre 2005. Les augmentations et les remboursements de dettes figurent dans le tableau de flux de trésorerie. Aucun dividende n'a été payé pendant la période intermédiaire. L'information sectorielle figure intégralement dans les Commentaires et l'Analyse par le Management de la situation financière et des résultats d'exploitation. Il n'existe aucun événement significatif postérieur à la fin de la période intermédiaire qui n'ait pas été traduit dans les états financiers intermédiaires (l'exécution du contrat des Nations Unies n'est pas considérée comme un événement postérieur). Pendant la période intermédiaire, la Société a vendu son activité de distribution. Une restructuration a été annoncée dans l'entité belge à la fin du mois de juin, et a fait l'objet d'une provision pour restructuration (voir 7.3.6). Enfin, les modifications des actifs et passifs éventuels sont limitées aux variations des obligations non-courantes résultant des avantages postérieurs à l'emploi (liées aux prépensions); ces obligations s'élèvent à €0,072 million au 30 juin 2005 contre €0,032 million au 31 décembre 2004.

8.3 COMPTES ANNUELS 2004 – 2003 (NORMES IAS/IFRS)

8.3.1 Comptes de résultats

Compte de résultats	Note	2004	2003
En '000 € / exercice clos le 31 décembre			
Total des produits opérationnels	(8.3.7.3)	100.829	100.105
Produits des activités ordinaires		100.758	100.088
Ventes		99.234	98.644
Produits provenant des contrats de construction		1.082	584
Autres produits des activités ordinaires		443	860
Autres produits opérationnels		70	17
Subventions publiques		70	17
Charges opérationnelles (-)		(99.692)	(99.287)
Matières premières et consommables utilisées (-)		(58.955)	(60.605)
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours (-)		(226)	1.043
Frais de personnel (-)		(24.154)	(22.992)
Dotations aux amortissements (-)		(2.835)	(2.925)
Pertes de valeur (-)		(230)	(1.294)
Frais de recherche et développement (-)		(1.371)	(1.142)
Frais de restructuration (-)		(252)	97
Autres charges opérationnelles (-)		(11.670)	(11.468)
Résultat opérationnel		1.136	818
Profit (perte) sur cessions d'actifs non-courants		90	(6)
Charges financières (-)		(3.025)	(2.155)
dont, charges d'intérêt (-)		(2.465)	(1.768)
Profit (perte) sur investissements		262	315
dont, intérêts sur prêts		34	40
Autres charges non opérationnelles		(1)	0
Résultat avant impôts		(1.537)	(1.027)
Charges (produits) d'impôt sur le résultat (-)	(8.3.7.4)	473	(267)
Résultat après impôts hors activités abandonnées		(1.064)	(1.294)
Résultat de l'exercice		(1.064)	(1.294)
Attribuable à l'intérêt minoritaire		24	112
Attribuable aux actionnaires de la société mère (résultat du Groupe)		(1.088)	(1.406)

Résultat par action (€ par action) ⁽¹⁾			
Nombre d'actions		3.084.770	3.084.770
Résultat de base par action		(0,353)	(0,456)

(1) Compte tenu du fractionnement des actions selon le rapport de 10 actions nouvelles pour une action existante (voir section 3.4.3)

8.3.2. Bilan

Bilan consolidé	Note	2004	2003
En '000 € / exercice clos le 31 décembre			
ACTIFS			
Immobilisations corporelles		6.695	6.027
Terrains et constructions		327	658
Installations, machines et outillage		4.653	3.255
Véhicules à moteur		948	1.166
Améliorations apportées à des propriétés louées		666	817
Autres immobilisations corporelles		101	131
Immobilisations incorporelles	(8.3.7.6)	2.969	2.882
Goodwill		23.413	21.930
Actifs d'impôt différé	(8.3.7.7)	3.455	2.680
Autres immobilisations financières		0	0
Trésorerie dont l'utilisation est restreinte ou engagée		100	212
Actifs non-courants		36.631	33.731
Stocks	(8.3.7.8)	11.095	11.371
Autres actifs financiers courants	(8.3.7.9)	6	6
Clients et autres débiteurs courants	(8.3.7.10)	29.186	25.877
Client		24.571	22.496
Autres débiteurs		4.615	3.381
Paievements d'avance, courants		1.511	941
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1.601	1.916
Actifs courants		43.400	40.111
TOTAL DE L'ACTIF		80.031	73.841
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
		2004	2003
Capital souscrit	(8.3.7.13)	19.293	19.293
Capital social		19.254	19.254
Primes d'émission		38	38
Ecarts de conversion / plus-values de réévaluation		(103)	(42)
Bénéfices non distribués (pertes reportées)		(9.146)	(7.740)
Résultat du Groupe de l'exercice		(1.088)	(1.406)
Perte brute provenant d'instruments de couvertures de flux de trésorerie			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		8.956	10.105
Intérêt minoritaire		139	1.031
Total des capitaux propres		9.095	11.136
Passifs non-courants portant intérêt		22.153	18.400
Emprunts bancaires		5.332	3.255
Emprunt subordonné		15.236	14.000
Contrats de location-financement		1.454	967
Autres emprunts		131	178
Provisions non-courantes	(8.3.7.12)	235	78
Obligations non- courantes résultant des avantages postérieurs à l'emploi		32	0
Passifs non-courants		22.420	18.478
Passifs courants portant intérêt		19.325	16.908
Emprunts bancaires		2.089	1.366
Contrats de location-financement		1.174	600
Découverts bancaires renouvelables		15.970	14.698
Autres emprunts		92	244
Provisions courantes	(8.3.7.12)	0	76
Instruments de couverture courants			
Fournisseurs et autres débiteurs courants	(8.3.7.13)	28.410	26.161
Fournisseurs		14.515	12.585
Avances reçues		6.343	7.479
Autres créditeurs		7.552	6.097
Autres passifs courants		782	1.082
Passifs courants		48.517	44.227
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		80.031	73.841

8.3.3 Tableau de financement

Tableau de financement	2004	2003
En '000 € / exercice clos le 31 décembre		
FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Flux de trésorerie relatifs à l'exploitation (1) + (4)	1.412	414
(1) Résultat opérationnel	1.712	1.092
(2) Ajustements pour éléments sans effet de trésorerie	3.669	5.060
(3) (Augmentation) diminution du capital d'exploitation	(3.942)	(3.740)
(4) Impôts (payés) remboursés	(300)	(678)
(5) Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles: (1) à (4)	1.139	1.734
FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions (6) + (7)	(5.887)	(5.663)
(6) d'actifs non-courants, non financiers	(4.745)	(4.755)
(7) de filiales et entreprises associées	(1.142)	(908)
(8) Cessions	505	530
(9) Intérêts perçus classés dans les activités d'investissement	34	76
(10) Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement (6) à (9)	(5.348)	(5.057)
FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
(11) Flux de trésorerie perçus relatifs aux activités de financement	7.490	734
(12) Flux de trésorerie remboursés relatifs aux activités de financement	(2.393)	(3.841)
(13) Intérêts versés classés dans les activités de financement	(2.465)	(1.771)
(14) Augmentation (diminution) des découverts bancaires	1.271	4.370
(15) Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement: (11) à (14)	3.903	(508)
(16) Augmentation (diminution) nette de trésorerie et des équivalents de trésorerie	(305)	(3.830)
(17) Autres variations (écarts de conversion)	(10)	(109)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde d'ouverture	1.922	5.861
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde de clôture	1.607	1.922

Information supplémentaire concernant les comptes consolidés 2004

Réconciliation entre le résultat opérationnel au compte de résultats et le résultat opérationnel mentionné dans le tableau de financement

Résultat opérationnel (compte de résultats) (en '000 €)	1.136
Perte de change	(287)
Profit de change	207
Autres charges financières (hors intérêts)	(273)
Autres produits financiers (hors intérêts)	20
Actifs d'impôt différé	774
Profit (perte) sur cessions d'actifs non-courants	90
Autres	45
Résultat opérationnel (tableau de financement)	1.712

8.3.4 Etat des variations des capitaux propres

(en '000 €)	Capital souscrit	Réserves pour conversion/réévaluation	Bénéfices non distribués (pertes reportées)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	Intérêt minoritaire	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2002	19.293	150	(8.744)	10.699	354	11.053
Changements des règles comptables ⁽¹⁾			1.004	1.004	(59)	946
Solde redressé au 31 décembre 2003	19.293	150	(7.740)	11.703	295	11.999
Augmentation résultant d'un regroupement d'entreprises					623	623
Résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère			(1.406)	(1.406)		(1.406)
Résultat de l'exercice attribuable à l'intérêt minoritaire					112	112
Plus-values de réévaluation d'actifs		63		63		63
Résultat de la conversion de devises étrangères		(255)		(255)		(255)
Solde au 31 décembre 2003	19.293	(42)	(9.146)	10.105	1.031	11.136
Augmentation résultant d'un regroupement d'entreprises					(916)	(916)
Résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère			(1.088)	(1.088)		(1.088)
Résultat de l'exercice attribuable à l'intérêt minoritaire					24	24
Plus-values de réévaluation d'actifs		(54)		(54)		(54)
Résultat de la conversion de devises étrangères		(8)		(8)		(8)
Solde au 31 décembre 2004	19.293	(103)	(10.234)	8.956	139	9.095

(1) voir note 8.3.7.17

8.3.5 Résumé des principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées pour la préparation des comptes consolidés sont reprises ci-après.

8.3.5.1 Préparation

Les comptes annuels sont préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des investissements disponibles à la vente et des instruments financiers dérivés (juste valeur).

8.3.5.2 Adoption anticipée des normes IFRS

Le conseil d'administration a décidé de l'adoption anticipée, dès 2004, des normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés de Zetes. Les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2004 sont les premiers états préparés et publiés selon cette méthodologie. Les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2003 ont également été ré-établis en conformité avec les normes IFRS afin assurer la comparabilité entre les exercices comptables. La balance d'ouverture IFRS a été établie au 1er janvier 2003.

La Commission Européenne a adopté le 31 décembre 2004 toutes les normes IFRS publiées à cette date, à l'exception de certaines dispositions relatives à l'utilisation de la juste valeur pour les options et la comptabilité de couverture. Ces dispositions ne sont pas applicables à Zetes. En conséquence, les états financiers sont conformes aux normes IFRS adoptées par la Commission Européenne.

8.3.5.3 *Principes de consolidation*

a. Filiales

Les filiales sont les entreprises qui sont contrôlées par la Société. Il y a contrôle lorsque la Société détient une participation supérieure à la moitié des droits de vote dans une entreprise, ou qu'elle a, par d'autres moyens, le pouvoir de régir directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à en retirer des avantages. Les comptes des filiales sont inclus dans les états financiers à partir de la date où ce contrôle débute (ou à partir d'une date voisine), jusqu'à la date où ce contrôle cesse. L'achat de filiales est comptabilisé selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est estimé à la juste valeur des actifs cédés, des actions émises et des engagements assumés à la date de l'acquisition, majorée de tous les coûts directement imputables à l'acquisition.

Les soldes et les transactions internes au Groupe, ainsi que les gains non réalisés qui résultent de transactions internes au Groupe, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

b. Co-entreprises (joint ventures)

Les co-entreprises sont les entreprises sur lesquelles Zetes exerce un contrôle commun avec une tierce partie, en vertu d'un accord contractuel. Aujourd'hui, Zetes ne participe à aucune association de ce type.

8.3.5.4 *Conversion des devises étrangères*

Opérations en devises étrangères

Les transactions effectuées en devises étrangères sont converties en Euro à un taux de change moyen voisin du taux de change en vigueur au moment où la transaction s'est déroulée. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date du bilan sont convertis en Euro au cours du change des devises étrangères en vigueur à cette date. Tous les profits et pertes de change résultant de cette conversion et du règlement des transactions sont constatés dans le compte de résultat. Les actifs et les passifs non monétaires, libellés en devises étrangères et comptabilisés à leur coût historique, sont convertis en euros au cours du change des devises étrangères en vigueur à la date de la transaction.

États financiers des filiales

Les actifs et les passifs des filiales exprimés en devises étrangères, sont convertis en Euro au cours du change en vigueur à la date du bilan. Le goodwill et les ajustements à la juste valeur qui apparaissent lors de l'acquisition de filiales étrangères sont convertis en euro au cours historique de la date de l'acquisition ; ces opérations ne génèrent donc aucune différence de change. Les produits et charges sont convertis en Euro au cours moyen de la période. Les différences de change résultant de la conversion sont imputées directement dans les capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est vendue, de tels écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultats comme un composant du profit ou de la perte sur la vente.

8.3.5.5 *Reconnaissance des revenus*

Le revenu est comptabilisé dans la mesure où il est probable que les avantages économiques de l'opération iront à Zetes, et que le produit peut être mesuré de manière fiable. En outre, les critères suivants doivent être respectés:

a. Vente de produits

Le revenu provenant de la vente de produits est comptabilisé dans le compte de résultats lorsque les risques et avantages de la propriété ont été transférés à l'acquéreur.

b. Contrats de maintenance

Le revenu provenant des contrats de maintenance est comptabilisé de manière linéaire sur la durée du contrat.

c. Services d'intégration

Le revenu provenant des services d'intégration, tels que la gestion des projets et l'installation d'équipements, est constaté dans le compte de résultats selon la méthode du pourcentage de réalisation. L'état d'avancement est calculé proportionnellement au coût des services déjà encourus et de l'installation des équipements effectuée par rapport aux coûts totaux estimés pour chaque projet.

d. Contrats de Construction

Un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un élément d'actif ou d'une combinaison d'éléments d'actif qui sont en étroite relation les uns avec les autres, ou qui sont interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonctions, ou de leur utilité ou utilisation finale. Chez Zetes, dans l'activité d'Authentification des Personnes, un contrat de construction comporte typiquement la conception et le développement d'un pilote pour la production de cartes, ainsi que la production généralisée des cartes, incluant la gestion du projet et des services de personnalisation.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de manière fiable, les revenus et les coûts du contrat sont comptabilisés en utilisant la méthode du pourcentage de réalisation. L'état d'avancement est calculé proportionnellement au nombre de cartes produites sur le total de cartes à produire pour chaque projet. Le coût du contrat inclut tous les frais qui sont en relation directe avec le projet spécifique, ainsi qu'une allocation des coûts indirects fixes et variables encourus en relation avec les activités visées au contrat.

Le cumul des coûts du contrat encourus relatifs à l'activité déjà exécutée plus/moins le profit/la perte constatée pour chaque contrat, est comparé à la facturation intermédiaire à cette date. Lorsque les coûts plus/moins le profit/la perte est supérieure à la facturation intermédiaire, le solde net est inclus dans les créances clients et autres créances. Si c'est la facturation intermédiaire qui est supérieure aux coûts plus/moins le profit/la perte, le solde net figure dans les dettes aux fournisseurs et autres créanciers. Les avances facturées relatives à des travaux à exécuter à l'avenir ne sont pas prise en compte dans les calculs précités, et sont reprise dans les avances et acomptes reçus.

S'il apparaît que les coûts totaux d'un contrat dépassent le produit total du contrat, la perte estimée est immédiatement enregistrée au compte de résultat. Lorsqu'une estimation fiable d'un contrat de construction n'est pas possible, les revenus sont comptabilisés proportionnellement aux coûts encourus lorsqu'il est probable que ces coûts seront récupérés.

e. Royalties, intérêts et dividendes

Les revenus provenant des royalties sont enregistrés conformément aux dispositions des contrats conclus. Les produits des intérêts sont comptabilisés pro rata temporis, compte tenu du solde du principal et du taux effectif en vigueur jusqu'à la date d'échéance à laquelle il est déterminé que ledit produit reviendra à Zetes. Les produits des dividendes à recevoir sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir leur paiement est établi.

8.3.5.6 Subventions versées par les pouvoirs publics

Une subvention versée par les pouvoirs publics est comptabilisée lorsque l'on a l'assurance raisonnable que cette subvention sera reçue et que toutes les conditions qui y sont attachées seront respectées.

Les subventions qui concernent des éléments d'actif (investissements en immobilisations) sont inscrites au crédit du revenu reporté, et transférées au compte de résultat sur base linéaire compte tenu de la durée de vie estimée de l'actif en question.

Les subventions relatives au résultat sont comptabilisées au compte de résultat pendant toute la période nécessaire pour compenser les coûts qui y sont relatifs.

8.3.5.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées.

Les terrains ne sont pas amortis. Les aménagements portant sur des bâtiments pris en location sont amortis sur la durée de location ou, si inférieure, sur la durée de vie prévue. Les autres postes sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie estimée de chaque actif :

Immeubles	20 ans
Equipements et installations (bâtiments)	10 ans au maximum
Installations industrielles, machines et équipements	3 - 5 ans Ou fonction des articles produits par rapport au nombre total d'articles que l'on s'attend à produire avec la machine
Equipements d'Auto-ID à usage commercial (stock de démonstration)	2 - 4 ans
Equipements informatiques et de bureau	3 - 5 ans
Ameublement	5 - 10 ans
Véhicules	4 ans

8.3.5.8 Immobilisations incorporelles

a. Recherche & Développement

Zetes ne réalise aucune activité de recherche fondamentale. Les frais de développement ne sont définis comme immobilisation incorporelle que lorsque l'on peut démontrer (entre autres critères) que le produit auquel ce développement donne naissance est susceptible de générer des avantages économiques, et lorsque les frais encourus pour ce développement peuvent être mesurés de manière fiable. Les frais de développement capitalisés se mesurent au coût historique sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. La charge d'amortissement est calculée de manière linéaire, en relation avec la durée de vie estimée de l'investissement (estimée à 3 ans).

b. Autres immobilisations incorporelles

Les frais d'acquisition de logiciels et d'autres licences sont exprimés au coût historique sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. La charge d'amortissement est calculée de manière linéaire sur toute la durée de vie estimée (maximum 5 ans).

c. Goodwill

Le goodwill généré lors de l'acquisition de filiales représente l'excédent du coût de l'acquisition par rapport à la part du montant net de la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels. Le goodwill est comptabilisé en investissement à sa valeur initiale comme élément d'actif. La valeur de sa comptabilisation est ensuite diminuée des réductions de valeur cumulées (test de dépréciation annuel).

8.3.5.9 Actifs et passifs court terme

a. Stocks

Les stocks sont estimés au plus faible du coût historique et de la valeur de nette de réalisation.

Les matières premières et les consommables sont évalués au prix moyen pondéré.

Les marchandises sont évaluées au prix d'achat individuel de chacun des articles, ou au prix moyen pondéré.

Les travaux en cours et les produits finis sont valorisés au coût de fabrication, qui inclut tous les coûts directs de production.

b. Dépréciation des stocks

Le montant de la dépréciation est estimé par analyse de la rotation des stocks (ventes/produit), en établissant une distinction entre les produits finis et le stock des équipements/pièces destinés aux réparations.

c. Contrats de Construction

Les contrats de construction représentent les coûts encourus (majorés/minorés des profits/pertes) en relation avec l'activité liée aux contrats (cf 8.3.5.5.d).

d. Créances commerciales

Les créances commerciales sont constatées et comptabilisées pour le montant d'origine de la facture (valeur nominale). Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsqu'il est probable que le montant total de la créance ne pourra plus être encaissé.

e. Dettes commerciales

Les dettes commerciales sont comptabilisées à leur valeur nominale.

8.3.5.10 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale. Elles comprennent les liquidités en caisse et les comptes en banque, ainsi que les dépôts bancaires à court terme et le papier commercial d'une durée maximum de trois mois, qui est facilement convertibles en espèces et qui n'est pas exposés à des risques significatifs de changement de valeur.

8.3.5.11 Leasings

a. Location-Financement

Les contrats en vertu desquels Zetes obtient le droit d'utiliser des actifs, sont classés comme contrats de location-financement si, en substance, tous les risques et tous les bénéfices incidents à la propriété du bien loué sont transférés à Zetes. Les contrats de location sont comptabilisés à la juste valeur du bien loué à son commencement ou, à la valeur actuelle des loyers minimaux au titre de location si cette valeur est plus faible. Les loyers versés sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette locative et ce, à un taux d'intérêt constant par rapport au solde des dettes restantes. Les frais financiers sont directement imputés en charge au compte de résultat.

Amortissements

Les éléments d'actif couverts par des contrats de location-financement sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée de l'élément d'actif. Si l'on n'est pas raisonnablement sûr que Zetes sera le propriétaire d'un actif à la fin d'un bail, l'élément d'actif est amorti à 100 %, en fonction soit de la durée du bail, ou de la durée de vie estimée de cet élément d'actif, la plus courte de ces deux périodes étant retenue.

b. Contrats de location simple

Les contrats qui ne satisfont pas aux critères des contrats de location-financement sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont imputés au compte de résultat sur base linéaire pendant la durée du contrat.

8.3.5.12 Impôts sur les bénéfices

a. Impôts exigibles

L'impôt exigible est constitué de l'impôt estimé sur le bénéfice imposable de l'exercice, compte tenu des taux d'imposition (et de la législation fiscale) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, ainsi que des ajustements d'impôts au titre des exercices antérieurs.

b. Impôt différé

Les impôts différés sont calculés suivant l'approche bilan de la méthode du report variable, en ne considérant que les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs pour le rapport financier et la base fiscale.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables, sauf si le passif d'impôt différé est généré par l'amortissement du goodwill. En ce qui concerne les différences temporelles taxables liées aux investissements dans les filiales, des passifs d'impôt différé ne seront pas comptabilisés quand le moment du renversement de la différence temporelle ne peut être contrôlé et qu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un futur proche.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, ainsi que les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il y aura probablement un bénéfice imposable disponible contre lequel les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales et les crédits d'impôt pourront être utilisés. En ce qui concerne les différences temporelles déductibles liées aux investissements dans les filiales, des actifs d'impôts différés ne seront comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les différences temporelles s'inversent dans un futur proche (dans les cinq années suivantes) et que le bénéfice imposable contre lequel la différence temporelle peut être utilisée est suffisant.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est révisée à chaque date de bilan, et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable de disposer de profits imposables suffisants pour permettre l'utilisation totale ou partielle de l'actif d'impôt différé. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'imposition applicables attendus pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition (et de la législation fiscale) qui ont été adoptés, ou quasi adoptés, à la date du bilan.

8.3.5.13 Dividendes à payer

Les dividendes déclarés après la date du bilan ne sont pas comptabilisés comme une dette à la date du bilan, mais ils sont directement déduits des capitaux propres au moment où ils sont payés.

8.3.5.14 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque (i) Zetes est soumise à une obligation présente (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour régler cette obligation, et (iii) on peut procéder à une estimation fiable de la somme en question. Dans les cas où Zetes s'attend au remboursement d'une somme provisionnée, par exemple au titre d'un contrat d'assurance, ce remboursement est constaté comme actif différent, seulement si ce remboursement est presque certain. Si la valeur temporelle de l'argent a un effet significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les cash-flows futurs attendus, selon un taux reflétant les évaluations actuelles faites par le marché de la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif en question.

8.3.5.15 Plan de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Zetes gère divers plans d'avantages postérieurs à l'emploi conformes aux législations nationales et aux pratiques des pays dans lesquels ils se trouvent.

Un plan à cotisations définies est un plan de retraite en vertu duquel Zetes verse des cotisations fixes à une entité séparée, et ne sera soumise à aucune obligation, juridique ou implicite, de versement de cotisations supplémentaires si l'actif du fond n'est pas suffisant pour payer au personnel toutes les prestations relatives aux services rendus par le salarié au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Les cotisations versées à un plan de retraite à cotisations définies sont imputées au débit du compte de résultats de la période à laquelle elles se rapportent.

Un plan de type « régime à prestations définies » est un plan qui définit un montant d'avantages de retraite à fournir, ce montant étant habituellement fonction d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service ou la rémunération. Aujourd'hui, il n'existe chez Zetes aucun plan de retraite à prestations définies.

Une des filiales fournit une prestation postérieure à l'emploi qui n'est pas un plan de pension. Ces avantages ne sont pas capitalisés et constituent une obligation légale qui consiste en paiements définis à effectuer lorsque les salariés quittent la Société. La provision correspondante est déterminée séparément pour chaque salarié (valeur actuelle des sorties futures de fonds estimées, déterminées au moyen des taux d'intérêt des obligations d'Etat ou d'obligations d'entreprises de haute qualité).

8.3.5.16 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés utilisés par Zetes sont principalement des contrats de change à terme et d'options sur devises, acquis dans un but de couverture. Aucun instrument dérivé servant à des fins de transaction n'est ni détenu ni émis. En 2004, Zetes n'a pas appliqué de comptabilisation spécifique de couverture selon la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Les instruments dérivés sont exprimés à leur juste valeur, qui est calculée par référence aux taux actuels de change à terme applicables aux contrats dont les profils d'échéances sont semblables. Tous gains ou pertes résultant des variations de la juste valeur sont directement inscrits en profits ou pertes nettes au titre de la période. La comptabilité de couverture selon la norme IAS 39 s'applique à partir de 2005.

8.3.5.17 Coûts des emprunts

Les coûts des emprunts, intérêts sur emprunts et sur découverts bancaires inclus, ainsi que les coûts annexes encourus en relation avec la mise en place des emprunts, sont constatés comme une charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

8.3.6 Gestion du risque financier

8.3.6.1 Risque de crédit

Zetes a instauré des règles en matière de limite du crédit (comportant des assurances crédit dans certains pays), afin de garantir la vente des produits et des services à des clients dont l'historique en matière de crédit soit acceptable.

8.3.6.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est couvert par un accord signé avec les 3 principaux banquiers de la Société (existence d'un consortium bancaire / Club Deal).

Le 26 Octobre 2001, la Société a émis un emprunt subordonné pour un montant total de €14.000.000 (échéance Octobre 2006 sauf en cas d'IPO/trade sale) ainsi que des Warrants permettant à leur détenteur de requérir de la société Zetes l'émission de titres pour un prix d'exercice total de €14,000,000.

8.3.6.3 Risque de taux d'intérêts

Le fonds de roulement et certains éléments d'actif à long terme font l'objet d'un financement bancaire, ce qui rend les revenus et les cash flow opérationnels de Zetes dépendant des conditions de marché en matière de taux d'intérêts.

8.3.6.4 Risque de change

La présence de Zetes sur l'Europe limite sa vulnérabilité aux risques de change sur devises étrangères. Les ventes s'effectuent principalement en euro, et dans une certaine mesure en Livres Sterling et en Dollars américains. Le département financier de Zetes privilégie les contrats de change à terme et, dans une moindre mesure, les options sur devises, pour se couvrir contre le risque de change. Les contrats de vente/achats significatifs font normalement l'objet d'une couverture spécifique.

8.3.7 Annexes aux comptes consolidés

8.3.7.1 Consolidation

Liste des filiales consolidées dans les comptes 2004:

Nom de la filiale	Pays dans lequel l'entreprise a été enregistrée	% d'intérêt dans le capital	Chiffre d'affaires '000€	Méthode de consolidation	Changement au cours de l'exercice (% actions acquises)	Date d'acquisition
Blackbird Data Systems Ltd	Irlande	100	6.301	Full	20	1 Jan 2004
Blackbird Technologies	Irlande	100	0	Full		
Buco Security Cards BV	Pays-Bas	100	176	Full		
Buco Card Services BV	Pays-Bas	100	0	Full		
Burotica	Portugal	100	9.432	Full		
Card Encoding Company	Belgique	100	8.459	Full		
Europdata Connect BV	Pays-Bas	100	274	Full		
Europdata Connect Gmbh	Allemagne	100	71	Full	10	1 Jan 2004
Europdata Connect UK	Angleterre	100	13.200	Full		
Id-All	Pays-Bas	100	8	Full		
IND ⁽¹⁾	Allemagne	100	13.034	Full	25,8	1 Jan 2004
Zetes BV	Pays-Bas	100	8.038	Full		
Zetes Fastrace	Belgique	75,9	882	Full		
Zetes Ireland Ltd	Irlande	100	0	Full		
Zetes Ltd	Angleterre	100	6.320	Full		
Zetes SA	France	100	5.567	Full		
Zetes SA	Belgique	100	29.822	Full		
Zetes Multicom	Espagne	100	3.691	Full	15,1	1 Dec 2004
Zetes Technologies	Belgique	50	119	Full		
Zts	Portugal	100	335	Full		

(1) Deux actionnaires minoritaires (représentant ensemble 14% des actions IND) ont exercé en 2004 leur option de vente portant sur la totalité de leur participation dans IND et Zetes Industries a accepté ladite option, ce qui a scellé la vente entre parties. Un litige est en cours quant à la valorisation de ces deux participations. (voir section 6.9)

8.3.7.2 Emploi

Emploi	2004		2003	
	Total en unités	Total en ETP ⁽¹⁾	Total en unités	Total en ETP ⁽¹⁾
Nombre moyen de travailleurs	469	461	478	469
Nombre de travailleurs à la fin de l'exercice	464	458	484	475

(1) ETP: Equivalent temps plein

8.3.7.3 Information sectorielle

Pour des fins de gestion, la Société est organisée en 3 secteurs d'activité : l'Identification des Biens, l'Authentification de Personnes et la distribution (vendue en avril 2005). Ces secteurs d'activité constituent la base sur laquelle la Société communique l'information sectorielle.

Les activités principales sont les suivantes (voir aussi section 5):

- Identification des Biens: fournisseur de services d'intégration dans le marché de l'Identification des Biens
- Authentification de Personnes: fournisseur de services d'intégration dans le marché de l'Authentification de Personnes
- Distribution: distribution de matériel pour le marché de l'Auto-ID.

Compte de résultats - secteurs d'activité

2004 (en '000 €)	Total	Identification des Biens	Authentication de Personnes	Distribution	Montants non affectés	Eliminations entre secteurs
Produits sectoriels	100.829	78.366	10.715	13.174	-	(1.426)
Dotations aux amortissements	4.436	3.349	744	319	24	-
Résultat sectoriel	1.136	3.968	(929)	40	(1.943)	-
2003 (en '000 €)	Total	Identification des Biens	Authentication de Personnes	Distribution	Montants non affectés	Eliminations entre secteurs
Produits sectoriels	100.104	78.053	9.301	14.450	6	(1.706)
Dotations aux amortissements	5.360	3.395	1.067	815	82	-
Résultat sectoriel	818	4.056	(1.007)	(387)	(1.844)	-

Bilans - secteurs d'activité

2004 (en '000 €)	Total	Identification des Biens	Authentication de Personnes	Distribution	Montants non affectés	Eliminations entre secteurs
Actifs sectoriels	50.511	36.008	10.457	4.962	143	(1.060)
Actifs non-courants	26.968					
Actifs courants	2.552					
TOTAL DE L'ACTIF	80.031					
Passifs sectoriels	26.746	22.002	3.788	1.739	276	(1.060)
Capitaux propres	9.095					
Passifs non-courants	22.420					
Passifs courants	21.771					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	80.031					
Dépenses d'investissement	4.540	2.314	2.110	34	83	0
2003 (en '000 €)	Total	Identification des Biens	Authentication de Personnes	Distribution	Montants non affectés	Eliminations entre secteurs
Actifs sectoriels	46.157	34.847	7.067	5.296	73	(1.127)
Actifs non-courants	24.821					
Actifs courants	2.863					
TOTAL DE L'ACTIF	73.841					
Passifs sectoriels	25.490	18.137	5.633	2.588	258	(1.127)
Capitaux propres	11.136					
Passifs non-courants	18.478					
Passifs courants	18.738					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	73.841					
Dépenses d'investissement	4.644	2.681	1.859	105	0	0

Secteurs géographiques

Les produits des secteurs géographiques sont les suivants:

(en '000 €)	2004	2003
Europe Nord ^(*)	81.942	81.850
Europe Sud ^(**)	18.887	18.250
Total ^(***)	100.829	100.105

^(*) Nord: Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni et Irlande

^(**) Sud: France, Espagne et Portugal

^(***) €6000 non alloués en 2003

8.3.7.4 Impôts

(en '000 €)	2004			2003		
	Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total
Charges (produits) d'impôts sur le résultat	(822)	348	(473)	(201)	468	267
Impôts exigibles, nets	1	300	300	64	614	678
Impôts différés, nets	(822)	49	(774)	(265)	(146)	(411)

(en '000 €)	2004	2003
Charge d'impôt sur base du taux d'impôt applicable	0	0
Résultat avant impôts	(1.537)	(1.027)
Taux d'impôt applicable	35%	35%
Charge d'impôt sur base du taux d'impôt effectif	0	0
Résultat avant impôts	(1.537)	(1.027)
Taux d'impôt effectif	0%	0%

8.3.7.5 Immobilisations corporelles

(en '000 €)	Terrains et constructions	Installations machines et outillages	Véhicules à moteur	Améliorations apportées à des propriétés louées	Autres	Total
Solde au 31 December 2003						
Valeur brute	719	12.910	4.197	1.885	543	20.254
Cumul des amortissements	(60)	(9.655)	(3.031)	(1.069)	(412)	(14.227)
Solde d'ouverture	658	3.255	1.166	817	131	6.027

Mouvements 2004						
Investissements	-	2.565	383	19	17	2.984
Cessions	(250)	(3)	(49)	-	(1)	(302)
Autres mouvements	(74)	24	(23)	-	-	(73)
Amortissements	(7)	(1.189)	(530)	(169)	(46)	(1.942)

Solde au 31 décembre 2004						
Valeur brute	394	14.928	4.184	1.904	495	21.905
Cumul des amortissements	(67)	(10.275)	(3.236)	(1.238)	(395)	(15.211)
Solde de clôture	327	4.653	948	666	101	6.695

(en '000 €)	Terrains et constructions	Installations machines et outillages	Véhicules à moteur	Améliorations apportées à des propriétés louées	Autres	Total
Solde au 31 décembre 2004						
Valeur nette comptable sous contrat de location-financement		3.212	421			3.633
Montant donné en nantissement de dettes (y compris les hypothèques)		3.212	421			3.633

8.3.7.6 Immobilisations incorporelles

(en '000 €)	Goodwill	Coûts de développement	Brevets, marques commerciales et autres droits	Logiciels	Total
Solde au 31 Decembre 2003					
Valeur brute	24.213	4.206	562	-	28.981
Cumul des amortissements	-	(1.404)	(482)	-	(1.886)
Cumul des pertes de valeur	(2.283)	-	-	-	(2.283)
Solde d'ouverture	21.930	2.802	80	-	24.812
Mouvements 2004					
Investissements		1.210	61	270	1.541
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	1.633				1.633
Cessions	-	-	6	-	6
Autres	-	-	(19)	19	0
Amortissements	-	(1.376)	(29)	(56)	(1.461)
Pertes de valeur reprises dans le compte de résultats	(150)	-	-	-	(150)
Solde au 31 Decembre 2004					
Valeur brute	25.846	5.439	587	309	6.334
Cumul des amortissements	-	(2.804)	(486)	(76)	(32.181)
Cumul des pertes de valeur	(2.433)	-	-	-	(2.433)
Solde de clôture	23.413	⁽¹⁾ 2.636	100	233	26.382

(1) Immobilisations incorporelles générées en interne, nettes

8.3.7.7 Actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés au bilan

(en '000 €)	2004			2003		
	Actifs	Passifs	Net	Actifs	Passifs	Net
Actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés au bilan	4.402	947	3.455	3.679	999	2.680
Amortissements	583	7	576	523	0	522
Charges à payer / produits à recevoir	115	18	97	157	18	139
Réévaluations des actifs non-courants non-financiers	644	922	(279)	846	981	(135)
Réévaluations des instruments financiers						
Pertes fiscales	3.061		3.061	2.137		2.137
Crédits d'impôt				17		17

8.3.7.8 Stocks

(en '000 €)	2004	2003
Stocks, montant net	11.095	11.371
Valeurs brutes comptables	14.532	14.470
Fournitures de production	716	534
Produits finis	13.816	13.936
Amortissements et autres réductions de valeur	(3.437)	(3.099)
Fournitures de production	(162)	(108)
Produits finis	(3.274)	(2.991)

8.3.7.9 Autres actifs financiers courants

(en '000 €)	2004	2003
Autres actifs financiers courants	6	6
Actions détenues à des fins de transaction	1	1
Autres placements disponibles à la vente	5	5

8.3.7.10 Clients et autres débiteurs

(en '000 €)	2004	2003
Clients et autres débiteurs	29.186	25.877
Clients nets, courants	24.571	22.496
Clients bruts, courants	25.839	23.626
Corrections de valeur cumulée des débiteurs douteux (-)	(1.269)	(1.129)
Autres débiteurs	4.615	3.381
Contrats de Construction	3.327	2.425
Autres	1.288	956

Contrats de Construction (en '000 €)	2004	2003
Montant des frais encourus plus les bénéfices moins les pertes comptabilisés	764	216
Montant des avances reçues sur des contrats de construction	0	0

Parties liées

Comptes courants

Les comptes courants (créances) au nom de Zephir et d'Alain Wirtz s'élèvent à €0,323 million à la fin de 2004. La Société veillera à réduire significativement ce montant pour la fin 2005.

Comité de Direction

Le total des rémunérations payées par la Société à son Comité de Direction s'élève en 2004 à €523.793 dont 19,85% de rémunération variable.

8.3.7.11 Passifs courants et non courants portant intérêt

Profil des échéances:

(en '000 €)	2004			2003		
	< 1 an	1 to 5 ans	Total	< 1 an	1 to 5 ans	Total
Emprunts bancaires	2.089	5.332	7.421	1.366	3.255	4.621
Dettes subordonnées		15.236	15.236		14.000	14.000
Location-financement	1.174	1.454	2.628	600	967	1.568
Découverts bancaires	15.970		15.970	14.698		14.698
Autres emprunts	92	131	223	244	178	421
TOTAL	19.325	22.153	41.478	16.908	18.400	35.308

Contrats de location-financement, valeur actuelle des paiements minimaux relatifs à la location:

(en '000 €)	2004			2003		
	< 1 an	1 to 5 ans	Total	< 1 an	1 to 5 ans	Total
Paiements minimaux relatifs à la location	1.174	1.454	2.628	600	967	1.568

Paiements minimaux futurs relatifs à la location en vertu de contrats de location simple non résiliables : la Société structure son système d'information afin de disposer de cette information dans l'ensemble de ses filiales à partir de 2005.

8.3.7.12 Provisions courantes et non courantes

(en '000 €)	Provisions pour garantie	Provision pour contentieux	Provision pour contrats déficitaires	Autres	Total
Au 31 Décembre 2003	62	16	76		154
Augmentation (diminution) des provisions existantes	2	154			156
Montants utilisés			(76)		(76)
Au 31 Décembre 2004	65	170	0		235

(en '000 €)	2004	2003
Passifs éventuels	32	0
Engagements du groupe postérieurs à l'emploi	32	0
La Société est actuellement en litige avec deux personnes physiques, anciennement actionnaires de la société de droit allemand IND à concurrence, ensemble, de 14%. En juillet 2004, ces personnes ont exercé leur option de vente portant sur la totalité de leur participation dans IND et Zetes Industries a accepté ladite option ce qui a scellé la vente entre parties. Un litige est en cours quant à la valorisation de ces deux participations.		
Actifs éventuels	0	0

Plans de pension à cotisations définies

Il n'existe pas de plan de pension à prestations définies dans le Groupe Zetes. Tous les plans de pension à cotisations définies en vigueur sont en ligne avec les pratiques du marché. Les charges annuelles relatives à ces plans sont estimées à un montant compris entre 1% et 2% des charges salariales annuelles totales.

8.3.7.13 Annexe relative aux capitaux propres

31 Décembre 2004	
I. CAPITAL	
Classe d'action	Ordinaire
Nombre d'actions de capital autorisé	Aucune
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	308.477
Nombre d'actions émises et partiellement libérées	0
Valeur nominale des actions	Sans valeur nominale
MOUVEMENTS DU NOMBRE D' ACTIONS	
1. Nombre d'actions, solde d'ouverture	308.477
2. Nombre d'actions émises	0
3. Nombre d'actions ordinaires annulées ou réduites (-)	0
4. Nombre d'actions, solde de clôture	308.477
II. AUTRES INFORMATIONS	
Nombre d'actions en possession de l'entreprise ou des parties liées	0
Actions réservées pour l'exercice d'options / contrats de vente	0
Il n'existe pas d'autres catégories d'action	

8.3.7.14 Fournisseurs et autres créditeurs

Profil des échéances:

(en '000 €)	2004			2003		
	< 1 an	1 to 5 ans	Total	< 1 an	1 to 5 ans	Total
Fournisseurs	14.515		14.515	12.585		12.585
Avances reçues	6.075	267	6.343	6.384	1.095	7.479
Autres créditeurs	7.552		7.552	6.097		6.097
Dont, dettes envers les employés			3.367			3.344
Dont, dettes envers les administrations publiques			2.522			2.082
TOTAL	28.143	267	28.410	25.066	1.095	26.161

8.3.7.15 Activités abandonnées et autres actifs non courants ou groupes d'actifs/passifs détenus en vue d'être vendus

L'activité de distribution, consolidée dans les comptes 2004, a été vendue en avril 2005. En application de la norme IFRS 5 - 12, les informations suivantes sont communiquées :

(en '000 €)	Discontinued operations
Description	Distribution
Timing (attendu) de l'abandon	15/04/2005
Valeur comptable des actifs qui vont être sortis	2.884
Valeur comptable des passifs qui vont être sortis	2.940
Résultat après impôts des activités abandonnées	114
Bénéfice (perte) après impôts provenant des activités ordinaires	(1.237)
Produits des activités ordinaires (hors distribution)	89.064
Dépenses des activités ordinaires (hors distribution)	(87.990)
Impôts (-) / Reprise (+) sur bénéfice (perte) activités ordinaires	427
Bénéfice (perte) reconnu(e) sur la cession ou sur l'évaluation à la juste valeur diminuée des frais nécessaires à la vente	(59)
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles des activités abandonnées	(242)
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement des activités abandonnées	(51)
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement des activités abandonnées	292

8.3.7.16 Evénements postérieurs à la clôture

Voir section 7.7.

8.3.7.17 Transition aux normes IFRS

a. Normes belges 2003 versus IFRS 2003

Actifs (en '000 €)	Normes belges 31/12/2003	Redas- sements	IAS 16 Immob. corporelles	IAS 18 Produits activités ordinaires	IAS 38 Immob. Incorp.	IAS 36 Dépréc. actifs	IAS 17 Contrats location	Divers/ Uniformisation règle eval.	IAS 12 Impôts	Total	IFRS 31/12/2003
Actifs Immobilisés	28.967										33.731
Frais Etablissement	12				(12)					(12)	0
Immobilisations Incorporelles	271				(191)					(191)	80
Frais De Développement					2.802					2.802	2.802
Goodwill	22.630					(611)		(89)		(700)	21.930
Immobilisations Corporelles	5.634		348				45			393	6.027
Actifs D'impôts Différés									2.691	2.680	2.680
Immobilisations Financieres	420	(208)								(208)	212
Actifs Circulants	42.266										40.111
Stock	14.351										11.371
Dont Stock	11.926			693				(1.248)		(555)	11.371
Dont Contrats Construction	2.425	(2.425)								(2.425)	
Créances Commerciales	24.015			(988)				(531)		(1.519)	22.496
Autres Créances	967							(11)		(11)	956
Contrats Construction		2.425								2.425	2.425
Prépaiements		941								941	941
Autres Placements	6									0	6
Valeurs Disponibles	1.916									0	1.916
Comptes Régularisation	1.011	(941)		(53)				(17)		(1.011)	
ACTIF TOTAL	71.233									2.609	73.842

Passifs (en '000 €)	2003 BGAAP	Reclassement	IAS 37 Provisions	IFRS 3 Contrats location	IAS 17	Autres	Total	IFRS 31/12/2003
Capitaux Propres Attrib. Actionnaires	7.748							10.105
Capital	19.293						0	19.293
Plus-Value de Réévaluation	54					54	54	108
Ecart de Conversion	(144)					(6)	(6)	(150)
Réserves ⁽¹⁾	(11.454)					2.308	2.308	(9.146)
Intérêts de Tiers	1.137			(106)			(106)	1.031
Provisions / Impôts Différés	0	62	92				154	154
Dettes	62.348							62.551
Dettes à plus d'un An	18.400						0	18.400
Dont Emprunt Subordonné	14.000						0	14.000
Dont Location-financement	967						0	967
Dont Autres Dettes Financières	3.432						0	3.432
Dettes à moins d'un An	38.555						(5.287)	43.070
Dettes à plus un An échéant dans Année	5.287	(5.287)			45		(5.287)	0
Dettes Financières	11.576	5.287					5.332	16.908
Dettes Commerciales	12.565					21	21	12.585
Acomptes Recus sur Commande	3.334	4.311				(166)	4.145	7.479
Autres Dettes	5.793	26		155		123	304	6.097
Dont Impôts	1.372	548				161	709	2.082
Dont Employés	3.995	(548)				(102)	(650)	3.344
Comptes Régularisation	5.393	(4.311)					(4.311)	1.082
Total du Passif	71.233						2.607	73.841

⁽¹⁾ Impact transition 2002: €1.004.000

Compte de Résultats (en '000 €)	Normes belges 2003	Reclassi- fications	IAS 18 Produits activités ordinares	Reclas- sements	IAS 18 Produits activités ordinares	Reclas- sements	IAS 18 Produits activités ordinares	Total	IFRS 31/12/2003
Ventes	101.296	(516)	533		533		(93)	(1.191)	100.105
Marge Brute	40.538	17	533		533		(28)	5	40.543
Frais de Personnel	(23.579)	(159)	(480)	1.232	(480)		(7)	587	(22.992)
Autres Charges Opérationnelles	(11.762)	(18)	(53)	336	(53)		(21)	293	(11.468)
Ebitda	5.197							0	6.082
Frais de Restructuration		173					(76)	97	97
Amortissements Actifs Immobilisés	(2.255)	(79)		(956)		(992)	(47)	(2.075)	(4.331)
Dépréciation Stock et Créances Clients	(1.194)		144				20	164	(1.030)
Resultat Opérationnel	1.748							0	818
Profit (Perte) Cession Actifs Immobilisés		(6)						(6)	(6)
REVENUS FINANCIERS	267	49						49	315
CHARGES FINANCIÈRES	(3.797)							0	(2.155)
Dont Charge d'intérêt	(2.092)	(60)					(3)	(64)	(2.155)
Dont Amortissement de Goodwill	(1.706)			1.706				1.706	0
RESULTAT COURANT (perte)	(1.783)								(1.027)

b. Comptes 2002 selon les normes belges (Belgian GAAP) / balance d'ouverture IFRS

Le tableau suivant explique l'impact des retraitements IFRS sur les capitaux propres (balance d'ouverture au 1er janvier 2003):

Bilan consolidé	Note	Variation	Balance ouverture IFRS	Normes belges 2002
En '000 € / clôture au 31 Décembre				
ACTIFS				
Immobilisations corporelles	(1)	376	5.289	4.913
Frais d'établissement		(18)		18
Immobilisations incorporelles	(2)	(369)	238	607
Frais de Développement	(3)	2.375	2.375	
Goodwill	(4)	(1.324)	21.338	22.662
Actifs d'impôt différé	(5)	2.155	2.155	
Autres immobilisations financières	(6)	(252)	250	502
Trésorerie dont l'utilisation est restreinte ou engagée		43	43	
Actifs non-courants		2.986	31.688	28.702
Stock	(7)	(1.408)	11.504	12.912
Contrats de Construction		0	353	353
Autres actifs financiers courants		(9)	3	12
Clients	(8)	(198)	22.423	22.621
Autres débiteurs		147	1.435	1.288
Paievements d'avance, courant		(240)	419	659
Trésorerie et équivalents de trésorerie		0	5.861	5.861
Actifs courants		(1.708)	41.998	43.706
Total de l'actif		1.278	73.686	72.408
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
Capital souscrit		(1)	19.292	19.293
Capital social		0	19.254	19.254
Primes d'émissions		0	38	38
Réserves et résultat de l'année	(9)	1.005	(7.589)	(8.594)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la maison mère		1.004	11.703	10.699
Intérêt minoritaire		(59)	295	354
Total des capitaux propres		945	11.998	11.053
Passifs non courants portant intérêt		(1)	20.673	20.674
Provisions non courantes	(10)	(147)	100	247
Obligations non courantes résultant des avantages postérieurs à l'emploi			0	NA
Passifs non-courants		(148)	20.773	20.921
Passifs courants portant intérêt		79	13.412	13.333
Provisions courantes			32	NA
Fournisseurs et autres débiteurs courants	(11)	374	26.270	25.896
Autres passifs courants		(4)	1.201	1.205
Passifs courants		481	40.915	40.434
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1.278	73.686	72.408

Impact de l'adoption des normes IFRS

(1) Immobilisations corporelles

Les règles d'évaluation relatives aux immobilisations incorporelles sont restées inchangées. Les bâtiments détenus par la Société ont été réévalués, la contrepartie venant en diminution du goodwill de la filiale concernée. Les contrats de location simple ont été reconnus en tant qu'actifs pour un montant de €93.000 dans le bilan d'ouverture.

(2) Immobilisations incorporelles / Frais d'établissement

Les différentes immobilisations incorporelles qui n'ont pu être reconnues au regard des normes IFRS ont été supprimées dans le bilan d'ouverture.

(3) Frais de Développement

Les frais de développement reconnus en application de la norme IFRS (IAS 38) ont été pris en considération depuis 2001. Ils sont dépréciés sur 3 ans.

(4) Goodwill

La société a appliqué la norme IFRS 3 à tous les regroupements d'entreprises. Pour ceux réalisés avant le 31/12/2002, le montant de goodwill est le montant de goodwill déterminé en appliquant les normes belges (Belgian GAAP) à la date de transition en prenant en considération les ajustements suivants :

- Augmentation/diminution en fonction du reclassement des éléments reconnus ou non en tant qu'actif incorporel selon les normes belges.
- Augmentation/diminution du montant d'une éventualité affectant le prix d'acquisition d'un regroupement d'entreprise au cas où cela serait résolu avant la date de la transition
- Test de valeur du goodwill à la date de transition

Ces ajustements positifs/négatifs sont exprimés dans les fonds propres d'ouverture.

(5) Actifs d'Impôt différé

Le montant présenté est le montant compensé des actifs et des passifs d'impôt différé. La ventilation des actifs et passifs est fournie en annexe aux comptes.

La majorité des actifs d'impôt différé a pour origine les crédits d'impôts liés aux pertes fiscales; ceux-ci n'étaient pas reconnus en application des normes Belgian GAAP. Les différents retraitements effectués (activation de frais de développement, non reconnaissance de différents actifs incorporels, amortissement de stock) ont également générés des actifs et des passifs d'impôt différé.

(6) Autres actifs financiers non courants

La valeur des autres actifs financiers non courants a été vérifiée, générant une réduction de valeur de €252.000.

(7) Stocks

Des règles identiques pour les différentes entités ont été définies lors de la transition aux normes IFRS et appliquées à la balance d'ouverture. Ces règles sont basées sur la rotation des produits.

(8) Créances commerciales

Des pertes de valeur sont enregistrées pour toutes les créances impayées depuis plus de 120 jours (sauf justification).

(9) Capitaux propres

Les capitaux propres sont impactés pour un montant net de €1.004.000 dans le bilan d'ouverture. Cet impact inclus des effets opposés comme précisé dans cette section.

(10) Provisions non courantes

Les provisions qui n'étaient pas éligibles au regard des normes IFRS ont été supprimées du bilan d'ouverture.

(11) Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Des charges à imputer présentées en tant que provision dans les comptes établis selon les normes belges (Belgian GAAP) ont été reclassées comme autres créditeurs. La contrepartie de l'augmentation du goodwill (éventualité affectant le prix d'acquisition d'un regroupement d'entreprise) est également intégrée dans les autres créditeurs.

8.4 COMPTES ANNUELS 2003- 2002 ÉTABLIS SELON LES NORMES BELGES (BELGIAN GAAP)

8.4.1 Compte de résultats

Compte de résultats	Note	2003	2002
En '000 € / clôture au 31 Décembre			
I. Ventes et prestations		101.296	85.036
A. Chiffre d'affaires		99.853	84.420
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution		595	
C. Production immobilisée		50	95
D. Autres produits d'exploitation		798	520
II. Coût des ventes et prestations		(99.548)	(84.383)
A. Approvisionnements et marchandises		60.759	48.298
A1. Achats		60.605	46.404
A2. Variation des stocks		153	1.894
B. Services et biens divers		11.672	11.319
C. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		23.579	21.380
D. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)		2.255	2.527
E. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)		1.194	771
F. Autres charges d'exploitation		89	88
III. Résultat d'exploitation		1.748	653
IV. Produits financiers		267	260
A. Produits des immobilisations financières		36	1
B. Produits des actifs circulants		40	33
C. Autres produits financiers		191	226
V. Charges financières		(3.797)	(4.242)
A. Charge des dettes		1.768	2.256
B. Goodwill		1.706	1.615
D. Autres		324	371
VI. Résultat courant		(1.783)	(3.329)
VII. Produits exceptionnels		473	1.068
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles			4
D. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels			187
E. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		3	449
F. Autres produits exceptionnels	(8.4.4.9)	470	429
VIII. Charges exceptionnelles		(472)	(1.752)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		119	85
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels			35
E. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		13	137
F. Autres charges exceptionnelles	(8.4.4.9)	340	1.495
IX. Résultat avant impôts		(1.782)	(4.013)
XI. Impôts sur le résultat		(725)	(553)
A. Impôts		(725)	(563)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales			10
XII. Résultat après impôts		(2.507)	(4.565)
XIV. A. Part des Tiers		203	(16)
XIV. B. Part du Groupe		(2.710)	(4.549)

8.4.2 Bilan

Bilan Consolidé : ACTIFS	Note	2003	2002
En '000 € / clôture au 31 Décembre			
ACTIFS IMMOBILISES		28.967	28.524
I. Frais d'établissement	(8.4.4.2)	12	18
II. Immobilisations incorporelles	(8.4.4.3)	271	607
III. Ecart de consolidation	(8.4.4.7)	22.630	22.663
IV. Immobilisations corporelles	(8.4.4.4)	5.634	4.913
A. Terrains et constructions		581	639
B. Installations, machines et outillage		1.723	1.934
C. Mobilier et matériel roulant		744	863
D. Location-financement et droits similaires		1.920	818
E. Autres immobilisations corporelles		666	613
F. Immobilisations en cours et acomptes versés		0	45
V. Immobilisations financières		420	323
B. Autres entreprises		420	323
B1. Actions	(8.4.4.5)	208	245
B2. Créances	(8.4.4.5)	212	78
ACTIFS CIRCULANTS		42.266	43.885
VI. Créances à plus d'un an		0	178
VII. Stocks et commandes en cours d'exécution		14.351	13.265
A. Stock		11.926	12.912
A1. Approvisionnements		4	7
A2. En-cours de fabrication		3	20
A3. Produits finis		2.380	1.988
A4. Marchandises		9.370	10.367
A5. Immeubles destinés à la vente		0	0
A6. Acomptes versés		169	529
B. Commandes en cours d'exécution		2.425	353
VIII. Créances à un an au plus		24.982	23.567
A. Créances commerciales		24.015	22.621
B. Autres créances		967	945
IX. Placements de trésorerie		6	12
A. Actions propres		0	9
B. Autres placements		6	3
X. Valeurs disponibles		1.916	5.861
XI. Comptes de régularisation		1.011	1.001
TOTAL DE L'ACTIF		71.233	72.409

Bilan consolidé : PASSIFS	Note	2003	2002
En '000 € / clôture au 31 Décembre			
CAPITAUX PROPRES		7.748	10.699
I. Capital		19.254	19.254
A. Capital souscrit		19.254	19.254
II. Primes d'émission		38	38
III. Plus-values de réévaluation		54	45
IV. Réserves	(8.4.4.6)	(11.454)	(8.744)
VI. Ecart de conversion		(144)	105
VIII. Intérêts de tiers		1.137	354
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES			247
IX.A. Provisions et impôts differes			149
A3. Grosses réparations et gros entretien			51
A4. Autres risques et charges			98
B. Impôts différés et latences fiscales			97
DETTES		62.348	61.109
X. Dettes à plus d'un an	(8.4.4.8)	18.400	20.674
A. Dettes financières		18.400	20.672
A1. Emprunt subordonné		14.000	14.317
A3. Dettes de location-financement et assimilées		967	339
A4. Etablissements de crédit		3.255	5.850
A5. Autres emprunts		178	166
D. Autres dettes			1
XI. Dettes à un an au plus		38.555	34.936
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		5.287	3.110
B. Dettes financières		11.576	10.223
B1. Etablissement de crédit		11.576	10.194
B2. Autres emprunts			30
C. Dettes commerciales		12.565	14.648
C1. Fournisseurs		12.565	14.648
D. Acomptes reçus sur commandes		3.334	1.400
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		5.367	5.032
E2. Impôts		1.372	1.982
E2. Rémunérations et charges sociales		3.995	3.050
F. Autres dettes		426	522
X. Comptes de régularisation		5.393	5.499
TOTAL DU PASSIF		71.233	72.409

8.4.3 Règles d'évaluation

Les critères ayant présidé à l'évaluation des différentes rubriques des comptes annuels consolidés sont repris ci-après.

Une attention particulière doit être portée:

- aux critères ayant présidé à la constitution et à l'adaptation des amortissements, des réductions de valeur, des provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations;
- aux règles appliquées lors de la consolidation pour la conversion des montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une monnaie autre que celle des comptes annuels consolidés;
- à la méthode mise en oeuvre pour adapter au droit étranger les états financiers des filiales et des entreprises associées.

8.4.3.1 Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis par tranche annuelle de 20%.

Toutefois, le conseil d'administration a la faculté de prendre en charge les frais d'augmentation de capital ou d'émission d'emprunt dans l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

8.4.3.2 *Ecarts de consolidation*

Ces écarts sont constitués des disparités non affectées à des rubriques actives et passives, entre d'une part, la quote-part dans les fonds propres des sociétés consolidées, et d'autre part, la valeur d'inventaire de ces participations. Les écarts positifs sont isolés à l'actif du bilan, rubrique III « écarts de consolidation » et les écarts négatifs au passif du bilan rubrique V « écarts de consolidation ». Les écarts de consolidation sont amortis sur 20 ans (sauf élément particulier). Cette durée a été retenue pour des motifs de pénétration des marchés locaux, d'acquisition de clientèle fidèle et récurrente, d'acquisition de know-how, de compétences et d'expériences spécifiques ainsi que, dans certains cas, de techniques industrielles particulières. Les écarts de consolidation au passif du bilan sont maintenus inchangés aussi longtemps que la participation, pour laquelle un tel écart a été constaté, ne subit aucune modification. Toutefois, si le montant de l'écart n'est pas important, il peut être pris en résultat sur un seul exercice. La part du groupe dans les écarts positifs et négatifs relatifs à une même filiale se compense.

8.4.3.3 *Immobilisations incorporelles*

Valeur d'acquisition avec amortissement linéaire sur 3 à 5 ans. Les frais de développements exposés par l'entreprise ne sont pas capitalisés; ils sont pris en charge l'année où ils sont exposés.

8.4.3.4 *Immobilisations corporelles*

Prix d'apport ou valeur d'acquisition, majoré des frais accessoires, avec pratique de l'amortissement linéaire suivant (prorata temporis):

Immeubles	3%
Travaux d'aménagement	durée du bail
Mobilier et matériel de bureau neufs	20% - 33%
Mobilier et matériel de bureau d'occasion	50%
Matériel roulant neuf / en leasing	20% - 25%
Matériel roulant occasion	durée fiscale restant à courir
Matériel informatique et accessoires neufs	25% - 33%
Matériel informatique et accessoires d'occasion	100%
Installation téléphonique	20%

8.4.3.5 *Immobilisations financières – participations*

Les participations et autres titres de portefeuille sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, compte non tenu des frais accessoires pris en charge par le compte de résultats. Les plus et moins-values réalisées sur titres sont calculées par différence entre le prix de cession et la valeur comptable moyenne. A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque participation et titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues. La méthode d'évaluation utilisée pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sans modification sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. En principe, l'évaluation est basée sur la valeur patrimoniale de la société, c'est-à-dire sur la valeur de son actif net comptable corrigé des plus et moins-values latentes prudemment estimées et jugées durables et significatives en fonction de la rentabilité ou des perspectives connues de l'entreprise. Toutefois, le conseil d'administration pourra opter, soit pour l'une des autres valeurs définies ci-après, soit pour la moyenne, pondérée de manière appropriée, de plusieurs d'entre elles en ce compris la valeur patrimoniale:

- valeur de rendement,
- valeur boursière dans la mesure où le marché est significatif,
- valeur conventionnelle de rachat,
- valeur de réalisation de la participation,
- valeur de souscription dans le cas de nouveaux titres,
- valeur d'exercice d'une option détenue sur la participation.

Les moins-values durables font l'objet de réductions de valeur.

8.4.3.6 Immobilisation financières – créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Lorsque leur récupérabilité est jugée compromise, notamment en raison de la situation financière du débiteur, ces immobilisations font l'objet d'une réduction de valeur appropriée.

8.4.3.7 Placement de trésorerie

Les placements de trésorerie sont comptabilisés de la même façon que les participations et autres titres de portefeuille. Les titres cotés en bourse ou négociés en vente publique sont en principe évalués au cours de bourse pour autant que leur marché soit significatif. Si ces titres sont non cotés ou que leur marché est jugé non significatif, ils sont estimés par rapport à l'actif net comptable.

8.4.3.8 Créances à plus d'un an et à un an au plus, valeurs disponibles

Elles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une réduction de valeur appropriée pour les mêmes raisons que celles exposées ci-dessus (cf immobilisations financières – créances).

8.4.3.9 Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration examine les provisions antérieurement constituées ou à constituer. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

8.4.3.10 Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

8.4.3.11 Comptes de régularisation

A la clôture de chaque exercice, les charges à reporter ou à imputer et les produits acquis ou à reporter sont enregistrés dans les comptes de régularisation.

8.4.3.12 Actifs, passifs, charges et produits libellés en devises

Les éléments en devises étrangères sont convertis en Euro en vue de leur intégration dans les comptes consolidés. Tous les éléments monétaires et non monétaires de l'actif et du passif, et les droits et engagements sont convertis au cours de clôture. Les produits et charges sont convertis à un cours moyen de l'exercice, à l'exception des amortissements et des réductions de valeur qui suivent l'évaluation des actifs concernés. Les écarts de conversion sont portés au passif à la rubrique « Ecart de conversion » sous déduction de la part des écarts de conversion revenant aux tiers, qui est portée au passif à la rubrique « Intérêts de tiers ».

8.4.4 Annexes aux comptes consolidés

8.4.4.1 Consolidation

Filiales comprises dans la consolidation 2003 par intégration globale (normes belges):

Filiale	Pays	% Fraction capital détenue
3 B Engineering BV	Pays-Bas	100
Blackbird Data Holdings Ltd	Irlande	100
Blackbird Data Systems Ltd	Irlande	80
Buco Security Cards BV (CEC NL)	Pays-Bas	100
Buco Card Services BV	Pays-Bas	100
Burotica SA	Portugal	100
Card Encoding Company SA (CEC)	Belgique	100
Europdata Connect BV	Pays-Bas	100
Europdata Connect GmbH	Allemagne	90
Europdata Connect Uk Ltd	Royaume-Uni	100
Id-All BV	Pays-Bas	100
IND (*)	Allemagne	74,20
Inthepocket SA	Belgique	75,96
Trackline SA	Belgique	75,96
Zetes BV	Pays-Bas	100
Zetes Electronics Ltd	Royaume-Uni	100
Zetes Ltd	Royaume-Uni	100
Zetes France	France	100
Zetes SA	Belgique	100
Zetes Industries SA	Belgique	100
Zetes Multicom	Espagne	80
Zetes Technologies SA	Belgique	50
Zts LDA	Portugal	100

(*) Voir section 6.9

Filiales d'importance mineure non consolidées dans les comptes 2003 selon les normes belges:

Filiale	Pays	% Fraction capital détenue
Buco GmbH	Allemagne	100%
Blackbird Technology Ltd	Irlande	80%

8.4.4.2 Etat des frais d'établissement

(en '000 €)	2003
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	18
Mutations de l'exercice	
Nouveaux frais engagés	6
Amortissements (-)	-13
Variations de périmètre	0
Autres	0
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	12

8.4.4.3 Etat des immobilisations incorporelles

(en '000 €)	Frais de Recherche et Développement	Concessions, brevets, licences, etc...	Goodwill
VALEUR D'ACQUISITION			
Au 31 Décembre 2002	363	817	769
Acquisitions		53	
Cessions et désaffectations		(168)	
Transferts de rubrique	47		(47)
Au 31 Décembre 2003	410	703	723
AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (-)			
Au 31 Décembre 2002	(199)	(532)	(611)
Actés	(132)	(90)	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		227	
Transferts de rubrique	0		
Autres	0	(227)	
Au 31 Décembre 2003	(331)	(622)	(611)
Valeur nette comptable au terme de l'exercice 2003	79	81	112

8.4.4.4 Etat des immobilisations corporelles

(en '000 €)	Terrains et constructions	Installation, machines et outillages	Mobilier et matériel roulant	Location-financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
VALEUR D'ACQUISITION						
Au 31 Décembre 2002	797	9.533	3.572	1.385	1.814	45
Acquisitions	10	1.199	68	1.255	313	
Cessions et désaffectations (-)	(6)	(360)	(77)	(308)	(130)	
Transferts de rubrique		(400)	(258)	636		(45)
Variation de périmètre		699	50		2	
Ecart de conversion	(18)	(3)	(42)	(9)		
Autres				(0)		
Au 31 Décembre 2003	784	10.667	3.313	2.959	2.000	
AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (-)						
Au 31 Décembre 2002	(158)	(7.598)	(2.709)	(567)	(1.200)	
Actés	(52)	(1.091)	(287)	(425)	(258)	
Repris car excédentaires (-)		(63)				
Acquis de tiers						
Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	6	360	211	165	125	
Transferts de rubrique		40	220	(215)		
Variation de périmètre		(595)	(38)		(1)	
Ecart de conversion	2	3	33	4		
Autres		(0)		(0)		
Au 31 Décembre 2003	(203)	(8.945)	(2.569)	(1.038)	(1.334)	
Valeur nette comptable au terme de l'exercice 2003	581	1.723	744	1.920	666	

8.4.4.5 Etat des immobilisations financières

(en '000 €)	Autres entreprises
PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS	
Au 31 Décembre 2002	245
Transferts de rubrique	(74)
Variation de périmètre	37
Au 31 Décembre 2003	208
CREANCES	
Au 31 Décembre 2002	78
Additions	(313)
Remboursements	399
Transferts de rubrique	13
Variation de périmètre	34
Autres	0
Au 31 Décembre 2003	212

8.4.4.6 Etat des réserves et du résultat reporté

(en '000 €)	
Au 31 Décembre 2002	(8.744)
Part du groupe dans le résultat	(2.710)
Autres	(0)
Au 31 Décembre 2003	(11.454)

8.4.4.7 Etat des écarts de consolidation et de mise en équivalence

(en '000 €)	
Au 31 Décembre 2002	22.663
Variations dues à une augmentation du % de détention	1.673
Amortissements	(1.706)
Valeur nette comptable au terme de l'exercice 2003	22.630

8.4.4.8 Etat des dettes à l'origine à plus d'un an

(en '000 €)	Dettes ayant une durée résiduelle de		Dettes garanties
	Un an au plus	Plus d'un an mais 5 ans au plus	
DETTES FINANCIERES	5.287	18.400	14.234
Emprunts subordonnés		14.000	
Dettes de location-financement et assimilées	555	967	1.522
Etablissements de crédit	4.732	3.255	12.712
Autres emprunts		178	

8.4.4.9 Etat des résultats exceptionnels

(en '000 €)	2003	2002
Autres produits exceptionnels	470	429
Restructurations	307	
Uniformisation des règles comptables Groupe	96	389
Autres	67	40
Autres charges exceptionnelles	340	1.495
Restructurations	202	1.063
Uniformisation des règles comptables Groupe	6	
Autres	131	432

8.4.4.10 Droits et engagements hors bilan

(en '000 €)	2003
Engagement d'acquisition d'immobilisations	3.670

8.4.4.11 Relations avec les entreprises associées et avec un lien de participation mais non comprises dans la consolidation

(en '000 €)	2003
Immobilisations financières	
Participations et actions	48
Dettes	
A plus d'un an	22

8.5 RAPPORTS DU COMMISSAIRE

8.5.1 Rapport d'examen limité du commissaire sur les états financiers intermédiaires résumés consolidés au 30 juin 2005

Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires consolidés résumés de Zetes Industries arrêtés au 30 juin 2005, qui font apparaître un total bilan de €96,31 millions et une part du groupe dans le bénéfice de la période de 6 mois de €1,23 millions. Ces états financiers intermédiaires consolidés résumés relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à faire rapport sur ces états financiers intermédiaires consolidés résumés, en nous basant sur notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen conformément à la recommandation de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relative à la mise en œuvre d'un examen limité. Cet examen consiste essentiellement en une revue, une comparaison et une discussion de l'information financière, examen dont l'étendue est nettement inférieure à celle requise pour un contrôle plénier, qui a pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Par conséquent, nous ne pouvons exprimer, et n'exprimons pas, une opinion d'audit sur les états financiers intermédiaires consolidés résumés tels que décrits ci-dessus.

Notre examen limité n'a pas révélé d'éléments qui impliqueraient des corrections significatives à apporter aux états financiers intermédiaires consolidés résumés.

Bruxelles, le 27 Septembre 2005
Scrl Dupont, Ghyoot, Koevoets, Peeters, Rosier & Co
Réviseurs d'entreprises – Bedrijfsrevisoren
Représentée par Thierry Dupont
Réviseur d'Entreprises Associé

8.5.2 Rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2004 présentés à l'assemblée générale des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision des comptes consolidés qui nous a été confiée.

Ce rapport porte sur les comptes annuels rectifiées par le conseil d'administration en date du 19 octobre 2005 et soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 24 octobre 2005 ; les corrections apportées par le conseil d'administration portent uniquement sur des informations additionnelles ou plus précises quant à la comparaison des résultats 2003 présentés en Belgian GAAP et IFRS, les parties liées, les avantages au personnel et l'information sectorielle, sans avoir aucun impact sur les comptes en eux-mêmes tels qu'approuvés par l'assemblée générale le 10 Juin 2005.

Nous avons procédé à la révision des comptes consolidés établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la Société pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2004 ; ces comptes ont été établis en application des normes comptables internationales IAS et IFRS approuvées par la Commission européenne.

Le total du bilan des comptes que nous avons révisés s'élève à €80.031.363, et leur compte de résultats se solde par une perte consolidée de l'exercice de €1.063.942, part des tiers minoritaires comprise.

Nous avons également procédé à la vérification du rapport de gestion consolidé.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes consolidés.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la Société en matière d'élaboration de comptes consolidés. Les responsables de la Société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et des estimations comptables significatives faites par la Société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble.

Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions qui les régissent, les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2004 conformément aux normes comptables internationales IAS et IFRS, donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de l'ensemble consolidé, et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion consolidé contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- La plupart des comptes annuels des filiales ont été soit contrôlés par nos soins, soit contrôlés par des confrères belges ou étrangers ; la contribution des filiales non contrôlées par nous-mêmes ou par des confrères, dans les fonds propres consolidés et dans le résultat consolidé du groupe s'élève respectivement à -€1.577.573 et -€111.503.
- Comme mentionné au rapport de gestion consolidé, les comptes annuels consolidés ont été préparés, pour la première fois, en conformité avec les normes comptables internationales IAS et IFRS.
- Conformément à la norme IFRS 1, le bilan d'ouverture au 1er janvier 2003 a été retraité aux normes IFRS, de même que les chiffres comparatifs. L'impact de l'application de ces normes IFRS aux soldes d'ouverture au 1er janvier 2003 sont exposés, conformément à IFRS 1.40, à l'annexe des comptes annuels « Etat des variations de capitaux propres ».
- De même, la société a décidé d'appliquer la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises, conformément au paragraphe IFRS 3.85, de manière prospective à partir du 31 décembre 2002, avec application dès cette date de la norme IAS 36 tel que révisée en 2004.

Bruxelles, le 19 Octobre 2005
Srl Dupont, Ghyoot, Koevoets, Peeters, Rosier & Co
Réviseurs d'entreprises – Bedrijfsrevisoren
Représentée par Thierry Dupont
Réviseur d'Entreprises Associé

8.5.3 Rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2003 présentés à l'assemblée générale des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée par l'assemblée générale des actionnaires de votre Société.

Nous avons procédé à la révision des comptes consolidés établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003, dont le total du bilan s'élève à €71.232.823 et dont le compte de résultats se solde par une perte consolidée de l'exercice de €2.507.218, part des tiers minoritaires comprise. Nous avons également procédé à la vérification du rapport de gestion consolidé.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes consolidés en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable, ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu les explications et informations requises pour nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2003 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats consolidés en conformité aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport de gestion consolidé contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels consolidés.
- La plupart des comptes annuels des filiales ont été soit contrôlés par nos soins, soit contrôlés par des confrères belges ou étrangers ; la contribution des filiales non contrôlées par nous-mêmes ou par des confrères, dans les fonds propres consolidés et dans le résultat consolidé du groupe s'élève respectivement à €1.067.165 et €131.503.

Bruxelles, le 1 juin 2004
S.c.r.l. Dupont, Ghyoot, Koevoets, Peeters, Rosier & Co
Réviseurs d'Entreprises
Représentée par Thierry Dupont
Réviseur d'Entreprises Associé

8.5.4 Rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2002 présentés à l'assemblée générale des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée par l'assemblée générale des actionnaires de votre Société.

Nous avons procédé à la révision des comptes consolidés établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la Société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2002, dont le total du bilan s'élève à €72.408.621 et dont le compte de résultats se solde par une perte consolidée de l'exercice de €4.565.470, avant prise en compte de la part des tiers minoritaires. Les comptes annuels de sociétés de droit étranger et comprises dans la consolidation pour un total d'actifs de €27.251.198 et des résultats consolidés de l'exercice de €422.589 ont été contrôlés par des confrères locaux; nous nous sommes basés sur leur attestation. Nous avons également procédé à la vérification du rapport de gestion consolidé.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes consolidés en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable, ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu les explications et informations requises pour nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2002 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats consolidés en conformité aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par l'attestation et les informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés.

Bruxelles, le 28 mai 2003
S.c.r.l. Dupont, Ghyoot, Koevoets, Peeters, Rosier & Co
Réviseurs d'Entreprises
Représentée par Thierry Dupont
Réviseur d'Entreprises Associé

9. GLOSSAIRE PROFESSIONNEL

AFIS	<i>Automatic fingerprint identification system</i> : système biométrique hautement spécialisé consistant à comparer une image d’empreinte digitale avec celles stockées dans une base de données. Traditionnellement, l’AFIS est essentiellement utilisé pour le maintien de l’ordre, mais il est aussi mis en œuvre dans des applications civiles. Dans le domaine du maintien de l’ordre, les empreintes digitales sont recueillies sur les lieux de délits ou prélevées sur des suspects lors de leur arrestation.
Authentification	L’authentification est le processus qui consiste à déterminer si quelqu’un ou quelque chose est effectivement celui ou ce qu’il prétend être. Ceci peut être réalisé en utilisant des cartes à puce, des mots de passe et la biométrie.
Auto-ID	<i>Automatic Identification</i> . Identification Automatique de biens et de personnes. Le secteur de l’Auto-ID comprend à la fois le marché de l’Identification des Biens et celui de l’Authentification de Personnes.
Biométrie	L’Identification d’un utilisateur sur la base d’une caractéristique physique telle qu’une empreinte digitale, l’iris de l’œil, le visage, la voix ou l’écriture manuscrite.
Buddy punching Pointage pour un collègue	Pratique qui voit des employés introduire dans une pointeuse, en temps voulu, la carte de pointage et de présence d’un de leurs collègues arrivant en retard au travail ou partant plus tôt.
CAGR	<i>Compounded Annual Growth Rate</i> . Taux de croissance annuel moyen.
Carte à puce	La carte à puce ou smart card est une carte renfermant un microprocesseur et une mémoire. Elle est utilisée pour l’identification ou pour des transactions financières.
Carte (e)ID	Une carte utilisée par exemple par les administrations ou les banques pour identifier le porteur (et l’émetteur).
Carte SIM	La carte SIM (Subscriber Information Module) détient toutes les informations personnelles et tous les paramètres téléphoniques d’un abonné à la téléphonie mobile. Elle est essentiellement l’autorisation pour l’abonné d’utiliser le réseau. Elle contient également le numéro de téléphone, la clef de sécurité personnelle et d’autres données nécessaires au fonctionnement du terminal. La carte peut être commutée d’un téléphone à un autre, ce qui permet au nouveau téléphone de recevoir tous les appels vers le numéro de l’abonné.
Code à barres	Une technologie qui utilise des espaces blancs et des barres noires pour représenter une information codée. Cette information codée peut alors être lue à l’aide d’un appareil optique qui convertit les barres et les espaces en l’information d’origine.
EBITDA	<i>Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization</i> . Bénéfices avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements ou Résultat brut opérationnel.
eGouvernement	La fourniture d’informations et de services aux administrations en utilisant la technologie Internet.
eID	<i>Electronic Identification</i> . L’Identification Electronique désigne souvent une méthode d’identification qui utilise des technologies électroniques, y inclus, mais pas seulement, les cartes à puce, les codes à barres ou les fréquences radio.
EMEA	Europe, Moyen-Orient et Afrique.
ERP ou PGI	<i>Enterprise Resource Planning ou Progiciel de Gestion Intégrée</i> . Désigne des progiciels qui peuvent intégrer tous les aspects des activités d’une entreprise, y inclus la planification de la production, l’achat de pièces, la gestion des stocks, l’interaction avec les fournisseurs, la fourniture de prestations aux clients, et le suivi des commandes. Parmi les sociétés proposant des logiciels d’ERP, on peut citer SAP, Oracle et PeopleSoft.

FTE	<i>Full Time Equivalent</i> . Equivalent plein temps.
GAAP	<i>Generally Accepted Accounting Principles</i> . Normes comptables généralement reconnues.
High-touch Fort contenu humain	Expression inventée par John Naisbitt dans son livre "Megatrends" (1982) et développée davantage dans son livre "HIGH TECH • high touch" (1999) L'expression "high-touch" se rapporte à l'interaction humaine avec le « high-tech ». Zetes utilise ce terme pour souligner l'attention, l'engagement et le contact humains dans un processus high-tech ou dans une relation d'affaires avec un client.
Lecteur RFID	Un lecteur de RFID est un appareil qui est utilisé pour interroger une étiquette RFID. Le lecteur a une antenne qui émet des ondes radio; l'étiquette réagit en renvoyant ses données.
Middleware Intergiciel	Le middleware ou intergiciel est un logiciel qui fait fonction d'intermédiaire, le plus souvent entre des applications déjà existantes. Le middleware peut reformater et/ou traiter des informations circulant entre ces applications. Il peut aussi constituer un médiateur entre ces applications et/ou améliorer celles-ci.
PAN	<i>Personal Area Network</i> ou Réseau personnel. Désigne la communication entre systèmes et appareils à courte distance, le plus souvent sans fil. Bluetooth est un exemple de technologies PAN sans fil.
PKI	La PKI ou <i>Public Key Infrastructure</i> (infrastructure de clés publiques) est un système qui permet aux utilisateurs d'un réseau public d'échanger des données en toute sécurité et en privé par le recours à une paire de clefs cryptographiques publiques et privées, obtenue et partagée par le biais d'une autorité fiable.
RFID Tag/Étiquette RFID	<i>Radio Frequency Identification</i> . Identification par radiofréquence. Une étiquette RFID est une micropuce combinée avec une antenne dans un conditionnement compact; ce conditionnement est structuré de façon à permettre d'attacher l'étiquette RFID à un objet dont il faut assurer le suivi. L'antenne de l'étiquette détecte les signaux d'un lecteur d'un scanner de RFID, puis restitue le signal, habituellement avec des données supplémentaires (comme un numéro de série unique ou d'autres informations personnalisées). Les étiquettes RFID peuvent être très petites, de la taille d'un gros grain de riz.
WLAN	<i>Wireless local area network</i> . Réseau local sans fil. Un WLAN utilise les radiofréquences (RF) pour transmettre et recevoir des données (plutôt que d'utiliser un réseau câblé). Un WLAN peut, soit être autonome, soit être une extension d'un LAN (réseau local câblé). Les WLAN offrent généralement une capacité de largeur de bande plus grande que les WWAN. Les WLAN sont généralement des systèmes sans fil privés, déployés dans une entreprise, un entrepôt, un hôpital ou un campus universitaire. Les vitesses de transmission sont élevées et il n'y a pas de facturation par paquet de données transmis. Quelques exemples de technologies WLAN : IEEE 802.11b, OpenAir, HomeRF, et HiperLAN2.
WWAN	<i>Wireless wide area network</i> ou Réseau sans fil étendu. Un WWAN utilise différents périphériques — lignes téléphoniques, antennes satellites, et ondes radio — pour desservir une zone plus large que celle qui peut être couverte par un WLAN, mais avec typiquement une moindre bande passante. Les WWAN sont généralement des réseaux de données partagés publics, conçus pour fournir une couverture dans les zones urbaines et au long des couloirs de circulation. Les WWAN sont détenus par un prestataire de services ou un opérateur. Les vitesses de transmission de données sont faibles et les frais sont basés sur l'utilisation. Typiquement, les applications spécialisées sont conçues autour de messages brefs et en rafale. Quelques exemples de technologies WWAN : CDPD, ARDIS et GPRS. Les technologies WWAN sont souvent classées par "génération": 1G, 2G, 3G et 4G.

ANNEXE 1: COMMUNIQUÉS DE PRESSE 2005

23 août 2005

ZETES va fournir le plus gros projet de préparation de commandes en entrepôt à commande vocale en Allemagne pour la chaîne de magasins d'alimentation à bas prix Netto

Avec l'installation, déjà de 250 ordinateurs mobiles Vocollect Talkman et le doublement prévu de cette quantité déjà impressionnante, ZETES travaille pour le moment au plus gros projet de préparation de commandes en entrepôt à commande vocale jamais vu en Allemagne.

Comptant quelque 1.000 points de vente, la chaîne de discount allemande Netto accueille plus de 4,5 millions de personnes chaque semaine. La direction de la société s'est fixé pour objectif ambitieux rien moins que la satisfaction totale de ses clients. La chaîne d'approvisionnement de ce grand nombre de magasins est organisé à partir de six entrepôts centraux reliés aux différents établissements régionaux. Un système logistique moderne assure leur approvisionnement constant pour tous les articles, ce qui revêt une importance cruciale pour la qualité des produits alimentaires frais.

En vue d'optimiser sa chaîne d'approvisionnement, Netto a entrepris récemment de nouveaux investissements pour continuer à améliorer ses procédures de préparation de commandes. En plus d'une nouvelle solution logicielle – le programme de traitement des commandes Aldata Retail Solutions –, le groupe allemand a aussi pris la décision d'implémenter la solution innovante de picking à commande vocale commercialisée par ZETES (partenaire de Vocollect®, leader mondial du marché dans le domaine de la technologie vocale).

Au cours de l'année dernière, les travailleurs de l'entrepôt de Ponholz, le port d'attache du groupe en Bavière, ont utilisé 150 terminaux Vocollect Talkman® pour préparer les commandes. A présent, 100 terminaux vocaux supplémentaires sont mis en œuvre dans la branche de Hodenhagen (près de Hanovre), et 400 terminaux additionnels ont encore été réservés pour faire entrer les quatre entrepôts restants dans l'ère de la préparation de commandes à commande vocale.

“L'utilisation de la technologie vocale pour prélever et traiter les commandes permet d'accroître la productivité tout en réduisant au minimum possible la marge d'erreur dans le processus de préparation des commandes”, déclare l'ingénieur commercial et spécialiste en technologie vocale d'IND (filiale allemande du groupe ZETES), Thies vom Hofe. “L'échange de données en temps réel pendant les activités de prélèvement, d'une part, et l'utilisation de numéros de référence combinés à une concentration accrue de l'opérateur, d'autre part, conduisent automatiquement à des résultats encore jamais atteints. Le dialogue et la préparation des commandes ne peuvent reprendre qu'après communication du numéro de référence correct par rapport à l'emplacement de prélèvement correspondant.” En comparaison avec les méthodes traditionnelles, la préparation de commandes vocale contribue à un approvisionnement plus fluide des magasins Netto.

Le système WMS transmet les instructions de préparation de commandes à l'opérateur par le biais du casque écouteur et l'opérateur répond verbalement. Pendant que l'opérateur reçoit des instructions verbales, ses yeux et ses mains restent libres pour prélever et charger les articles, ce qui contribue à l'ergonomie et à l'exactitude du traitement, plus rapide et moins fatigant par ailleurs. Pour sa solution vocale, Netto utilise des terminaux Talkman robustes, qui communiquent avec le WMS au moyen d'un logiciel 3iV-Pick-Client développé par ZETES (comme composant de ses solutions vocales ZETES 3i à valeur ajoutée).

Directeur général de Zetes IND, Rainer Skau est très fier de cette nouvelle référence dans le secteur de la distribution: “Les systèmes vocaux nous permettent d'atteindre des niches spécifiques, où cette technologie peut réaliser pleinement ses promesses. Dans les entrepôts réfrigérés, par exemple, le prélèvement à commande vocale est la solution idéale en raison de la possibilité limitée d'utiliser des écrans de terminaux à des températures négatives et parce qu'il est très difficile d'introduire des données et de manipuler le clavier de terminaux mobiles de saisie de données quand on porte des gants épais.”

Vocollect et Talkman sont des marques déposées de Vocollect Inc.

02 août 2005

ZETES est le premier partenaire Intermec en RFID accrédité au niveau paneuropéen

Intermec Technologies et son "Honours Premier Partner" ZETES ont annoncé conjointement que ZETES est la première société à recevoir l'accréditation d'Intermec pour vendre et supporter ses produits RFID leaders du marché sur une base paneuropéenne.

Le personnel de ZETES travaillant en Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni, a été autorisé à vendre les produits RFID Intermec après avoir suivi une formation et accompli des tests RFID intensifs. Tout le personnel accrédité a participé à trois ateliers Intermec approfondis: introduction au RFID, installation de solutions RFID et développement de logiciels RFID. Ces formations ont procuré aux ingénieurs qualifiés une connaissance étendue en vue du développement de solutions RFID modulaires, de la détection à l'installation.

ZETES est le premier "Honours Premier Partner" autorisé à vendre sur une base paneuropéenne la gamme de produits RFID leaders d'Intermec.

"Ces dernières années, ZETES a élaboré un savoir-faire étendu en matière d'application de la technologie RFID dans des environnements réels, ce qui a donné lieu à plusieurs douzaines de projets à succès et de références satisfaites", a commenté Alex Driesen, vice-président de la stratégie corporative de ZETES. "Je suis content qu'Intermec ait reconnu notre expertise en RFID en nous récompensant avec cette première accréditation paneuropéenne."

"Le fait qu'un de nos fournisseurs "Identification & Mobility" de longue date mette à disposition du marché européen son portefeuille RFID hautement intégré contribuera de manière significative l'adoption de cette technologie par le marché", a conclu Alex Driesen.

Les produits RFID « durcis » d'Intermec incluent les lecteurs fixes IF4 et IF5, le lecteur mobile IP4 et l'imprimante intelligente PM4i. L'équipement RFID d'Intermec a été le premier à respecter les normes européennes récemment approuvées pour le RFID dans le domaine des ultra-hautes fréquences (UHF). Beaucoup de sociétés dans le monde ont implémenté avec succès l'équipement RFID d'Intermec. Le groupe METRO, troisième plus grand distributeur au monde et pionnier dans le domaine de la RFID, bénéficie de taux de lecture d'étiquettes de plus de 90 %, ainsi que d'une conformité totale avec les normes radio ETSI applicable en Europe.

23 juin 2005

Lekkerland facilite la prise de commandes de ses clients grâce à un scanner adapté au Web

Le grossiste Lekkerland s'assure de la fidélité des clients en proposant un assortiment soigneusement sélectionné et un excellent service. La société fournit, dans les 24 heures, friandises, boissons gazeuses, articles automobiles, aliments frais, aliments surgelés, tabac et cartes de téléphone à des stations d'essence, des supermarchés et des magasins de nuit. Comme les marges bénéficiaires sur ses articles sont faibles, Lekkerland doit pratiquer un taux de rotation élevé pour un coût minimal. Un de moyens d'atteindre ce but est le scanner Intermec CK1 exploitable sur le Web.

Lekkerland Nederland B.V. fait partie du groupe européen de vente en gros Lekkerland Europe GmbH. Lekkerland Nederland emploie quelque 800 travailleurs et approvisionne plus de 10.000 points de vente avec une flotte de 130 camions de livraison. En 2003, la société a enregistré un chiffre d'affaires de 1,65 milliard d'euros et est l'un des principaux fournisseurs du pays en produits alimentaires et non alimentaires pour les stations d'essence. Elle compte parmi ses autres clients des supermarchés et des marchands de tabac. A côté de l'efficacité et de délais de livraison très courts, le "Retail Support" est un précieux instrument, que la société utilise afin d'offrir à ses clients le meilleur service possible, ce pour quoi la technologie IT joue un rôle crucial. Duco Buijze, chef d'ICT chez Lekkerland Benelux: "L'IT est au cœur de nos affaires. Si on veut développer et maintenir une organisation rationnelle, il est extrêmement important d'avoir une prise directe sur le placement des commandes et le processus de facturation. Lekkerland approvisionne tellement de clients que les commandes par fax prendraient trop de temps et seraient trop sujettes aux erreurs. Voilà pourquoi nous fournissons à nos clients une solution EDI (Electronic Data Interchange) basée sur l'Internet, y compris un scanner manuel mobile. Cela les aide à avoir toujours le bon assortiment en magasin."

Exploitable sur l'Internet

Les scanners que les collaborateurs et les clients de Lekkerland utilisaient auparavant pour passer leurs commandes ne permettaient pas de communiquer par l'Internet. "La fonctionnalité Internet s'avérant une nécessité, nous avons demandé à Zetes, un intégrateur de systèmes en solutions totales d'identification et d'acquisition automatique de données, de rechercher le meilleur portable. En se basant sur les spécifications que nous avons nous-mêmes précisées, Zetes nous a recommandé l'Intermec CK1 exploitable sur l'Internet."

Assistance téléphonique

Suite aux excellents résultats des tests de l'Intermec CK1, Lekkerland fait face à un projet d'échange à grande échelle. "Nos clients sont enthousiasmés par cette initiative. Lekkerland leur donne l'Intermec CK1 gratuitement, comme service supplémentaire, avec le manuel et l'assistance téléphonique. Si un client éprouve de la difficulté à manipuler le scanner, il peut résoudre le problème lui-même ou nous téléphoner. Nous-mêmes sommes aussi très satisfaits de la solution Intermec. Nous promettons à nos clients une livraison le lendemain et l'Intermec CK1 nous aide à tenir parole. Notre efficacité s'est améliorée, les erreurs sont moins fréquentes et notre valeur ajoutée s'est accrue. Zetes et Intermec nous ont toutes deux donné un excellent conseil. Nous allons maintenant remplacer 2.000 à 3.000 anciens terminaux portables par le nouveau scanner. L'opération nous préparera pour l'avenir et nous permettra de faire face à la concurrence en toute confiance."

11 juin 2005

ZETES et ZETES 3i Voice Solutions supportent pleinement la nouveauté MCL-Collection avec Vocollect Voice™ annoncée par MCL Technologies et Vocollect

Basée sur la technologie Vocollect Voice™, MCL-Collection avec Vocollect Voice™ est la dernière extension de la suite logicielle pour le développement et le déploiement rapide d'applications de MCL Technologies.

Le lancement de MCL-Collection avec Vocollect Voice™ récemment annoncé par MCL Technologies et Vocollect est une excellente nouvelle pour ZETES et pour ses clients.

"MCL-Collection avec Vocollect Voice™ va fournir à nos clients de nouvelles opportunités de bénéficier de la technologie vocale dans une plus large gamme d'applications mélangeant le vocal et d'autres techniques d'acquisition de données (scanning des codes-barres, applications screen-based, RFID,...) déjà supportées par MCL-Collection", affirme Marcel Kars, Voice Competence Unit Manager de ZETES.

"ZETES et ses sociétés locales ont une grande expertise des outils MCL ainsi que de la technologie vocale de Vocollect et elles sont maintenant prêtes et certifiées pour vendre et supporter la MCL-Collection avec Vocollect Voice™.

"De plus, notre portefeuille complet de solutions vocales à valeur ajoutée ou ZETES 3i Voice Solutions (Innovate, Integrate, Improve), a été développé en anticipant sur le lancement de la MCL-Collection avec Vocollect Voice™.

"De ce fait, les clients et partenaires qui avaient déjà intégré nos solutions vocales 3i auront aussi un accès transparent à ce nouveau développement, sans devoir effectuer des changements majeurs dans leurs implémentations existantes", conclut Marcel Kars.

7 juin 2005

MCL Technologies et Vocollect apportent aux clients la reconnaissance vocale pour ordinateurs mobiles

MCL Technologies, spécialiste en outils de développement logiciel de haute productivité pour utilisateurs mobiles, et Vocollect, le leader mondial des applications de travail dirigé par la voix, ont annoncé aujourd'hui le lancement de l'application MCL-Collection avec Vocollect Voice™.

MCL-Collection est une suite logicielle sophistiquée qui permet de créer, d'intégrer et de déployer facilement et simplement des applications destinées aux utilisateurs mobiles multimodes professionnels. Aujourd'hui, MCL-Collection apporte, en association avec Vocollect Voice™, les avantages du vocal à ces mêmes applications.

"MCL-Collection, en association avec Vocollect Voice™, marque l'aboutissement de deux années de travail consacrées par ces deux sociétés à l'intégration de Vocollect Voice™ dans MCL-Collection", déclare Larry Sweeney, vice-président product management de Vocollect. "Notre partenariat avec MCL permet aux entreprises qui souhaitent doter de fonctions vocales leurs terminaux portables de bénéficier rapidement des avantages offerts par la technologie de commande vocale aux applications professionnelles mobiles."

Grâce à sa capacité à convertir avec une fiabilité à toute épreuve la parole en données transactionnelles et à "synthétiser vocalement" les données transactionnelles, Vocollect Voice accroît la productivité et la vitesse de capture des données des applications mobiles développées avec MCL-Collection.

"MCL considère toutes les méthodes de capture de données comme des technologies complémentaires", déclare Jean-François Jacques, directeur général de MCL Technologies. "Unique en son genre, la mise en œuvre multimodes de la voix

de MCL permet aux entreprises de panacher différentes technologies de capture de données. Qu'il s'agisse de lecteurs de codes-barres, d'imagerie, d'identification de fréquences radio, de saisie au clavier ou de reconnaissance vocale, l'utilisateur professionnel mobile peut utiliser en toute flexibilité la technologie de capture de données la plus adéquate et la plus efficace pour effectuer la tâche en cours. Pour déployer un environnement à commande vocale, il n'est dès lors pas nécessaire que les clients choisissent une technologie de capture de données au détriment d'une autre."

La solution MCL-Collection avec Vocollect Voice™ intègre deux nouveaux composants de MCL-Collection. Le premier, MCL-Designer Add-On avec Vocollect Voice™, dote les applications professionnelles mobiles d'une fonction de synthèse vocale, créée avec MCL-Designer. Le second, MCL-Client avec Vocollect Voice™, réside sur le terminal mobile et exécute les applications mobiles pilotées à la voix qui ont été créées au moyen de MCL-Designer avec son programme complémentaire Vocollect Voice Add-on.

MCL-Collection avec Vocollect Voice fonctionne en environnements ouverts. Cette application dote les applications MCL de fonctions de commande vocale opérant sur des ordinateurs mobiles dotés d'une fonction de commande vocale et tournant sous Microsoft® Windows® pour Pocket PC 2003. MCL-Collection avec Vocollect Voice™ fonctionne indépendamment de plates-formes croisées et de fabricants croisés.

A mesure que se développera le parc d'ordinateurs mobiles dotés de fonctions vocales, les entreprises bénéficieront des avantages de la solution MCL-Collection avec Vocollect Voice™ dans toute la gamme d'applications professionnelles multimodes, depuis la gestion d'itinéraires, le contrôle de la qualité et les relevés de compteurs jusqu'aux estimations d'assurances en cas d'accident automobile et les applications de santé pour n'en citer que quelques-unes.

04 mai 2005

ZETES introduit une nouvelle structure pour ses activités au Royaume-Uni et en Irlande

Une équipe de direction unique et renforcée afin de renforcer sa présence et de mieux servir ses clients sur les deux marchés

ZETES a le plaisir d'annoncer qu'elle a décidé le rapprochement des sièges actuels de ZETES UK et ZETES-Blackbird (Irlande).

Avec une seule équipe de direction couvrant l'Irlande et la Grande-Bretagne, ZETES est maintenant en état de bâtir l'avenir sur son équipe déjà forte (près de cinquante personnes) de ressource expérimentées et hautement qualifiées pouvant livrer, installer, supporter et gérer des solutions Auto ID avec un grand succès dans les deux pays.

La nouvelle équipe de direction ZETES Royaume-Uni et Irlande

Le directeur général au Royaume-Uni, Peter Beacham, va étendre son rôle afin de couvrir également l'Irlande.

Le dirigeant financier de ZETES-Blackbird, Eoin O'Shea, prend maintenant la responsabilité générale des finances et de l'administration pour le Royaume-Uni et l'Irlande.

ZETES a aussi le plaisir d'annoncer que Stephen Myers a rejoint la société en qualité de directeur des ventes pour le Royaume-Uni et l'Irlande. Stephen intègre ZETES en provenance de Symbol, où il était gestionnaire des comptes de fabrication dans l'équipe de vente au Royaume-Uni (marchés émergents).

Les activités techniques de la société ont été divisés en trois sections:

- Helen Flannery dirige l'équipe de services professionnels (prévente, développement, nouvelles technologies, gestion de projet, support logiciel),
- Steve Porter dirige l'équipe d'infrastructure (gestion de programme, infrastructure RF),
- John Radcliffe dirige l'équipe de service à la clientèle (réparations, réparations mobiles, support, assistance téléphonique).

ZETES est également heureuse de pouvoir annoncer que Fiona Hedges a rejoint la société en qualité de responsable des ventes et du marketing.

Lors de la récente communication faite au personnel, Peter Beacham a commenté: "ZETES-Blackbird et ZETES UK ont des cibles ambitieuses à atteindre en 2005. Au Royaume-Uni comme en Irlande, des clients et prospects nourrissent de très importants projets à déployer. Avec deux sociétés ZETES maintenant alignées, nous serons dans une position beaucoup plus forte pour les aider à réussir dans ces projets majeurs et essentiels".

23 avril 2005

En progression vers des activités à plus haute valeur ajoutée, ZETES accepte de céder son unité de distribution Europdata Connect (EDC)

ZETES progresse vers un profil plus élevé sur le marché de l'identification automatique. En tant qu'intégrateur de systèmes paneuropéen de pointe en "solutions globales d'identification et de mobilité", le groupe ZETES concentre de plus en plus ses efforts et ses ressources sur les projets et services à valeur ajoutée. Elle fait un nouveau pas dans cette direction en vendant son unité de distribution Europdata Connect (EDC), distributeur paneuropéen reconnu de produits Auto-ID, RFID et technologies sans fil.

ZETES, intégrateur de systèmes paneuropéen de pointe sur le marché mondial de l'identification et de la mobilité, a signé un accord avec ScanSource (www.scansource.com), le principal distributeur mondial de produits technologiques spéciaux à valeur ajoutée – dont les produits AIDC – afin de lui vendre ses parts dans Europdata Connect (EDC).

EDC emploie 27 personnes à plusieurs postes, y compris la vente, le support technique et le développement commercial, et approvisionne des revendeurs à valeur ajoutée dans toute l'Europe, principalement en Grande-Bretagne, en Irlande, au Benelux, en Allemagne et dans les pays scandinaves.

"EDC a bâti une entreprise forte et son personnel possède une grande compréhension des besoins des revendeurs à valeur ajoutée sur le marché européen", a commenté Mike Baur, président et directeur général de Scansource. "Nous nous réjouissons d'intégrer l'équipe d'EDC dans nos opérations, de façon à pouvoir étendre la vente des produits et fournir des services à valeur ajoutée supplémentaire à la base de clients de la firme."

Philippe Boyd, le directeur général d'EDC, va devenir le Partner Services Director pour ScanSource Europe, dont le siège est installé en Belgique.

"ZETES et ScanSource ont entretenu une excellente relation pendant de nombreuses années et nous allons accroître notre collaboration avec ScanSource dans plusieurs domaines stratégiques", a déclaré Jean-François Jacques, directeur général du groupe ZETES.

"La vente d'EDC va permettre au groupe ZETES de se concentrer sur le renforcement de sa position de leader en intégration de systèmes paneuropéen et de fourniture de solutions globales d'identification et de mobilité. En tant que tel, notre but principal est d'investir dans les technologies (Voice, RFID, biométrie, sécurité, intégration ERP...) et dans les expertises métiers ainsi que dans les services à haute valeur ajoutée, ce qui bénéficiera grandement à nos milliers de clients à travers l'Europe."

04 avril 2005

ZETES fournit au groupe Alcatel un service "multinational"

Quand Alcatel a décidé d'automatiser la gestion des flux de données et des stocks physiques de son Spare Part Management Centre d'Orléans, la société a fait appel à ZETES. La collaboration avec le groupe Alcatel s'est entre-temps étendue, puisque ZETES est maintenant aussi responsable du suivi en temps réel – également dans les environnements SAP et SAP Console – des activités du centre de distribution de Geel (Belgique).

Alcatel Belgium fait partie du groupe Alcatel Telecom, actif dans plus de 130 pays à travers le monde. Alcatel Belgium emploie près de 3.000 personnes. Depuis le centre de distribution d'Alcatel à Geel (Belgique), les produits de la gamme Alcatel DSL Access sont distribués aux clients du monde entier.

Le suivi en temps réel de toutes les activités

Alcatel a décidé d'implémenter le logiciel SAP à Geel en vue de supporter son processus de chaîne d'approvisionnement. Depuis lors, le module de gestion d'entrepôt du logiciel SAP contrôle les opérations de l'entrepôt.

Après la mise en œuvre de SAP, l'étape suivante logique pour Alcatel, dans son initiative dite d'amélioration des processus, était l'installation d'une application RF au centre de distribution de Geel. Alcatel voulait poursuivre l'amélioration de la précision de ses processus et rendre la chaîne d'approvisionnement plus transparente au moyen d'un suivi en temps réel de toutes les activités du centre de distribution.

"En fait, cette dernière exigence excluait immédiatement les logiciels standard personnalisés comme option possible", explique Jan Laforce, Inventory & Distribution Team de la chaîne d'alimentation Access. "C'est pourquoi nous cherchions une solution proche de SAP et nous avons finalement décidé d'utiliser l'environnement SAP Console."

"SAP Console opère comme une connexion entre SAP et le système Telnet, qui permet une connexion entre le terminal et tous les types de dispositifs supportés par l'application du terminal. Nous avons opté pour une plate-forme indépendante, pouvant être utilisée à la fois pour les activités de l'entrepôt et pour l'environnement de production."

De la France à la Belgique

Dans la phase suivante, Alcatel a élaboré, avec TNT Logistics, responsable des activités d'entreposage à Geel, les spécifications fonctionnelles du projet. ZETES a également été impliquée dans cette phase.

"Nous avons appris que ZETES était à l'époque en train d'implémenter un projet RF au Spare Part Management Centre d'Alcatel, à Orléans", commente Jan Laforce.

"Puisque Alcatel avait déjà collaboré avec ZETES dans d'autres branches et était très satisfaite des résultats, nous avons aussi décidé de collaborer avec ZETES. Nous avons eu des contacts avec d'autres intégrateurs auparavant, mais presque toutes leurs solutions étaient basées sur des logiciels standard personnalisés."

Une interaction en douceur

Le délai de réalisation du travail était serré. Nous avons eu notre première réunion avec ZETES l'été dernier et l'application devait déjà être opérationnelle au début 2005. En d'autres mots, le travail devait être achevé dans les six mois, ce qui voulait dire que l'application devait être développée et testée pour la fin 2004.

"Nous avons présenté les spécifications fonctionnelles que nous avons établies avec notre fournisseur de services logistiques et nous avons demandé à ZETES de les adapter sur la base de son expertise et de les transformer en spécifications techniques", poursuit Jan Laforce. "A partir de ce moment, ZETES a également assumé une partie de la gestion du projet. Après des concertations soigneuses entre Alcatel, TNT Logistics et ZETES, les spécifications finales du projet ont été établies. Nous sommes partis de nos besoins spécifiques, puis ZETES a indiqué les possibilités au sein du contexte SAP dans lequel nous travaillons."

"Si nous avons réussi à finaliser la totalité du projet en six mois, c'est grâce à une excellente collaboration et interaction entre les différentes parties."

11 mars 2005

Intermec honore ZETES comme "Nouveau partenaire EMEA de l'année 2004"

Intermec, "fournisseur de solutions complètes pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement", a profité de sa dernière conférence mondiale "Sales & Partner", qui se tenait à Houston (Texas) en février dernier, pour honorer ZETES comme le "Meilleur nouveau partenaire EMEA d'Intermec de l'année 2004". Cette récompense a été remise à ZETES pour avoir réalisé le meilleur chiffre d'affaires de tous les nouveaux partenaires cette année.

Intermec et ZETES ont en effet élargi l'an dernier leur collaboration sur une base paneuropéenne, avec ZETES comme premier partenaire Solutions d'Intermec. Ce trophée confirme que les deux sociétés ont pris une bonne décision.

08 février 2005

Microsoft et son président, Bill Gates, prêts à soutenir la carte d'identité électronique belge "très agressivement"

Le président et architecte de logiciels en chef de Microsoft, Bill Gates, va intégrer la carte d'identité électronique belge (eID) à son service de messagerie instantanée MSN Messenger et il va examiner comment il peut intégrer l'eID à d'autres technologies MS Windows.

"Avec l'eID, nous recevons une énorme impulsion"

"Nous travaillons à veiller à ce que nos technologies supportent l'eID, de façon à aider à rendre plus sûres les transactions et communications en ligne...", a déclaré Bill Gates. "Avec son programme visant à fournir à ses citoyens une carte d'identité électronique ou "eID", la Belgique est en passe de devenir le premier pays au monde à munir ses citoyens d'une identification électronique officielle pouvant être utilisée pour vérifier leur identité en ligne. C'est un pas important, qui aidera les Belges à accéder à l'Internet et à utiliser des services en ligne avec une plus grande sûreté et sécurité, puisque la carte eID apporte la vérification d'identité la plus sûre que nous ayons vue. Alors, avant toute chose, je tiens à féliciter le gouvernement belge pour son leadership dans la progression de l'accès à la technologie."

Microsoft est en particulier persuadée que, combinés à la carte eID, les sites de discussion MSN Messenger seront beaucoup plus sûrs. "Nous ne savons pas encore quand nous serons capables de fournir cette intégration, mais des développeurs ici en Belgique et aux Etats-Unis ont fait la preuve du concept et travaillent déjà à la solution réelle", a ajouté le président de Microsoft.

"C'est quelque chose que nous allons supporter de façon très agressive dans les logiciels Microsoft."

Cette annonce a été faite la semaine dernière à Bruxelles par Bill Gates en compagnie du secrétaire d'Etat belge à l'informatisation de l'Etat Peter Vanvelthoven, devant un parterre de membres du gouvernement belge et de responsables IT.

Cette dernière annonce par le président de Microsoft confirme le fort engagement eID de Microsoft, dont la filiale belge a déjà lancé plusieurs initiatives eID, en collaboration avec les pouvoirs publics belges ainsi qu'avec deux principaux sponsors, à savoir Certipost et ZETES, le principal fournisseur (production, personnalisation et distribution) et coordinateur général du projet de carte d'identité électronique belge.

Une grande impulsion

"En qualité de principal partenaire industriel du gouvernement belge pour ce projet eID, ZETES accueille favorablement la nouvelle annonce eID faite par le président de Microsoft, Bill Gates", a déclaré Alain Wirtz, directeur général du groupe ZETES.

"En 2004, ZETES a déjà contribué à la campagne eID Awareness organisée par Microsoft Belgium", ajoute Alain Wirtz. "En tant qu'intégrateur de systèmes, nous étions aussi partenaires du programme "eID Early Adopters" (EAP) de Microsoft, pour lequel ZETES et KPMG ont eu l'honneur de recevoir un trophée Microsoft "eID Project - Business Impact" au cours du dernier congrès sur l'informatisation de l'Etat, qui s'est tenu à Bruxelles en décembre 2004". (voir notre référence à ce sujet dans les News, sur <http://www.zetes.com/belgium/english/dynamic/home.cfm>)

"ZETES est maintenant partenaire de Microsoft Belgium dans le contexte de la campagne de promotion eID récemment lancée par Microsoft (<http://www.microsoft.com/Belux/default.asp>).

"ZETES est de même ouverte à tout autre partenariat eID et prête à supporter toute initiative pouvant aider à apporter de nouvelles applications et de nouveaux avantages aux citoyens, entreprises et administrations belges, et à donner au projet de carte d'identité électronique belge une grande impulsion aux niveaux à la fois local et international", a conclu Alain Wirtz.

LA SOCIETE

ZETES INDUSTRIES SA
Siège Social
Da Vinci Science Park
Rue de Strasbourg 3
1130 Bruxelles
Belgique

CONSEILS JURIDIQUES

pour la Société
Eubelius
Rue de la Bonté 5-7, 1000 Bruxelles
Belgique

pour les Underwriters
Linklaters
Rue de Brederode 13, 1000 Bruxelles
Belgique

COMMISSAIRE DE LA SOCIETE

Dupont, Ghyoot, Koevoets, Peeters, Rosier & Co, Réviseurs,
représenté par **Thierry Dupont**
Bovenberg 124, 1150 Bruxelles
Belgique

JOINT GLOBAL COORDINATORS

Fortis Banque
Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
Belgique

KBC Securities
Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles
Belgique

CO-LEAD MANAGER

Dexia Bank
Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles
Belgique

SELLING AGENTS

KBC Bank NV / CBC Banque SA
Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles
Belgique

Petercam
Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles
Belgique

Banque Degroof
Rue de l'Industrie 46, 1040 Bruxelles
Belgique

CONSEILLER DE LA SOCIETE

Petercam
Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles
Belgique

COMPLEMENT AU PROSPECTUS

Compte tenu de la fourchette de prix de l'Offre établie après l'impression du prospectus, les tableaux suivants sont mis à jour sur la base d'un prix moyen par action de €22,5:

Section 3.6. Instruments financiers en circulation avant la Date de Clôture

Nombre d'actions à émettre suite à l'exercice des Warrants

Titulaires des Warrants	Hypothèse d'une valorisation avant augmentation de capital ⁽¹⁾ de €91.442.588 (€22,5 par action)
Cobepa	454.697
Dexia	48.967
Sapec	55.962
E-Capital	139.906
KBC Private Equity	279.813
TOTAL	979.345

⁽¹⁾ Une valorisation avant augmentation de capital est définie comme une valorisation de la Société suite à l'exercice des Warrants mais avant l'augmentation de capital relative à l'Offre Primaire.

Section 3.7.2 Actionnaires avant la Date de Clôture et avant l'exercice des Warrants

Actionnaires	Actions	% capital
Zephir	1.447.475	46,9%
Cobepa	825.200	26,8%
Franky Carbonez	203.500	6,6%
Inducam	177.300	5,7%
Sapec	177.370	5,7%
E-Capital	0	0,0%
KBC Private Equity	190.575	6,2%
Dexia	0	0,0%
Autres	63.350	2,1%
TOTAL	3.084.770	100,0%

Section 3.7.3 Actionnaires après l'exercice des Warrants mais avant la Date de Clôture

Hypothèse d'une valorisation de €91.442.588 (€22,5 par action)

Actionnaires	Actions	% capital
Zephir	1.447.475	35,6%
Cobepa	1.279.897	31,5%
Franky Carbonez	203.500	5,0%
Inducam	177.300	4,4%
Sapec	233.332	5,7%
E-Capital	139.906	3,4%
KBC Private Equity	470.388	11,6%
Dexia	48.967	1,2%
Autres	63.350	1,6%
TOTAL	4.064.115	100,0%

Section 3.7.4 Actionnaires après la réalisation de l'Offre

Hypothèse d'une valorisation de €91.442.588 (€22,5 par action)

Actionnaires	Actions	% capital
Zephir	1.317.036	24,40%
Cobepa	875.422	16,22%
Franky Carbonez	0	0,00%
Inducam	154.172	2,86%
Saptec	11.797	0,22%
E-Capital	29.492	0,55%
KBC Private Equity	227.883	4,22%
Dexia	10.322	0,19%
Autres	59.996	1,11%
Public	2.711.331	50,23%
TOTAL	5.397.451	100,00%

Comme mentionné dans le placard contenant la fourchette de prix publié dans la presse financière belge le 8 novembre 2005, même en cas de souscription complète ou de sursouscription, tant Zetes que les actionnaires existants se réservent la possibilité de réduire le nombre d'actions offertes ou, en fin de compte, de ne pas offrir d'actions. Le nombre effectif d'actions offertes sera confirmé et publié le ou aux alentours du 22 novembre 2005. La décision de Zetes et des actionnaires existants dépendra notamment du prix potentiel et de la qualité des ordres reçus des investisseurs institutionnels.

Le présent document constitue un complément au prospectus, approuvé par la Commission bancaire, financière et des assurances le 7 novembre 2005. Le prospectus approuvé le 27 octobre 2005 et le présent complément du 7 novembre 2005 peuvent être demandés au n°s suivants : 0800/90301 (Fortis Banque), 078/353 353 (KBC), 0800/92020 (CBC Banque), 0800/32100 (Dexia), 02/229 64 46 (Petercam) et 02/287 97 11 (Banque Degroof).

Le prospectus et son complément sont également, à titre d'information, disponibles sur les sites web suivants : www.zetes.com, www.fortisbanque.be/investir, www.kbcsecurities.be, www.dexiainvestor.be, www.petercam.be et www.degroof.be .